

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



Bureau International du Travail
Programme International pour l'Abolition du
Travail des Enfants (IPEC)

ENQUETE NATIONALE
SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
(E.N.T.E.S - 2005)

SENEGAL



Rapport National d'analyses

Août 2007

ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU SENEGAL (ENTES) 2005

RAPPORT NATIONAL D'ANALYSES

Photo de couverture : Enfant manipulant un épandeur d'insecticide (Source : BIT)

Ce rapport est le fruit d'un partenariat entre l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et le Bureau International du Travail (BIT/Genève), Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC/SYMPOC). Il a été réalisé par une équipe d'experts sénégalais, appuyée par des consultants nationaux et internationaux. L'ANSD tient particulièrement à exprimer ses remerciements à M Yacouba DIALLO, expert du BIT/Genève, ainsi qu'à M. Edmond Rodriguez pour l'appui technique et scientifique apporté à la réalisation de cette activité.

Toute information complémentaire sur cette enquête peut être obtenue auprès de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Rue de Diourbel x rue de St-Louis, Point E - BP 116 Dakar RP
Téléphone (221) 869 21 39 / 869 21 60 - Fax (221) 824 36 15

Site web : www.ansd.sn

Contact: statsenegal@yahoo.fr

© ANSD - Août 2007

COMITE DE REDACTION

- Président : **Babakar FALL**, Directeur Général, ANSD
- Coordinateur général : **Ibrahima SARR**, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales, ANSD
- Coordination technique : **Bakary Djiba**, Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques, ANSD
Vénus Sar, Chef du Bureau de la collecte et du contrôle/Division des opérations de terrain, ANSD.
Abdoulaye Tall, Chef du Bureau Conception, Méthodes et Analyses Socio-démographiques, ANSD
- Conseiller technique et scientifique :
Yacouba DIALLO, Analyste des données, Expert du BIT/IPEC-SIMPOC, Genève
Tite Habyakaré, Expert du BIT, Genève
Koné Siaka, Consultant, IPNET, Côte d'Ivoire
- Appui technique : **Thiécouta Ndiaye**, Informaticien, ANSD
- Rédacteurs : **Bakary Djiba**, Statisticien Démographe, Chef de la Division du Recensement, ANSD
Aliou Gaye, Statisticien Démographe, Chargé de Mission à l'ANSD ;
Cheikh Guèye , Statisticien Démographe, ANSD ;
Mamadou Guèye, Economiste, ANSD ;
Ousseynou KHAIRYDINE, Statisticien du travail, MFPTOP ;
Edmond Rodriguez, Statisticien Démographe, Consultant ;
Vénus Thiaw SAR, Statisticien Démographe, ANSD ;
Papa Ibrahima Sylmang Sène, Démographe, ANSD ;
Abdoulaye M Tall, Statisticien Démographe, ANSD.

AVANT-PROPOS

La nécessité de disposer de données sur les niveaux, les tendances démographiques et socio-économiques fiables et à jour est une grande préoccupation des pays en développement en général et du Sénégal en particulier. En effet, la maîtrise du mouvement de la population en termes de fécondité, mortalité, migration et de qualification de la main d'œuvre devrait permettre de donner une réponse aux multiples problèmes de santé, d'éducation, d'emploi, entre autres.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie¹ (ANSD) s'est attelée à la noble mission de mettre à la disposition des pouvoirs publics et utilisateurs toutes les informations nécessaires à l'élaboration des politiques sociales et économiques. Le travail des enfants, un phénomène qui revêt des formes très diverses, est encore mal maîtrisé. Les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène sont nombreux et multiples ; la pauvreté semble être une des causes majeures. Malgré les efforts consentis par l'Etat du Sénégal et ses partenaires au Développement pour la réduction de la pauvreté, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi, on note une prépondérance du travail des enfants, ceux-ci sont amenés à s'adonner à diverses activités pour subvenir à leurs besoins ou venir en aide à leurs parents. Cette situation a un impact notable sur les droits fondamentaux des enfants à savoir, éducation, formation, santé, ainsi que leur développement psychoaffectif, moral et physique. Toutefois, il faut noter que le travail des enfants est une forme de socialisation. Les autorités ne sont pas restées indifférentes à cette situation, elles ont ratifié les principales conventions internationales et mis en place un arsenal juridique protégeant les enfants.

Malgré ces dispositions, les questions relatives au travail des enfants au Sénégal restent insuffisamment renseignées en raison du fait que les études et enquêtes socio-économiques réalisées dans le pays sont basées sur des méthodologies moins appropriées. En réponse à ce déficit d'informations, le gouvernement sénégalais, avec l'appui du BIT avait lancé en 1993 une première enquête méthodologique sur le travail des enfants réalisée par l'ANSD. De même en 2005, avec l'appui technique et financier du programme IPEC/SIMPOC du BIT, le Sénégal a réalisé la première étude au moyen de questionnaires plus appropriés afin de rendre disponibles des informations désagrégées par sexe à jour et de portée nationale sur le travail des enfants.

Ainsi, le présent rapport contribue à l'appréciation des niveaux et tendances du travail des enfants. Cette enquête ne s'est pas limitée au dénombrement statistique des enfants économiquement actifs, mais fournit également des informations pertinentes sur les enfants engagés dans des activités de nature économique et non économique. Elle traite les caractéristiques démographiques et socio-économiques globales de tous les enfants d'âge scolaire (les enfants actifs ou non), leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité.

L'exécution, l'exploitation et l'analyse des données ont été réalisées par les cadres de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Cependant, ils ont bénéficié de l'appui conséquent des départements ministériels chargés du Travail et de l'Emploi et de la Famille et de la l'Entreprenariat Féminin.

¹ Ex Direction de la Prévision et de la Statistique (ex-DPS)

L'ANSD tient à remercier le Programme IPEC/SIMPOC du BIT pour l'appui aussi bien technique que financier, les autorités administratives régionales et locales, les populations, et l'ensemble du personnel d'appui (superviseurs, contrôleurs, enquêteurs, agents codeurs, agents de saisie, etc.) ainsi que tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la bonne réussite de l'enquête.

**Le Directeur Général
Babakar FALL**

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
Chapitre 1- Introduction.....	11
1.1 CONTEXTE GENERAL DU PAYS.....	11
1.2 JUSTIFICATION DE L'ENQUETE.....	17
1.3. OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....	20
1.4 ORGANISATION DU RAPPORT.....	21
Chapitre 2 - Méthodologie.....	23
2.1 PORTEE ET COUVERTURE DE L'ENQUETE.....	23
2.2 QUESTIONNAIRES.....	23
2.3 ECHANTILLON.....	24
2.4 TEST PRELIMINAIRE.....	25
2.5 FORMATION ET TRAVAIL DE TERRAIN.....	27
2.6 TRAITEMENT DES DONNEES.....	28
2.7 TAUX DE REPONSE ET PONDERATION.....	29
2.8 FIABILITE DES ESTIMATIONS (Voir annexe A.2).....	30
2.9. ENSEIGNEMENTS TIRES ET AMELIORATIONS FUTURES DE LA COLLECTE DES DONNEES	30
Chapitre 3 - Caractéristiques de la population enquêtée.....	32
3.1 INTRODUCTION.....	32
3.2. COMPOSITION DE LA POPULATION.....	32
3.3. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES MENAGES.....	37
3.4 Caractéristiques des ménages en matière d'éducation.....	46
CONCLUSION.....	51
Chapitre 4 - Définitions de concepts relatifs aux activités des enfants.....	52
Chapitre 5 - Activités effectuées par les enfants.....	59
Introduction.....	59
V-1. Travail effectué au cours de la semaine de référence et au cours des 12 derniers mois.....	59
V-2 Activités ménagères.....	62
V-3 Fréquentation scolaire et travaux ménagers des enfants.....	66
V-4 Caractéristiques du travail des enfants économiquement actifs.....	74
V-5. Conclusion.....	94
Chapitre 6 - Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir.....	96
6.1 Incidence du travail des enfants à abolir.....	96
6.2 Branches d'activités.....	100
6.3 Professions.....	104
6.4 Situation dans l'emploi.....	106
6.5 Lieu de travail.....	109
6.6 Moment de la journée et heures de travail.....	110
Chapitre 7 - Liens entre le travail des enfants et l'éducation et la santé des enfants et le bien-être familial.....	119
7.1 Education.....	119
7.2 Santé et sécurité.....	127
Conclusion.....	133
Chapitre 8 - Contexte du travail des enfants.....	134
8.1. Taille des ménages.....	135
8.2. Structure des ménages.....	137
8.3. Revenus des ménages.....	138
8.4 Niveau d'instruction des parents.....	141
8.5 Raisons motivant le travail des enfants, la contribution des enfants au revenu du ménage et l'épargne des enfants.....	145
Chapitre 9 : Quelques essais d'explication des déterminants du travail des enfants.....	148
1 - Travail habituel.....	148
2. Le statut de l'enfant par rapport au travail habituel.....	151
Conclusion.....	156
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.....	157
PERSONNELS DE L'ENTES, 2005.....	173

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1 : REPARTITION DES DR PAR ZONE ET PAR REGION	25
TABLEAU 2.2 : POIDS DES PONDERATIONS UTILISEES.....	29
TABLEAU 19. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A DES ACTIVITES MENAGERES PAR NOMBRE D'HEURES CONSACREES CHAQUE SEMAINE, SEXE ET AGE.....	64
TABLEAU 22. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 7 A 17 ANS*, PAR FREQUENTATION SCOLAIRE** ET PARTICIPATION A DES ACTIVITES MENAGERES, SELON LE SEXE ET L'AGE	68
TABLEAU 23. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 7 A 17 ANS* NE TRAVAILLANT PAS, PAR FREQUENTATION SCOLAIRE** ET PARTICIPATION A DES ACTIVITES MENAGERES, SELON LE SEXE ET L'AGE (PERIODE DE REFERENCE = LES 12 DERNIERS MOIS)	70
TABLEAU 24. NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES LA SEMAINE DE REFERENCE PAR LES ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 7 A 17 ANS* SCOLARISES ET NON SCOLARISES, SELON LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	72
TABLEAU 25. NOMBRE MOYEN D'HEURES CONSACREES DURANT LA SEMAINE DE REFERENCE AUX ACTIVITES MENAGERES PAR LES ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 7 A 17 ANS* SCOLARISES ET NON SCOLARISES, SELON LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	74
TABLEAU 26. NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR SECTEUR ECONOMIQUE, SEXE ET AGE.....	76
TABLEAU 27. NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR SECTEUR ECONOMIQUE, REGION ET MILIEU DE RESIDENCE	78
TABLEAU 28. NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR PROFESSION, SEXE ET AGE	80
TABLEAU 29 : NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR PROFESSION, REGION ET MILIEU DE RESIDENCE	82
TABLEAU 30 : NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR SITUATION DANS L'EMPLOI, SEXE ET AGE	84
TABLEAU 31 : NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR SITUATION DANS L'EMPLOI, REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	86
TABLEAU 32 : NOMBRE ET POURCENTAGE* DE TOUS LES ENFANTS ACTIFS DE 5-17 ANS TRAVAILLANT A LEUR PROPRE DOMICILE OU A L'EXTERIEUR PAR SEXE, AGE ET MILIEU DE RESIDENCE	87
TABLEAU 33 : NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES, ET NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES PAR SEMAINE, SEXE ET AGE	89
TABLEAU 34. NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES, ET NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES DANS LA SEMAINE DE REFERENCE, LE SEXE ET L'AGE.....	91
TABLEAU 35. NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES ET NOMBRE ET POURCENTAGE* D'ENFANTS ACTIFS DE 5 A 17 ANS PAR NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES.....	93
PAR SEMAINE ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE.....	93
TABLEAU 36. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS ET DES ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR SEXE ET GROUPE D'AGE (7 DERNIERS JOURS)	97
TABLEAU 37. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS ET DES ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR REGION ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE) (7 DERNIERS JOURS).....	98
TABLEAU 38. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR BRANCHES D'ACTIVITES, PAR SEXE, GROUPE D'AGE, REGION ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE)	101
TABLEAU 39. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR PROFESSION, SEXE ET AGE	105
TABLEAU 39 BIS : PROPORTION D'ENFANTS ACTUELLEMENT ACTIFS DONT LE TRAVAIL EST A ABOLIR PAR PROFESSION.....	106
TABLEAU 40. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR SITUATION DANS L'EMPLOI, PAR SEXE, AGE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	108
TABLEAU 40.BIS : PROPORTION D'ENFANTS ACTUELLEMENT ACTIFS DONT LE TRAVAIL EST A ABOLIR SELON LA SITUATION DANS L'EMPLOI.....	109
TABLEAU 41. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE A LEUR DOMICILE OU A L'EXTERIEUR PAR SEXE, AGE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	110
TABLEAU 42. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR MOMENT DE LA JOURNEE CONSACRE AU TRAVAIL, PAR SEXE, GROUPE D'AGE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	111
TABLEAU 43. NOMBRE MOYEN D'HEURES EFFECTUEES PAR SEMAINE PAR LES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR BRANCHE D'ACTIVITES, SEXE, GROUPE D'AGE ET PAR ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	112
TABLEAU 43 BIS: NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE ET A UN TRAVAIL DANGEREUX PAR SEXE, AGE, REGION ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	115
TABLEAU 43 TER: NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UN TRAVAIL DANGEREUX PAR, AGE, SEXE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	116
TABLEAU 44. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE ET NON ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE ACTUELLEMENT SCOLARISES, PAR SEXE, AGE, ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE) ET REGION.....	120
TABLEAU 45. NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE SCOLARISES ET NON SCOLARISES PAR SECTEUR ECONOMIQUE.....	121
TABLEAU 46. NOMBRE MOYEN D'HEURES CONSACREES CHAQUE SEMAINE PAR LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE SCOLARISES ET NON SCOLARISES, PAR SEXE, AGE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE).....	122

TABLEAU 47. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE ACTUELLEMENT SCOLARISES AYANT DECLARE QUE LE TRAVAIL COMPROMET LEUR ASSIDUITE SCOLAIRE OU LEURS ETUDES, PAR SEXE ET AGE	123
TABLEAU 48. POURCENTAGE D'ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE PAR MOTIF EVOQUE POUR EXPLIQUER LE MANQUE DE FREQUENTATION SCOLAIRE, PAR SEXE, AGE ET ZONE DE RESIDENCE (URBAINE/RURALE)	124
TABLEAU 49. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS ET NON ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE QUI SONT REDOUBLANTS, PAR SEXE ET GROUPE D'AGES	125
TABLEAU 50. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE AYANT ABANDONNES L'ECOLE, PAR SEXE ET GROUPE D'AGES.....	126
TABLEAU 51. NOMBRE ET POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE AYANT DECLARE TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS DANGEREUSES, PAR SEXE, GROUPE D'AGES ET SECTEUR ECONOMIQUE	128
TABLEAU 52A1: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES PAR AGE ET SEXE	129
TABLEAU 53A2: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	130
TABLEAU 52B1: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES SELON LE NOMBRE DE FOIS(ENFANT) PAR AGE ET SEXE	131
TABLEAU 52B2: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES SELON LE NOMBRE DE FOIS (ENFANT) PAR MILIEU DE RESIDENCE ET REGION	132
TABLEAU 61 : RISQUES RELATIFS DE TRAVAILLER (HABITUEL) DES ENFANTS (RESULTATS ISSUS DU MODELE GLOBAL DE REGRESSION LOGISTIQUE).....	150
TABLEAU 62 : RISQUES RELATIFS PAR RAPPORT AU STATUT (HABITUEL) DES ENFANTS (RESULTATS ISSUS DU MODELE GLOBAL DE REGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE).....	154

LISTES DES ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 5.1 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT TRAVAILLE AU COURS DES 7 DERNIERS JOURS, SELON LE SEXE ET L'AGE.....	60
GRAPHIQUE 5.2 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT TRAVAILLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, SELON LE SEXE ET L'AGE.....	61
GRAPHIQUE 5.3 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT TRAVAILLE AU COURS DES 7 DERNIERS JOURS, SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE	61
GRAPHIQUE 5.3B : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT TRAVAILLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE	62
GRAPHIQUE 5.4 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT TRAVAILLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, SELON LA REGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE	63
GRAPHIQUE 5.5 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS ASTREINTS A DES TRAVAUX MENAGERS PAR REGION	63
GRAPHIQUE 5.6 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS ASTREINTS A DES TRAVAUX MENAGERS DONT LA DUREE EST HABITUELLEMENT DE PLUS DE 27 HEURES PAR SEMAINE.....	65
GRAPHIQUE 5.7 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS ASTREINTS A DES TRAVAUX MENAGERS DONT LA DUREE EST HABITUELLEMENT DE PLUS DE 28 HEURES PAR SEMAINE, PAR SEXE ET AGE.....	66
GRAPHIQUE 5.8 : POURCENTAGE DES ENFANTS ECONOMIQUEMENT ACTIFS DE 5-17 ANS ASTREINTS A DES TRAVAUX MENAGERS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LA REGION DE RESIDENCE	69
GRAPHIQUE 5.9 : POURCENTAGE DES ENFANTS ECONOMIQUEMENT INACTIFS DE 5-17 ANS ASTREINTS A DES TRAVAUX MENAGERS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LA REGION DE RESIDENCE	71
GRAPHIQUE 5.10 : NOMBRE MOYEN D'HEURES HEBDOMADAIRES CONSACREES HABITUELLEMENT AUX TRAVAUX MENAGERS SELON L'AGE.....	73
GRAPHIQUE 5.11 : POURCENTAGE DES ENFANTS TRAVAILLANT DANS L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE, LA FORET ET LA PECHE PAR REGION.....	77
GRAPHIQUE 5.12 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5-17 ANS QUI SONT DES TRAVAILLEURS FAMILIAUX NON REMUNERES PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	85
GRAPHIQUE 5.13 : NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES DURANT LA SEMAINE DE REFERENCE SELON L'AGE ET LE SEXE.....	88
GRAPHIQUE 5.13 : NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES PAR LES ENFANTS PAR SEMAINE DE REFERENCE SELON L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	90
GRAPHIQUE 6.1 : INTENSITE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SELON L'AGE ET LE SEXE CHEZ LES ENFANTS TRAVAILLEURS	97
GRAPHIQUE 6.2 : PROPORTIONS D'ENFANTS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE SELON LA REGION DE RESIDENCE	99
CARTE N° 6.1 : IMPORTANCE DES ACTIVITES DOMMAGEABLES SELON LA REGION.....	100
(ACTIVITE DES 7 DERNIERS JOURS)	100
GRAPHIQUE 6.4 : REPARTITION DES ENFANTS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE PAR BRANCHE D'ACTIVITES SELON DIFFERENTES CARACTERISTIQUES DE L'ENFANT	102
GRAPHIQUE 6.4 : REPARTITION DES ENFANTS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE PAR BRANCHE D'ACTIVITES SELON LA REGION.....	103
GRAPHIQUE 6.2 : REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS ASTREINTS A UN TRAVAIL DOMMAGEABLE, PAR PROFESSION (ACTIVITE DES 7 DERNIERS JOURS)	104
GRAPHIQUE 6.3 : REPARTITION DES ENFANTS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION	107
GRAPHIQUE 6.5 : VOLUME DE TRAVAIL (EN H/SEMAINE) DE ENFANTS SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES PAR SEXE	113
GRAPHIQUE 6.5BIS : VOLUME DE TRAVAIL (EN H/SEMAINE) DES ENFANTS SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES PAR ZONE DE RESIDENCE	113
CARTE : NIVEAU D'INCIDENCE DES TRAVAUX DANGEREUX PARMIS LES ENFANTS TRAVAILLEURS SELON LA REGION DE RESIDENCE...	116
GRAPHIQUE 6.6: PROPORTION DES ENFANTS ACTIFS ASTREINTS A DES TRAVAUX DANGEREUX SELON L'AGE, LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	117
GRAPHIQUE 1: POURCENTAGE D'ENFANTS AGES DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE ET NON ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE ACTUELLEMENT SCOLARISES PAR GROUPE D'AGES.....	120
GRAPHIQUE 2: NOMBRE MOYEN D'HEURES CONSACREES CHAQUE SEMAINE PAR LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE SCOLARISES ET NON SCOLARISES PAR GROUPE D'AGES.....	122
GRAPHIQUE 3: REPARTITION DES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS ET NON ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE QUI SONT REDOUBLANTS SELON LE GROUPE D'AGES.....	125
GRAPHIQUE 4: POURCENTAGE DE TOUS LES ENFANTS DE 7 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE AYANT ABANDONNE L'ECOLE PAR GROUPE D'AGES.....	127
GRAPHIQUE 5: POURCENTAGE DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES PAR GROUPE D'AGES.....	129
GRAPHIQUE 6: POURCENTAGES DES ENFANTS DE 5 A 17 ANS ASTREINTS A UNE ACTIVITE DOMMAGEABLE BLESSES OU MALADES PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	130

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	: Bureau International du Travail
CDE	: Charte des Droits des Enfants
CM	: Chef de ménage
CS Pro	: Census and Survey Processing System
CST/UNFPA	: Country Support Team – Bureau d’Appui Technique de l’UNFPA
DEDS/DPS	: Division des Enquêtes Démographiques et Sociales
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
DR	: District de Recensement
DSDS	: Direction des Statistiques Démographiques et Sociales/ANSD
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESP	: Enquête Sur les Priorités (1992)
FAR	: Femmes en âge de reproduction
IPEC	: Programme International pour l’Abolition du Travail des Enfants (BIT)
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MEF	: Ministère de l’Economie et des Finances
MFASSN	: Ministère de la Famille, de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MFPTOP	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Organisations Professionnelles
MICS	: Multiple Indicators Clusters Survey/Enquête sur les indicateurs
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
PDEF	: Programme Décennal de l’Education et de la Formation
PFTE	: Pires Formes de Travail des Enfants
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDS	: Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RGP	: Recensement Général de la Population
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SIMPOC	: Programme d’informations statistiques et de suivi sur le travail des enfants
TBN	: Taux Brut de Natalité
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UNFPA	: Fonds des Nations pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International
VIH/SIDA	: Virus de l’Immuno-déficiencia humaine

Chapitre 1- Introduction

Ce premier chapitre présente le pays, ainsi que la justification et les objectifs de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants. L'organisation des activités ayant conduit à la rédaction du rapport y est également abordée.

1.1 CONTEXTE GENERAL DU PAYS

Le Sénégal avec une superficie de 196 712 Km² est un pays situé à l'extrême Ouest du continent africain, entre 12°,5 et 16°,5 de latitude Nord. Il est limité est Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le Sénégal est caractérisé par un climat de type soudano sahélien, avec deux saisons, une saison sèche allant de novembre à mai et une saison de pluies allant de juin à octobre. La végétation est composée de steppe au Nord, de savane arborée au Centre et de forêt au Sud. Un processus de décentralisation a été mis en place ; c'est ainsi que le Sénégal compte 11 régions administratives, 34 départements, 66 Communes, 94 arrondissements, 320 Communautés Rurales et plus de 13 000 villages.

1.1.1 Population et capital humain

1. 1. 1 Démographie

- **Taille et densité de la population**

La population totale du Sénégal est estimée à 10,8 millions d'habitants au 31 décembre 2005. La densité est de 55 habitants au km². Celle-ci varie entre 4.484 habitants au Km² à Dakar et 11 habitants Km² dans la région de Tambacounda. La population est inégalement répartie dans l'ensemble de l'espace géographique régional du territoire national. Les régions de Diourbel, Thiès, Fatick, Ziguinchor et Kaolack ont des densités supérieures à la moyenne nationale qui est de 55 habitants au km². Les régions les moins densément peuplées, après celle de Tambacounda, sont celles de Louga et Matam, avec respectivement 29 et 16 habitants/km².

- **Distribution selon l'âge, le sexe, et la zone de résidence (urbaine/rurale)**

Selon les résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH III) de 2002, la répartition par sexe montre que les femmes représentent 52 % de la population globale. La population présente également une structure par âge très jeune, avec près 55 % ayant moins de 20 ans. Le même profil par âge et par sexe est quasiment observé dans toutes les régions du pays.

- **Tendance de la croissance démographique**

La population s'accroît au rythme de 2,5% par an, soit un doublement tous les 25 ans environ. La population urbaine (résidant dans les communes) représente 41 % de l'ensemble, plaçant ainsi le Sénégal parmi les pays les plus urbanisés d'Afrique sub-saharienne.

La structure par sexe donne 51% de garçons contre 48% de filles de 0- 15 ans. Seule la région de Dakar présente des pourcentages de jeunes de 0 -15 ans inférieurs à la moyenne nationale. Notons que Dakar est la région la plus attrayante en terme de flux migratoires qui sont en large partie constitués d'adultes actifs.

Bien que le Sénégal compte plus de 20 ethnies, plus de 90 % de la population appartiennent à cinq groupes ethniques dominants : Wolof (43 %), Poular (24 %), Sérér (15 %), Diola (5 %) et Mandingue (4 %). La population du Sénégal est essentiellement musulmane (94 % de musulmans). On y trouve aussi des chrétiens (4 %). L'animisme et les autres religions représentent 2 % de la population.

- **Niveau de fécondité**

Selon l'enquête de démographique et de santé (EDS IV) de 2005, les femmes sénégalaises ont en moyenne 5,3 enfants; les femmes du milieu rural ont donné naissance en moyenne 6,4 contre 4,1 enfants en milieu urbain. De même, les femmes sans instruction ont en moyenne 6,1 contre 3 enfants pour celles qui ont un niveau secondaire et plus. Selon la région de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme varie de façon importante : de 3,7 enfants à Dakar, il passe à 6,7 dans la région de Fatick. Les femmes de Ziguinchor ont en moyenne 4,9 enfants, celles de Saint-louis 5,2 enfants, de Thiès 5,5 enfants, de Tambacounda 6,2 enfants, de Diourbel 6,3 enfants et de Kolda 6,4 enfants.

1. 1. 1. 2 Santé

- **Mortalité maternelle**

La mortalité maternelle selon l'EDS IV de 2005 est estimée à 401 décès pour 100 000 naissances vivantes pour l'ensemble du pays.

- **Mortalité des enfants**

Pour la période des cinq dernières années avant l'EDS IV de 2005, le risque de mortalité infantile est évalué à 61décès pour 1000 naissances vivantes et le risque de mortalités juvénile s'établit à 64‰.Globalement 1 enfant sur 8 meurt avant d'atteindre l'âge de cinq ans (121‰).

Selon la zone de résidence, on constate que la mortalité des enfants de moins de cinq ans est plus élevée en milieu rural (160‰) qu'en milieu urbain (91‰). La tendance est la même pour la mortalité infantile (82‰ en milieu rural contre 52‰ au niveau urbain) et la mortalité juvénile (85‰ au niveau rural contre 41‰ en milieu urbain). Le niveau de mortalité des enfants varie d'une région à l'autre passant même du simple au double. L'examen de la mortalité par niveau d'instruction montre que les taux diminuent quand le niveau d'instruction de la mère augmente. La mortalité infantile est de 79‰ pour les femmes sans instruction, elle n'est que de 30‰ pour les femmes de niveau secondaire et plus. La mortalité juvénile varie de 78% chez les enfants des femmes sans instruction à 44‰ chez ceux dont la mère a un niveau primaire et 30‰ quand la mère a un niveau secondaire ou plus. La mortalité infanto juvénile quant à elle se situe à 152‰ pour les enfants des femmes sans instruction et 94‰ pour les enfants de mères de niveau primaire et 60‰ pour ceux des femmes de niveau secondaire ou plus.

- **Vaccinations**

Selon les résultats de l'EDS IV de 2005, six enfants de 12-23 mois sur dix (58,7%) ont reçu tous les vaccins, mais seulement environ un enfant sur deux (48 %) avait reçu tous les vaccins avant l'âge de 12 mois.

- **Prévalence du VIH/ SIDA**

Les résultats de l'EDS IV de 2005 montrent que 0,7 % des adultes âgés de 15-49 ans sont séropositifs, infectés par le VIH-1 ou le VIH-2 (0,5 % infectés par le VIH-1 et 0,2 % infectés par le VIH-2). Ces résultats concernent une part importante des enfants notamment: les 15-17 ans qui constituent un groupe très exposé au risque d'infection au VIH/ SIDA. En effet, dès l'âge de 15-19 ans, 0,2 % des femmes sont séropositives. La population féminine est la plus vulnérable ; en effet, le taux de séroprévalence chez les femmes de 15-49 ans est estimé à 0,9 % (0,7 % de VIH-1 et 0,2 % de VIH-2) contre 0,4% chez les hommes du même groupe d'âges(moins de 0,1 % de VIH-1 et moins de 0,4 % de VIH-2). Ainsi, le ratio d'infection entre les femmes et les hommes est de 2,25 ; autrement dit, il y a 225 femmes infectées pour 100 hommes. Ce ratio, comparé à celui d'autres pays d'Afrique subsaharienne confirme que les femmes sont nettement plus vulnérables que les hommes à l'infection au VIH. Partant de ces taux de prévalence du VIH de l'EDS IV de 2005, on peut estimer la population adulte (femmes de 15-49 ans et hommes de 15-59 ans) qui serait séropositive à environ 32 200 personnes (21 700 femmes et 10 500 hommes) à la fin de 2004¹.

- **Examen du système de soins national en termes d'accès, de financement, de programmes particuliers pour les enfants et des dépenses publiques en matière de santé**

Les activités de santé sont toujours orientées vers la réalisation des objectifs prioritaires du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 1998-2007), notamment la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infanto juvénile, la maîtrise de la fécondité et l'accès accru aux services de base pour les plus démunis.

Le budget du Ministère de la santé qui représente 6 % du budget de l'Etat est en hausse régulière depuis 1990 avec une augmentation de 0,5 point par an en vue d'atteindre la recommandation de l'OMS selon laquelle 9 % du budget national doit être alloué à la santé. La contribution financière des utilisateurs est de 25 milliards. Cet objectif est atteint du reste depuis quelques années. Les dépenses publiques de santé représentent 2,6 % du PIB, soit 12 Dollars US par an et par habitant (rapport PNUD 2000). Le système public de santé est financé par quatre différentes sources : le budget de l'Etat, les collectivités locales, la contribution financière directe des utilisateurs (comités de santé) et l'aide extérieure.

1. 1. 1. 3 Education²

- **Taux d’alphabétisation**

Le niveau de l’analphabétisme est fortement corrélé au degré d’urbanisation. En effet pour une moyenne nationale de 65 % d’analphabètes, le taux d’analphabétisme le plus faible est observé à Dakar (35 %) ; Ziguinchor suit avec 43 %. Dans les autres régions, en dehors de Saint-Louis et Thiès, l’analphabétisme se situe à plus de 75 % et avait davantage touché les femmes (plus de 75% à l’échelon national.

- **Taux d’inscription dans l’enseignement primaire**

Le taux brut de scolarisation primaire est calculé en rapportant l’effectif des enfants scolarisés dans l’enseignement quel que soit leur âge à l’effectif de la population scolarisable (7-12 ans). L’exploitation des données de l’ESAM-II (2001/2002) montre que le taux brut de scolarisation au Sénégal est de 62,8% au niveau national et est de 50,5% et 83,6% respectivement en milieu rural et en milieu urbain.

Le taux net de scolarisation³ rend le mieux compte de l’effort en matière de scolarisation dans l’enseignement élémentaire. Le taux net de scolarisation atteint 45,4% au Sénégal. Il varie de 36% en milieu rural à 61,4% en milieu urbain, mettant ainsi en évidence les inégalités d’accès à l’instruction selon le milieu de résidence. L’offre d’éducation reste caractérisée par un faible accès des filles à l’instruction. Le taux net de scolarisation est en effet de 53% chez les garçons et 43% chez les filles. La comparaison des taux bruts et nets de scolarisation laisse entrevoir des différences importantes entre ces indicateurs reflétant le niveau élevé des taux de redoublement dans l’enseignement primaire⁴.

- **L’abandon scolaire**

Conscient de l’importance de l’investissement en matière d’éducation dans le développement, le Sénégal consacre 40% de son budget de fonctionnement au secteur éducatif. Cependant, la capacité de rétention du système scolaire demeure relativement faible au Sénégal. En effet, au Sénégal, près d’un enfant âgé de 7 à 14 ans sur neuf (8,4%) a déjà abandonné l’école. Par rapport aux garçons, les filles sont les plus touchées par les abandons scolaires. Bien que bénéficiant de plus d’offres en matière d’instruction, les enfants résidant en milieu urbain en général et à Dakar en particulier sont plus touchés par la déperdition scolaire comparés à ceux résidant en milieu rural. Ce résultat quelque peu atypique semble refléter l’existence de couches sociales défavorisées en milieu urbain.

- **Les motifs d’abandon scolaire**

Au Sénégal, en 2002, selon l’ ESAM2, plus d’un enfant âgé de 7 à 14 ans(25,5%) sur quatre abandonne le système scolaire du fait de son insertion professionnelle précoce dans le marché du travail. Cette situation est plus récurrente en milieu urbain (27,2%) et à Dakar en particulier

² Ce chapitre Education est un extrait du rapport de l’ESAM2.

³ **Le taux net de scolarisation** est calculé en rapportant à l’effectif de la population scolarisable (7-12 ans) dans l’enseignement primaire l’effectif des élèves âgés de 7 à 12 ans effectivement scolarisés dans l’enseignement primaire

⁴ L’accès tardif à l’école peut également être un facteur de différences entre ces 2 indicateurs.

(28,7%). La pauvreté, les difficultés d'insertion résidentielle et socioprofessionnelle des migrants en milieu urbain et les réponses adoptées par les populations pour faire face à cette situation de précarité expliquent sans doute la fréquence des abandons scolaires en milieu urbain. Outre le travail des enfants, les échecs scolaires avec 20,4 % constituent la seconde cause de déperdition scolaire.

- **Mesure de la qualité de l'enseignement**

Dans l'ensemble, 56% des populations sont satisfaites de la qualité des services éducatifs et c'est en milieu urbain que le niveau de satisfaction est plus élevé. L'accès aux fournitures scolaires est le problème majeur auquel 80% des populations non satisfaites de la qualité des services d'éducation font référence. Cette situation fait ressortir le besoin de mener davantage d'actions en faveur du milieu rural pour atteindre les objectifs du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) et plus généralement ceux du Sommet Mondial sur l'Éducation pour Tous (EPT, 2000).

- **Accessibilité physique et économique des écoles**

Au Sénégal, en 2002 selon l'ESAM-II, près de 80% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire habitent à moins de 30 minutes de leurs établissements scolaires. C'est en milieu urbain (87,3%) et à Dakar (92,9%) en particulier que les établissements scolaires sont plus accessibles. Par contre en milieu rural, la proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes des établissements primaires est de 69,5%.

Ces différences observées au niveau de l'accessibilité des établissements scolaires primaires entre les milieux urbain et rural sont plus accentuées quand on considère le niveau de l'enseignement secondaire. En effet, cette proportion est de 6,5% en milieu rural contre 65,9% en milieu urbain. Au Sénégal, les enfants résidant dans les ménages ruraux, en majorité pauvres, ont un faible accès à l'instruction comparativement à leurs homologues du milieu urbain

1. 1. 2 Structure Economique

1.1.2.1 Revenu par habitant

Au Sénégal, l'activité économique a connu des tendances diverses entre 1990-2000. Le Produit Intérieur Brut (PIB), après beaucoup de soubresauts entre 1990 et 1994 a commencé à se maintenir sur un sentier de croissance au dessus du croît démographique de 2,7%. En effet, de 1990 à 1994, le taux de croissance moyen du PIB a été de 0,9%. De -0,7% en 1990, ce taux a connu une nette amélioration en passant à 2,6% en 1991. En 1992 le taux de croissance du PIB fléchi a 1,3% puis à 1,2% en 1993.

Selon les Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages, près de 49 % des ménages vivaient encore en dessous du seuil de pauvreté en 2001/2002 contre plus de 61 % en 1994/1995

On constate toujours un faible accès aux services et équipements sociaux de base relatifs à la santé, à l'éducation, à l'eau etc. Ceci a entraîné la déstabilisation des structures sociales de participation communautaire ; c'est ainsi face aux conditions de vie défavorables et précaires des ménages, la situation sociale des enfants s'est aggravée. De même, la famille en tant que principale instance de

socialisation n'a pas pu adéquatement jouer son rôle. Ainsi, un nombre assez important d'enfants se trouvent dans des situations particulièrement difficiles : enfants travailleurs (jeunes filles domestiques ou vendeuses et jeunes apprentis), enfants de la rue, talibés mendiants, etc.

1.1.2.2 Principaux produits d'exportation

Les exportations en biens et services du Sénégal évaluées à 832 milliards en 2005, ont progressé de 8,1% par rapport à l'année 2004 où elles étaient à 797 milliards. Le Sénégal tire principalement ses recettes d'exportation de quelques produits de base en 2005 comme : les produits de la pêche, les produits pétroliers, les produits chimiques, les services d'hébergement et de restauration. Ces produits ont contribué pour près de 53% aux recettes d'exportation en 2004. Le tonnage global des produits exportés a enregistré une baisse 0,3% par rapport à l'année précédente, alors qu'il était en hausse de 1,6% en 2003 comparativement à 2002. Le secteur de la pêche a contribué pour près de 21% des recettes des exportations en 2004, soit 167,5 milliards. Globalement, la valeur des exportations de produits halieutiques est restée stable entre 2003 et 2004, avec une hausse en termes de quantités de -3 %. La part des exportations de poissons frais de mer est de 24% du total des exportations de produits halieutiques, soit une valeur de 40 milliards. L'Europe est la première destination des exportations sénégalaises de produits halieutiques pour 81%, soit 135,7 milliards. Suivent l'Afrique et l'Asie pour des parts respectives de 10% et 7%, soit en valeur 16,8 milliards et 11,7 milliards respectivement.

Le tonnage exporté d'acide phosphorique a progressé de 11% pour se hisser à 487 milles tonnes en 2004 contre 440 milles tonnes en 2003.

Les exportations de produits pétroliers sont passées de 109 milliards en 2003 à 115 milliards en 2004, soit une hausse de 6%. La progression en valeur des exportations en 2004 est imputable à une hausse simultanée des quantités exportées de 1,8% et des prix de 3,6%.

L'année 2004 est marquée par la persistance du recul des exportations de produits arachidières. En effet, après avoir enregistré 47 milliards FCFA au titre de l'année 2002, les recettes procurées par la vente extérieure de produits arachidières sont tombées à 25 milliards en 2003, puis à 17 milliards en 2004, soit une baisse de 31%. Le tonnage des produits arachidières exportés a fortement chuté passant de 195.000 tonnes en 2002 à 78.000 tonnes en 2003 puis à 48.000 tonnes en 2004.

Les recettes tirées des exportations d'engrais minéraux n'ont cessé de progresser depuis l'année 2000. Elles sont passées de 9,5 milliards en 2000 pour atteindre 15,9 milliards en 2001 et 17,5 milliards en 2002. En 2004, elles ont atteint 22,8 milliards contre 21,8 milliards en 2003.

Les recettes au titre des exportations de phosphate ont notablement reculé passant de 12,2 milliards en 2002 à 5,3% en 2003 et à 4,4 milliards en 2004 .

Les recettes des exportations du coton ont atteint 13,6 milliards en 2004 contre 13,7 milliards en 2003, soit une baisse de 1 %. Les quantités exportées de coton en volume ont baissé de 1,6 % atteignant 16 800 tonnes en 2004 contre 16 500 tonnes en 2003.

Les exportations continuent de croître à un rythme moins soutenu que les importations. De 1960 à 1993, les exportations et les importations ont affiché des taux de croissance moyen annuel relativement proches, soit respectivement 5,5% et 5,8%. La dévaluation selon la **SESS_2004**, a dopé les deux flux, sans inverser leur rapport, les importations et les exportations continuant de croître aux taux respectifs de 11,9% et 10,6%.

1. 2 JUSTIFICATION DE L'ENQUETE

1. 2. 1 Situation globale du travail des enfants

Le travail des enfants est un problème qu'on retrouve non seulement au niveau des pays en développement mais également dans les nations développées.

Le travail des enfants, fait référence à tous les travaux susceptibles de nuire à la santé et au développement physique, mental, moral ou social des enfants, de compromettre leur éducation en les privant de toute scolarisation, en les contraignant à abandonner prématurément l'école ou les obligeant à cumuler activités scolaires et professionnelle.

Dans le monde, des millions d'enfants effectuent des travaux. Les estimations mondiales du BIT montrent en 2004 que sur 317 millions d'enfants économiquement actifs âgés de 5-17 ans, 218 millions effectuent des travaux à abolir et parmi ceux-ci, 126 millions exercent un travail dangereux. L'Afrique compte le plus fort pourcentage d'enfants travailleurs, près d'un enfant sur trois de moins de 15 ans est économiquement actif en 2004 ; la pauvreté, le sous développement et la pandémie du VIH/SIDA poussant les enfants sur le marché du travail. Au Sénégal, le nombre d'enfants actifs est estimé à 1 378 724 au cours des 12 derniers mois soit 36,7 % en 2005.

1. 2. 2 Situation nationale du travail des enfants

Les questions relatives au travail des enfants au Sénégal demeurent insuffisamment renseignées en raison du fait que les études et enquêtes ayant ciblé le phénomène sont parfois dépourvues d'informations fiables ou basées sur des méthodologies moins appropriées.

Le gouvernement sénégalais avec l'appui du BIT et de l'UNICEF avait réalisé en février et mars 1993 une enquête sur le travail des enfants, enquête réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). Cette enquête a porté sur un échantillon probabiliste national. Les régions de Ziguinchor et Kolda n'ont pas été couvertes pour des raisons d'insécurité qu'il y avait au moment de la collecte des données. Elle visait trois objectifs fondamentaux : (i) asseoir une méthodologie de collecte de données sur le travail des enfants ; (ii) mesurer le degré de participation des enfants dans les activités économiques et ; (iii) étudier les conditions de travail des enfants. Cette approche statistique basée sur un échantillon probabiliste et utilisant un questionnaire comme support de l'information n'a pas permis de saisir toute la complexité de cette question sur le travail des enfants.

Pour pallier ces insuffisances d'informations, l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTES) a été réalisée en 2005 par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) avec l'appui technique et financier du programme IPEC/SIMPOC. Les données de cette enquête

serviront non seulement d'avoir des informations fiables sur l'ampleur, la nature, les causes et les conséquences des activités des enfants au Sénégal mais aussi permettront aux autorités d'élaborer des politiques et programmes de lutte contre le travail des enfants. Les résultats de cette enquête permettront le suivi du phénomène à partir des enquêtes antérieures comme les MICS, et les ESAM.

1.2.3 Cadre juridique

Depuis la création de l'ONG « **Save The Children** » du temps de la Société des Nations (SDN), la législation a beaucoup évolué. La ratification de la Convention 189 de la Charte des Droits des Enfants (CDE) traduit l'engagement et la volonté des Etats africains pour lutter contre le travail des enfants. Au Sénégal, l'article 15 sur le travail des enfants, l'article 32 de la CDE, l'article 29 de la Charte, l'article 98 de la loi fondamentale qu'est la constitution, le code de l'enfant et les différents codes (de la famille, pénal etc.) matérialisent cette volonté et prévoient la protection des enfants.

La convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé à 15 ans, ratifiée par le Sénégal en 1999 et la convention 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) ratifiée en 2000 définissent l'enfant comme étant une personne âgée de moins de 18 ans. L'âge d'admission au Travail est fixé à 15 ans révolus ; cet âge peut être ramené à 12 ans pour les travaux légers exercés dans le cadre familial et qui ne portent pas atteinte à la santé, la moralité, la sécurité et au déroulement normal de la scolarité de l'enfant. Cet âge est relevé à 18 ans pour les travaux dangereux. L'arrêté 003749 du 06 juin 2003 fixe et interdit les Pires Formes du Travail des Enfants (PFTE) qui sont définies comme suit :

- La mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers ;
- Le travail forcé ou en servitude pour le compte de tiers, la prostitution, la production d'actes pornographiques, la pédophilie, la production, le transport, la vente et consommation de drogues et les autres activités illicites... ;
- Les travaux pénibles : le travail souterrain, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, les travaux effectués de manière confinée, ou isolée pendant de longues heures impliquant le port de lourdes charges, le concassage de roches, l'orpaillage... ;
- Les travaux très dangereux exercée par des enfants : l'utilisation, la manipulation et le transport de produits chimiques et biologiques toxiques, l'utilisation d'outils et de machines complexes ;
- Les transports publics de biens et de personnes exercés par des enfants ;
- La récupération de déchets et ordures par des enfants ;
- L'abattage des animaux par des enfants

L'arrêté 003750 du 06 juin 2003 fixe la nature des travaux dangereux interdits aux enfants et jeunes gens et l'arrêté 003751 du 06 juin 2003 qui fixe les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens, ainsi que l'âge limite auquel s'applique l'interdiction.

1.2.4 Institutions liées au travail des enfants

Au Sénégal, la lutte contre les pires formes du travail des enfants a nécessité la mise en place d'un cadre institutionnel animé par le Gouvernement, le BIT et les autres partenaires au

développement. La réalisation des objectifs visant la lutte contre le travail des enfants fait appel à l'association et la collaboration de plusieurs acteurs de la société et ce, à plusieurs niveaux, d'où la mobilisation de nombreux institutions et partenaires que sont :

- **Le Gouvernement (Membres du Comité Intersectoriel National)**

- Primature
- Ministère du Travail/Direction du Travail
- Ministère du Travail/Service des Statistiques du Travail
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Intérieur/Brigade des Mineurs
- Ministère du Plan et du Développement Durable
- Ministère de l'Education/Direction de l'Enseignement Elémentaire
- Ministère de l'Education/Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
- Ministère de l'Elevage
- Ministère de l'Agriculture/Direction de l'Agriculture
- Ministère l'Economie Maritime/Direction de la Pêche
- Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
- Ministère de la Jeunesse/Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative
- Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- Ministère de la Santé/Service National d'Education et d'Information pour la Santé
- Ministère de la Justice/Direction Education Surveillée.

- **Les Institutions de Formation**

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- Service de Médecine légale et de Médecine du Travail
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée de Dakar (Département Recherche Appliquée).

- **Le Système des Nations Unies**

- OIT
- UNICEF
- UNESCO
- OIM
- Banque Mondiale.

- **Les Organisations non gouvernementales**

- CONGAD
- PLAN INTERNATIONAL
- Centre Emmanuel
- ENDA GRAF (Groupe Recherche Action Formation) ENDA jeunesse Action
- CARTIAS Clair enfance
- Association «Ndèyi Jirim »
- CONCEPT
- Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES)
- Défense Enfance Internationale (DEI)
- Avenir de l'Enfant
- Alliance pour la Solidarité et l'Entre Aide de Mboro.

- **Les organisations d'employeurs**

- Conseil National du Patronat (CNP)
- Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES).

- **Les organisations de travailleurs**

- Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
- Confédération des Syndicats Autonomes (CSA)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS).

- **Les Réseaux**

- Réseau des journalistes pour la protection des enfants
- Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement.

- **Les Organisations de base/Associations**

- Commission Nationale pour la population et les Ressources humaines
- Association des Imams et Oulémas du Sénégal
- Secrétariat Episcopal du Sénégal.

- **Les Ambassades**

- Ambassade des États-Unis
- Ambassade de France
- Ambassade du Gouvernement Royal des Pays Bas.

1.3. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Les objectifs globaux de l'enquête sur le travail des enfants visent à générer des données quantitatives sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques) et à entamer le processus de création d'une base de données contenant à la fois des données quantitatives et qualitatives au Sénégal. Plus spécifiquement, ce programme devra réaliser les objectifs suivants :

- a) Collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants au Sénégal et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs. De nombreuses variables intéressant le travail des enfants ont été intégrées à l'enquête en vue d'étudier les différentes caractéristiques des enfants travailleurs et de leur famille, incluant :
 - les caractéristiques démographiques et socio-économiques : niveaux d'instruction et de formation (effectifs et fréquentation), professions et niveaux de compétence ; durée du travail, gains et autres conditions de travail et de vie ;
 - les caractéristiques des secteurs recourant au travail des enfants : Ces derniers se répartissent normalement entre le secteur public et le secteur privé ;
 - le lieu et la durée du travail des enfants et facteurs favorisant le travail des enfants ou incitant les familles à pousser leurs enfants sur le marché du travail ;
 - les perceptions qu'ont les parents ou les tuteurs, les enfants et les employeurs des enfants travailleurs, des réglementations et de la législation, etc. ;
 - la situation des enfants en matière de santé et de sécurité.
- b) Renforcer la capacité du Sénégal à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT.

- c) Créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs. Cette base de données inclura également des informations sur la législation, les réglementations, les politiques et les programmes en vigueur ainsi que sur les organisations et les personnes travaillant dans le domaine des statistiques du travail et de la recherche liée au travail des enfants. L'ensemble des informations permettra de suivre l'évolution de la situation.
- d) Fournir une analyse globale de la situation des enfants actifs au Sénégal grâce à l'identification des groupes prioritaires, des structures d'activité et à l'analyse des conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants actifs. Ces informations serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur l'élimination du travail des enfants.
- e) Produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport national global sur le travail des enfants au Sénégal présentant les points forts des résultats et des conclusions statistiques de l'analyse approfondie, renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaires à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau.
- f) Intégrer les données relatives au Sénégal dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que le Sénégal soit inclus dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

1.4 ORGANISATION DU RAPPORT

A partir des données collectées à l'enquête nationale sur le travail des enfants, le rapport national se propose de saisir l'ampleur et la nature des activités des enfants, de déterminer les facteurs explicatifs et les conséquences du phénomène, et d'indiquer des axes de réflexion quant aux politiques à adopter pour réduire le problème. Il répond principalement aux questions suivantes :

- Qui sont les enfants travailleurs ?
- Quelles sont les formes de travail des enfants ?
- Où travaillent-ils ?
- Comment travaillent-ils ?
- Pourquoi travaillent-ils ?
- Doivent-ils travailler ?
- Et quelles sont les conséquences du travail sur la santé et la fréquentation scolaire des enfants ?

Le rapport s'articule autour des différents chapitres suivants :

1. Chapitre 1- Introduction : Ce Chapitre présente le pays ainsi que les objectifs et la justification de l'enquête

2. Chapitre 2 – Méthodologie : Ce Chapitre résume la méthodologie de l'enquête et l'opération de collecte des données
3. Chapitre 3- Caractéristiques de la population de l'enquête : Ce Chapitre donne des informations sur la population cible de l'enquête (les filles et les garçons de 5 à 17 ans) et permet de replacer le rapport dans son contexte avant d'aborder les enfants économiquement actifs et les enfants astreints à des tâches ménagères et surtout les enfants astreints à un travail dommageable. Il inclut les informations sur la composition de la population, les caractéristiques économiques des ménages et les caractéristiques des ménages en matière d'éducation
4. Chapitre 4 - Définitions relatives aux activités des enfants : Ce Chapitre comprend les définitions claires et concises des termes utilisés dans la collecte et l'analyse des données. Il présente les définitions juridiques des concepts clés relatifs aux activités des enfants et examine leurs traductions en termes statistiques dans le rapport basé sur les résultats de l'enquête.
5. Chapitre 5 – Activités effectuées par les enfants : Ce chapitre fournit un aperçu des activités auxquelles sont astreints les enfants.
6. Chapitre 6 - Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir : Ce chapitre présente les principales caractéristiques des enfants dont la scolarité, la santé ou le développement est compromis(e) par le travail et dont la participation à une activité professionnelle est prohibée par la législation nationale.
7. Chapitre 7 - Liens entre le travail des enfants, l'éducation et la santé des enfants et le bien-être familial : Ce chapitre met l'accent sur les relations observées entre le travail des enfants et les différents aspects liés à l'éducation formelle et la santé des enfants et la perception de l'importance du travail des enfants pour le bien-être des enfants.
8. Chapitre 8 - Contexte du travail des enfants : Ce Chapitre examine les résultats de la recherche menée antérieurement sur les corrélations et les causes possibles du travail des enfants au Sénégal.
9. Chapitre 9 – Quelques essais d'explication des déterminants du travail des enfants : Ce chapitre vise à expliquer les influences des différents facteurs sur le travail des enfants.

Chapitre 2 - Méthodologie

2.1 PORTEE ET COUVERTURE DE L'ENQUETE

Le Gouvernement du Sénégal, par le biais de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ex- Direction de la Prévision et de la Statistique - DPS), a mené une enquête sur le travail des enfants d'une durée de trois (3) mois (du 1er avril au 25 juin 2005) sur l'ensemble du territoire national.

2.2 QUESTIONNAIRES

- **Le questionnaire ménage** est administré à tous les membres du ménage
- **Le questionnaire Enfant**, quant à lui, est seulement administré à tous les enfants de 5-17 ans ; on y retrouve beaucoup de questions similaires à celles du questionnaire ménage.

Le questionnaire ménage : il comprend plusieurs modules ainsi répartis :

- Cadre d'information générale sur le ménage ;
- Section I: Composition et caractéristiques individuelles du ménage. Elle collecte des informations au sujet de chacune des personnes résidentes habituellement dans le ménage, âgées de 5 ans et plus, comme le prénom et le nom, le lien de parenté avec le chef de ménage (CM), le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, etc.
- Section II : Education et Formation
- Section III : Statut des activités des membres du ménage durant la semaine de référence : Cette section s'intéresse aux activités de tous les membres du ménage qui ont 5 ans et plus pendant la semaine de référence. Par travail, il faut entendre une activité quelconque effectuée pour un paiement (en espèce ou en nature) , au bénéfice de la famille ou pour soi même, y compris la contribution de main d'œuvre non payée.
- Section IV : Statut des activités des membres du ménage (5 ans et +) au cours des 12 derniers mois (DDM) ; idem que la section III, la référence étant les DDM.
- Section V : Santé et sécurité de tous les enfants (5-17 ans) : Cette Section est adressée aux mères ou personnes qui ont normalement une grande connaissance de l'état de santé des enfants ; tous les enfants âgés de 5 à 17 ans, travailleurs comme non travailleurs
- Section VI : Caractéristiques du ménage
- Section VII : Statut socio-économique du ménage : Cette section s'intéresse au statut socio-économique (revenus et dépenses) du ménage

Le questionnaire Enfant :

Ce questionnaire s'adresse aux enfants âgés de 5-17 ans, les questions sont directement posées aux enfants eux-mêmes, mais ils peuvent être assistés par leurs mère ou leur grande sœur ou par une autre personne appropriée.

Ce questionnaire comprend les modules suivants:

- Cadre d'information générale sur le ménage
- Section I : Education et fréquentation scolaire
- Section II : Statut des activités durant la semaine de référence : Cette section s'intéresse aux activités de travail de tous les enfants du ménage qui sont âgés de 5-17 ans durant la semaine de référence.

Par travail, il faut entendre une activité quelconque exécutée par l'enfant pour un paiement(en espèce ou en nature), un profit, un gain familial ou pour votre propre usage ou consommation, incluant les contributions du travail non payé familial.

- Section III : Statut des activités au cours des 12 derniers mois
- Section IV : Rémunération et mode de paiement des enfants travailleurs payés
- Section V : Santé et sécurité des enfants : Cette section s'intéresse à l'état de santé des enfants (tous les enfants âgés de 5 à 17 ans, travailleurs comme non travailleurs sont concernés)
- Section VI : Aspirations des enfants : Cette section s'intéresse aux aspirations et projets des enfants, actuellement et dans le futur.

2.3 ECHANTILLON

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) dispose d'une Base de sondage d'environ 10000 districts de recensement (DR) créés pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002 (RGPH-2002). Dans ce fichier, chaque DR apparaît avec tous ses identifiants (région, département, commune/arrondissement et code d'identification), sa taille en nombre de ménages et son type de milieu de résidence (urbain ou rural).

L'enquête est basée sur un échantillon aréolaire stratifié et tiré à deux degrés. Il y a 11 domaines d'études qui correspondent aux 11 régions du Sénégal. Chaque domaine est stratifié en urbain et rural. L'enquête a porté sur un échantillon qui a couvert 230 DR. Les DR constituent les unités primaires.

La démarche a consisté à procéder à un tirage systématique des DR à l'intérieur de chaque strate avec des probabilités proportionnelles à la taille du DR, la taille étant ici le nombre de ménages par DR. Au deuxième degré, le tirage des ménages s'est fait après énumération de l'ensemble des ménages de chaque DR tiré. Nous avons procédé à un tirage systématique sans remise d'un nombre constant de ménages dans chaque DR tiré sachant que l'objectif est d'avoir au moins un échantillon de taille de 3996 ménages.

Sur les 3996 ménages de l'échantillon, 3902 ont été effectivement enquêtés, soit un taux de réponse de 98%.

Tableau 2.1 : Répartition des DR par zone et par région

REGION	RURAL	URBAIN	TOTAL
Dakar	2	28	30
Diourbel	17	3	20
Fatick	17	3	20
Kaolack	15	5	20
Kolda	17	3	20
Louga	16	4	20
Matam	17	3	20
Saint Louis	13	7	20
Tambacounda	17	3	20
Thies	11	9	20
Ziguinchor	9	11	20
TOTAL	151	79	230

2.4 TEST PRELIMINAIRE

Le plan de travail, pour la réalisation de l'enquête sur le travail des enfants, avait déjà prévu la réalisation d'une enquête pilote pour tester les documents d'enquête, la méthodologie et les enquêteurs.

a) Recrutement et formation

Le recrutement et la formation des agents de l'enquête se sont déroulés comme prévu dans la période du 01 au 17 décembre 2004.

Au cours d'une période de huit (8) jours échelonnés du 08 au 17 décembre 2004, les six (6) enquêteurs et les deux (2) superviseurs, recrutés pour les besoins de l'enquête ont été formés. La formation, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions dans les locaux de l'ANSD, a permis de tester les questionnaires et d'apporter les correctifs nécessaires avant la réalisation de l'enquête pilote. En outre, avec la contribution d'agents expérimentés qui ont eu à soulever des questions pertinentes, il a été possible d'améliorer tous les documents de l'enquête et de soulever certaines interrogations à lever avant l'enquête principale.

b) Choix des zones de l'enquête

Le terrain de l'enquête a été diversifié pour tenir compte des différentes réalités. Ainsi, les villages de Keur Madaro (agricole) et Kayar (pêche) dans le département de Thiès ont été visités durant les deux premiers jours et le quartier de Daroukhane (milieu urbain) à Dakar les deux derniers jours de l'enquête pilote.

c) Exécution de l'enquête

Pour une durée de quatre (4) jours (du 18 au 21 décembre 2004), les agents ont été organisés et encadrés durant toute la période pour administrer les questionnaires.

Ces expériences ont été riches d'enseignements. En effet, à Keur Madaro, l'expérience des grands ménages agricoles a permis de se rendre compte de la lourdeur du travail. La proximité de la ville a une influence certaine sur la disponibilité des enfants travaillant en ville.

A Kayar, presque tous les enfants mènent une activité de pêche. Ainsi, il est recommandé de tenir compte des horaires de travail dans ces milieux pendant la grande enquête. La sensibilisation a été d'une grande importance pour les rencontrer. Elle est nécessaire avant l'arrivée des enquêteurs lors de l'enquête principale.

L'importance de la sensibilisation s'est avérée lors du déplacement à Guédiawaye. Elle a permis de trouver les enquêtés sur place. Ainsi, les enquêteurs ont rencontré moins de difficultés, ce qui leur a permis d'être plus performants. L'expérience de Kayar fait que certains agents ont proposé de mettre les modalités « Plage » et « au garage » à la question C36 (C53). La modalité « infirmité » devrait être prévue à la question C23 selon les agents. Il semblerait que les enfants de moins de 10 ans éprouvent des difficultés pour répondre correctement à la question relative aux aspirations.

Une reformulation de la question C29 a été proposée. Il semble qu'elle crée des confusions au niveau des enquêtés. Mais, cela veut dire aussi que les enquêteurs n'ont pas bien compris la question qui mériterait d'être clarifiée. Pourtant, la question semble assez claire. Il a fallu insister davantage lors de la formation et faire beaucoup de simulations.

L'enquête pilote s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les agents ont été transportés et assistés pendant toute la période.

d) Mise à jour des documents

Les questions suivantes ont été revues pour des ajouts : « à la plage » et « au Garage » à C36, C53, B24 et B 41 ; la modalité « handicap » a été ajoutée à C23 ; la modalité « Sur les Routes/air/mer » aux questions C36 et C53 ; « apprenti » à C37 ; le filtre à C24 demandant de passer à C27 a été ramené à C26.

La colonne C3, le numéro du principal répondant, peut être supprimé (le numéro du répondant doit être mis en haut de page).

Les questions C49 (questionnaire ménage) et B37 (questionnaire enfant) doivent être intitulées comme suit : Donner la branche d'activité c'est-à-dire la principale activité où (Nom) travaille.

e) Exploitation des données

La codification des questionnaires a été faite (du 23 au 31 décembre 2004). La saisie des données a été réalisée avec le logiciel CS PRO dans la période du 05 au 13 janvier 2005. Les tableaux ont été disponibles au courant de la période du 17 janvier 2005 au 05 février 2005.

L'exploitation informatique de cette enquête a permis de tirer quelques leçons : L'analyse des tableaux a permis de faire des propositions de corrections mineures des programmes de saisie aux informaticiens, notamment la manière de saisir les variables à réponses multiples⁵.

⁵ NB : Les questionnaires ont été sciemment envoyés directement à la saisie sans correction pour déceler les erreurs qui seraient commises en l'absence de contrôle sur le terrain. Le niveau des « sans réponse » peut être dû soit aux erreurs de terrain, soit aux erreurs de saisie.

2.5 FORMATION ET TRAVAIL DE TERRAIN

Sur deux cent cinq (205) candidatures reçues, 37 ont été retenues essentiellement sur la base de critères d'expériences en matière d'enquête, de niveau d'études, etc., pour participer à la formation.

Ensuite, durant dix (10) jours effectifs, les candidats ont été formés. Cette formation a été plus longue que celle de l'enquête pilote en raison de l'importance de l'effectif. En effet, plus l'effectif est important, plus les questions sont nombreuses et l'organisation difficile.

Pendant la formation et à l'aide du manuel de l'enquêteur, deux questionnaires ont été passés en revue, à savoir le questionnaire ménage et le questionnaire enfant.

Trente (30) enquêteurs retenus ont été répartis dans les six (6) équipes prévues par l'organisation de la collecte, en tenant compte des expériences dans les deux zones (NORD et SUD), des langues parlées et éventuellement du désir par écrit de chaque enquêteur pour une zone donnée. Au préalable, les six (6) contrôleurs devant diriger les six (6) équipes ont été choisis sur la base de l'expérience en matière de contrôle, d'aptitude à diriger une équipe, des performances lors de la formation, etc.

Ainsi, selon le système de collecte mis en place, les Zones Nord et Sud disposent de trois (3) équipes chacune sous la responsabilité d'un superviseur. La Zone Nord comprend les régions de Matam, St- Louis, Louga, Diourbel et Thiès, tandis que la Zone Sud est composée des régions de Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Kaolack et Fatick. La collecte a démarré par la région de Dakar. Elle a été réalisée par l'ensemble des six (6) équipes réunies (du 1^{er} au 18 avril 2005). Cette approche a permis un suivi rapproché des équipes durant leurs premiers jours de terrain, afin de pouvoir intervenir rapidement pour harmoniser les situations et donner des solutions aux problèmes rencontrés.

Le questionnaire ménage de prime à bord, semble être facile à remplir ; mais les principales difficultés pour les agents étaient de respecter les filtres, les différentes catégories de personnes à interroger, et les périodes de référence (la semaine, le mois ou l'année).

Après la formation théorique, une journée a été consacrée à la pratique sur le terrain en utilisant des ménages réels, et une autre journée à la discussion de l'expérience sur le terrain.

Au terme de la formation, trente (30) enquêteurs ont été retenus sur la base du mérite (compréhension du questionnaire, des concepts et définitions) pour participer à la collecte de l'enquête principale. Les agents formés qui n'ont pas été retenus ont été classés sur une liste d'attente pour parer à d'éventuels désistements.

Les opérations de collecte ont démarré le 1^{er} avril 2005 et se sont achevées le 25 juin 2005. Les principales difficultés de terrain sont le problème de distances, d'accessibilité des DR et plus particulièrement dans les régions de Matam, Tambacounda, et dans les départements de Kaffrine et Linguère, et aussi le problème de guides pour retrouver certains DR.

A Dakar d'abord, ensuite dans les régions, les équipes de terrain ont reçu les visites de l'encadrement technique, composé des cadres de la DPS (MEF), de la Direction du travail (METFP) et de la Direction de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants (MFASSN) concerné par l'ENTE venu s'enquérir des problèmes d'organisation, de condition de travail, d'encouragement mais surtout de vérification de la qualité du travail effectuée. Ces missions ont permis de s'appuyer sur le travail déjà réalisé pour constater les lacunes des uns et des autres afin

de proposer des correctifs nécessaires et à temps. En plus de vérifications au bureau, des retours sur le terrain ont été opérés pour s'assurer d'abord du sérieux des enquêteurs avant de rechercher à détecter d'éventuelles erreurs (étourderie ou incompréhension). Enfin, tous les problèmes (organisation, fonctionnement, personnels) sont passés en revue avec les concernés afin de trouver des solutions idoines.

2.6 TRAITEMENT DES DONNEES

C'est une phase importante et délicate de l'enquête. En effet, si elle est bien réussie, elle consacre aux données une bonne qualité. C'est la raison pour laquelle elle doit être maîtrisée et demande une préparation minutieuse. Les agents responsables de l'exploitation devraient aussi avoir une maîtrise parfaite des deux logiciels utilisés : CSPRO et SPSS.

CSPRO est une évolution et fusion des logiciels ISSA et IMPS, il permet d'organiser une saisie contrôlée et facilite le transfert des données vers SPSS qui est un logiciel de tabulation.

Toute la saisie des données a été faite à Dakar. La saisie et les premiers traitements des données ont été effectués avec le logiciel CSPRO développé par l'International Statistical Programs Center de U.S. Bureau of Census.

La première phase porte sur la description de toutes les variables existant dans les questionnaires. Cette phase est réalisée grâce au module DICTIONNAIRE DES DONNEES. Il s'en suit la création d'écrans de saisie ainsi que l'intégration de procédures de contrôles de qualité des données. Les maquettes de saisie épousent la configuration des questionnaires, c'est-à-dire qu'un enregistrement correspond à une section ou une partie de section s'il y en a plusieurs. Les écrans ainsi obtenus sont identiques au dessin du questionnaire, et se suivent dans l'ordre préétabli.

La deuxième phase concerne la saisie, c'est à dire l'introduction des données par l'agent de saisie. Cette phase est réalisée grâce au module CSENTRY.

La troisième phase est relative aux contrôles, corrections, imputations et extractions. Elle est réalisée grâce au module CSBATCH qui permet de faire des corrections très élaborées et de faire des imputations, si nécessaire sur les données manquantes. Les fichiers de CSPRO étant en ASCII, ils peuvent être exportés vers d'autres logiciels à partir de CSPRO.

Il convient de préciser que certains contrôles de cohérence sont réalisés à l'aide du logiciel SPSS. Celui-ci permet aussi la réalisation de plusieurs types de contrôles difficilement réalisables par CSBATCH.

Six (6) agents de saisie et deux (2) correcteurs de données ont été recrutés et formés au début pour l'entrée et la correction des données. Les agents de saisie étaient regroupés en deux brigades qui travaillaient chacune 5 heures par jour.

L'ampleur des tâches de contrôle, au vu des délais impartis, a nécessité le recrutement de 8 agents pour renforcer l'équipe de correcteurs. Ce travail d'apurement a duré un mois.

Enfin, des programmes SPSS reprenant les mêmes types de contrôles ont été exécutés pour mettre à jour d'un coup tous les cas à vérifier dans l'ensemble des batchs saisis. Cette démarche a permis dans une bonne mesure d'accélérer la correction de certains types d'erreurs. Elle a par

contre l'inconvénient de faire revenir l'agent d'apurement plusieurs fois sur le même batch chaque fois qu'un traitement est à faire.

Lorsque toutes les erreurs ont été redressées, l'opération de tabulation a pu commencer.

Les fichiers contenant les données du questionnaire de base sont tous convertis en fichiers SPSS. Les fichiers d'analyse ont été créés à partir de ces derniers. Les résultats du rapport de synthèse constituent le point de départ pour la détermination des variables à créer par niveau d'observation (ménages, individus, ...). Chaque fichier d'analyse a un dictionnaire des données renfermant le nom du fichier, le contenu (niveau d'observation), le nombre de variables, le nombre d'enregistrements et la description de chaque variable (nom, format, type, longueur, univers, codes et libellés pour une variable discrète).

L'écriture des programmes de création de variables et de tabulation constitue la dernière étape de l'exploitation des données. Il faut à chaque fois vérifier la pertinence et la cohérence des résultats, les fréquences et les moyennes etc. Il est bon que les résultats obtenus (tableaux et autres indicateurs) soient confrontés aux séries de données existantes pour mieux apprécier les évolutions constatées.

2.7 TAUX DE REPOSE ET PONDERATION

Sur les 3996 ménages de l'échantillon, 3902 ont été effectivement enquêtés, soit un taux de réponse de 98%.

Tableau 2.2 : Poids des pondérations utilisées

REGIONS	PONDERATIONS	
	MILIEU 1= Urbain ; 2= Rural	POIDS
Dakar	1	550,81
Dakar	2	252,56
Diourbel	1	349,78
Diourbel	2	366,18
Fatick	1	183,67
Fatick	2	262,73
Kaolack	1	328,02
Kaolack	2	377,72
Kolda	1	234,98
Kolda	2	297,37
Louga	1	199,99
Louga	2	244,69
Matam	1	119,27
Matam	2	159,69
Saint Louis	1	249,09
Saint Louis	2	287,10
Tambacounda	1	247,97
Tambacounda	2	237,45
Thiès	1	350,29
Thiès	2	469,99
Ziguinchor	1	135,41
Ziguinchor	2	280,60

2.8 FIABILITE DES ESTIMATIONS (Voir annexe A.2)

2.9. ENSEIGNEMENTS TIRES ET AMELIORATIONS FUTURES DE LA COLLECTE DES DONNEES

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) au Sénégal de 2005, bien qu'ayant permis d'évaluer l'ampleur du phénomène et certains de ses déterminants, présente des insuffisances. Dans la perspective d'une amélioration de la mesure du phénomène « travail des enfants » et ses corollaires, il importe de réduire au préalable, et ce autant que possible, les biais d'ordre méthodologique et ceux liés à la collecte des données.

a. Considérations méthodologiques

Il a été retenu de collecter des données auprès des ménages ordinaires. Nonobstant cette approche, des problèmes de mesure ont été identifiés. En effet, il convient de noter que :

1. la base de sondage ne prend pas en compte les enfants résidant dans les daara (écoles coraniques) ou les maisons de fortune, entre autres. L'identification des enfants s'est faite à partir des ménages ordinaires. Cette situation aurait une incidence certaine dans la mesure de l'ampleur du travail des enfants du fait que la base de sondage se trouve ainsi sous-estimée.

Dans l'optique de réduire les biais qu'induirait une telle situation, il serait plus judicieux de coupler aux enquêtes ménages des enquêtes portant sur des unités d'habitation autres que les ménages ordinaires. En outre, il est fort probable que les caractéristiques du travail des enfants vivant dans les ménages ordinaires ne soient pas induites par la même logique que celle des enfants des autres unités d'habitation ;

2. pour une mesure conséquente du phénomène « travail des enfants », il serait efficient de réaliser une enquête à passages répétés. Cette approche permettra d'isoler les effets de saisonnalité ;
3. le regroupement des branches d'activité pendant la codification n'a permis pas d'évaluer l'ampleur de l'implication des enfants dans certains secteurs. Pour les enquêtes futures, un éclatement des branches d'activité devrait être pris en compte ;
4. dans le cadre de ce rapport, les analyses portent sur les réponses données par les adultes (parents, tuteurs ou personne la mieux informée du ménage) . Cette approche, bien que permettant de surmonter les problèmes liés à la difficulté qu'ont les jeunes enfants à caractériser leurs activités, peut entraîner une sous-estimation de l'ampleur du phénomène. En outre, les parents (ou répondants du questionnaire ménage) peuvent ne pas bien cerner l'activité menée par les enfants travaillant en dehors de celle réalisée dans le cadre familial de même que le nombre d'heures qui y est consacré, entre autres. Toutefois, il est à noter que les réponses des enfants sur leurs conditions de travail ont contribué à mieux cerner les différentes formes de travail, notamment les travaux dangereux.

b. Considérations liées à la collecte des données

La conformité de certaines données issues de l'ENTE peut être entachée par des biais liés à l'observation et même par la nature des questions posées:

1. pour l'évaluation du travail dangereux, la question sur le transport des poids lourds n'est pas bien spécifiée (l'enfant apprécie si la charge est lourde ou pas). Pour faciliter une collecte opérationnelle, des modalités de poids devraient être définies en faisant référence aux cadres réglementaires du pays.
2. les enfants les plus jeunes ont eu des difficultés à répondre aux questions relatives à leurs aspirations. Pour de pareilles questions, le recours aux adultes ne saurait résoudre les problèmes rencontrés, du fait qu'elles sont purement individuelles.

Chapitre 3 - Caractéristiques de la population enquêtée

3.1 INTRODUCTION

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) estime la population du Sénégal à 10 864 506 habitants en avril 2005. Les projections effectuées pour l'année 2005⁶ se situent dans le même ordre de grandeur que l'enquête (soit 10.817.844 habitants).

Ce chapitre met en exergue le contexte de l'étude et traite de la composition de la population et de certaines caractéristiques des ménages (économiques, éducation, etc.) enquêtés.

3.2. COMPOSITION DE LA POPULATION

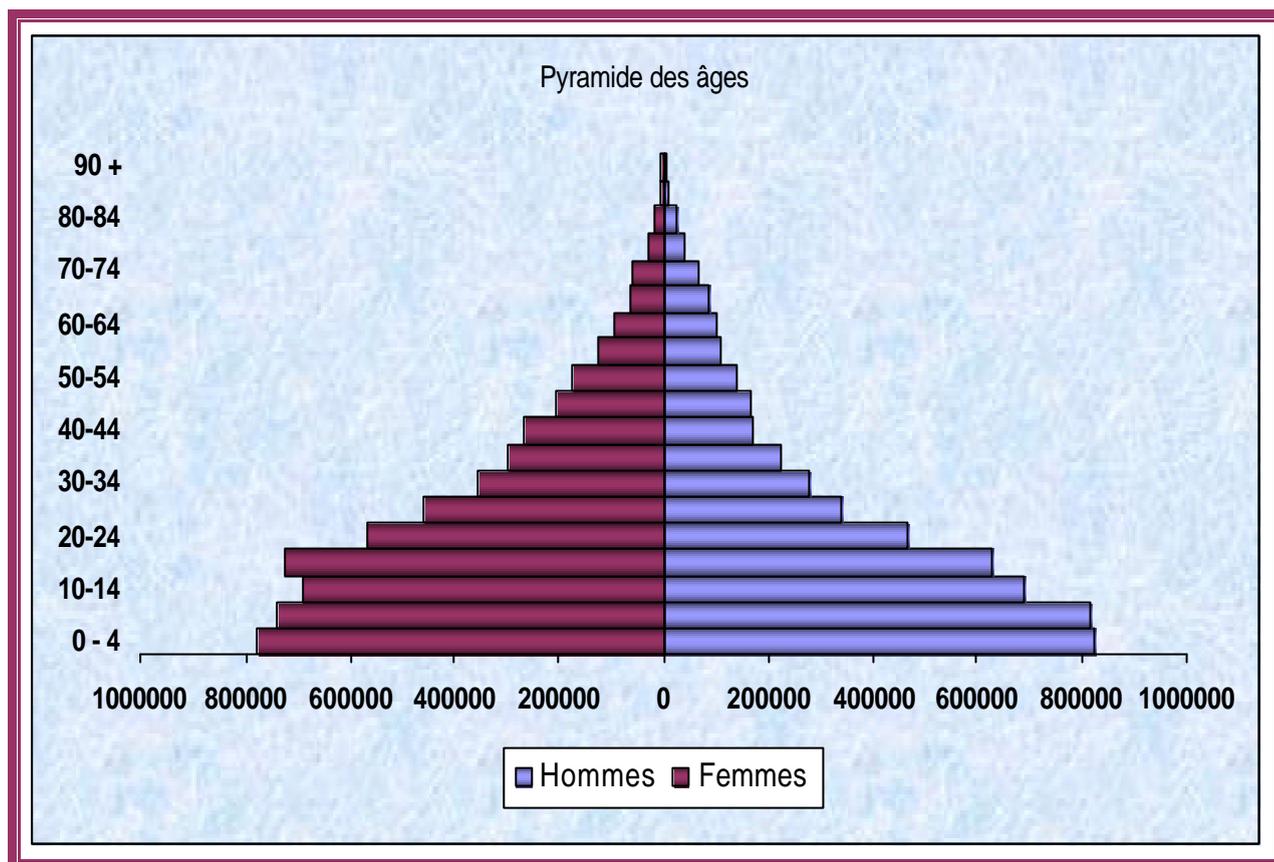
Le tableau suivant donne la répartition de la population totale estimée du Sénégal par sexe et par groupes d'âges. On constate une prédominance de la population masculine sur les tranches d'âge de 0-4 ans (51,4% pour 48,6%) et 5 à 9 ans (52,5% pour 47,5%). A partir des tranches d'âge 15-19 ans jusqu'à 55-59 ans, on note une inversion de la tendance au profil des femmes qui se situent entre les bornes de 53,5% (15-19 ans) à 61,1% (40-44 ans).

Tableau 1 : Population totale par sexe et par groupe d'âges

Groupes d'âges	Total		Hommes			Femmes		
	Effectif	% de la population total	Effectif	% du total des hommes	% de la population totale du groupe d'âge	Effectif	% du total des Femmes	% de la population totale du groupe d'âge
Total	10864506	100	5197017	100	47,8	5667489	100	52,2
0-4	1603.629	14,8	824700	15,9	51,4	778929	13,7	48,6
5-9	1553.062	14,3	816034	15,7	52,5	737028	13,0	47,5
10-14	1382.039	12,7	691250	13,3	50,0	690789	12,2	50,0
15-19	1357.543	12,5	630752	12,1	46,5	726791	12,8	53,5
20-24	1038.858	9,6	469351	9,0	45,2	569507	10,0	54,8
25-29	797.543	7,3	339002	6,5	42,5	458541	8,1	57,5
30-34	633.479	5,8	281580	5,4	44,4	351899	6,2	55,6
35-39	519.746	4,8	221760	4,3	42,7	297986	5,3	57,3
40-44	436.998	4,0	170096	3,3	38,9	266902	4,7	61,1
45-49	370.253	3,4	166642	3,2	45,0	203611	3,6	55,0
50-54	314.185	2,9	140753	2,7	44,8	173432	3,1	55,2
55-59	237.166	2,2	111226	2,1	46,9	125940	2,2	53,1
60-64	197.017	1,8	100422	1,9	51,0	96595	1,7	49,0
65-69	154.195	1,4	86728	1,7	56,2	67467	1,2	43,8
70-74	129.667	1,2	67267	1,3	51,9	62400	1,1	48,1
75-79	72.032	0,7	41253	0,8	57,3	30779	0,5	42,7
80-84	42.450	0,4	25538	0,5	60,2	16912	0,3	39,8
85-89	12.760	0,1	6717	0,1	52,6	6043	0,1	47,4
90 +	11.884	0,1	5946	0,1	50,0	5938	0,1	50,0

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

⁶ Estimation de la population du Sénégal de 2005 à 2015 : DPS Janvier 2006



Source : Tableau 1

A partir de la tranche d'âges 60-64 ans, la tendance est de nouveau inversée au profil des hommes avec 51% pour la tranche 60-64 ans pour atteindre la pointe de 60,2% pour les 80-84 ans. Cette prédominance de la population masculine, au niveau des groupes d'âges avancés, pourrait être due à un problème de qualité des données⁷.

Au-delà de cet aspect, les femmes restent globalement majoritaires dans la population enquêtée. Elles représentent 52,2% soit 5 667 489 personnes contre 47,8% soit 5 197 017 pour les hommes. La caractéristique principale de la population est qu'elle est jeune (54% ont moins de 20 ans).

⁷ En effet, au niveau de ces tranches d'âge, les femmes devraient être en surnombre par rapport aux hommes.

Tableau 2 : Population par zone de résidence et groupe d'âge.

Groupe d'âge	Zone Urbaine						Zone Rurale					
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	4.314.567	100	2.079.402	48,2	2.235.165	51,8	6.549.936	100	3.117.611	47,6	3.432.325	52,4
0-4	490.752	100	248.435	50,6	242.317	49,4	1.112.876	100	576.264	51,8	536.612	48,2
5-9	479.071	100	248.208	51,8	230.863	48,2	1.073.991	100	567.826	52,9	506.165	47,1
10-14	513.723	100	261.047	50,8	252.676	49,2	868.315	100	430.202	49,5	438.113	50,4
15-19	610.926	100	295.321	48,3	315.605	51,7	746.619	100	335.432	44,9	411.187	55,0
20-24	515.561	100	239.454	46,4	276.107	53,6	523.297	100	229.897	43,9	293.400	56,0
25-29	379.479	100	173.847	45,8	205.632	54,2	418.063	100	165.154	39,5	252.909	60,5
30-34	290.407	100	146.364	50,4	144.043	49,6	343.071	100	135.216	39,4	207.855	60,5
35-39	234.059	100	108.297	46,3	125.762	53,7	285.688	100	113.463	39,7	172.225	60,2
40-44	168.088	100	63.290	37,7	104.798	62,3	268.910	100	106.806	39,7	162.104	60,2
45-49	165.689	100	72.320	43,6	93.369	56,4	204.564	100	94.322	46,1	110.242	53,8
50-54	127.952	100	56.164	43,9	71.788	56,1	186.233	100	84.589	45,4	101.644	54,5
55-59	100.790	100	44.121	43,8	56.669	56,2	136.376	100	67.105	49,2	69.271	50,7
60-64	73.881	100	36.501	49,4	37.380	50,6	123.135	100	63.920	51,9	59.215	48,0
65-69	67.051	100	36.422	54,3	30.629	45,7	87.144	100	50.306	57,7	36.838	42,2
70-74	44.900	100	21.277	47,4	23.623	52,6	84.766	100	45.989	54,3	38.777	45,7
75-79	27.752	100	14.618	52,7	13.134	47,3	44.280	100	26.635	60,2	17.645	39,8
80-84	15.011	100	9.250	61,6	5.761	38,4	27.439	100	16.288	59,4	11.151	40,6
85-89	5.441	100	2.184	40,1	3.257	59,9	7.319	100	4.533	61,9	2.786	38,0
90 +	4.034	100	2.282	56,6	1.752	43,4	7.850	100	3.664	46,7	4.186	53,3

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

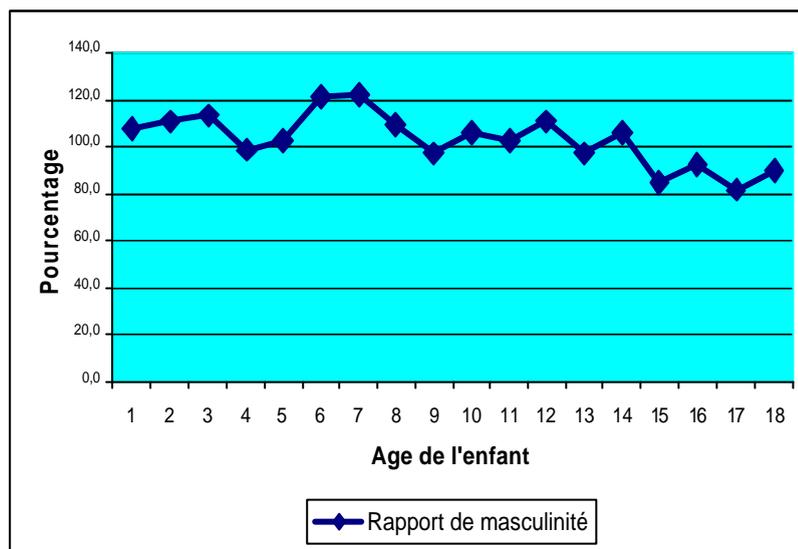
Tableau 3 : Population des enfants de 0 à 17ans par sexe et par année d'âge.

Ages	Total		Garçons			Filles		
	Total	%	Effectifs	%	%cumulé	Effectifs	%	%cumulé
TOTAL	5.362.701	100	2.718.328	100	//	2.644.373	100	//
0	274.752	5,1	142.337	5,2	5,2	132.415	5	5
1	269.667	5	141.848	5,2	10,4	127.819	4,8	9,8
2	315.326	5,9	167.262	6,2	16,6	148.064	5,6	15,4
3	351.881	6,6	174.807	6,4	23	177.074	6,7	22,1
4	392.001	7,3	198.445	7,3	30,3	193.556	7,3	29,4
5	330.996	6,2	181.657	6,7	37	149.339	5,6	35
6	296.363	5,5	162.895	6	43	133.468	5	40
7	349.554	6,5	182.476	6,7	49,7	167.078	6,3	46,3
8	337.018	6,3	166.171	6,1	55,8	170.847	6,5	52,8
9	239.132	4,5	122.836	4,5	60,3	116.296	4,4	57,2
10	347.501	6,5	176.093	6,5	66,8	171.408	6,5	63,7
11	198.254	3,7	104.226	3,8	70,6	94.028	3,6	67,3
12	321.848	6	158.702	5,8	76,4	163.146	6,2	73,5
13	291.374	5,4	149.973	5,5	81,9	141.401	5,3	78,8
14	223.060	4,2	102.255	3,8	85,7	120.805	4,6	83,4
15	352.651	6,6	169.237	6,2	91,9	183.414	6,9	90,3
16	243.727	4,5	109.333	4	95,9	134.394	5,1	95,4
17	227.596	4,2	107.775	4	99,9	119.821	4,5	99,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

En ce qui concerne spécifiquement la population des enfants de 0-17 ans (voir tableau 3, supra), celle-ci est estimée à 5 362 701 personnes. Elle est composée de 50,1% de garçons (soit 2 718 328 individus) et de 49,3% de filles (soit 2 644 373 personnes). La population des 0-4 ans y représente 1 603 627 habitants (29,9%) contre 2 935 100 pour les 5-14 ans (54,7%). Les enfants en âge de scolarisation (7-12 ans) se situent à 1 793 307 habitants, soit 33,4%. La population des adolescents (13-17 ans), quant à elle est composée de 823 974 habitants, soit 15,3%. Dans l'ensemble, plus de la moitié des enfants a un âge inférieur ou égal à 8 ans.

Graphique 3.1 : Rapports de masculinité par âge parmi la population d'enfants de 0 à 17 ans



L'évolution du rapport de masculinité laisse apparaître une prédominance des effectifs de garçons entre 0 et 14 ans avec quelques déficits passagers notés ici et là à 3 ans, 8 ans et 12 ans. A partir de 14 ans, on note une inversion de cette tendance au profit des filles.

Cette situation est mise en évidence dans le graphique ci-contre.

La distribution de la population d'enfants dans les régions et par milieu de résidence laisse entrevoir d'importantes disparités. Le tableau 4 présente la répartition des enfants par région selon le sexe et le rapport de masculinité qui en est déduit.

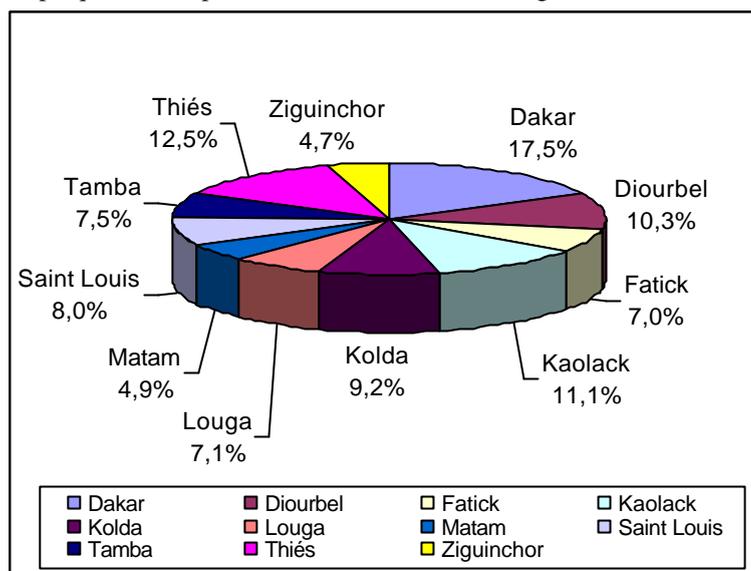
Tableau 4 : Population de 0 à 17 ans par zone de résidence (Urbaine/Rurale), sexe et par région.

Caractéristiques	Total				Zone Urbain				Zone Rurale			
	Total	Garçon	Filles	RM	Total	Garçon	Filles	RM	Total	Garçon	Filles	RM
TOTAL	5362701	2718327	2644374	102,8	1854127	936175	917952	102,0	3508575	1782152	1726423	103,2
Régions												
Dakar	937476	471778	465698	101,3	891762	450563	441199	102,1	45714	21215	24499	86,6
Diourbel	554828	273334	281494	97,1	92343	43373	48970	88,6	462485	229961	232524	98,9
Fatick	376017	196861	179156	109,9	42610	22407	20203	110,9	333407	174454	158953	109,8
Kaolack	597892	306739	291153	105,4	104966	52155	52811	98,8	492926	254584	238342	106,8
Kolda	491173	252184	238989	105,5	55221	27963	27258	102,6	435952	224221	211731	105,9
Louga	383299	191960	191339	100,3	56396	28998	27398	105,8	326903	162962	163941	99,4
Matam	264558	133080	131478	101,2	31963	15266	16697	91,4	232595	117814	114781	102,6
Saint Louis	430974	217596	213378	102,0	159669	82948	76721	108,1	271306	134648	136658	98,5
Tambacounda	401824	213188	188636	113,0	51825	27028	24797	109,0	349999	186160	163839	113,6
Thiès	672610	329550	343060	96,1	272179	135914	136265	99,7	400430	193635	206795	93,6
Ziguinchor	252050	132057	119993	110,1	95193	49560	45633	108,6	156858	82498	74360	110,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

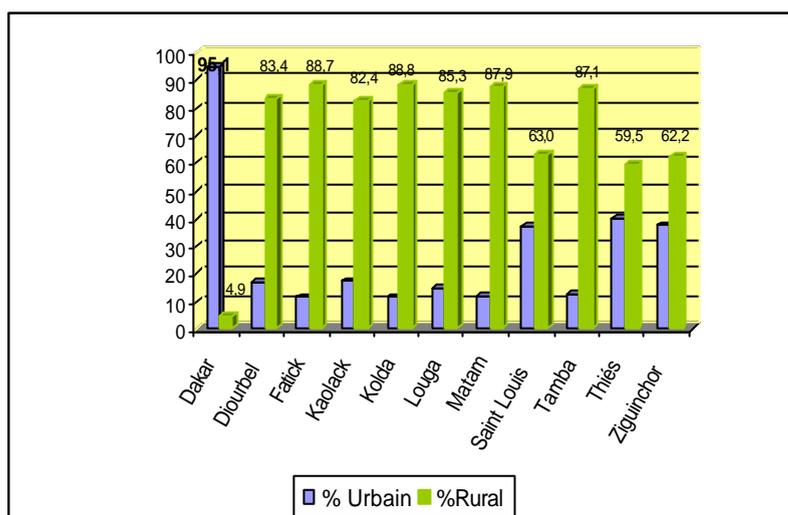
L'analyse du graphique 3-2 montre que la région de Dakar concentre 17,5% de la population d'enfants de 0-17 ans. Elle est suivie de celle de Thiès et de Kaolack où résident respectivement 12,5% et 11,1% des enfants. Les régions de Ziguinchor et de Matam abritent les plus faibles effectifs d'enfants avec seulement près de 1 enfant sur 20 chacune (4,7% et 4,9%). Toutefois, cette répartition subit de légères modifications lorsqu'on prend en considération la répartition selon le milieu de résidence (urbaine ou rurale).

Graphique 3.2 : Répartition des enfants selon la région de résidence



La population d'enfants de la région de Dakar est essentiellement concentrée en milieu urbain (95%). Dans les régions de Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor, la proportion d'enfants résidant dans les zones urbaines reste également importante mais se situe à des niveaux moins importants qu'à Dakar. On compte environ entre 37% et 41% d'enfants dans ces zones.

Graphique 3.2bis : Répartition des enfants par région et milieu de résidence



Partout ailleurs, la répartition fait état de concentrations d'enfants relativement

importantes en zones rurales : on compte environ plus de 2 enfants sur 3 qui habitent dans ces zones, plus particulièrement au niveau des régions de Tambacounda, Matam, Fatick, Louga et de Kolda. La répartition par sexe donne un rapport de masculinité de 102,8% pour l'ensemble de la population, ce qui dénote d'une représentativité légèrement plus forte des garçons. Le déficit de filles apparaît de façon nette dans les régions de Tambacounda, de Ziguinchor et de Fatick où le rapport de masculinité se situe à 113, 110,1 et à 109,9 respectivement. Le déficit en filles reste aussi plus prononcé dans les zones rurales avec 103,2% contre 102% en zone urbaine. La zone rurale de Tambacounda arrive en tête avec 113,6% et Dakar dernière avec 86,6%.

En résumé, on peut retenir que, sur le plan numérique, les filles sont majoritaires en milieu rural avec 1726423 habitants contre 917952 hommes en raison de la migration masculine en ville entre autres. La population enquêtée présente les caractéristiques d'une population très jeune : 49,4 % de celle-ci sont constitués des 0-17 ans (elle est de 5.362.701 personnes pour une population de 10.864.506).

3.3. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES MENAGES

Le bien-être est appréhendé à travers les quintiles de revenu des ménages. Il faut noter que le quintile 1 est le quintile le plus pauvre et que les quintiles sont rangés du plus pauvre au plus riche. Il faudra également signaler que les revenus n'ont pas été ajustés ni à la taille du ménage ni aux indices de prix des régions. Le bien être des ménages varie selon la région et le milieu de résidence.

Au niveau national, 21,0% des ménages appartiennent 5ème quintile (les plus riches) tandis que 40% des ménages appartiennent aux 2 premiers quintiles (les plus pauvres). Les régions de Dakar et de Thies avec 30,6% et 30,8% de leurs ménages appartenant au sont les plus riches. Par contre pour ce même quintile, les régions de Fatick, Tambacounda et de Kolda avec respectivement seulement 9,2%, 8,4% et 8,3% de leurs ménages sont les plus pauvres (cf. Tableau 6).

Par rapport au milieu de résidence, le niveau de bien être est plus élevé en milieu urbain. En effet, 30,8% des ménages en milieu urbain contre 13,7% en milieu rural appartiennent au 5e quintile de niveau de vie (les plus riches). La proportion de ménages appartenant aux 2 premiers quintiles est plus importante en milieu rural 47,6% contre 30% en milieu urbain (cf. Tableau 5).

Tableau 5 : Nombre et pourcentage de ménages par quintile de revenus, par région.

Régions	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5		Total	
	Effectifs	%	Ensemble ménages	%								
Total	243831	19,9%	246637	20,1%	244246	19,9%	233374	19,0%	257690	21,0%	1225778	100,0%
Régions												
Dakar	61210	20,2%	46338	15,3%	52695	17,4%	49436	16,4%	92652	30,6%	302330	100,0%
Diourbel	8023	6,7%	26283	22,0%	35689	29,9%	26321	22,0%	23140	19,4%	119457	100,0%
Fatick	30316	37,2%	19386	23,8%	16759	20,6%	7591	9,3%	7459	9,2%	81511	100,0%
Kaolack	34154	28,1%	31162	25,6%	22653	18,6%	17644	14,5%	16103	13,2%	121715	100,0%
Kolda	34529	36,9%	22384	23,9%	14010	15,0%	14950	16,0%	7750	8,3%	93623	100,0%
Louga	4115	5,4%	14592	19,1%	15681	20,5%	20773	27,2%	21236	27,8%	76397	100,0%
Matam	5345	10,9%	13843	28,1%	10773	21,9%	10171	20,6%	9131	18,5%	49262	100,0%
Saint Louis	7638	8,3%	17707	19,3%	20814	22,7%	24509	26,8%	20916	22,8%	91583	100,0%
Tambacounda	27855	35,9%	19370	25,0%	12679	16,4%	11070	14,3%	6548	8,4%	77522	100,0%
Thiès	13125	9,1%	18303	12,7%	28001	19,4%	40433	28,0%	44389	30,8%	144250	100,0%
Ziguinchor	17521	25,7%	17269	25,3%	14492	21,3%	10477	15,4%	8368	12,3%	68127	100,0%
Milieu de résidence												
Urbain	81228	15,4%	76988	14,6%	99115	18,8%	107955	20,5%	162368	30,8%	527655	100,0%
Rural	162603	23,3%	169648	24,3%	145131	20,8%	125418	18,0%	95322	13,7%	698123	100,0%
	243831	19,9%	246637	20,1%	244246	19,9%	233374	19,0%	257690	21,0%	1225778	100,0%

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les trois premiers quintiles des ménages dirigés par les femmes sont constitués de plus de 60% des ménages (20,8%, 23,7%, 20,1%), ce qui témoigne de la forte concentration des revenus faibles à ce niveau. Les revenus des ménages plus ou moins aisés se trouvent dans les 40% restant dont 22,7% seulement appartiennent aux quintiles de revenus les plus élevés (cf. Tableau 6).

Tableau 6: Nombre et pourcentage de ménages dirigés par une femme par quintile de revenus, région et milieu de résidence.

Régions	Ensemble des Ménages	Ménages dirigés par une Femme	
		Effectifs	% ensemble des ménages
TOTAL	1225778	264947	21,6%
Quintile			
Quintile 1	243831	50701	20,8%
Quintile 2	246637	58487	23,7%
Quintile 3	244246	49196	20,1%
Quintile 4	233374	48042	20,6%
Quintile 5	257690	58521	22,7%
TOTAL	1225778	264947	21,6%
Régions			
Dakar	302330	93753	31,0%
Diourbel	119457	29600	24,8%
Fatick	81511	12527	15,4%
Kaolack	121715	17147	14,1%
Kolda	93623	9002	9,6%
Louga	76397	11185	14,6%
Matam	49262	9971	20,2%
Saint Louis	91583	26138	28,5%
Tambacounda	77522	9139	11,8%
Thiès	144250	28085	19,5%
Ziguinchor	68127	18399	27,00%
Milieu de résidence			
Urbain	527655	167997	31,8%
Rural	698123	96950	13,9%

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Au niveau national, 21,6% des ménages sont dirigés par des femmes. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain. En effet, en milieu urbain près du tiers des ménages sont dirigés par des femmes (31,8%) contre 13,9% en milieu rural. Plus du quart des ménages sont dirigés par une femme à Dakar, Saint Louis, (31% et 28,5%), à Diourbel elles représentent 24,8%, alors que cette proportion est relativement faible au niveau des régions de Matam et Fatick (20,2% et 15,4%) avec un plancher de 9,6% à Kolda (cf. Tableau 6).

Tableau 7 : Nombre et pourcentage de ménages par principale activité génératrice de revenus, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)

Régions	Ensemble des Ménages	Emploi salarié régulier		Emploi indépendant (agriculture)		Emploi indépendant (non agricole)		travail occasionnel et transferts	
		Effectifs	% ensemble des ménages	Effectifs	% ensemble des ménages	Effectifs	% ensemble des ménages	Effectifs	% ensemble des ménages
TOTAL	1225778	212233	17,3	427637	34,9	360485	29,4	225423	18,4
Régions									
Dakar	302330	109200	51,5	9227	2,2	106629	29,6	77275	34,3
Diourbel	119457	8657	4,1	25966	6,1	55867	15,5	28966	12,8
Fatick	81511	6066	2,9	44820	10,5	18807	5,2	11818	5,2
Kaolack	121715	9582	4,5	65525	15,3	30546	8,5	16063	7,1
Kolda	93623	7784	3,7	63389	14,8	15280	4,2	7170	3,2
Louga	76397	5602	2,6	44688	10,5	15211	4,2	10896	4,8
Matam	49262	3868	1,8	18236	4,3	10092	2,8	17067	7,6
Saint Louis	91583	21300	10,0	33594	7,9	23896	6,6	12793	5,7
Tamba	77522	6105	2,9	50144	11,7	11112	3,1	10162	4,5
Thiès	144250	21882	10,3	47434	11,1	54104	15,0	20831	9,2
Ziguinchor	68127	12188	5,7	24615	5,8	18941	5,3	12383	5,5
Milieu de résidence									
Urbain	527655	167326	78,8	25867	6,0	195876	54,3	138586	61,5
Rural	698123	44908	21,2	401770	94,0	164608	45,7	86837	38,5

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

D'après le tableau 7, le secteur agricole reste le secteur dominant au niveau national avec 34,9% des ménages. Viennent ensuite les emplois indépendants non agricoles qui constituent un secteur de spécialisation pour 360 485 ménages, soit 29,4% des ménages. Ces emplois composent ainsi l'essentiel du secteur artisanal et informel au Sénégal. Ils se concentrent plus particulièrement dans la région de Dakar (29,6%) et dans une moindre mesure dans les régions de Diourbel (15,5%) et de Thiès (15%).

On compte également 212.233 ménages qui disposent d'un emploi salarié régulier, soit 17,3% des ménages. Cependant, plus de la moitié de ces ménages (51,5%) sont concentrés dans la région de Dakar. Dans l'ensemble, il s'agit d'emplois bien développés dans les zones urbaines, avec plus de $\frac{3}{4}$ des effectifs enrôlés qui résident dans ces zones (soit 78,8% contre 21,2% pour les zones rurales).

Enfin, les travaux occasionnels mobilisent 18,4% des ménages au niveau national. Ils restent bien implantés dans la région de Dakar (34,3%) mais on en retrouve aussi une bonne partie dans la région de Diourbel (12,8%). Ces emplois sont également bien représentés dans les zones urbaines avec plus de 3 emplois sur 5 (soit 61,5%) qui y évoluent.

S'agissant des zones rurales, l'agriculture y demeure la principale activité génératrice de revenus avec 94% d'occupés. Vient en second rang, les emplois indépendants (non agricole) qui connaissent de faibles écarts dans leur répartition selon le milieu de résidence (54,3% résidant en zone urbaine contre 45,7% pour la zone rurale).

Tableau 8 : Pourcentage de ménages par détention de biens, par région et zone de résidence (urbaine/rurale).

Régions	Aucun	Télévisions	Réfrigérateurs	Automobiles	Motos	Bicyclettes	Radios	Téléphones	ordinateur	Tracteur	cuisinière	foyer amélioré	machine à coudre	climatiseur	ventilateur	réchaud gaz	pirogue	Internet	charrue	charrette
TOTAL	3,7	38,5	23,3	7,3	7,9	18	79,1	38	6,5	5	4,1	3,1	5,8	2,6	24,2	44,2	2,9	1,2	21,9	22,1
Régions																				
Dakar	1,4	71,4	50,3	14,3	6,4	8,3	82,7	59,5	12	0,7	8,1	2,5	10,8	6	55,1	77	4,7	2,7	1,6	1,9
Diourbel	2,4	32,9	18,1	6,7	6,1	7,6	77,2	44,6	5,8	8,3	2,5	0,6	3,4	1,2	20,6	47	1,8	0,9	19,3	19
Fatick	3,1	19,9	9	3,4	9	20,6	66,3	20,1	7,5	9,7	4,9	5,9	5,8	1,3	8	14,7	1,7	0,6	41,6	40
Kaolack	4,8	23,3	11,6	3,6	8,2	10,5	79,1	24	2,1	3,4	2,3	5,1	3,5	2	12,9	27	0,5	0,3	45,5	38,2
Kolda	5,6	16,7	8,4	5,4	20,8	59,9	71,8	14,7	4	8,5	4,8	6,3	4,5	0,8	7,1	7,1	0,9	0,6	42,9	26,3
Louga	1,3	25,3	12,4	7,9	2,3	9,8	83,6	34,8	5,6	13,3	3,9	0,6	2,3	1,9	10,6	32,7	1,9	0,6	37,1	50,9
Matam	6,8	21,8	15,6	2,8	1,4	10,2	78,1	33,6	5,4	5,1	1	1,8	2,8	1,5	9,8	34	1	0,3	18,5	40,7
Saint Louis	5,3	43,4	22,2	5,5	8,2	15,1	76,3	40,2	7,1	3,4	3,1	1,5	5,9	2,5	21,3	43,3	6	1,1	4,6	18,7
Tamba	6,8	18	11,4	3,8	13,3	49,5	77,2	18,6	3,1	5,2	3,1	8	5	0,9	12,1	9,5	1,2	0,9	45,7	32,5
Thiès	1,8	37,6	17,6	5,8	4,4	4,9	87,8	45,3	3,8	6,5	1,8		4,6	0,8	19	65	5,4	1,1	22,3	23
Ziguinchor	11,7	27,5	16,4	4,2	10,1	43,5	75,3	20,7	4,2	0,8	1	5,1	3,8	2,2	12	28,4	1		4,3	6,3
Milieu de résidence																				
Urbain	1,8	67,2	45	12,3	8,4	12,6	84,9	58,2	9,6	0,8	6,3	2,5	9,3	4,7	47,9	71,9	4,6	2	2,2	4,1
Rural	5,1	16,9	7	3,6	7,5	22,2	74,8	22,8	4,2	8,2	2,5	3,5	3,2	1	6,4	23,4	1,7	0,6	36,9	35,7

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La radio constitue l'équipement ménager le plus utilisé : près de 4 ménages sur 5 en possèdent (soit 79,1%). Les autres équipements les plus fréquents demeurent le réchaud à gaz (44,2%), la télévision (38,5%) et le téléphone (38,0%). On le retrouve ainsi dans 4 foyers sur 10.

Pour les autres catégories de biens d'équipement, leur niveau de possession reste faible, ne dépassant pas un quart des ménages. Environ 24,2% des ménages disposent de ventilateurs, 23,3% de réfrigérateurs, 22,1% de charrettes.

En milieu rural, les équipements les plus possédés par les ménages concernent les moyens de locomotion et/ou les moyens de production comme la bicyclette, la charrue et la charrette. Pour ces biens, en comparant le milieu rural au milieu urbain, on a respectivement : 22,2% contre 12,6% ; 3,5% contre 2,5% ; 36,9% contre 2,2% ; 35,7% contre 4,1%. Leur niveau de possession reste toutefois moyen à faible (entre 22% et 37% des ménages), ce qui se traduit par un faible niveau de mécanisation de l'activité économique qui met ainsi en évidence d'importants besoins en main d'œuvre à satisfaire pour accomplir les travaux liés à la production. En effet, seulement 1 ménage sur 3 dispose de charrette ou de charrue, 1 ménage sur 12 détient un tracteur. On compte autant de ménages disposant de moto alors que ceux qui peuvent se déplacer à bicyclette représentent 1 ménage sur 5.

En revanche, les foyers urbains ont plus tendance à se doter d'équipements ménagers liés au confort, c'est-à-dire le plus souvent associés à la consommation. Il s'agit généralement d'équipements électriques auxquels la plupart des zones rurales ne peuvent accéder faute d'électricité. Pour ces catégories d'équipement, la région de Dakar arrive largement en tête comparée aux autres régions.

On constate une faiblesse au niveau de la possession des biens du ménage. Les plus forts taux de possession de biens des ménages sont compris dans le groupe cumulatif de biens 1 et 4. Les pourcentages de ménage par nombre cumulatif de biens sont compris entre 35,8% et 64,6% (cf. tableau 9). Au niveau des autres groupes cumulatifs de biens, on note une disparité entre les régions.

Tableau 9 : Nombre moyen de biens et pourcentage de ménage par nombre cumulatif de biens, par région et zone de résidence (urbain/rurale).

Régions	Nombre moyen d'actifs	Nombre d'actifs				
		Aucun	1 - 4	5 - 8	9 - 12	13 et plus
TOTAL		3,7	50,9	27,7	10,9	6,9
Régions						
Dakar	7,0	1,4	35,8	33,8	15,5	13,6
Diourbel	4,8	2,4	53,5	31,0	9,4	3,7
Fatick	4,2	3,1	64,6	23,0	6,3	3,0
Kaolack	4,7	4,8	53,7	26,5	10,6	4,4
Kolda	4,5	5,6	55,4	26,2	9,1	3,7
Louga	5,5	1,3	49,6	31,6	8,9	8,6
Matam	4,4	6,8	59,9	20,2	6,6	6,4
Saint Louis	4,6	5,3	57,7	22,6	9,0	5,5
Tambacounda	5,1	6,8	50,5	26,3	9,9	6,6
Thiès	5,2	1,8	54,6	25,8	12,9	4,9
Ziguinchor	3,4	11,7	63,4	17,1	6,5	1,4
Milieu de résidence						
Urbain	6,7	1,8	38,7	32,4	15,0	12,1
Rural	4,2	5,1	60,1	24,1	7,8	2,9
Total	5,3	3,7	50,9	27,7	10,9	6,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Cette même tendance est observée au niveau du milieu de résidence. Les taux de possession sont plus élevés en milieu rural pour le premier groupe (1 à 4 biens) contre 38,7% en milieu urbain. Seul la possession de 1 à 4 biens est favorable au milieu rural. Au delà de 5 biens, la tendance est inversée au profil de l'urbain. Ceci peut être traduit par le déséquilibre, favorable au milieu urbain, au niveau des quintiles de revenus.

A l'exception de Dakar, où le nombre moyen d'actifs est égal à 7,4, les autres régions ont un nombre moyen d'actifs inférieur ou égal à 5,5 par ménage. La possession de bien compris entre 1 et 4 est la plus élevée dans toute les région excepté Dakar ou elle est plus importante dans la tranche des 5-8 biens ou 33,3% des ménages est concerné. Cette même tendance est observée au niveau du milieu de résidence avec une pointe de 60,1% de ménage avec enfants en milieu rural. Le niveau d'équipement des ménages avec enfants le plus élevé (13 biens et plus) est plus fréquent à Dakar avec 15,4% d'entre eux. Il est suivi par les régions de Louga et Tambacounda avec respectivement 8,0% et 7,1%. Au niveau du milieu de résidence cette tranche est très faible en milieu rural avec seulement 3,0% de ménages avec enfants concernés.

Tableau 10 : Nombre moyen de biens et pourcentage de ménage avec enfants disposant d'un nombre cumulatif de biens, par région.

Régions	Nombre moyen d'actifs	Nombre de biens				
		Aucun	1 - 4	5 - 8	9 - 12	13 et plus
TOTAL						
Régions						
Dakar	7,4	1,4	32,7	33,3	17,2	15,4
Diourbel	4,9	1,9	52,9	31,6	9,7	3,9
Fatick	4,2	3,0	64,2	23,9	6,4	2,6
Kaolack	4,7	4,7	53,8	26,3	10,7	4,5
Kolda	4,5	5,4	56,0	26,2	8,5	3,8
Louga	5,5	1,3	49,9	31,7	9,1	8,0
Matam	4,5	6,7	58,9	21,1	6,7	6,7
Saint Louis	4,6	5,6	57,6	22,7	8,9	5,2
Tambacounda	5,2	5,6	50,1	27,3	10,0	7,1
Thiès	5,2	1,3	55,3	25,6	12,8	5,0
Ziguinchor	3,4	10,0	64,2	18,4	6,0	1,4
Milieu de résidence						
Urbain	6,9	1,8	36,6	32,5	15,9	13,3
Rural	4,3	4,7	60,1	24,4	7,9	3,0

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le tableau suivant (tableau 11) traite du mode d'occupation des logements. Sur les 176.602 ménages en location, la région de Dakar vient de loin en tête avec 71%. Ce taux peut s'expliquer par le fort taux d'attraction de la capitale. De même, la propriété est plus répandue à Dakar et à Thiès avec respectivement 15,9% et 13,2% sur l'ensemble des ménages. L'occupation gratuite de logement par le ménage atteint respectivement 39,7% et 10,7% à Dakar et à Diourbel.

Les ménages bénéficiant de logement subventionné par le gouvernement ne sont observés qu'à Fatick et Kolda avec respectivement 46,9% et 53,1%. Le nombre de ménages logés par le gouvernement se situe à 2067 dont 1102 (53,3%) à Dakar, 160 (7,7%) à Matam, 287 (13,9%) à Saint Louis, 237 (11,5%) à Tambacounda, 281 (13,6%) à Ziguinchor. La possession des logements est plus répandue en zone rurale avec 65, 8% contre 34,2% en zone urbaine. (Tableau 11)

Tableau 11: Nombre et pourcentage de ménages par mode d'occupation du logement, par région et zone de résidence (urbaine/rurale).

Régions	Ensemble des Ménages	Propriétaire		Logement mis gratuitement à la disposition par l'employeur ou le propriétaire		Locataire d'un logement privé		Locataire d'un logement gouvernemental / Public		Logement subventionné par l'employeur		Autres	
		Nombre	% ensemble des ménages	Nombre	% ensemble des ménages	Nombre	% ensemble des ménages	Nombre	% ensemble des ménages	Nombre	% ensemble des ménages	Nombre	% ensemble des ménages
TOTAL	1225778	855760	100	64881	100	176602	100	2066	100	560	100	125909	100
Régions													
Dakar	302330	135983	15,9	25775	39,7	125448	71,0	1102	53,3			14023	11,1
Diourbel	119457	94338	11,0	6925	10,7	2847	1,6					15347	12,2
Fatick	81511	65543	7,7	1681	2,6	2388	1,4			263	46,9	11637	9,2
Kaolack	121715	97193	11,4	3757	5,8	7038	4,0					13727	10,9
Kolda	93623	78108	9,1	4009	6,2	3242	1,8			297	53,1	7967	6,3
Louga	76397	62852	7,3	1823	2,8	1000	0,6					10722	8,5
Matam	49262	34466	4,0	2433	3,8	796	0,5	160	7,7			11408	9,1
Saint Louis	91583	70021	8,2	4442	6,8	5480	3,1	287	13,9			11353	9,0
Tambacounda	77522	58264	6,8	4285	6,6	4938	2,8	237	11,5			9798	7,8
Thiès	144250	112747	13,2	4682	7,2	11218	6,4					15603	12,4
Ziguinchor	68127	46246	5,4	5069	7,8	12206	6,9	281	13,6			4325	3,4
Milieu de résidence													
Urbain	527655	292348	34,2	36382	56,1	169197	95,8	1102	53,3			28626	22,7
Rural	698123	563411	65,8	28499	43,9	7405	4,2	965	46,7	560	100	97283	77,3

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

3.4 Caractéristiques des ménages en matière d'éducation.

L'éducation est un instrument incontournable pour le développement économique et social d'une nation. Elle contribue au renforcement de capacité pour la production. L'éducation a été considérée comme un secteur prioritaire au Sénégal, Le pourcentage du budget qui lui est consacré l'atteste (l'Etat Sénégalais y consacre plus de 40% de son budget de fonctionnement).

La taille moyenne des ménages est de 8,9 personnes. Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (9,4% contre 8,2%). La taille moyenne des ménages de la région de Matam demeure la plus élevée avec 10,3 de personne par ménage. Elle est suivie de celle de Louga (9,8 personnes). La taille la plus faible est observée à Ziguinchor (7,6 personnes), la région de Dakar vient après celle de Ziguinchor avec 7,8 personnes.

Tableau 12 : Taille moyenne des ménages et pourcentage de ménages par taille, par région et zone de résidence (urbaine/rurale).

REGIONS	Taille moyenne des ménages	Pourcentage de ménages par Taille des ménages (nombre de membres)								
		1	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 ou +
		%	%	%	%	%	%	%	%	%
Total	8,9	2,5	7,6	15,3	21,2	18,1	13,2	7,1	4,5	10,5
Région										
Dakar	7,8	4,9	12,9	17,3	22,3	16,2	10,3	4,3	3,3	8,4
Diourbel	8,9	1,2	5,7	14,9	20,7	18,5	15,8	9,7	4,8	8,5
Fatick	8,7	2,3	3,9	15,2	24,5	17,4	14,7	8,5	5,3	8,1
Kaolack	9,4	1,8	4,2	15,2	19,7	20,9	12,7	5,4	7,9	12,1
Kolda	9,5	1,5	4,2	14,5	20,1	17,1	14,9	11,7	4,0	11,9
Louga	9,8	0,6	3,6	11,8	21,5	20,1	17,6	8,1	3,6	13,2
Matam	10,3	1,2	4,5	18,4	17,7	15,2	15,6	7,4	4,5	15,5
Saint Louis	8,8	1,5	6,7	13,4	21,3	21,5	14,2	7,6	5,5	8,2
Tambacounda	9,6	2,5	9,3	13,9	21,9	15,4	12,0	5,9	4,7	14,5
Thiès	9,5	1,9	6,2	12,3	19,3	20,5	13,7	8,4	4,5	13,2
Ziguinchor	7,6	3,4	11,9	20,7	21,8	16,4	9,7	6,7	2,6	6,7
Milieu de résidence										
Urbain	8,2	4,3	11,2	17,1	21,1	16,8	10,1	5,8	4,2	9,3
Rural	9,4	1,2	5,0	14,0	21,2	19,1	15,5	8,1	4,7	11,4

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le pourcentage des ménages par taille est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (jusqu'à 6-7 personnes où on constate une presque égalité) et la situation est inverse au-delà de cette taille. Concernant les régions, le pourcentage à Dakar est prédominant pour les petites tailles (moins de trois personnes). Pour les ménages de taille compris entre 4-5 personnes Ziguinchor obtient 20,7%. Par contre pour les tailles de 6 à 7 personnes Fatick vient en tête avec 24,5%. La taille des ménages les plus élevée (16 personnes ou plus) est plus concentré au niveau des régions de Matam, Tamba et Louga (et Thies) avec respectivement des taux de 15,5, 14,5, 13,2%.

Le nombre d'enfants influe sur la charge qui pèse sur les ménages et sur la mise au travail des enfants. Dans l'ensemble, le nombre d'enfants est estimé à 4,4. On note un effectif plus élevé en milieu rural (5,0 enfants) qu'en milieu urbain (3,5 enfants), soit 1,5 enfants de plus.

La région de Matam est en tête pour le nombre d'enfants (5,4), suivie de celle de Kolda (5,2). Le nombre le plus petit se rapporte à la région de Dakar (3,1 enfants) dont s'approche celui de la région de Ziguinchor (3,7).

Tableau 13 : Distribution en pourcentage des ménages par nombre d'enfants, par région et zone de résidence (urbaine/rurale)

Régions	Nombre d'enfants					
	Aucun	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 ou plus
TOTAL	8,5	22,6	28,4	20,6	10,4	9,5
Régions						
Dakar	17,8	31,5	28,4	12	6,3	4
Diourbel	5,7	18,9	30,4	21,3	13,7	10
Fatick	5,8	17,1	30	26,3	10,4	10,4
Kaolack	3,4	21,3	25,8	27	8,8	13,6
Kolda	3	15,1	27,5	26,7	14,6	13,1
Louga	2,4	19,6	33	21	11,1	12,9
Matam	4	21,8	27,2	20,7	11,1	15,2
Saint Louis	5,2	17	30,1	24,7	14,5	8,5
Tambacounda	7,2	18,5	28,7	21	9,3	15,4
Thiès	6,9	21,6	25,1	23,3	13,5	9,6
Ziguinchor	12,3	26,6	28,2	18,2	8,1	6,5
Milieu de résidence						
Urbain	14,9	28,4	27	15,8	8,3	5,6
Rural	3,7	18,1	29,4	24,2	12	12,5

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le pourcentage des ménages par nombre d'enfants est plus important en milieu urbain pour les ménages sans enfant, probablement en raison des ménages d'une seule personne qui y sont nombreux. A partir de 3 à 4 enfants, le pourcentage est supérieur en milieu rural et le maximum est atteint entre 5-6 enfants avec 24,2% (tableau 13). La distribution en pourcentage de ménage par nombre d'enfants révèle une situation variée. Si pour aucun enfant et 1-2 enfants, Dakar tient le haut du pavé avec 17,8% et 31,5% respectivement, à partir de 3-4 enfants, c'est la région de Louga qui est en tête avec 33,0%. La région de Kaolack domine pour les 5-6 enfants (27,0%) et Kolda pour les 7-8 enfants, suivie de près par celle de Saint Louis (14,5%).

La population sénégalaise présente une structure démographique jeune. Les moins de 20 ans font 54% de la population enquêtée. La population de 7 à 12 est souvent considérée comme l'âge légal pour la scolarisation.

La population âgée de 5 ans et plus est de 9.260.874 personnes. Parmi elle, 58,1% sont analphabètes. Le plus fort taux atteint se situe au niveau de l'enseignement primaire avec 29,7%. Les filles représentent 49,5 % au niveau de ce cycle contre 50,5% pour les garçons. Au niveau du secondaire, cette proportion se creuse en faveur des garçons ; elle atteint 56,9% contre 43,1% pour les filles. Le niveau supérieur demeure faible avec 1,3% (tableau 14).

Tableau 14 : Population de 5 ans et plus par niveau d'instruction atteint, par groupe d'âge et sexe.

Groupes d'âges	Aucun			Primaire		Secondaire		Supérieur		Non précisé	
	TOTAL	Nombre	% du total du groupe d'âge	Nombre	% du total du groupe d'âge	Nombre	% du total du groupe d'âge	Nombre	% du total du groupe d'âge	Nombre	% du total du groupe d'âge
TOTAL	9.260.874	5.381.180	58,1	2.747.567	29,7	1.010.685	10,9	118.156	1,3		
5-9	1.553.062	920.283	59,3	632.779	40,7						
10-14	1.382.038	480.713	34,8	840.450	60,8	608.75	4,4				
15-19	1.357.543	628.144	46,3	411.058	30,3	317.726	23,4	615	0		
20-24	1.038.857	562.980	54,2	271.173	26,1	185.598	17,9	19.106	1,8		
25-29	797.543	463.738	58,1	194.771	24,4	119.859	15	19.175	2,4		
30-34	633.479	393.361	62,1	120.216	19	98.330	15,5	21.572	3,4		
35-39	519.745	354.439	68,2	83.495	16,1	65.251	12,6	16.323	3,1	237	0
40-44	436.999	327.068	74,8	56.763	13	43.881	10	9.287	2,1		
45-49	370.253	2691.573	70,6	52.847	14,3	45.344	12,2	9.610	2,6	879	0,2
50-54	314.184	238.449	75,9	33.145	10,5	34.451	11	7.902	2,5	237	0,1
55-59	237.166	195.010	82,2	17.152	7,2	15.992	6,7	7.630	3,2	1.382	0,6
60-64	197.017	174.485	88,6	10.809	5,5	9.621	4,9	2.102	1,1		
65 ou +	422.988	380.937	90,1	22.909	5,4	13.757	3,3	4.834	1,1	551	
Masculin											
5-9	816.034	493.023	60,4	323.011	39,6						
10-14	691.249	233.145	33,7	426.879	61,8	31.225	4,5				
15-19	630.752	250.913	39,8	202.939	32,2	176.285	27,9	615	0,1		
20-24	469.351	222.827	47,5	132.036	28,1	105.997	22,6	8.491	1,8		
25-29	339.002	168.646	49,7	91.040	26,9	69.597	20,5	9.719	2,9		
30-34	281.580	142.726	50,7	66.445	23,6	56.162	19,9	16.247	5,8		
35-39	221.760	132.012	59,5	39.680	17,9	37.248	16,8	12.583	5,7	237	0,1
40-44	170.097	114.164	67,1	24.572	14,4	23.473	13,8	7.888	4,6		
45-49	166.642	104.430	62,7	28.196	16,9	24.327	14,6	8.810	5,3	879	0,5
50-54	140.752	96.706	68,7	16.602	11,8	20.656	14,7	6.551	4,7	237	0,2
55-59	111.226	83.075	74,7	10.608	9,5	9.912	8,9	7.080	6,4	551	0,5
60-64	100.422	80.882	80,5	8.495	8,5	8.943	8,9	2.102	2,1		
65 ou plus	233.450	199.788	85,6	16.920	7,2	11.357	4,9	4.834	2,1	551	0,2
Féminin											

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal – ENTES - 2006

0-9	737.028	427.261	58	309.767	42						
10-14	690.789	247.568	35,8	413.572	59,9	29.649	4,3				
15-19	726.792	377.232	51,9	208.119	28,6	141.441	19,5				
20-24	569.507	340.153	59,7	139.137	24,4	79.601	14	10616	1,9		
25-29	45.841	295.092	64,4	103.731	22,6	50.262	11	9456	2,1		
30-34	351.899	250.635	71,2	53.772	15,3	42.167	12	5325	1,5		
35-39	297.986	222.427	74,6	43.816	14,7	28.003	9,4	3740	1,3		
40-44	266.903	212.904	79,8	32.192	12,1	20.408	7,6	1399	0,5		
45-49	203.611	157.143	77,2	24.651	12,1	21.017	10,3	800	0,4		
50-54	173.432	141.743	81,7	16.543	9,5	13.795	8	1351	0,8		
55-59	125.940	111.935	88,9	6.544	5,2	6.079	4,8	551	0,4	831	0,7
60-64	96.595	93.603	96,9	2.314	2,4	678	0,7				
65 ou +	189.539	181.150	95,6	5989	3,2	2400	1,3				

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Tableau 15 : Nombre moyen d'années d'école achevées pour la population de 10 ans et plus, par zone de résidence (urbaine/rurale) et sexe, par groupe d'âge.

Groupes d'âges	Total			Zone Urbaine			Zone Rurale		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
TOTAL	5,8	6,1	5,4	6,6	6,9	6,3	4,4	4,7	4
5-9	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
10-14	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5	4	4,1	3,9
15-19	6,6	6,8	6,4	7	7,1	6,9	5,8	6,1	5,5
20-24	7,5	7,7	7,2	8	8,2	7,7	6,1	6,5	5,6
25-29	7,6	7,9	7,3	8,1	8,4	7,8	5,9	6,3	5,5
30-34	8,3	8,6	7,8	8,8	9,1	8,3	6,5	6,9	5,9
35-39	8,2	8,9	7,4	8,7	9,5	7,7	7	7,5	6,1
40-44	8,1	8,9	7,3	8,5	9,4	7,6	6,8	7,5	5,7
45-49	8,2	8,8	7,4	8,6	9,5	7,7	6,6	6,9	5,5
50-54	8,5	9,3	7,5	8,8	9,8	7,7	7,5	7,9	6,3
55-59	9	9,7	7,8	9,7	10,7	7,9	5,2	5,4	0
60-64	8,5	8,7	6,6	9,3	9,9	6,7	6,1	6,1	6
65 ou plus	8	8,6	5,7	8,3	8,9	5,9	4,7	5,1	3,2

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Globalement, le nombre moyen d'années scolaires achevées présente des disparités par rapport à la zone de résidence. En effet, le nombre d'années achevées pour la population des 10 ans et plus, est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (6,6 ans contre 4,4 ans). Bien qu'au niveau du sexe on note une quasi-égalité, quel que soit le milieu, il n'en demeure pas moins que les hommes ont une légère avance sur les femmes (6,9 ans contre 6,3 ans) en milieu urbain comme en milieu rural (4,7 ans contre 4 ans). (Tableau 15)

Tableau 16 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans actuellement scolarisé par sexe et par âge.

Ages	Ensemble des enfants	Enfants scolaires		Total des personnes de sexes masculin	Garçons scolarisés		Total des personnes de sexes féminin	Filles scolarisés	
		Nombre	% Total		Nombre	% ensemble des garçons		Nombre	% ensemble des filles
TOTAL	3.131.715	1664130	53,1%	1.549.077	854.499	55,2	1.582.638	809.631	51,2
7	349.554	162386	46,5%	182.476	86.774	47,6	167.078	75.612	45,3
8	337.018	189695	56,3%	166.171	94.355	56,8	170.847	95.340	55,8
9	239.132	145601	60,9%	122.836	72.088	58,7	116.296	73.513	63,2
10	347.501	211813	61,0%	176.093	108.874	61,8	171.408	102.939	60,1
11	198.254	136527	68,9%	104.226	70.891	68	94.028	65.636	69,8
12	321.848	189942	59,0%	158.702	94.892	59,8	163.146	95.050	58,3
13	291.374	178884	61,4%	149.973	93.189	62,1	141.401	85.695	60,6
14	223.060	113160	50,7%	102.255	56.638	55,4	120.805	56.522	46,8
15	352.651	140610	39,9%	169.237	74.169	43,8	183.414	66.441	36,2
16	243.727	107283	44,0%	109.333	53.277	48,7	134.394	54.006	40,2
17	227.596	88229	38,8%	107.775	49.352	45,8	119.821	38.877	32,4

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le nombre d'enfants de 7 à 17 ans actuellement scolarisés représente 53,1% de l'ensemble des enfants de ce groupe d'âge. Les garçons détiennent une légère avance avec 51,3% contre 48,7% pour les filles. Les garçons scolarisés de la tranche d'âge 7-17 ans représentent 55,2% de la population de ce sexe et groupe d'âge. Par contre, chez les filles, pour la même tranche d'âge, cette proportion est de 51,2%.

CONCLUSION

L'enquête Nationale sur le Travail des Enfants estime la population du Sénégal à 10 864 506 habitants. Globalement, les femmes y sont majoritaires. Elles représentent 52,2% soit 5 667 489 personnes contre 47,8% soit 5 197 017 pour les hommes. La caractéristique principale de la population est qu'elle est jeune (54% ont moins de 20 ans).

En outre, les enfants de 0 à 17 ans représentent 5 362 701 personnes, soit environ la moitié de la population totale. La cible de l'enquête, à savoir les enfants de 5 à 17 ans, fait une population de 3 759 074 personnes, soit au moins le tiers de la population totale.

La population enquêtée montre une faiblesse au niveau de la scolarisation. Le taux d'analphabétisme dépasse encore les 50%, ce qui pourrait expliquer l'entrée précoce dans le marché du travail des enfants aux âges où ils devraient être à l'école. Au niveau des équipements de confort, on note une disparité entre Dakar et les autres régions. L'emploi salarié régulier prédomine au niveau des centres urbains, tandis que l'agriculture demeure la principale activité génératrice de revenus en zone rurale.

Chapitre 4 - Définitions de concepts relatifs aux activités des enfants

Ce chapitre comprend les principales définitions des concepts utilisés pour une meilleure compréhension des problèmes liés au travail des enfants. Il rendra aussi plus aisée leur interprétation. Il faut noter de prime abord qu'il n'existe pas de consensus pour une définition unanime du travail des enfants⁸.

Néanmoins, on peut définir le travail des enfants comme toute activité extrascolaire et ne relevant pas de la distraction: les petits travaux domestiques après l'école et l'aide dans les travaux ménagers. Il inclut également toute activité économique qui empêche un développement normal de l'enfant en adulte responsable. Le chapitre comporte trois parties : la première porte basée sur le cadre juridique et institutionnel, la seconde se penchera vers une approche pragmatique du travail des enfants et enfin la troisième traitera des institutions liées au travail des enfants au Sénégal.

1. CADRE JURIDIQUE DU TRAVAIL DES ENFANTS AU SENEGAL.

Dès l'accession à la souveraineté internationale, le Sénégal s'est signalé dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. La Constitution notamment en ses articles 44 et 76 leur consacre une place particulière.

1.1. Les textes juridiques internationaux et régionaux

Au plan international, on peut citer :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966
- la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1990 et ses protocoles facultatifs.

Les conventions n^{os} 138 et 182 fixent les limites des formes de travail qui sont inacceptables selon les normes internationales. Dans ce cadre, pour la communauté internationale, toutes les formes de travail des enfants ne sont pas à proscrire. Par exemple, une activité qui respecte les limites légales tout en ne perturbant pas la santé ou le développement des enfants ni leur scolarité peut constituer une expérience positive

Au niveau régional, il faut noter :

- la Charte africaine sur les Droits et le Bien-être de l'enfant. Avec elle, l'enfant est protégé contre toutes formes d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail comportant un danger ou risquant de perturber son éducation, de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

⁸ A la 17^e session de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui s'est tenue à Genève en 2003, il a été demandé à l'unanimité que l'on inscrive un point sur le travail des enfants à l'ordre du jour de la 18^e session de la CIST. Celle-ci aura lieu en 2008 et offrira une possibilité d'harmoniser la collecte des statistiques relatives au travail des enfants.

- le traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) du 17 octobre 1993, en son article 2, consacrant le droit du travail, prévoit que les enfants de l'un et l'autre sexe ne peuvent être employés, ni admis à aucun titre pour effectuer des prestations de travail ou d'apprentissage avant l'âge de 15 ans. Par ailleurs, il consacre des dispositions particulières plus protectrices du jeune travailleur. Il interdit le travail de nuit pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans et fixe un repos continu de 12 heures.

1.2 Les principaux textes nationaux

La question juridique des enfants mineurs en général fait référence à différents textes législatifs et réglementaires dans le but de leur assurer une meilleure protection.

Le corpus législatif traitant de ces différents aspects est :

- . La Constitution,
- . Le Code de la famille,
- . Le Code pénal et le code de procédure pénal
- . Le Code du travail
- . La Protection sociale.

Le travail des enfants a fini d'être une réalité ; les autorités l'ont si bien compris que dès 1990, un plan d'action national pour l'enfance a été adopté. Ce plan inscrit la lutte contre le travail des enfants comme une priorité nationale. Ainsi, plusieurs actions ont été menées.

Le Sénégal a ratifié les conventions N° 138 sur l'âge minimum, 1973, et 182 sur les pires formes et la recommandation 190, respectivement en décembre 1999 et en juin 2000. La convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes définit entre autres les droits des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi. Il en est de même de la cellule chargée de coordonner la lutte contre le travail des enfants créée par arrêté depuis avril 2004 par le Ministère du Travail.

Un plan cadre est élaboré, qui, à terme, devra constituer la référence. Il créera un comité intersectoriel de lutte contre le travail des enfants qui sera chargé d'impulser les différentes politiques nationales existantes notamment la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), ainsi que le Plan Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). L'objectif principal de ce plan cadre est axé sur la prévention, le retrait des enfants, leur réadaptation, et leur insertion professionnelle et le soutien aux familles pourvoyeuses de main-d'œuvre infantile. Et ceci conformément à la recommandation 190 de l'OIT.

Sur l'harmonisation de la législation nationale avec les principes des conventions internationales du travail relatives au travail des enfants, le Ministère chargé du Travail a élaboré quatre textes d'application sous forme d'arrêté:

1)- ARRETE N° 003748 – 6 JUIN 03 / MFPTEOP/DTSS, relatif au Travail des enfants.

- Au sens du présent arrêté, on appelle enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. L'âge d'admission au Travail est fixé à 15 ans révolus. Cet âge peut être ramené à 12 ans pour les travaux légers exercés dans le cadre familial et qui ne portent pas atteinte à la santé, à la moralité et au déroulement normal de la scolarité de l'enfant. Cet âge est relevé à 18 ans pour les travaux dangereux, sauf par dérogation du Ministre chargé du Travail.

- Cette interdiction s'applique à tous les établissements de quelque nature qu'ils soient : agricole, commercial ou industriel, public ou privé, laïque ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers. Il est interdit d'employer les enfants à des travaux excédant leurs forces, présentant des dangers ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de blesser leur moralité.
- En aucun cas, les enfants ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de huit heures par jour. Ils ne peuvent être astreints à aucun travail de nuit tel que défini par l'article L 140 du Code du travail. Dans les entreprises familiales, chez les particuliers et dans l'agriculture, les enfants ne peuvent être employés à des travaux excédant leurs forces, plus de huit (8) heures par jour.
- Dans les usines, manufactures, mines et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de nuit entre 22 heures et 5 heures du matin.

2)- ARRETE N° 003749 – 6 JUIN 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant et interdisant les Pires Formes du travail des Enfants.

Les activités considérées comme pires formes de travail des enfants et mettant en péril, la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant sont :

- 1)- Mendicité exercée par des enfants pour le compte de tiers ;
- 2)- Travail forcé ou en servitude des enfants pour le compte de tiers; prostitution, production d'actes pornographiques, pédophilie, production, transport, vente et consommation de drogues et autres activités illicites ;
- 3)- Travaux très pénibles : travail souterrain, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, travaux effectués de manière confinée, ou isolée pendant de longues heures impliquant le port de lourdes charges, concassage de roches, orpaillage... ;
- 4)- Travaux très dangereux exercés par des enfants : utilisation, manipulation et transport de produits chimiques et biologiques toxiques, utilisation d'outil et de machines complexes ;
- 5)- Transports publics de biens et de personnes exercés par des enfants ;
- 6)- Récupération de déchets et ordures par des enfants ;
- 7)- Abattage des animaux par des enfants.

Les activités énumérées ci-dessus sont interdites aux enfants.

3)- ARRETE N° 003750 – 6 JUIN 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite (voir ARRETE N° 003748) auquel s'applique l'interdiction.

- Il est interdit d'employer les enfants à la confection, la manutention et à la vente d'écrits, imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images et autres.
- Les Chefs d'établissements et les maîtres artisans sont responsables de la santé et de la sécurité des jeunes employés dans leurs structures. Ils devront mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour requérir la puissance publique et les organismes spécialisés en vue d'évaluer les risques encourus par les jeunes travailleurs. En outre, ils devront informer ces jeunes travailleurs ainsi que leurs parents sur les moyens de prévenir ces risques de manière adéquate.
- Les enfants ne peuvent porter, traîner ou pousser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu habituel du travail, des charges supérieures aux poids retenus dans l'ARRETE (voir Annexe)
- Dans les galeries souterraines des mines, minières et carrières, les enfants de sexe masculin âgés de moins de seize ans ne peuvent être employés que pour les travaux les plus légers, tels que le triage et le chargement du minerai, la manœuvre et le roulage des wagonnets dans les limites de poids déterminées plus haut.
- Il est interdit d'employer des enfants à l'utilisation et à la manipulation d'explosifs, de pesticides et de produits chimiques dangereux.

4)- ARRETE N° 003751 – 6 JUIN 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant les catégories d'entreprises et travaux interdits aux enfants et jeunes gens ainsi que l'âge limite (voir ARRETE N° 003748) auquel s'applique l'interdiction.

La liste des catégories d'entreprises interdites aux enfants et jeunes gens inclut également les établissements agricoles, commerciaux et industriels de toute nature ainsi que les unités artisanales.

2- Vers une définition opérationnelle du travail des enfants au Sénégal

2.1 Activités économiques versus activités non économiques

Le concept d'activité économique adoptée par la 13^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST, 1982) pour la mesure de la population économiquement active est défini en termes de production de biens et services tel que mis en avant par le Système des Comptes Nationaux des Nations unies (SCN, 1993). L'activité économique telle que définie par le SCN couvre toute la production du marché et certains types de productions non marchandes, incluant la production et le traitement des produits primaires pour l'autoconsommation, la construction personnelle et d'autres productions d'immobilisation à usage personnel. La définition de l'activité économique inclut donc non seulement ceux qui sont dans l'emploi rémunéré (rémunération monétaire ou en nature) mais aussi les indépendants, ceux qui travaillent pour leur propre compte, les apprentis qui reçoivent un salaire en espèce ou en nature.

Les activités non économiques, en revanche, sont les productions non-marchandes qui ne sont pas prises en compte par le SCN. Elles incluent les activités non rémunérées comme les tâches domestiques, les soins apportés à ses propres enfants, la confection de vêtements à usage personnel, le bricolage, la récolte, le stockage et l'aide volontaire aux hôpitaux et la livraison gratuite ou du travail de nature domestique exécuté par un membre de famille dans sa propre famille. Souvent, les jeunes effectuent même beaucoup plus ces activités que la plupart des membres adultes de la famille. Ainsi, il est utile de collecter cette information, bien que ces activités soient à l'extérieur de la frontière de l'étude. Nous utiliserons le vocable de «travaux domestiques » ou «d'activités ménagères » pour désigner ces activités non économiques.

2.2 Personne économiquement active

Selon l'OIT, la population économiquement active "comprend toutes les personnes de l'un ou l'autre sexe qui offrent leur travail pour la production de biens et services économiques tels que définis par les systèmes de comptes et de balances nationaux des Nations Unies pendant une période de référence indiquée. Selon l'horizon temporel servant à évaluer ce travail, on parlera de personne économiquement active du moment ou de personne habituellement active.

2.2.1 Personne active du moment

Une personne active du moment est un individu qui satisfait la susdite définition de l'économiquement actif pendant une brève période indiquée, comme la semaine dernière ou les 7 derniers jours. D'un point de vue opérationnel, pour être compté comme économiquement actif du moment, une personne doit avoir travaillé au moins une heure pendant la période de référence des 7 jours.

2.2.2 Personne habituellement active

Les personnes habituellement actives sont les individus qui ont été impliqués dans une activité principale (déterminée par le nombre de semaines ou de jours) pendant une longue période de temps, telle que les 12 derniers mois ou la dernière année et sont économiquement actifs comme défini ci-dessus. Sauf précision expresse, nous aurons recours au concept de personne économiquement active du moment pour rendre compte du phénomène du travail des enfants au Sénégal.

2.3 Les enfants économiquement actifs ou les enfants travailleurs

Dans le contexte du Sénégal, en se référant à l'activité courante, un enfant sera répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille. En se référant aux 12 derniers mois, un enfant sera répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur s'il a entrepris une des activités suivantes pour vendre ou pour leur propre consommation ou pour quelqu'un d'autre :

- la culture ou récolte de produits agricoles ou pêche ou d'activités similaires ; la préparation de nourriture, confection de vêtements ou exécution de travaux d'artisanat destinés à être vendus ;
- la vente d'articles, de journaux, de boisson, de nourriture ou de produits agricoles,
- le lavage, le repassage, le nettoyage, la réparation d'outils ou d'équipement pour quelqu'un d'autre contre un paiement en nature ou en espèce;
- le lavage de voiture et cirage de chaussures;
- le transport de marchandises au marché ou pour stockage ou autres activités relatives au transport des marchandises pour la vente;
- la construction, maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre;
- les autres activités similaires.

2.4 Le travail dommageable ou le travail des enfants à abolir

Le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir ». C'est une notion plus étroite que celle « d'enfants économiquement actifs », puisqu'elle exclut les enfants de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants de 15 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant « dangereux ».

Au Sénégal, le Code du travail stipule que « les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de 15 ans, sauf dérogation édictée par le Ministre chargé du Travail, compte tenu des circonstances locales et des tâches qui peuvent leur être demandées » (art L 145).

Le cadre légal du travail des enfants est réglementé par l'arrêté 3749 du 6 juin 2003 fixant et interdisant le travail dommageable. Selon les dispositions de cet arrêté, l'âge minimum au travail est fixé à moins de 18 ans. En outre, l'arrêté 3748 du 6 juin 2003 stipule que l'âge légal peut être ramené à 12 ans pour les travaux légers réalisés dans le cadre familial. Pour opérationnaliser ce concept, trois critères sont retenus : l'âge, le nombre d'heures consacrées au travail et le secteur d'activité.

Dans le cadre de l'enquête, les variables ci-après ont été prises en compte:

- le transport de poids lourds ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussières, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel ;
- les branches comme l'extraction pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans, BTP ;
- les activités comme l'abattage d'animaux, le transport et le ramassage des déchets ;
- les enfants âgés de moins de 15 ans qui font des travaux rémunérés autres que non agricoles dans le cadre familial ;
- le nombre d'heures par jour supérieur à 8h ou tout travail nocturne.

2.5 Les pires formes de travail des enfants

Il existe deux types de pires formes de travail des enfants. Ce sont les travaux inacceptables « par leur nature » (également appelées « *pires formes intrinsèques* ») et les travaux inacceptables « de part les conditions dans lesquelles ils s'exercent » (à savoir les *travaux dangereux*).

2.5.1 Les pires formes intrinsèques de travail des enfants

Les pires formes « intrinsèques » sont souvent illicites et également inacceptables pour les adultes ; elles concernent toutes les activités qui, quoi que l'on fasse pour améliorer les conditions de travail, resteront classées dans la catégorie des pires formes. C'est le cas, par exemple, de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou de l'utilisation d'enfants à des fins pornographiques, qui resteront de toute façon inacceptables pour un enfant malgré toute tentative d'amélioration de leur sort.

La nature de l'ENTE-Sénégal 2005 ne permet pas de saisir les pires formes intrinsèques du travail des enfants.

2.5.2 Les travaux dangereux

Les travaux dangereux sont des activités qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. En tenant compte du contexte national, de la branche d'activité concernée, de l'intensité du travail, des tâches et des conditions spécifiques, chaque pays dispose en principe d'une liste des formes de travail interdites constituant les travaux dangereux, appelés pires formes «de par les conditions dans lesquelles ils s'exercent». Par définition, le travail dangereux est une sous-catégorie du travail à abolir (activités dommageables), lequel est lui-même une sous-catégorie de l'activité économique.

Au Sénégal, le «travail dangereux » renvoie aux recommandations de l'OIT complétées par les dispositions nationales (ARRETE N° 003749 – 6 JUIN 03 / MFPTTEOP/DTSS, fixant et interdisant les Pires Formes du Travail des Enfants) qui interdisent l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants. En outre, les normes de poids, l'exposition au bruit, au gaz, à l'humidité, aux radiations, à la faible luminosité et aux produits chimiques ont été considérés comme des facteurs extrêmement dangereux pour les enfants. De façon précise, dans le cadre de cette étude, les travaux dangereux sont :

- le transport de poids lourds ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel ;
- les branches comme l'extraction pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans, le BTP ; et
- les activités comme l'abattage d'animaux, le transport et le ramassage de déchets et d'ordures.

Chapitre 5 - Activités effectuées par les enfants

Introduction

Le travail des enfants, qui par le passé avait comme objectif la socialisation de ces derniers (Bonnet M. 1993, Manier B. 1999), est devenu un fléau mondial, avec acuité dans les pays en voie de développement et particulièrement en Afrique. Cette situation est principalement une réponse à une crise économique persistante. Cette crise affecte le plus les populations des zones rurales et périurbaines où le recours aux produits découlant du travail des enfants semble favoriser, entre autres, l'optimisation des ressources des ménages.

Cette situation fait que les enfants sont précocement exposés à une vie active, à la mendicité, etc. Toutefois, force est de constater, que ces stratégies de survie et de reproduction quotidiennes développées par les familles des enfants travailleurs, pour échapper à la pauvreté, a un impact certain sur les droits les plus fondamentaux desdits enfants: éducation, formation, santé et épanouissement normal⁹. Des cadres de référence, tant nationaux¹⁰ qu'internationaux¹¹, ont été définis dans l'optique d'assurer de meilleures conditions de vie des enfants par la protection de leurs droits les plus fondamentaux.

Le présent chapitre tente de fournir des éléments devant permettre de mesurer l'ampleur du travail des enfants, aussi bien dans la sphère domestique qu'économique. Ainsi, il contribue de façon idoine à l'orientation des stratégies visant à lutter contre le travail des enfants et plus particulièrement les pires formes du travail des enfants au Sénégal.

V-1. Travail effectué au cours de la semaine de référence et au cours des 12 derniers mois

Lors de l'Enquête Nationale sur le Travail des enfants, il a été demandé à chaque enfant âgé de 5-17 ans résidant dans les ménages visités s'il avait travaillé¹² au cours de la semaine de référence (les 7 derniers jours) et au cours des 12 derniers mois précédant la collecte. Ces questions ont été également adressées aux parents ou tuteurs des enfants.

V- 1.1 Analyse selon le sexe et l'âge¹³

L'effectif des enfants de 5-17 ans est estimé à 3 759 074 habitants dont 19,7 % (740 839 enfants) ont travaillé au cours de la semaine de référence. Ce taux est plus élevé chez les garçons : 25,6 contre 13,8 % chez les filles (graphique 5.1). On note également que le travail régulier semble être positivement associé à l'âge des enfants, aussi bien pour l'ensemble qu'au niveau des garçons et des filles. Toutefois, il est à signaler que, quel que soit l'âge, les garçons sont plus actifs que les filles.

⁹ Leur développement psychoaffectif, moral et physique.

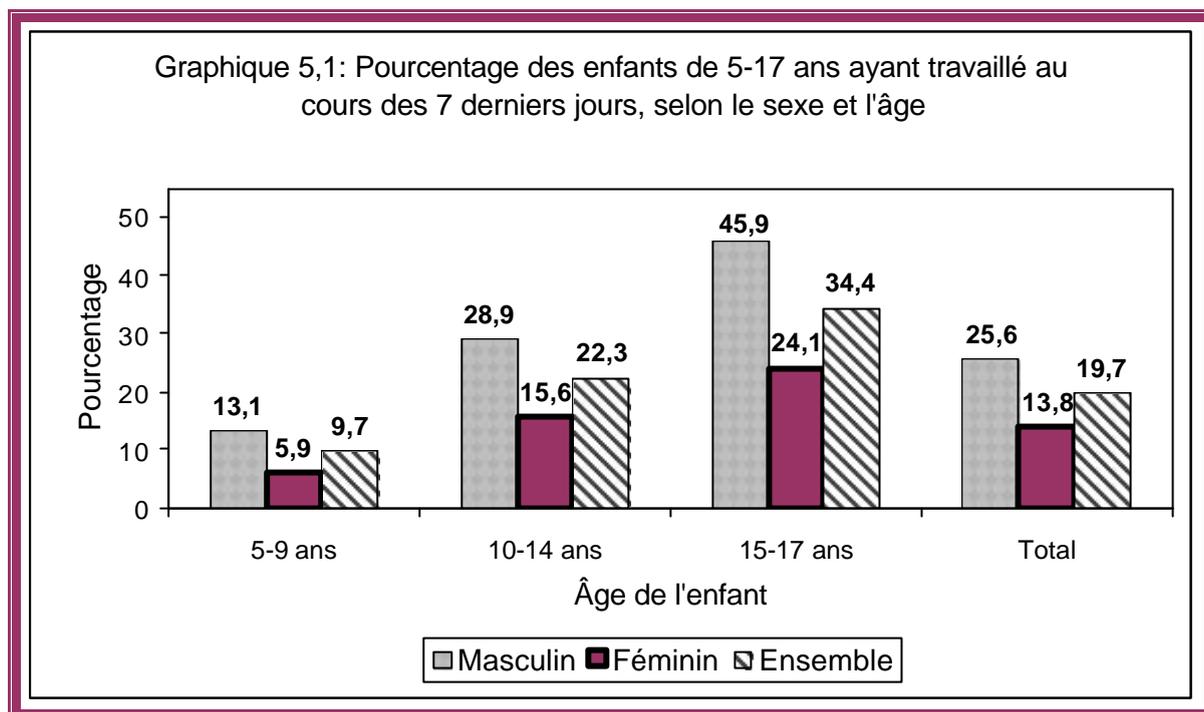
¹⁰ La Déclaration de Politique de Population (DPP), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal (DSRP) et le Programme d'Action national pour les Enfants.

¹¹ Le Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

¹² Dans le cadre de l'enquête, on définit le travail comme étant une activité quelconque effectuée pour un paiement (en espèce ou en nature), au bénéfice de la famille ou pour soi même, y compris la contribution à la main d'œuvre familiale non payée. De façon explicite, il s'agit de l'activité économique.

¹³ Pour plus de détails, voir tableau 17, annexe 5.

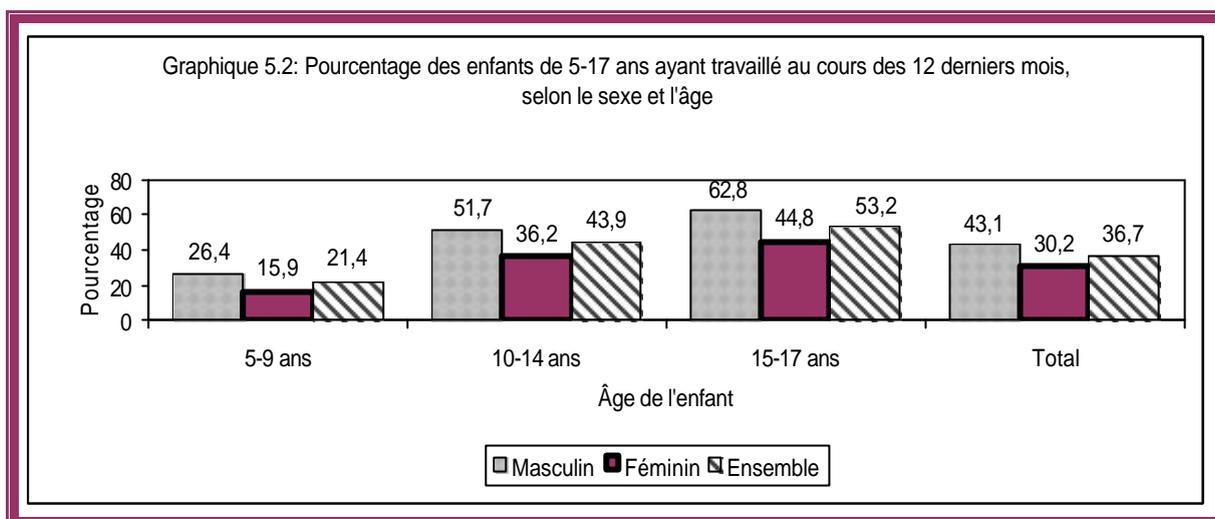
Graphique 5.1 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 7 derniers jours, selon le sexe et l'âge



S'agissant de la période des 12 derniers mois avant l'enquête, le nombre de travailleurs âgés de 5-17 ans est estimé à 1 378 724 enfants, soit 36,7 % de l'ensemble (graphique 5.2). Les garçons sont les plus concernés par le travail durant cette période : 43,1 contre 30,2 % chez les filles. L'importance du volume des enfants travailleurs au cours de l'année écoulée peut être induite par la pauvreté des ménages, mais également par l'inadaptation de l'offre d'éducation dans le système formel. Cette inadéquation fait que les ménages ont de plus en plus tendance à utiliser la force de travail des enfants pour la production de biens et services.

En outre, les enfants entrent précocement dans l'activité, puisque plus de deux enfants sur dix (21,4 %) de ceux âgés de 5-9 ans ont déjà travaillé au cours de l'année écoulée. La précocité de l'entrée dans la vie active est plus marquée chez les garçons que chez les filles : respectivement 26,4 et 15,9 % chez les 5-9 ans. Un des faits marquants est que plus de la moitié des garçons de 10-14 ans (51,7 %) et de ceux de 15-17 ans (62,8%) ont eu à travailler au cours des 12 derniers mois, contre respectivement 36,2 % et 44,8 % chez les filles.

Graphique 5.2 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois, selon le sexe et l'âge

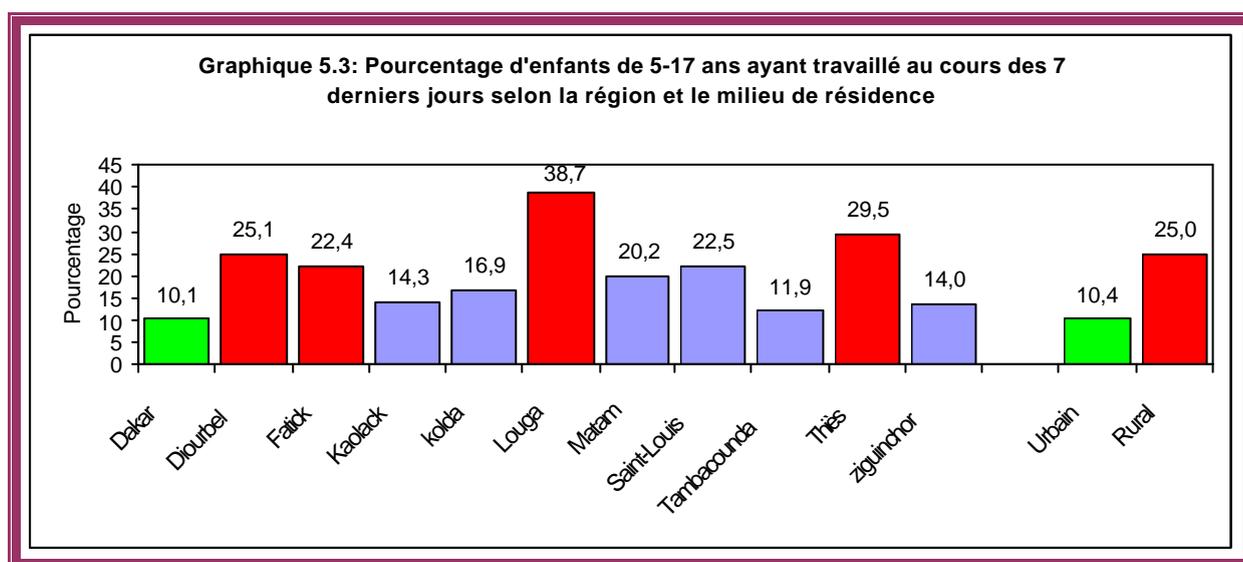


V- 1. 2 Analyse selon le milieu de résidence et la région¹⁴

Dans la semaine de référence, un quart des enfants ruraux âgés de 5-17 ans (25,0 %) ont travaillé contre 10,4 % chez les citadins (graphique 5.3). Cette situation est principalement engendrée par le fait que le recours au travail comme mode de transmission du savoir et de socialisation des enfants est plus fréquent en zone rurale qu'urbaine, entre autres.

L'analyse des données selon la région révèle que le recours à la main-d'œuvre infantile est plus fréquent à Louga (38,7 %), Thiès (29,5 %), Diourbel (25,1 %) et Fatick (22,4 %) alors qu'il est plus rare à Dakar et à Tambacounda (10,1 %).

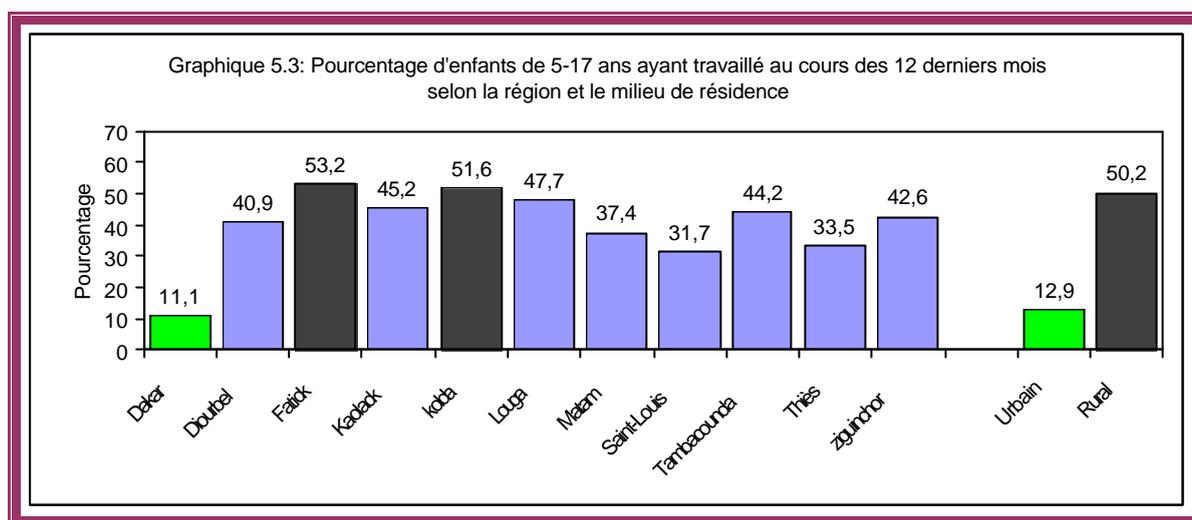
Graphique 5.3 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 7 derniers jours, selon la région et le milieu de résidence



¹⁴ Pour plus de détails, voir tableau 18, annexe 5.

Considérant les 12 derniers mois précédant l'enquête, on constate que les enfants du milieu rural sont les plus concernés par le travail puisque la moitié de ceux de 5-17 ans ont travaillé contre 12,9 % parmi ceux du milieu urbain (graphique 5.4). Par région, on observe que l'utilisation de la main d'œuvre infantile est plus importante à Fatick (53,2 %) et Kolda (51,6 %) alors qu'à Dakar seulement 11,1 % des enfants sont touchés par ce phénomène.

Graphique 5.3b : Pourcentage des enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois, selon la région et le milieu de résidence



V-2 Activités ménagères

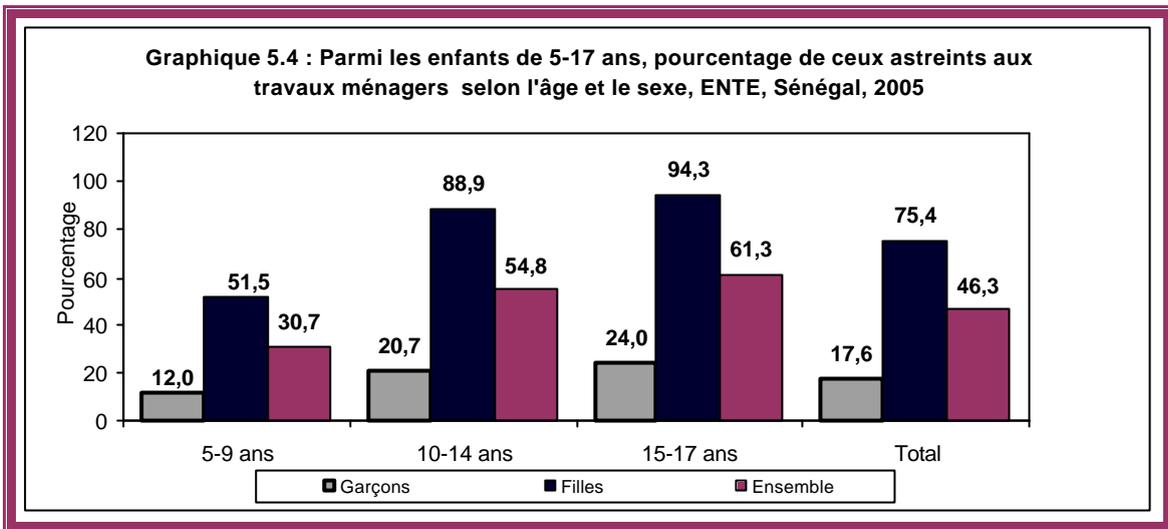
Le recours à la force de travail des enfants dans les activités ménagères est un problème universel. Cette pratique, bien que n'étant pas prise en compte dans la mesure du dynamisme des économies locales, y contribue fortement. En effet, l'implication des enfants dans les travaux domestiques de leur ménage permet aux adultes de disposer du temps pour mener des activités rémunératrices. Entre autres, l'utilisation des enfants dans les travaux ménagers familiaux entre dans le cadre normal de leur socialisation et leur permet ainsi de se préparer à assumer les rôles et les fonctions qu'ils leur seront dévolus plus tard dans leur société.

V-2.1 Ampleur du phénomène

Dans l'ensemble, 1 739 571 enfants sont astreints aux travaux ménagers au cours de la semaine de référence, soit 46,3 % de tous les enfants de 5-17 ans. Environ huit enfants sur dix (80,8 %) effectuant des travaux ménagers sont des filles (contre 19,2 % de garçons). Cette prédominance des filles est largement tributaire au processus de leur socialisation qui les prédispose à contribuer précocement aux activités domestiques de leur famille : 51,5 % de celles âgées de 5-9 ans ont effectué des travaux ménagers contre 12% des garçons du même groupe d'âges (graphique 5.4).

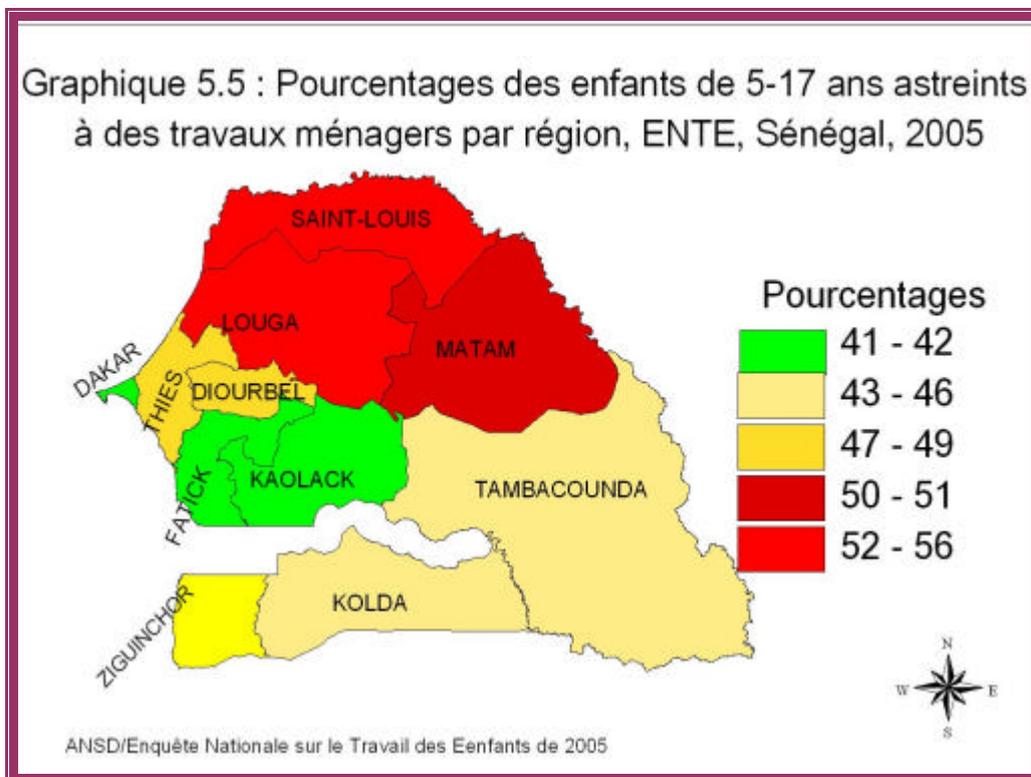
On observe également que les filles sont les plus astreintes aux travaux ménagers : 75,4 % contre 17,6 % chez les garçons. On remarque une certaine corrélation positive entre la participation aux travaux ménagers et l'âge des enfants. En effet, le taux varie de 30,7 % parmi les enfants de 5-9 ans à 54,8 % de ceux de 10-14 ans et à 61,3 % de ceux de 15-17 ans dans l'ensemble (graphique 5.4). Par ailleurs, ces résultats révèlent que l'exécution des travaux ménagers est surtout le fait des filles, et ce, quel que soit l'âge.

Graphique 5.4 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois, selon la région et le milieu de résidence



La participation des enfants aux travaux ménagers est plus fréquente dans les régions du Nord (Louga, Matam et Saint-Louis) où plus de la moitié des enfants de 5-17 ans sont concernés (graphique 5.5). À l'opposé, les enfants résidant les régions de Dakar (40,9 %), Kaolack (40,7 %) et Fatick (41,7 %) sont les moins concernés.

Graphique 5.5 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans astreints à des travaux ménagers par région, ENTE, Sénégal, 2005



V-2.2 Intensité des travaux ménagers

L'importance du volume horaire hebdomadaire consacré aux travaux ménagers permet entre autres de caractériser le degré de leur pénibilité. Suivant les études de l'UNICEF, le travail ménager est pénible si l'enfant y consacre plus de quatre heures par jour, soit 28 heures par semaine.

Dans l'ensemble, on remarque que sur 1739 571 enfants de 5-17 ans astreints aux travaux ménagers, 200 827 effectuent habituellement plus de 28 heures par semaine, soit un taux de 11,6 % (tableau 19). D'une manière générale, la majeure partie des enfants sont astreints à des travaux ménagers dont le volume horaire hebdomadaire est habituellement compris entre 1 et 7 heures par semaine, surtout chez les garçons (70,2 % contre 35,4 % pour les filles).

Comme il fallait s'y attendre, la prévalence des travaux ménagers pénibles est plus élevée chez les filles : 13,8 % d'entre elles contre seulement 1,8 % parmi les garçons effectuent plus de 28 heures de travail par semaine.

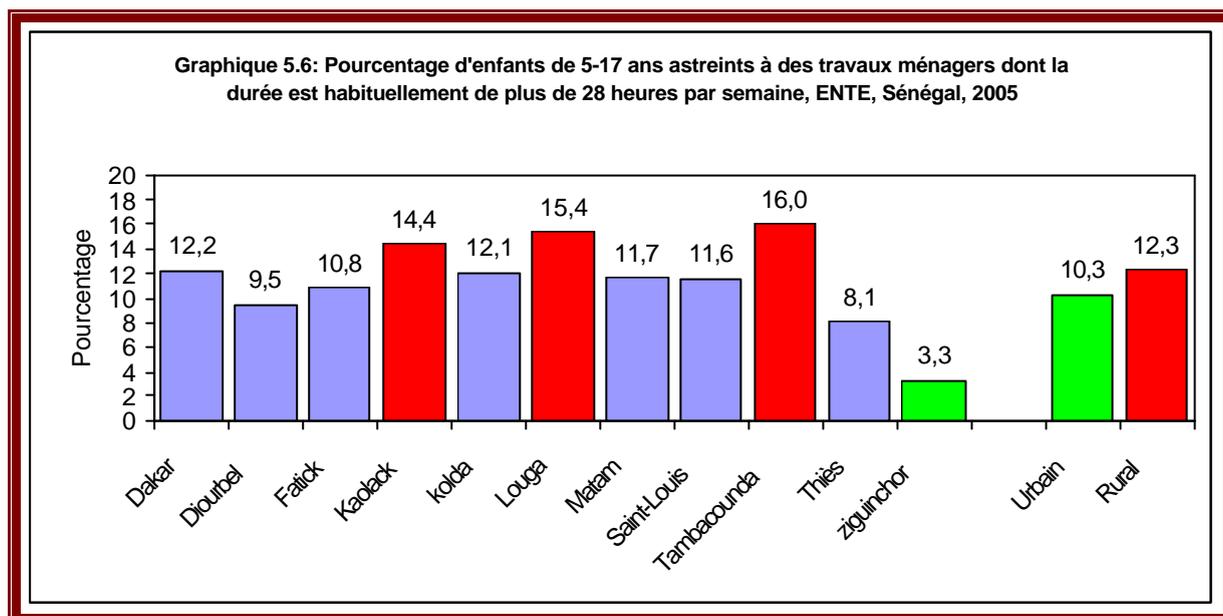
Par ailleurs, on observe que la proportion d'enfants astreints à des travaux ménagers jugés pénibles augmente avec l'âge, passant ainsi de 2,9 % pour les 5-9 ans à 9,5 % pour les 10-14 ans et à 22,8 % pour les 15-17 ans. Quel que soit l'âge, les filles sont plus nombreuses à effectuer habituellement des travaux ménagers de plus de 28 heures par semaine. Toutefois, il faut noter que les enfants du groupe d'âges 15-17 ans, chez les filles comme chez les garçons, sont les plus astreints à travailler plus de 28 heures par semaine, soit respectivement 27,6 % et 2,2 %.

Tableau 19. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à des activités ménagères par nombre d'heures consacrées chaque semaine, sexe et âge

Caractéristiques	Enfants astreints à des activités ménagères														
	Nombre d'heures allouées aux activités ménagères par semaine														
	1 à 7h		8 à 14h		15 à 21h		22 à 28h		29 à 35h		36 à 42h		43h et plus		
Total	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Les deux sexes															
Total	1.739.571	731.419	42	433.148	24,9	264.809	15,2	109.369	6,3	102.042	5,9	39.387	2,3	59.398	3,4
5-9	477.437	281.800	59	120.726	25,3	49.135	10,3	11.872	2,5	9.715	2	2.167	0,5	2.022	0,4
10-14	756.993	295.909	39,1	202.445	26,7	135.969	18	51.288	6,8	39.764	5,3	13.279	1,8	18.339	2,4
15-17	505.141	153.710	30,4	109.978	21,8	79.705	15,8	46.209	9,1	52.562	10,4	23.940	4,7	39.037	7,7
Garçons															
Total	333.935	234.474	70,2	71.040	21,3	18.295	5,5	4.003	1,2	3.012	0,9	1.360	0,4	1.751	0,5
5-9	98.129	74.563	76	16.986	17,3	4.532	4,6	378	0,4	664	0,7	848	0,9	160	0,2
10-14	143.185	98.443	68,8	31.372	21,9	9.351	6,5	1.626	1,1	1.561	1,1	0	0	832	0,6
15-17	92.621	61.468	66,4	22.682	24,5	4.413	4,8	1.999	2,2	787	0,8	512	0,6	760	0,8
Filles															
Total	1.405.636	496.945	35,4	362.108	25,8	246.514	17,5	105.366	7,5	99.030	7	38.027	2,7	57.647	4,1
5-9	379.308	207.237	54,6	103.740	27,3	44.603	11,8	11.494	3	9.052	2,4	1.319	0,3	1.863	0,5
10-14	613.808	197.466	32,2	171.073	27,9	126.618	20,6	49.662	8,1	38.203	6,2	13.279	2,2	17.507	2,9
15-17	412.520	92.242	22,4	87.296	21,2	75.292	18,3	44.210	10,7	51.775	12,6	23.428	5,7	38.277	9,3

Le graphique 5.6 montre que l'ampleur des travaux ménagers pénibles est plus élevée en zone rurale puisque 12,3 % contre 10,3 % des enfants de 5-17 ans effectuent habituellement plus de 28 heures de travaux par semaine. Les disparités régionales sont marquées : ce taux est relativement plus important à Tambacounda (16,0 %), Louga (15,4 %) et Kaolack (14,4 %). A l'opposé, c'est à Ziguinchor, avec seulement 3,3 %, que les enfants sont moins astreints aux travaux ménagers pénibles.

Graphique 5.6 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans astreints à des travaux ménagers dont la durée est habituellement de plus de 27 heures par semaine



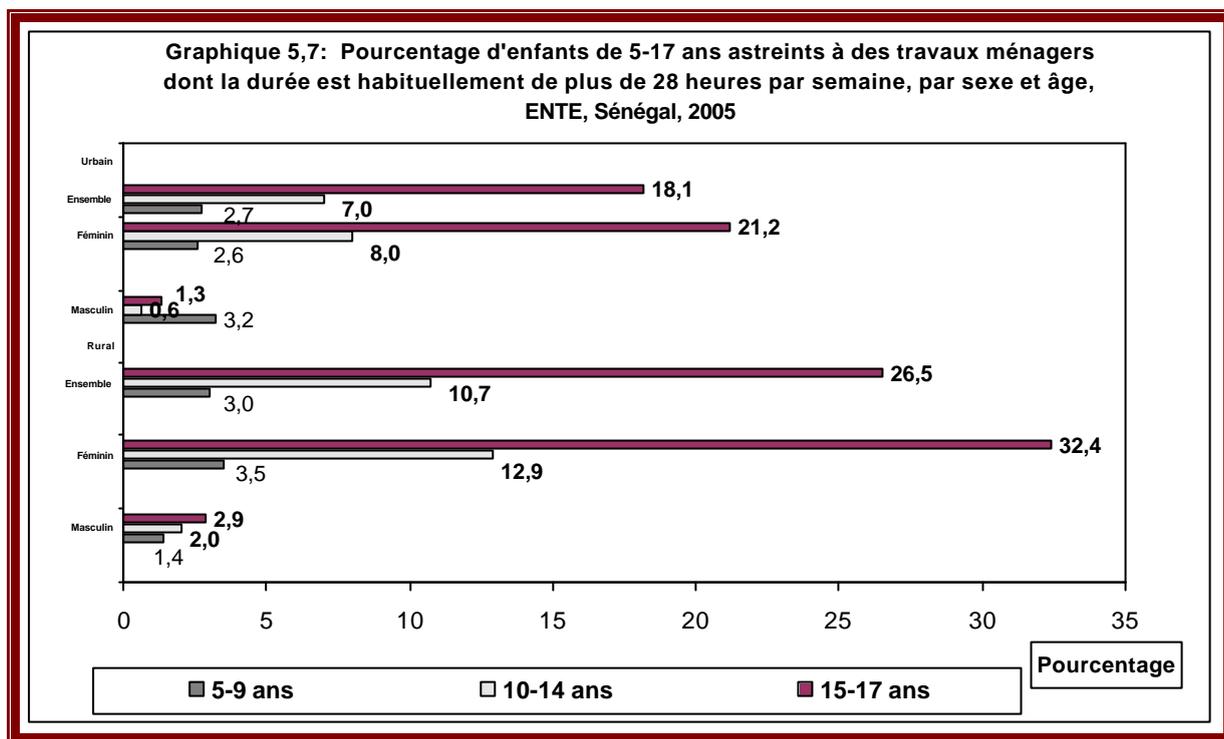
V-2.3 Intensité des tâches ménagères et milieu de résidence¹⁵

Le milieu rural se caractérise par l'importance du nombre d'enfants de 5-17 ans astreints aux travaux ménagers : 1 158 932 contre 580 639 en milieu urbain. La plupart des enfants de 5-17 ans, tant au niveau urbain que rural, effectuent habituellement entre 1 et 14 heures de travaux ménagers : respectivement 72,1 % et 64,4 %. Ce taux est plus important chez les garçons puisqu'il est de 92,0 % en milieu urbain et 91,3 % en milieu rural contre respectivement 68,5 % et 57,1 % chez les filles.

Par ailleurs, il faut noter que les filles sont de loin les plus concernées par les travaux ménagers de volume horaire hebdomadaire de plus de 28 heures : 11,7 % en milieu urbain et 15,0 % en milieu rural contre respectivement 1,4 % et 2,0 % pour les garçons. La tendance ainsi observée se dégage quel que soit l'âge, et ce, surtout en milieu rural (graphique 5.7). De même, le recours au travail ménager des enfants est plus fréquent parmi les plus âgés, quels que soient le sexe et le milieu.

¹⁵ Plus de détails, voir tableau 21 en annexe 5

Graphique 5.7 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans astreints à des travaux ménagers dont la durée est habituellement de plus de 28 heures par semaine, par sexe et âge.



V-3 Fréquentation scolaire et travaux ménagers des enfants

La participation des enfants dans les travaux ménagers a un impact certain sur leur rendement scolaire. Dès lors, toute action visant à l’allègement ou l’élimination des travaux ménagers chez les enfants d’âges scolaires, surtout parmi les filles, contribuerait sans nul doute à une amélioration de leur scolarisation.

V-3.1 Fréquentation scolaire et implication des enfants économiquement actifs aux travaux ménagers

Sur une population de 3 131 715 enfants en âge scolaire (7-17 ans)¹⁶, 661 656 ont été économiquement actifs au cours de l’année écoulée, soit un taux d’activité de 21,1 %. Ce taux est de 25,6 % pour les garçons et de 16,2 % pour les filles. Parmi les enfants actifs à un moment quelconque de l’année, environ huit enfants sur dix (81,0 %) fréquentent l’école au moment de l’enquête (tableau 22).

Quel que soit le sexe, on constate que la majorité des enfants économiquement actifs fréquentent l’école : 82,0 % pour les garçons et 79,4 % pour les filles. La même tendance se dégage selon l’âge, et ce, quel que soit le sexe de l’enfant. Toutefois, il faut noter que le niveau de la fréquentation scolaire diminue progressivement avec l’âge.

¹⁶ Au Sénégal, l’âge d’entrée dans le système d’enseignement formel est fixé à 7 ans (voir à cet effet, la Déclaration de Politique de Population du Sénégal adoptée en 2002).

Dans l'ensemble, la fréquentation scolaire semble ne pas être discriminante quant au recours de la force de travail des enfants pour les travaux ménagers. En effet, parmi les enfants économiquement actifs scolarisés, la moitié (50,4 %) est astreinte à des travaux ménagers contre 52,3 % pour les actifs non scolarisés. Des disparités importantes se dégagent selon l'âge puisque les actifs non scolarisés sont plus utilisés dans les travaux ménagers pour ceux âgés entre 7 et 13 ans (âge officiel dans l'enseignement primaire), alors que la situation inverse est observée parmi les enfants actifs scolarisés de 14-17 ans. Quels que soient l'âge et le statut dans l'éducation, les filles sont les plus utilisées dans les travaux domestiques.

Selon le milieu de résidence, on remarque que la scolarisation est plus fréquente parmi les enfants économiquement actifs du milieu rural : 88,0 % contre 47,8 % des citadins. Le milieu rural se caractérise par la forte prévalence des travaux ménagers parmi les enfants actifs, quelque soit leur statut dans la fréquentation scolaire : respectivement 50,5 % et 49,6 % des actifs scolarisés contre 63,0 % et 40,5 % parmi les actifs non scolarisés (tableau 22).

Tableau 22. Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 7 à 17 ans*, par fréquentation scolaire** et participation à des activités ménagères, selon le sexe et l'âge

Caractéristiques	Enfants économiquement actifs											
	Scolarisés						Non scolarisés					
	Ensembles actifs scolarisés		Astreints à des activités ménagères		Non astreints à des activités ménagères		Ensembles actifs non scolarisés		Astreints à des activités ménagères		Non astreints à des activités ménagères	
	Nombre	% de l'ensemble des actifs	Nombre	% de l'ensemble des actifs scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des actifs scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des actifs	Nombre	% de l'ensemble des actifs non scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des actifs non scolarisés
Total	535.558	81,0	269.829	50,4	265.256	49,5	125.636	19,0	65.663	52,3	59735	47,50%
	Région											
Dakar	14.574	31,0	9.616	66,0	4.957	34,0	32.452	69,0	12.669	39,0	19.784	61,0
Diourbel	41.597	77,1	22.987	55,3	18.610	44,7	12.368	22,9	7.291	59,0	5.077	41,0
Fatick	74.509	90,5	37.492	50,3	37.017	49,7	7.803	9,5	4.913	63,0	2.890	37,0
Kaolack	62.602	86,5	24.830	39,7	37.772	60,3	9.751	13,5	5.139	52,7	4.612	47,3
Kolda	97.605	91,2	49.038	50,2	48.333	49,5	9.391	8,8	5.228	55,7	4.163	44,3
Louga	23.932	82,2	14.258	59,6	9.675	40,4	5.181	17,8	2.602	50,2	2.579	49,8
Matam	20.504	79,6	8.578	41,8	11.925	58,2	5.264	20,4	3.031	57,6	2.233	42,4
Saint Louis	34.304	74,9	20.405	59,5	13.899	40,5	11.509	25,1	7.908	68,7	3.601	31,3
Tambacounda	41.100	80,0	21.618	52,6	19.244	46,8	10.273	20,0	7.155	69,6	2.881	28,0
Thiès	48.347	72,3	19.722	40,8	28.625	59,2	18.499	27,7	8.083	43,7	10.416	56,3
Ziguinchor	76.484	96,1	41.285	54,0	35.200	46,0	3.144	3,9	1.644	52,3	1.499	47,7

NB: Pour 472 actifs scolarisés (dont 235 du milieu rural de Tambacounda et 237 du milieu urbain de Kolda), on ne sait pas s'ils sont astreints à des travaux ménagers ou non

* Au Sénégal, l'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à 7 ans;

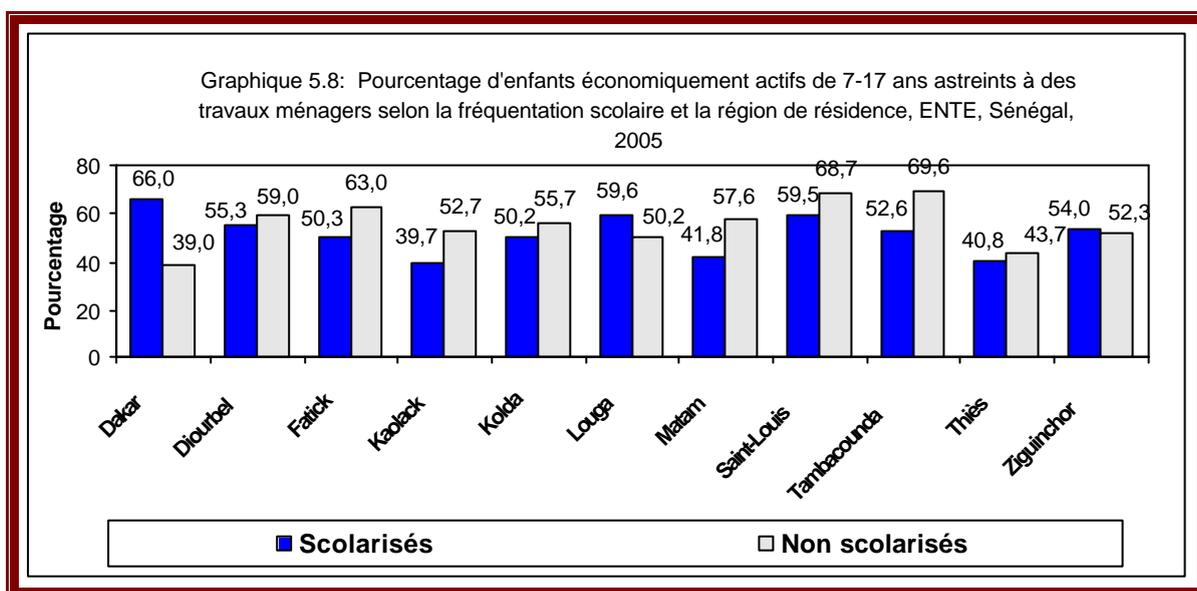
** Seule la fréquentation scolaire dans le système d'enseignement formel est prise en compte

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Du graphique 5.8, il ressort que l'utilisation des enfants économiquement actifs scolarisés est moins fréquente dans les régions de Kaolack (39,7 %), Thiès (40,8 %) et Matam (41,8 %). A l'opposé, elle est plus importante dans les autres régions puisque plus de la moitié des actifs scolarisés sont astreints à des travaux ménagers, plus particulièrement à Dakar (66,0 %). En outre, on observe que les actifs non scolarisés des régions de Dakar (39,0 %) et Thiès (43,7 %) sont les moins astreints aux travaux domestiques.

Enfin, les résultats de ce graphique montrent également que c'est seulement dans les régions de Dakar, Louga et Ziguinchor que les actifs scolarisés sont plus concernés par les travaux ménagers que ceux non scolarisés.

Graphique 5.8 : Pourcentage des enfants économiquement actifs de 5-17 ans astreints à des travaux ménagers selon la fréquentation scolaire et la région de résidence.



V- 3.2 Fréquentation scolaire et implication des enfants inactifs aux travaux ménagers

Au cours des 12 derniers mois, 1 255 687 enfants de 7-17 ans étaient inactifs (non économiquement actifs). Parmi eux, 1 148 499 fréquentent l'école au moment de l'enquête : soit 91,6 %. Ce taux est plus élevé pour les garçons (94,0 %) que pour les filles (89,6 %). Quel que soit l'âge, on observe que la fréquentation scolaire est relativement plus courante pour les garçons inactifs que pour les filles ayant le même statut d'activité.

Contrairement aux actifs, on note une possible corrélation positive entre la fréquentation scolaire et l'implication des enfants inactifs dans les travaux ménagers. En effet, plus de la moitié (68,3 %) des enfants non scolarisés sont astreints à des travaux ménagers contre 49,2 % pour les inactifs scolarisés. Quels que soient l'âge et le statut dans l'éducation, les filles sont les plus utilisées dans les travaux domestiques.

Selon le milieu de résidence, on remarque que la scolarisation est plus fréquente parmi les enfants inactifs du milieu rural : 93,5 % contre 90,6 % des citadins. Le milieu rural se caractérise par la forte prévalence des travaux ménagers parmi les enfants inactifs, quelque soit leur statut dans la fréquentation scolaire : respectivement 56,3 % et 45,5 % des inactifs scolarisés contre 76,5 % et 65,4 % parmi les inactifs non scolarisés (tableau 23).

Tableau 23. Nombre et pourcentage d'enfants de 7 à 17 ans* ne travaillant pas, par fréquentation scolaire** et participation à des activités ménagères, selon le sexe et l'âge (période de référence= les 12 derniers mois)

Caractéristiques	Enfants économiquement inactifs											
	Scolarisés						Non scolarisés					
	Ensembles inactifs scolarisés		Astreints à des activités ménagères		Non astreints à des activités ménagères		Ensembles inactifs scolarisés		Astreints à des activités ménagères		Non astreints à des activités ménagères	
	Nombre	% de l'ensemble des inactifs	Nombre	% de l'ensemble des inactifs scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des inactifs scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des inactifs	Nombre	% de l'ensemble des inactifs non scolarisés	Nombre	% de l'ensemble des inactifs non scolarisés
Les deux sexes												
Total	1.148.499	91,6	565.413	49,2	581.056	50,6	105.158	8,4	71.830	68,3	33.328	31,7
7-9 ans	384.733	97,5	150.658	39,2	232.974	60,6	9.930	2,5	5.802	58,4	4.128	41,6
10-14 ans	476.079	95,1	246.792	51,8	228.358	48,0	24.380	4,9	13.692	56,2	10.688	43,8
15-17 ans	287.687	80,2	167.963	58,4	119.724	41,6	70.848	19,8	52.336	73,9	18.512	26,1
Garçons												
Total	533986	94,0	76.890	14,4	455.065	85,2	34.136	6,0	4.700	13,8	29.437	86,2
7-9 ans	179404	97,9	20.000	11,1	158.303	88,2	3.784	2,1	366	9,7	3.418	90,3
10-14 ans	219292	95,5	28.683	13,1	189.680	86,5	10.390	4,5	987	9,5	9.402	90,5
15-17 ans	135290	87,1	28.208	20,9	107.083	79,2	19.963	12,9	3.346	16,8	16.617	83,2
Filles												
Total	614513	89,6	488.523	79,5	125.990	20,5	71.022	10,4	67.130	94,5	3.892	5,5
7-9 ans	205329	97,1	130.658	63,6	74.671	36,4	6.146	2,9	5.436	88,4	710	11,6
10-14 ans	256787	94,8	218.110	84,9	38.677	15,1	13.990	5,2	12.705	90,8	1.286	9,2
15-17 ans	152397	75,0	139.755	91,7	12.641	8,3	50.886	25,0	48.990	96,3	1.895	3,7

NB: Pour 2030 garçons inactifs scolarisés (dont 2030 de 7-9 ans et 929 de 10-13 ans) on ne sait pas s'ils sont astreints à des travaux ménagères ou non

* Au Sénégal l'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à 7 ans;

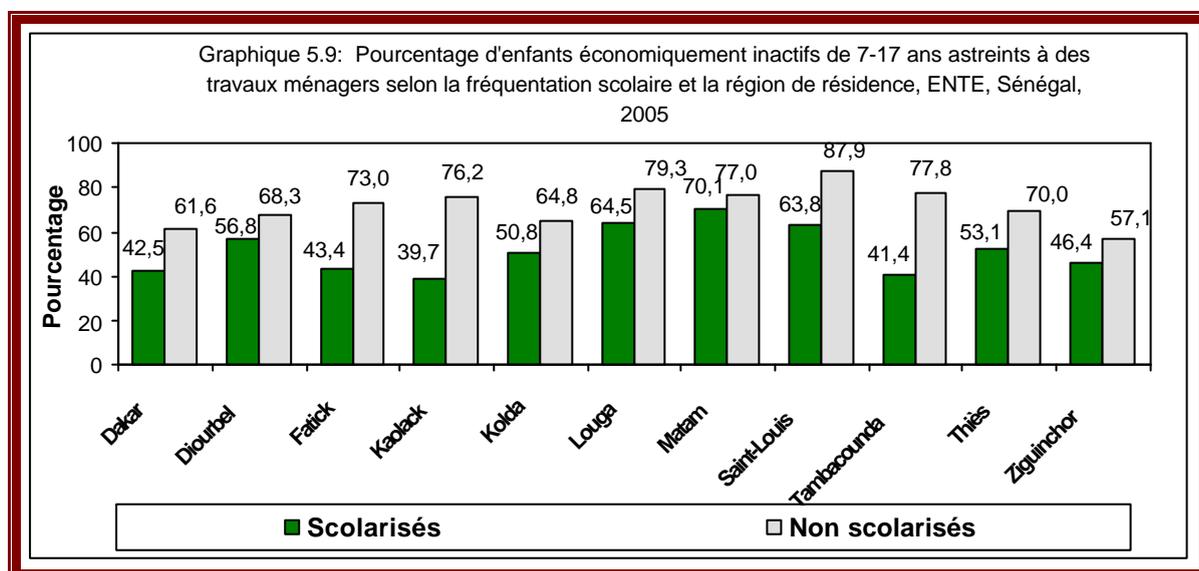
** Seule la fréquentation scolaire dans le système d'enseignement formel est prise en compte.

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les résultats du graphique 5.9 montrent que c'est dans les régions de Kaolack(39,7 %), Tambacounda (41,4 %), Dakar (42,5 %), Fatick (43,4 %) et Ziguinchor (46,4 %) que moins de la moitié des enfants inactifs scolarisés sont astreints à des travaux ménagers. Les enfants inactifs scolarisés de la région de Matam (70,1 %) sont les plus touchés par le travail domestique (ou ménager). Par ailleurs, on note que les inactifs non scolarisés sont très utilisés dans les travaux domestiques puisque plus de la moitié d'entre eux y sont occupés : le taux variant ainsi entre 50,8 % à Kolda et 87,9 % à Saint-Louis.

Enfin, on remarque également que les inactifs non scolarisés sont plus touchés par le travail domestique que ceux scolarisés, quelle que soit la région. Cette situation est plus fréquente dans les régions de Kaolack et Tambacounda, elle l'est moins à Matam.

Graphique 5.9 : Pourcentage des enfants économiquement inactifs de 5-17 ans astreints à des travaux ménagers selon la fréquentation scolaire et la région de résidence.



V- 3.2 Fréquentation scolaire et durée du travail des enfants¹⁷

V- 3.2.1 Ampleur

Assez souvent, les enfants sont astreints à des travaux ménagers ou économiques dont le volume horaire peut être très important sept jours sur sept. Cette situation a des conséquences certaines sur leur rendement à l'école par la réduction du temps nécessaire à consacrer aux travaux scolaires.

Dans l'ensemble, les enfants économiquement actifs ont effectué 30 heures de travail en moyenne la semaine ayant précédé l'enquête (tableau 24). Selon l'âge, on observe que le volume horaire moyen le plus important est noté parmi les enfants de 14-17 ans (34,4 contre 24,8 pour les 7-9 ans et 26,7 heures pour les 10-13).

¹⁷ Au Sénégal l'âge d'entrée à l'école primaire est 7 ans et l'âge limite dans ce cycle est 13 ans. En outre, l'âge normal d'entrée dans le cycle secondaire est 14 ans. Ces constatations nous ont amené à adopter les tranches suivantes : 7-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans en lieu et place de 5-9ans, 10-14 ans et 15-17 ans.

S'agissant de la répartition suivant le sexe, on constate que les garçons ont effectué en moyenne plus d'heures de travail au courant de la semaine de référence: 32,1 contre 26,2 heures pour les filles. La même tendance se dégage quel que soit l'âge.

Considérant la fréquentation scolaire, on note dans l'ensemble que les scolarisés ont fait en moyenne moins d'heures de travail au courant de la semaine de référence : 16,5 heures contre 41,6 heures pour les non scolarisés. Quels que soient le sexe et l'âge, les enfants non scolarisés effectuent le plus grand volume horaire hebdomadaire de travail. Les écarts les plus importants se dégagent d'une manière générale chez les garçons.

Le milieu urbain se caractérise par l'importance du volume horaire hebdomadaire de travail des enfants économiquement actifs : 39,7 contre 27,6 heures en milieu rural. La même situation est observée pour les enfants économiquement actifs non scolarisés (45,5 contre 35,8 heures en milieu rural) alors que l'inverse est notée pour les enfants économiquement actifs scolarisés (13,7 contre 17,0 heures en milieu rural).

Tableau 24. Nombre moyen d'heures travaillées la semaine de référence par les enfants économiquement actifs de 7 à 17 ans* scolarisés et non scolarisés, selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques	Total	Scolarisés	Non scolarisés
	Nombre moyen d'heures	Nombre moyen d'heures	Nombre moyen d'heures
Les deux sexes			
Total	30,0	16,5	41,6
7-9 ans	24,8	17,4	58,2
10-13 ans	26,7	15,7	36,0
14-17 ans	34,4	17,0	42,4
Garçons			
Total	32,1	17,9	45,6
7-9 ans	27,1	18,4	52,3
10-13 ans	28,7	17,4	40,8
14-17 ans	36,7	18,2	46,4
Filles			
Total	26,2	13,3	34,4
7-9 ans	19,5	15,0	63,1
10-13 ans	22,8	12,3	27,5
14-17 ans	30,5	13,9	34,9
Milieu de résidence			
Urbain	39,7	13,7	45,5
Rural	27,6	17,0	35,8

* Au Sénégal l'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à 7 ans;

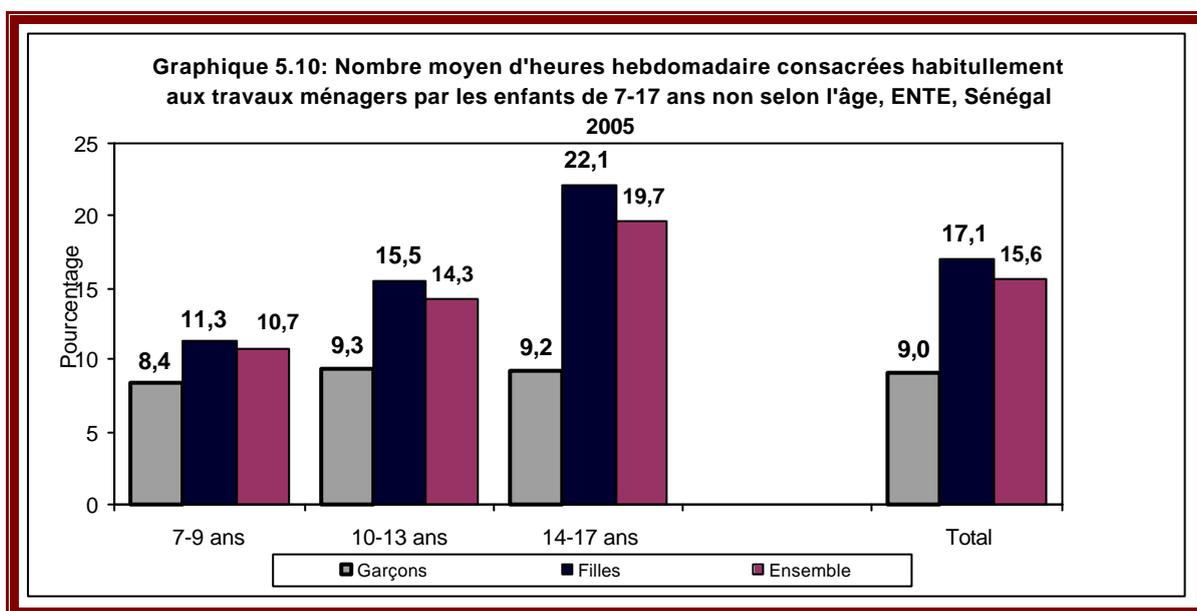
** Seule la fréquentation scolaire dans le système d'enseignement formel est prise en compte

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 3.2.2 Fréquentation scolaire et volume horaire des travaux ménagers

En général, les enfants économiquement actifs ont été astreints à des travaux ménagers d'environ quinze heures (15,6 heures) durant la semaine ayant précédé l'enquête (graphique 5.10). Les filles sont dans l'ensemble plus astreintes à des travaux ménagers de volumes horaires plus longs par semaine : 17,1 contre 9,0 heures pour les garçons. Le même tendance est observée quel que soit l'âge, surtout à 14-17 ans (22,1 heures pour les filles contre 9,2 heures pour les garçons). Toutefois, il est à noter que le facteur âge n'est pas très discriminant chez les garçons puisqu'ils ont été sensiblement astreints aux mêmes volumes horaires, quelque soit l'âge (graphique 5.10).

Graphique 5.10 : Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées habituellement aux travaux ménagers selon l'âge.



L'examen des résultats laisse apparaître une éventuelle corrélation négative entre la fréquentation scolaire et la durée moyenne hebdomadaire des travaux ménagers à laquelle les enfants sont astreints. Ainsi, on note que les enfants non scolarisés effectuent environ 1,9 fois plus d'heures de travail domestique par semaine que ceux scolarisés : respectivement : 22,4 contre 11,6 heures en moyenne (tableau 25). Les écarts sont environ deux fois plus importants selon l'âge des enfants. La même constatation reste valable tant chez les filles que chez les garçons, avec acuité parmi les premières. Toutefois, il faut remarquer que les filles sont plus astreintes que les garçons aux volumes horaires les plus importants au delà de l'âge de 9 ans. Cette situation est plus marquée parmi les non scolarisées, surtout entre 14-17 ans où le volume horaire hebdomadaire pour les filles (24,9 heures) est environ deux fois et demi plus élevé que celui des garçons (9,9 heures)

Par ailleurs, les résultats du tableau 25 montrent que c'est dans le milieu rural que la durée des travaux domestiques est plus longue aussi bien pour l'ensemble des actifs (16,6 contre 13,6 heures en milieu urbain), des actifs scolarisés (12,4 contre 10,6 heures en milieu urbain) que pour les actifs non scolarisés (24,6 contre 20,5 heures en milieu urbain).

Tableau 25. Nombre moyen d'heures consacrées durant la semaine de référence aux activités ménagères par les enfants économiquement actifs de 7 à 17 ans* scolarisés et non scolarisés, selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques	Enfants astreints à des activités ménagères		
	Total	Scolarisés	Non scolarisés
	Nombre moyen d'heures	Nombre moyen d'heures	Nombre moyen d'heures
Les deux sexes			
Total	15,6	11,6	22,4
7-9 ans	10,7	9,2	19,4
10-13 ans	14,3	11,6	22,0
14-17 ans	19,7	13,5	22,7
Garçons			
Total	9,0	8,4	11,1
7-9 ans	8,4	9,4	25,1
10-13 ans	9,3	8,7	11,9
14-17 ans	9,2	7,3	9,9
Filles			
Total	17,1	12,4	24,4
7-9 ans	11,3	9,1	18,6
10-13 ans	15,5	12,2	24,1
14-17 ans	22,1	15,3	24,9
Milieu de résidence			
Urbain	13,6	10,6	20,5
Rural	16,6	12,4	24,6

* Au Sénégal l'âge d'entrée à l'école primaire est fixé à 7 ans;

** Seule la fréquentation scolaire dans le système d'enseignement formel est prise en compte.

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 4 Caractéristiques du travail des enfants économiquement actifs

L'économie sénégalaise est fortement dominée par le secteur primaire (agriculture, élevage, forêt et pêche), principalement non structuré, et occupe une part importante de la population active. Dans une telle économie, le recours à la force de travail infantile dans ce secteur est très important. Dans la plupart des cas, le travail des enfants y est perçu comme un moyen de transmission du savoir et du sens des responsabilités des aînés vers les cadets. Il est ainsi considéré comme un mode de socialisation des enfants.

V- 4.1 Branche d'activité des enfants travailleurs

Sur un effectif de 1 378 724 enfants économiquement actifs au cours de l'année écoulée, plus de huit sur dix (83,4 %) travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche. Outre ces branches d'activité, le commerce, la restauration et l'hôtellerie (5,3 %) ainsi que la manufacture (4,8 %) constituent le second groupe qui occupe le plus les enfants travailleurs (tableau 26). On remarque que la majorité des enfants économiquement actifs sont occupés par l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche, quels que soient l'âge et le sexe. Les garçons sont les plus utilisés dans ces secteurs, bien que le niveau d'implication des filles y soit important. Ce nombre important des enfants actifs, surtout à des âges précoces, dans ces activités est en partie influencé par la relation de causalité établie entre la socialisation et le travail des enfants.

Par ailleurs, on note que la manufacture constitue le second groupe qui occupe les garçons alors que « le commerce, la restauration et l'hôtellerie » l'est pour les filles quel que soit l'âge

S'agissant de la région, on remarque que l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche occupent l'essentiel des enfants économiquement actifs, sauf à Dakar où seulement 10,8 % y travaillent (graphique 5.11 et tableau 27). Dans la région de Dakar, environ trois enfants sur dix travaillent dans la manufacture (29,0 %) et dans les services domestiques (27,9 %). Le commerce, la restauration et l'hôtellerie constituent la troisième branche d'activité qui occupe les enfants travailleurs (22,3 %) dans la capitale du Sénégal.

Tableau 26. Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par secteur économique, sexe et âge

(Période de référence= les 12 derniers mois)

Caractéristiques	Enfants économiquement actifs														
	Total	Secteur économique		Branches manufacturières		Bâtiment et Travaux Publiques		Commerce, restaurant et hôtel		Transports et communication		Services domestiques		Autres**	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes															
Total	1.378.724	1.150.373	83,4	66.804	4,8	16.860	1,2	72.510	5,3	9.057	0,7	44.492	3,2	17.987	1,3
5-9 ans	332.802	318.868	95,8	2.366	0,7	366	0,1	4.192	1,3	732	0,2	3.415	1,0	2.221	0,7
10-14 ans	607.341	531.503	87,5	20.405	3,4	4.086	0,7	31.237	5,1	2.127	0,4	14.033	2,3	3.951	0,7
15-17 ans	438.581	300.002	68,4	44.033	10,0	12.408	2,8	37.080	8,5	6.198	1,4	27.045	6,2	11.815	2,7
Garçons															
Total	815.691	700.676	85,9	53.294	6,5	15.487	1,9	22.134	2,7	8.043	1,0	7.332	0,9	8.724	1,1
5-9 ans	215.491	210.079	97,5	1.095	0,5	0	0,0	922	0,4	732	0,3	1.063	0,5	1.599	0,7
10-14 ans	357.517	321.118	89,8	18.215	5,1	4.086	1,1	8.684	2,4	1.864	0,5	1.696	0,5	1.855	0,5
15-17 ans	242.683	169.478	69,8	33.984	14,0	11.401	4,7	1.2528	5,2	5.447	2,2	4.574	1,9	5.270	2,2
Filles															
Total	563.033	449.697	79,9	13.510	2,4	1.373	0,2	50.375	8,9	1.013	0,2	37.160	6,6	9.264	1,6
5-9 ans	117.311	108.789	92,7	1.271	1,1	366	0,3	3.270	2,8	0	0,0	2.353	2,0	622	0,5
10-14 ans	249.824	210.385	84,2	2.190	0,9	0	0,0	22.553	9,0	263	0,1	12.337	4,9	2.096	0,8
15-17 ans	195.898	130.524	66,6	10.049	5,1	1.007	0,5	24.552	12,5	751	0,4	22.471	11,5	6.545	3,3

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans la branche d'activité (ou secteur économique) n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

** Extraction, fabrication de produits alimentaires, eau, gaz, électricité, autres branches marchandes

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les résultats du tableau 27 montrent également que les enfants économiquement actifs travaillent le plus dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche, principalement en zone rurale (91,8 % contre 26,4 % en zone urbaine). Il faut également noter qu'en milieu urbain la manufacture (24,0 %), le commerce la restauration et l'hôtellerie (20,5 %) ainsi que les services domestiques (17,8 %) dans une moindre mesure occupent une part non moins importante d'enfants travailleurs.

Graphique 5.11 : Pourcentage des enfants travaillant dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche par région.

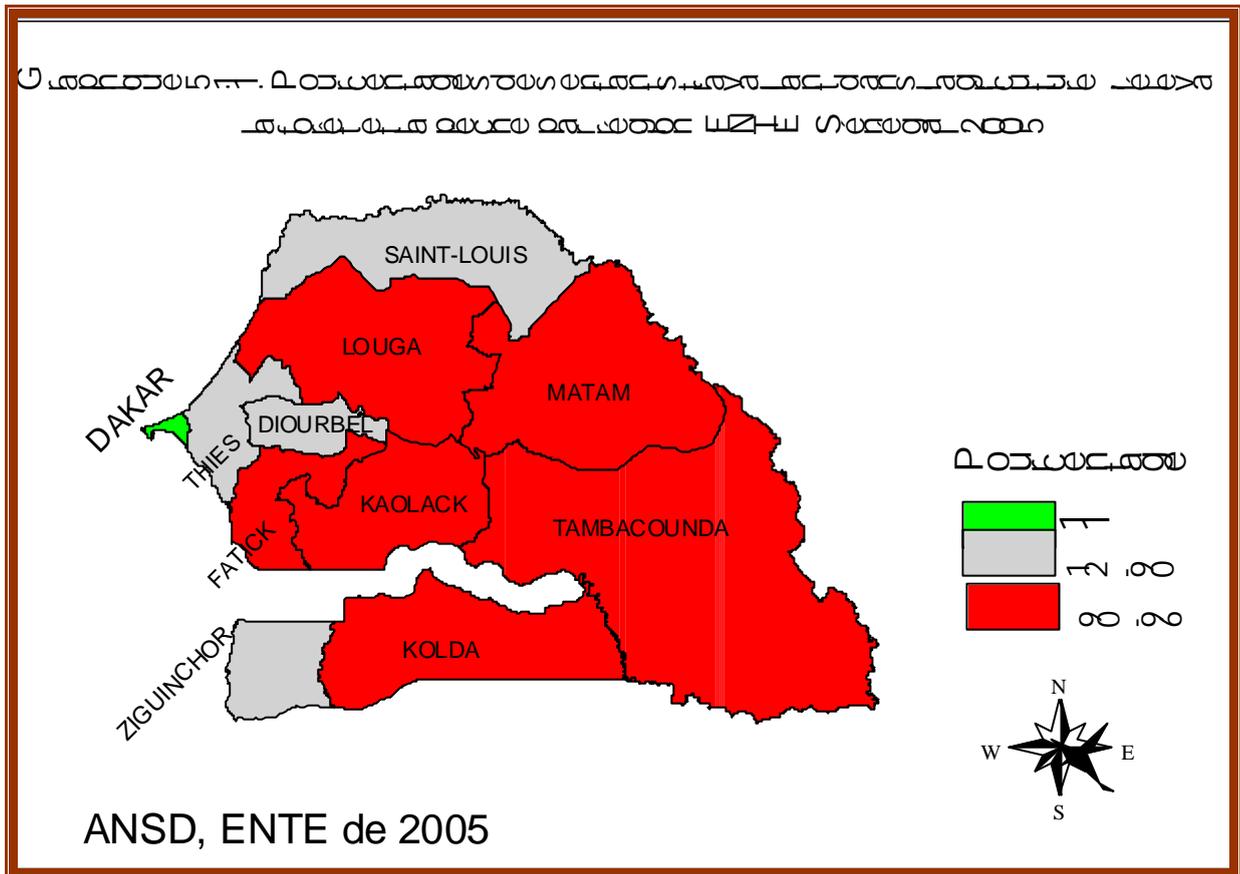


Tableau 27. Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par secteur économique, région et milieu de résidence

(Période de référence= les 12 derniers mois)

Caractéristiques	Enfants actifs														
	Total	Secteur économique													
		Agriculture, élevage, forêt et pêche		Branches manufacturées		Bâtiment et BTP		Commerce, restaurant et hôtel		Transports et communication		Services domestiques		Autres**	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	1.378.724	1.150.373	83,4	66.804	4,8	16.860	1,2	72.510	5,3	9.057	0,7	44.492	3,2	17.987	1,3
Région															
Dakar	76.724	8.262	10,8	22.285	29,0	3.305	4,3	17.075	22,3	253	0,3	21.436	27,9	4.108	5,4
Diourbel	151.823	112.385	74,0	8.674	5,7	3.629	2,4	11.887	7,8	3.279	2,2	9.040	6,0	2.929	1,9
Fatick	141.845	132.465	93,4	2.365	1,7	1.314	0,9	1.839	1,3	1.314	0,9	788	0,6	1.497	1,1
Kaolack	182.429	167.559	91,8	4.562	2,5	1.690	0,9	6.173	3,4		0,0	1.312	0,7	755	0,4
Kolda	178.290	170.007	95,4	3.022	1,7		0,0	3.194	1,8	235	0,1	470	0,3	1.362	0,8
Louga	122.381	113.088	92,4	445	0,4	1.645	1,3	3.891	3,2	889	0,7	1.779	1,5	645	0,5
Matam	68.267	62.883	92,1	1.196	1,8	479	0,7	1.516	2,2	160	0,2	837	1,2	1.196	1,8
Saint Louis	96.460	77.444	80,3	5.822	6,0	2.318	2,4	6.126	6,4	498	0,5	1.993	2,1	2.259	2,3
Tambacounda	121.204	111.147	91,7	4.306	3,6	475	0,4	1.910	1,6	723	0,6	2.158	1,8	485	0,4
Thiès	155.484	119.537	76,9	11.817	7,6	1.871	1,2	16.286	10,5	1.290	0,8	3.161	2,0	1.521	1,0
Ziguinchor	83.818	75.595	90,2	2.312	2,8	135	0,2	2.612	3,1	416	0,5	1.519	1,8	1.228	1,5
Milieu de résidence															
Urbain	175.876	46.457	26,4	42.226	24,0	9.997	5,7	36.100	20,5	2.217	1,3	31.236	17,8	7.644	4,3
Rural	1.202.848	1.103.916	91,8	24.579	2,0	6.864	0,6	36.409	3,0	6.840	0,6	13.256	1,1	10.343	0,9

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans (dont 263 Fatick et 378 à Kaolack) la branche d'activité (ou secteur économique) n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

** Extraction, fabrication de produits alimentaires, eau ;-gaz ;-électricité, autres branches marchandes

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 4.2 Profession des enfants travailleurs

Dans l'ensemble, près de huit enfants sur dix (75,4 %) sont des agriculteurs. Outre cette profession, les éleveurs et les pêcheurs (8,0 %) ainsi que les vendeurs et personnel de services destinés aux particuliers (5,5 %) forment le second groupe de travailleurs (tableau 28). Quels que soient l'âge et le sexe, on note que la majorité des enfants travailleurs sont des agriculteurs. Cependant, il faut noter que la proportion des agriculteurs est relativement plus élevée parmi les enfant de moins de 15 ans que pour ceux de 15-17 ans, et ce quel que soit le sexe.

Tableau 28. Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par profession, sexe et âge

Caractéristiques	Enfants actifs														
	Total	Professions													
		Agriculteurs		Eleveurs, Pêcheurs		Artisans et ouvriers des métiers		Vendeurs et personnels des services destinés aux particuliers		Travailleurs du bâtiment et travaux publics		Domestiques, employés de maison		Autres**	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Les deux sexes															
Total	1.378.724	1.039.188	75,4	110.371	8	54.561	4	77.399	5,6	34.430	2,5	42.245	3,1	19.889	1,4
5-9 ans	332.802	283.326	85,1	34.650	10,4	5.769	1,7	4.407	1,3	263	0,1	2.940	0,9	807	0,2
10-14 ans	607.341	485.966	80	44.671	7,4	15.925	2,6	31.065	5,1	9.933	1,6	14.198	2,3	5.583	0,9
15-17 ans	438.581	269.896	61,5	31.050	7,1	32.867	7,5	41.927	9,6	24.234	5,5	25.107	5,7	13.499	3,1
Garçons															
Total	815.691	614.497	75,3	87.985	10,8	36.727	4,5	23.847	2,9	33.563	4,1	3.823	0,5	15.249	1,9
5-9 ans	215.491	184.149	85,5	27.016	12,5	2.817	1,3	642	0,3	0	0	588	0,3	281	0,1
10-14 ans	357.517	286.917	80,3	34.666	9,7	11.792	3,3	8.644	2,4	9.566	2,7	1.145	0,3	4.787	1,3
15-17 ans	242.683	143.432	59,1	26.303	10,8	22.118	9,1	14.562	6	23.997	9,9	2.090	0,9	10.181	4,2
Filles															
Total	563.033	424.690	75,4	22.386	4	17.835	3,2	53.552	9,5	866	0,2	38.422	6,8	4.641	0,8
5-9 ans	117.311	99.177	84,5	7.635	6,5	2.952	2,5	3.765	3,2	263	0,2	2.353	2	526	0,4
10-14 ans	249.824	199.049	79,7	10.005	4	4.134	1,7	22.421	9	366	0,1	13.053	5,2	797	0,3
15-17 ans	195.898	126.464	64,6	4.746	2,4	10.749	5,5	27.365	14	237	0,1	23.017	11,7	3.319	1,7

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans la profession (ou secteur économique) n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

**Travailleurs du transport, de l'extraction, fabrique de produits alimentaires, eau ;-gaz ;-électricité, autres branches marchandes

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

De l'analyse du tableau 29, il ressort que les enfants dans leur grande majorité sont des agriculteurs dans toutes les régions, sauf à Dakar où aucun cas n'est enregistré¹⁸. Dans la région de Dakar, les principales professions sont les domestiques et les employés de maison (25,8 %), les vendeurs et le personnel de services destinés aux particuliers (25,5 %) ainsi que les artisans et ouvriers de métiers (20,8 %) : soit 72,1 % des enfants travailleurs. Il convient de signaler que dans les régions Saint-Louis (23,5 %), de Louga (22,7 %) et de Matam (16,6 %) les éleveurs et les pêcheurs forment le second groupe de professionnels.

Selon le milieu, on note que les ruraux sont à 83,3 % des agriculteurs alors qu'en milieu urbain, environ deux enfants sur dix (17,9 %) le sont. Par ailleurs, on observe que les vendeurs et le personnel de services destinés aux particuliers représentent la profession dominante en zone urbaine (tableau 29).

¹⁸. Cette situation est sans nul doute induite par un problème de sélection. En effet, le milieu rural de ladite région est faiblement représenté dans l'échantillon. Toutefois, toute chose étant égale par ailleurs, l'échantillon est représentatif dans la région de Dakar.

Tableau 29 : Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par profession, région et milieu de résidence

Caractéristiques	Enfants actifs														
	Total	Professions													
		Agriculteurs		Éleveurs, Pêcheurs		Artisans et ouvriers des métiers		Vendeurs et personnels des services destinés aux particuliers		Travailleurs du bâtiment et travaux publics		Domestiques, employés de maison		Autres**	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	1.378.724	1.039.188	75,4	110.371	8,0	54.561	4,0	77.399	5,6	34.430	2,5	42.245	3,1	19.889	1,4
Région															
Dakar	76.724	0	0,0	8.262	10,8	15.974	20,8	19.531	25,5	10.718	14,0	19.784	25,8	2.456	3,2
Diourbel	151.823	105.427	69,4	9.155	6,0	5.394	3,6	11.920	7,9	5.444	3,6	9.390	6,2	5.094	3,4
Fatick	141.845	127.448	89,9	3.416	2,4	6.331	4,5	1.760	1,2	1.051	0,7	788	0,6	788	0,6
Kaolack	182.429	164.915	90,4	2.266	1,2	3.529	1,9	5.089	2,8	2.445	1,3	1.312	0,7	2.495	1,4
Kolda	178.290	165.546	92,9	3.569	2,0	4.038	2,3	3.367	1,9	470	0,3	470	0,3	830	0,5
Louga	122.381	84.304	68,9	27.805	22,7		0,0	5.760	4,7	1.845	1,5	1.779	1,5	889	0,7
Matam	68.267	51.708	75,7	11.334	16,6	917	1,3	1.914	2,8	598	0,9	837	1,2	958	1,4
Saint Louis	96.460	54.514	56,5	22.643	23,5	4.788	5,0	7.849	8,1	3.065	3,2	1.993	2,1	1.608	1,7
Tambacounda	121.204	104.261	86,0	7.123	5,9	3.583	3,0	2.158	1,8	1.198	1,0	1.683	1,4	1.197	1,0
Thiès	155.484	107.703	69,3	13.125	8,4	7.134	4,6	15.585	10,0	6.784	4,4	2.691	1,7	2.461	1,6
Ziguinchor	83.818	73.360	87,5	1.674	2,0	2.873	3,4	2.467	2,9	812	1,0	1.519	1,8	1.113	1,3
Milieu de résidence															
Urbain	175.876	31.470	17,9	14.787	8,4	31.125	17,7	38.251	21,7	23.471	13,3	29.934	17,0	6.839	3,9
Rural	1.202.848	1.007.718	83,8	95.584	7,9	23.436	1,9	39.149	3,3	10.958	0,9	12.311	1,0	13.050	1,1

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans (dont 263 Fatick et 378 à Kaolack) la profession n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

**Travailleurs du transport, de l'extraction, fabrique de produits alimentaires, eau ;-gaz ;-électricité, autres branches marchandes

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 4.3 Situation dans l'emploi des enfants travailleurs

Le tableau 30 fournit la répartition des enfants travailleurs selon la situation dans l'emploi. Ces résultats révèlent que plus de huit enfants sur dix sont des travailleurs familiaux non rémunérés (82,8 %) et 7,7 % sont des indépendants (tableau 30). On note également que quel que soit l'âge, le travail familial non rémunéré occupe la majeure partie des enfants économiquement actifs : 94,2 % à 5-9 ans, 87,5 % à 10-14 ans et 67,7 % à 15-17 ans. Parmi les enfants de 15-17 ans, 12,6 % sont des travailleurs indépendants et 12,0 % des apprentis.

En outre, on observe que quel que soit le sexe, les enfants travailleurs sont en majorité des travailleurs familiaux non rémunérés (83,9 % des garçons et 81,2 % des filles). Selon l'âge, les pourcentages de travailleurs familiaux non rémunérés sont comparables. Par ailleurs, l'exercice d'un travail indépendant est surtout le fait des filles que des garçons, particulièrement à 15-17 ans.

**Tableau 30 : Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par situation dans l'emploi, sexe et âge
(Période de référence= les 12 derniers mois)**

Caractéristiques	Enfants économiquement actifs***														
	Total	Travailleur familial non rémunéré		Travailleur domestique rémunéré		Travailleur régulier		Travailleur occasionnel		Travailleur indépendant		Employeur		Apprenti	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes															
Total	1.378.724	1.141.611	82,8	30.861	2,2	11.793	0,9	11.763	0,9	105.614	7,7	263	0,0	76.178	5,5
5-9 ans	332.802	313.351	94,2	3.356	1,0	0	0,0	675	0,2	13.277	4,0	0	0,0	1.503	0,5
10-14 ans	607.341	531.226	87,5	9.214	1,5	4.771	0,8	2.650	0,4	37.059	6,1	263	0,0	22.157	3,6
15-17 ans	438.581	297.034	67,7	18.290	4,2	7.022	1,6	8.438	1,9	55.278	12,6	0	0,0	52.518	12,0
Garçons															
Total	815.691	684.372	83,9	1.402	0,2	4.400	0,5	6.886	0,8	51.636	6,3	0	0,0	66.996	8,2
5-9 ans	215.491	206.828	96,0	716	0,3	0	0,0	0	0,0	7.464	3,5	0	0,0	482	0,2
10-14 ans	357.517	315.140	88,1	119	0,0	1.030	0,3	1.895	0,5	18.822	5,3	0	0,0	20.512	5,7
15-17 ans	242.683	162.404	66,9	566	0,2	3.370	1,4	4.991	2,1	25.350	10,4	0	0,0	46.002	19,0
Filles															
Total	563.033	457.239	81,2	29.459	5,2	7.394	1,3	4.877	0,9	53.978	9,6	263	0,0	9.182	1,6
5-9 ans	117.311	106.522	90,8	2.640	2,3	0	0,0	675	0,6	5.812	5,0	0	0,0	1.021	0,9
10-14 ans	249.824	216.087	86,5	9.095	3,6	3.741	1,5	755	0,3	18.237	7,3	263	0,1	1.645	0,7
15-17 ans	195.898	134.630	68,7	17.724	9,0	3.652	1,9	3.447	1,8	29.928	15,3	0	0,0	6.516	3,3

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans la situation dans l'emploi n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

**Extraction, fabrique de produits alimentaires, eau; gaz ; électricité, autres branches marchandes

*** Pour 848 enfants actifs, la situation dans l'emploi est indéterminée,

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Considérant la région, on remarque que les enfants travailleurs sont en majorité des travailleurs familiaux non rémunérés, sauf à Dakar (tableau 31 et graphique 5.12). Dans la région de Dakar, la majeure partie des enfants travailleurs sont des apprentis (33,4 %), des indépendants (21,5 %), des travailleurs familiaux non rémunérés (20,1 %) ou des travailleurs domestiques rémunérés (15,4 %).

Le milieu rural se caractérise par la prédominance des travailleurs familiaux non rémunérés (89,4 %) et des travailleurs indépendants, soit 95,9 % de l'ensemble des enfants économiquement actifs. En zone urbaine, les enfants travailleurs sont essentiellement des travailleurs familiaux non rémunérés (37,8 %), des apprentis (29,6 %), des indépendants (15,8 %) ou des travailleurs domestiques rémunérés (11,0 %).

Graphique 5.12 : Pourcentage des enfants de 5-17 ans qui sont des travailleurs familiaux non rémunérés par région et milieu de résidence.

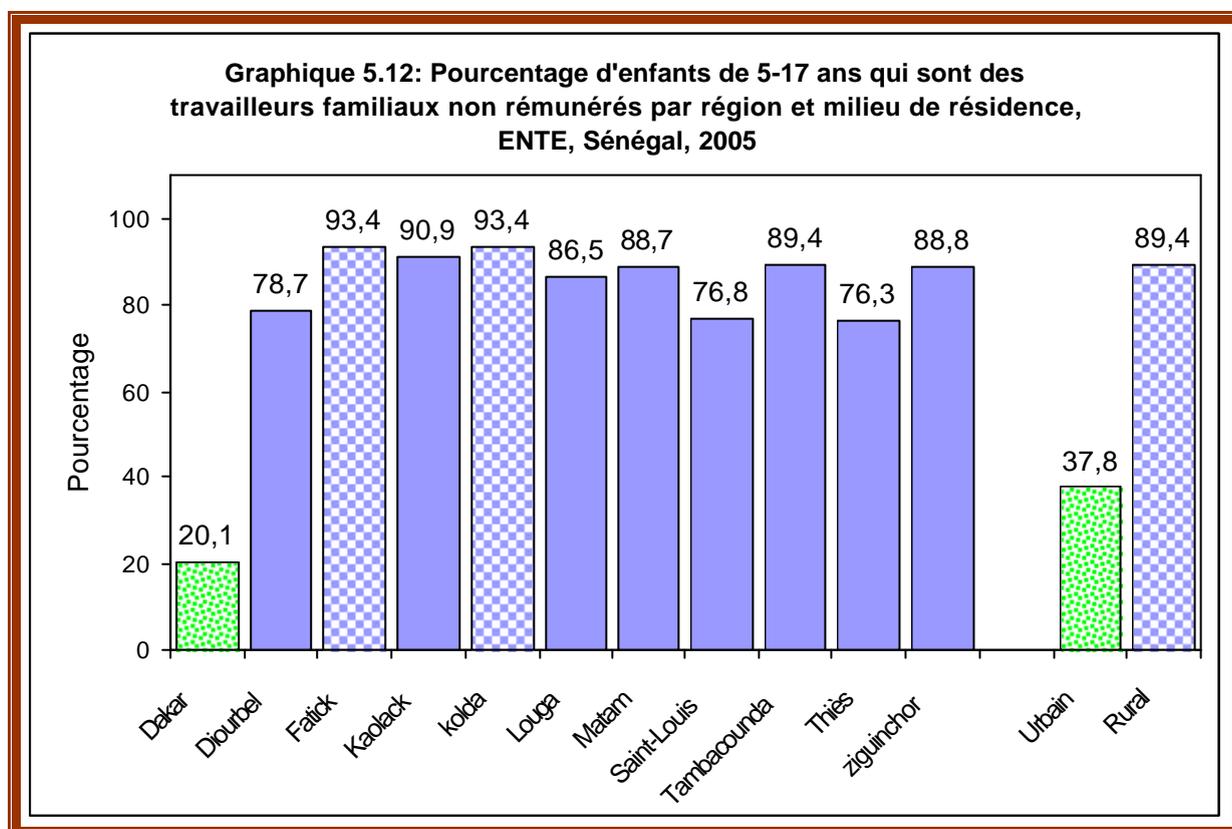


Tableau 31 : Nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par situation dans l'emploi, région et milieu de résidence

(Période de référence= les 12 derniers mois)

Caractéristiques	Enfants économiquement actifs***														
	Total	Situation dans l'emploi													
		Travailleur familial non rémunéré		Travailleur domestique rémunéré		Travailleur régulier		Travailleur occasionnel		Travailleur indépendant		Employeur		Apprenti	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	1.378.724	1.141.611	82,8	30.861	2,2	11.793	0,9	11.763	0,9	105.614	7,7	263	0,0	76.178	5,5
Régions															
Dakar	76.724	15.423	20,1	11.820	15,4	4.613	6,0	2.754	3,6	16.524	21,5	0	0,0	25.590	33,4
Diourbel	151.823	119.479	78,7	7.990	5,3	2.864	1,9	1.465	1,0	9.838	6,5	0	0,0	10.187	6,7
Fatick	141.845	132.465	93,4	1.051	0,7	1.051	0,7	788	0,6	4.466	3,1	263	0,2	1.497	1,1
Kaolack	182.429	165.849	90,9	1.312	0,7		0,0	1.889	1,0	8.588	4,7	0	0,0	4.413	2,4
Kolda	178.290	166.486	93,4	470	0,3	297	0,2	297	0,2	9.799	5,5	0	0,0	940	0,5
Louga	122.381	105.858	86,5	1.579	1,3	445	0,4	689	0,6	11.032	9,0	0	0,0	2.779	2,3
Matam	68.267	60.571	88,7	517	0,8	639	0,9		0,0	5.184	7,6	0	0,0	1.356	2,0
Saint Louis	96.460	74.058	76,8	1.782	1,8	498	0,5	1.397	1,4	12.518	13,0	0	0,0	6.206	6,4
Tambacounda	121.204	108.308	89,4	496	0,4	475	0,4	237	0,2	9.746	8,0	0	0,0	1.942	1,6
Thiès	155.484	118.700	76,3	2.461	1,6	350	0,2	2.111	1,4	13.603	8,7	0	0,0	18.259	11,7
Ziguinchor	838.18	74.414	88,8	1.383	1,7	561	0,7	135	0,2	4.315	5,1	0	0,0	3.008	3,6
Milieu de résidence															
Urbain	175.876	66.470	37,8	19.289	11,0	6.303	3,6	4.039	2,3	27.744	15,8	0	0,0	52.030	29,6
Rural	1.202.848	1.075.141	89,4	11.572	1,0	5.490	0,5	7.724	0,6	77.870	6,5	263	0,0	24.148	2,0

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans (dont 263 Fatick et 378 à Kaolack) la situation dans l'emploi n'est pas connue

* Les pourcentages sont calculés en ligne

**Extraction, fabrication de produits alimentaires, eau ; gaz ; électricité, autres branches marchandes

*** Pour 848 enfants actifs la situation dans l'emploi est indéterminée,

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 4.4 Lieu de travail des enfants économiquement actifs

Dans l'ensemble, l'essentiel des enfants actifs de 5-17 ans (97,0 %) occupent un emploi à l'extérieur de leur domicile (tableau 32). Contre toute attente, le travail en dehors du domicile est relativement plus fréquent chez les enfants les plus jeunes : 98,7 % à 5-9 ans, 97,6 % à 10-14 ans et 94,8 % à 15-17 ans. Les résultats classés selon le sexe et l'âge mettent en évidence la tendance ainsi observée. En outre, quel que soit l'âge, les garçons sont plus nombreux à travailler à l'extérieur de leur domicile.

Par ailleurs, ces résultats montrent que le travail à l'extérieur du domicile est plus fréquent en milieu rural : 98,0 % contre 89,8 % en milieu urbain.

Tableau 32 : Nombre et pourcentage* de tous les enfants actifs de 5-17 ans travaillant à leur propre domicile ou à l'extérieur par sexe, âge et milieu de résidence

Caractéristiques	Nombre total d'enfants actifs	Lieu de travail			
		A domicile		A l'extérieur	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Les deux sexes					
Total	1.378.724	40.872	3,0	1.337.211	97,0
5-9 ans	332.802	3.788	1,1	328.374	98,7
10-14 ans	607.341	14.368	2,4	592.973	97,6
15-17 ans	438.581	22.716	5,2	415.864	94,8
Garçons					
Total	815.691	12.909	1,6	802.782	98,4
5-9 ans	215.491	777	0,4	214.714	99,6
10-14 ans	357.517	5.709	1,6	351.808	98,4
15-17 ans	242.683	6.423	2,6	236.260	97,4
Filles					
Total	563.033	27.963	5,	534.429	94,9
5-9 ans	117.311	3.011	2,6	113.660	96,9
10-14 ans	249.824	8.659	3,5	241.165	96,5
15-17 ans	195.898	16.293	8,3	179.605	91,7
Milieu de résidence					
Urbain	175.876	18.015	10,2	157.861	89,8
Rural	1.202.848	22.857	1,9	1.179.350	98,

NB: Pour 640 filles de 5-9 ans la branche d'activité n'est pas connue. Elles sont du milieu rural

* Les pourcentages sont calculés en ligne

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

V- 4.5 Durée de travail des enfants actifs

V- 4.5.1 Durée de travail des enfants économiquement actifs par sexe et âge

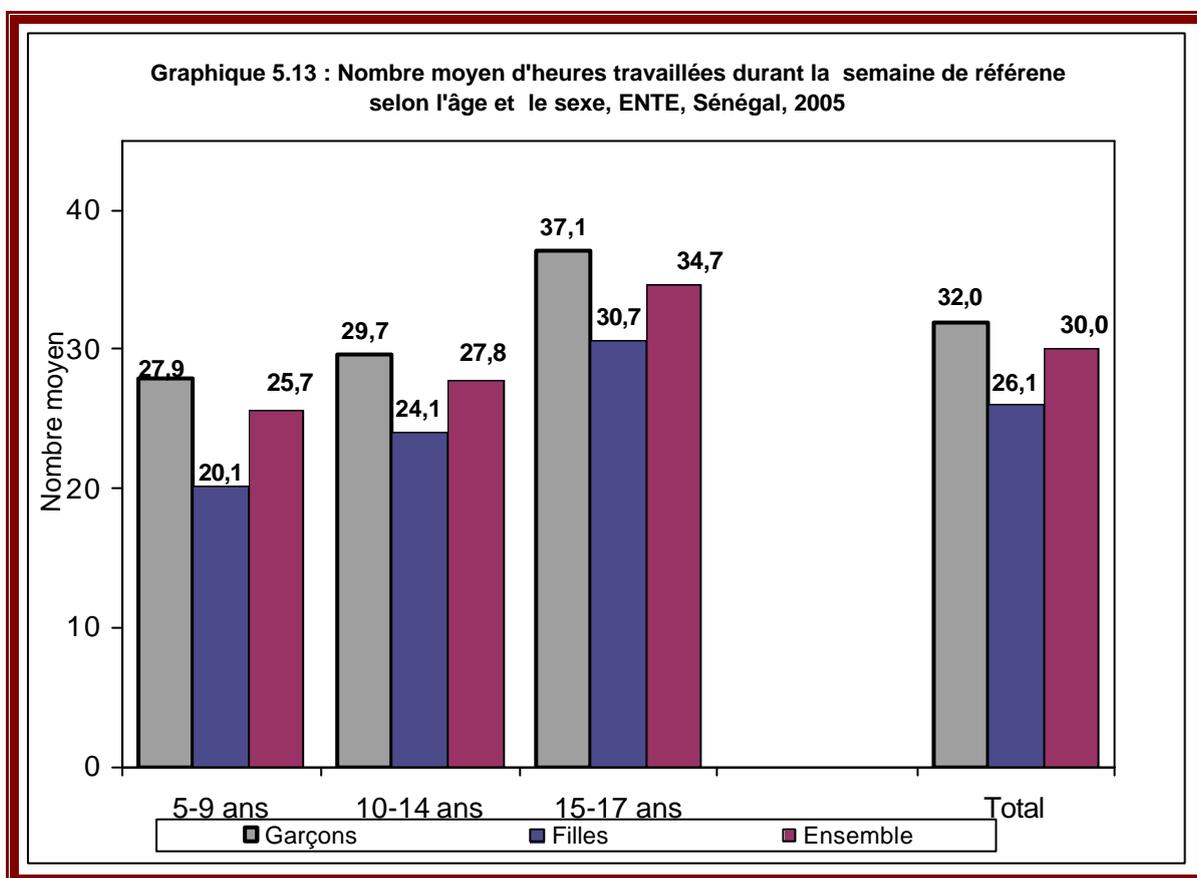
En moyenne, les enfants travailleurs du moment¹⁹ ont travaillé environ 30 heures durant la semaine ayant précédé l'enquête. Dans l'ensemble, les garçons ont effectué plus d'heures de travail que les filles cette période : respectivement 32 et 26,1 heures (graphique 5.13).

Ces résultats montrent également que le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine augmente progressivement avec l'âge des enfants : de 25,7 heures à 5-9 ans, il atteint 34,7

¹⁹ Enfants ayant travaillé au cours de la semaine de référence.

heures à 15-17 ans pour l'ensemble. La même constatation est observée quel que soit le sexe. Toutefois, il faut noter que les garçons travaillent plus d'heures que les filles à tous les âges.

Graphique 5.13 : Nombre moyen d'heures travaillées durant la semaine de référence selon l'âge et le sexe



De l'examen des résultats du tableau 33, il ressort qu'un enfant sur trois (33,3 %) a travaillé au moins 43 heures dans les sept derniers jours. Les garçons sont sensiblement plus nombreux à travailler 43 heures ou plus par semaine : 34,3 % contre 31,3 % pour les filles. Quel que soit l'âge, les garçons consacrent généralement plus d'heures au travail que les filles. Cette situation est certainement induite par leur plus grande implication dans les activités marchandes du secteur informel, entre autres.

Tableau 33 : Nombre moyen d'heures travaillées, et nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par nombre d'heures travaillées par semaine, sexe et âge

Caractéristiques	Nombre moyen d'heures	Enfants économiquement actifs																		
		Total effectifs	Heures travaillées par semaine																	
			0		1-7		8-14		15-21		22-28		29-35		36-42		43 ou plus			
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Les deux sexes																				
Total	30,0	740.839	93.131	12,6	59.239	8,0	101.323	13,7	75.961	10,3	56.945	7,7	56.144	7,6	82.675	11,2	215.421	29,1		
5-9 ans	25,7	150.250	25.884	17,2	12.940	8,6	24.732	16,5	20.815	13,9	10.005	6,7	9.689	6,4	12.448	8,3	33.737	22,5		
10-14 ans	27,8	307.534	37.943	12,3	28.176	9,2	48.562	15,8	33.178	10,8	26.150	8,5	20.296	6,6	36.196	11,8	77.033	25,		
15-17 ans	34,7	283.055	29.303	10,4	18.122	6,4	28.029	9,9	21.969	7,8	20.790	7,3	26.160	9,2	34.031	12,	104.651	37,		
Garçons																				
Total	32,0	484.198	42.661	8,8	38.956	8,0	65.726	13,6	48.954	10,1	37.114	7,7	37.933	7,8	61.226	12,6	151.629	31,3		
5-9 ans	27,9	106.811	13.826	12,9	8.566	8,	18.679	17,5	14.779	13,8	8.641	8,1	5.963	5,6	9.655	9,	26.701	25,		
10-14 ans	29,7	200.009	16.608	8,3	20.413	10,2	28.795	14,4	21.982	11,	16.074	8,	14.344	7,2	27.967	14,	53.826	26,9		
15-17 ans	37,1	177.378	12.226	6,9	9.977	5,6	18.252	10,3	12.192	6,9	12.399	7,	17.626	9,9	23.604	13,3	71.101	40,1		
Filles																				
Total	26,1	256641	50.470	19,7	20.283	7,9	35.597	13,9	27.007	10,5	19.831	7,7	18.211	7,1	21.449	8,4	63.792	24,9		
5-9 ans	20,1	43438	120.58	27,8	4.374	10,1	6.053	13,9	60.035	13,9	1.364	3,1	3.725	8,6	2.793	6,4	7.036	16,2		
10-14 ans	24,1	107525	21.335	19,8	7.763	7,2	19.767	18,4	11.195	10,4	10.076	9,4	5.952	5,5	8.229	7,7	23.207	21,6		
15-17 ans	30,7	105678	17.077	16,2	8.145	7,7	9.777	9,3	9.777	9,3	8.391	7,9	8.534	8,1	10.427	9,9	33.549	31,7		
* Les pourcentages sont calculés en ligne																				
Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005																				

V- 4.5.2 Durée de travail des enfants économiquement actifs par région et milieu

L'examen des résultats du graphique 5.14 laisse apparaître des variations assez marquées selon la région. En effet, les enfants de Dakar (44 heures), de Diourbel (35 heures), de Kaolack (32 heures) et de Tambacounda (31 heures) ont travaillé plus d'heures que ceux des autres régions dans la semaine précédant l'enquête. À l'opposé, la région de Ziguinchor se caractérise par le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire le moins élevé (15 heures).

Ces résultats montrent également que les enfants du milieu urbain travaillent en moyenne plus d'heures que ceux du milieu rural : respectivement 40 et 28 heures au cours de la semaine de référence.

Graphique 5.13 : Nombre moyen d'heures travaillées par les enfants par semaine de référence selon l'âge et le milieu de résidence

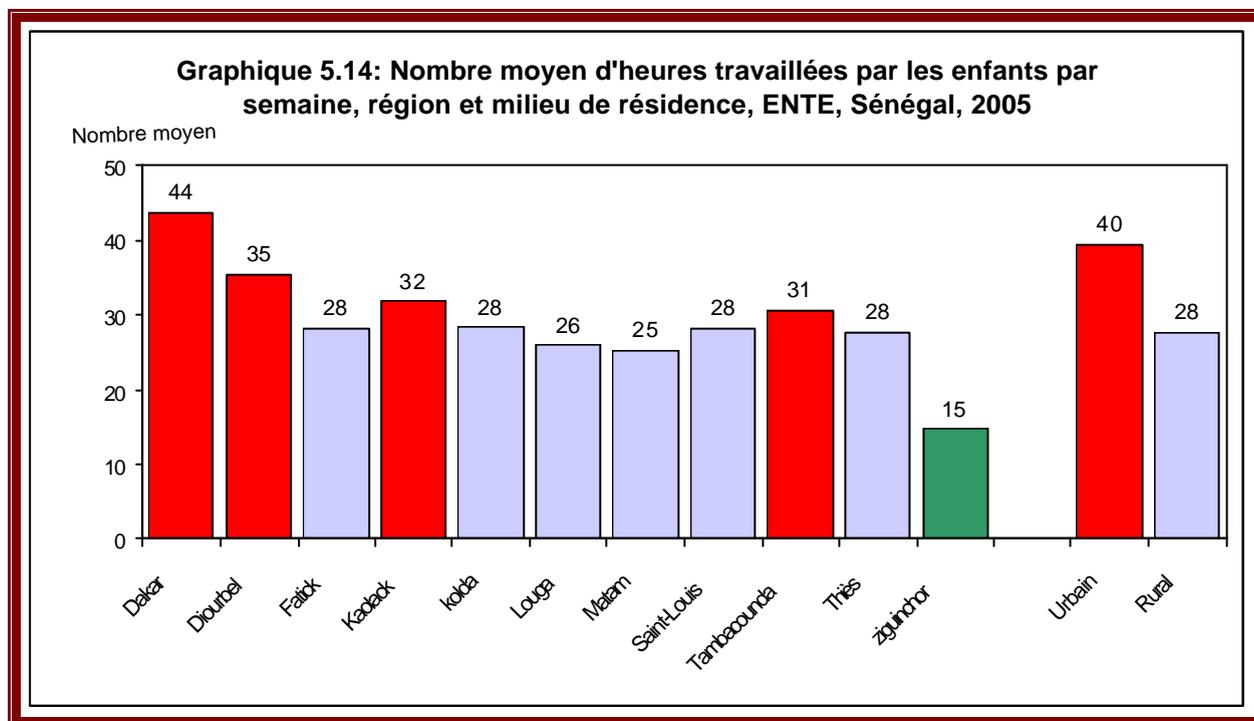


Tableau 34. Nombre moyen d'heures travaillées, et nombre et pourcentage* d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par nombre d'heures travaillées dans la semaine de référence, le sexe et l'âge

Caractéristiques	Nombre moyen d'heures	Enfants économiquement actifs																
		Total effectifs	Heures travaillées durant la semaine															
			0		1-7		8-14		15-21		22-28		29-35		36-42		43 ou plus	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	30,0	740.839	93.131	12,6	59.239	8,0	101.323	13,7	75.961	10,3	56.945	7,7	56.144	7,6	82.675	11,2	215.421	29,1
Région																		
Dakar	43,8	69.816	1.652	2,4	4.406	6,3	6.311	9,	1.102	1,6	2.456	3,5	6.610	9,5	9.364	13,4	37.915	54,3
Diourbel	35,4	93.267	7.690	8,2	5.110	5,5	7.657	8,2	6.575	7,	6.892	7,4	10.953	11,7	11.685	12,5	36.705	39,4
Fatick	28,3	59.666	1.051	1,8	6.831	11,4	11.823	19,8	8.407	14,1	7.540	12,6	3.941	6,6	6.489	10,9	13.583	22,8
Kaolack	31,8	57.702	706	1,2	5.288	9,2	10.576	18,3	6.372	11,	6.650	11,5	3.777	6,5	9.344	16,2	14.990	26,
Kolda	28,4	58.554	-	-	8.327	14,2	13.554	23,1	8.264	14,1	5.760	9,8	2.317	4,	4.696	8,	15.636	26,7
Louga	26,0	99.270	24.824	25,	4.404	4,4	10.232	10,3	13.324	13,4	8.919	9,	7.341	7,4	8.496	8,6	21.730	21,9
Matam	25,2	36.939	11.331	30,7	2.591	7,	4.345	11,8	2.354	6,4	2.114	5,7	3.072	8,3	2.035	5,5	9.098	24,6
Saint Louis	28,3	68.438	15.372	22,5	5.303	7,7	8.423	12,3	5.417	7,9	6.202	9,1	4.019	5,9	5.649	8,3	18.053	26,4
Tambacounda	30,7	32.625	3.087	9,5	4.749	14,6	4.274	13,1	3.087	9,5	2.374	7,3	1.662	5,1	1.910	5,9	11.482	35,2
Thiès	27,8	136.959	27.002	19,7	6.221	4,5	10.562	7,7	17.141	12,5	7.631	5,6	11.621	8,5	22.311	16,3	34.469	25,2
Ziguinchor	14,7	27.604	416	1,5	6.009	21,8	13.565	49,1	3.919	14,2	406	1,5	832	3,	697	2,5	1.760	6,4
Milieu de résidence																		
Urbain	39,6	142.386	9.913	7,	8.315	5,8	13.306	9,3	5.355	3,8	8.637	6,1	9.924	7,	17.633	12,4	69.301	48,7
Rural	27,7	598.453	83.218	13,9	50.923	8,5	88.017	14,7	70.606	11,8	48.308	8,1	46.220	7,7	65.042	10,9	146.120	24,4
* Les pourcentages sont calculés en ligne																		
Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005																		

V- 4.5.3 Durée de travail des enfants économiquement actifs par branche d'activité

Le tableau 35 présente la répartition des enfants par nombre d'heure travaillées dans la semaine précédant l'enquête et le nombre moyen d'heures de travail effectué dans cette période par branche d'activité. On note que c'est dans les services domestiques (50,6 heures), les transports et la communication (47,9 heures) et dans une moindre mesure les branches manufacturées (42,3 heures) que les enfants effectuent en moyenne le plus d'heures de travail par semaine. C'est dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche que les enfants consacrent moins d'heures de travail par semaine (26,8 heures).

Tableau 35. Nombre moyen d'heures travaillées et nombre et pourcentage* d'enfants actifs de 5 à 17 ans par nombre d'heures travaillées par semaine et par branche d'activité

Caractéristiques	Nombre moyen d'heures	Enfants actifs																
		Total	Heures travaillées par semaine															
			0		1-7		8-14		15-21		22-28		29-35		36-42		43 ou plus	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	30,0	740.839	93.131	12,6	59.239	8,	101.323	13,7	75.961	10,3	56.945	7,7	56.144	7,6	82.675	11,2	215.421	29,1
Branche d'activité																		
Agriculture, élevage, forêt et pêche	26,8	509.436	82.927	16,3	39942	7,8	72.918	14,3	60.464	11,9	43.941	8,6	41.435	8,1	56.301	11,1	111.508	21,9
Branches manufacturée	42,3	66.550	3.383	5,1	1.195	1,8	3.516	5,3	2.200	3,3	2.517	3,8	4.136	6,2	12.200	18,3	37.403	56,2
Bâtiment et Travaux Publics	32,5	18.559	894	4,8	1.010	5,4	2.919	15,7	1.740	9,4	1.075	5,8	1.855	10,	3.554	19,2	5.513	29,7
Commerce, restaurant et hôtel	27,4	76.748	4.351	5,7	9.329	12,2	17.196	22,4	8.986	11,7	6.745	8,8	6.935	9,	5.201	6,8	18.005	23,5
Transports et communication	47,9	9.635	-	-	281	2,9	601	6,2	366	3,8	287	3,	587	6,1	1.775	18,4	5.738	59,6
Services domestiques	50,6	41.934	373	0,9	3.866	9,2	1.138	2,7	249	0,6	901	2,1	710	1,7	2.039	4,9	32.657	77,9
Autres**	25,2	17.976	1.204	6,7	3.616	20,1	3.035	16,9	1.956	10,9	1.479	8,2	485	2,7	1.604	8,9	4.598	25,6
* Les pourcentages sont calculés en ligne																		
**Extraction, fabrique de produits alimentaires, eau gaz électricité, autres branches marchandes																		
Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005																		

V-5. Conclusion

Le travail des enfants est un phénomène assez important au Sénégal puisque sur un effectif de 3 759 074 enfants de 5-17 ans, 36,7 % (soit 1 378 724 enfants) ont mené une activité économique au cours des 12 derniers mois et 19,7 % (soit 740 839 enfants) dans la semaine de référence. L'importance du volume des enfants travailleurs au cours de l'année écoulée peut être induite par la pauvreté des ménages, mais également par l'inadaptation de l'offre d'éducation dans le système formel. Cette inadéquation fait que les ménages ont de plus en plus tendance à utiliser la force de travail des enfants pour la production de biens et services. Quelle que soit la période de référence considérée, on constate que le recours à la main d'œuvre infantile est plus fréquent dans la région de Louga, en milieu rural et chez les garçons.

L'implication des enfants de 5-17 ans dans les travaux ménagers familiaux, du fait de sa fonction de socialisation, est également importante au Sénégal. En effet, environ un enfant sur deux est astreint aux travaux ménagers au cours de la semaine de référence. Ce phénomène est plus fréquent dans les régions du Nord (Louga, Matam et Saint-Louis) et en zone rurale ainsi que parmi les filles, et ce quel que soit l'âge. Par ailleurs, les résultats de l'enquête révèlent que les travaux ménagers sont plus intenses dans les régions de Tambacounda, Louga et Fatick, et en zone rurale, puisque les enfants y travaillent habituellement plus de 28 heures par semaine.

Considérant la scolarisation, on note que la fréquentation scolaire semble ne pas être discriminante quant au recours de la force de travail des enfants actifs pour les travaux ménagers. En effet, parmi les enfants économiquement actifs scolarisés, la moitié (50,4 %) est astreinte à des travaux ménagers contre 52,3 % pour les actifs non scolarisés. Des disparités importantes se dégagent selon l'âge puisque les actifs non scolarisés sont plus utilisés dans les travaux ménagers pour ceux âgés entre 7 et 13 ans (âge officiel dans l'enseignement primaire), alors que la situation inverse est observée parmi les enfants actifs scolarisés de 14-17 ans. Quels que soient l'âge et le statut dans l'éducation, les filles sont les plus utilisées dans les travaux domestiques. En outre, on remarque que c'est seulement dans les régions de Dakar, Louga et Ziguinchor que les actifs scolarisés sont plus concernés par les travaux ménagers que ceux non scolarisés.

Au cours des 12 derniers mois, 1 255 687 enfants de 7-17 ans étaient économiquement inactifs. Parmi eux, 1 148 499 fréquentent l'école au moment de l'enquête : soit 91,6 %. Ce taux est plus élevé pour les garçons (94,0 %) que pour les filles (89,6 %). Quel que soit l'âge, on observe que la fréquentation scolaire est relativement plus courante pour les garçons inactifs que pour les filles ayant le même statut d'activité.

Contrairement pour les enfants économiquement actifs, on note une possible corrélation positive entre la fréquentation scolaire et l'implication des enfants inactifs dans les travaux ménagers. En effet, plus de la moitié (68,3 %) des enfants non scolarisés sont astreints à des travaux ménagers contre 49,2 % pour les inactifs scolarisés. On note également que les inactifs non scolarisés sont plus touchés par le travail domestique que ceux scolarisés, quel que soit la région. Cette situation est plus fréquente dans les régions de Kaolack et Tambacounda ; elle l'est moins à Matam.

On remarque également que les enfants économiquement actifs effectuent en moyenne 30 heures de travail par semaine. Les enfants du milieu urbain et les garçons effectuent le plus des travaux de longue durée. Et comme il fallait s'y attendre, les enfants actifs scolarisés effectuent en moyenne moins d'heures de travail que ceux non scolarisés au cours de la semaine de référence,

et ce, quels que soient le sexe et l'âge. Le milieu urbain se particularise par l'importance du volume horaire hebdomadaire de travail des enfants actifs qu'ils soient scolarisés ou non.

Les résultats de l'enquête révèlent par ailleurs que plus de huit enfants sur dix de 5-17 ans sont employés dans le secteur primaire (agriculture, élevage, forêt et pêche), et ce, quels que soient le sexe et l'âge. Toutefois, il est à noter que les garçons sont les plus utilisés dans ces secteurs, bien que le niveau d'implication des filles y soit important. Ce nombre important des enfants actifs, surtout à bas âges, dans ces activités est en partie influencé par la relation de causalité établie entre la socialisation et le travail des enfants. En outre, on note que plus de huit enfants sur dix sont des travailleurs familiaux non rémunérés (82,8 %) aussi bien dans l'ensemble, pour le sexe, que pour l'âge. Par ailleurs, l'exercice d'un travail indépendant est surtout le fait des filles que des garçons, particulièrement à 15-17 ans.

On note également que l'essentiel des enfants économiquement actifs de 5-17 ans (97,0 %) travaillent à l'extérieur de leur domicile. Contre toute attente, le travail en dehors du domicile est relativement plus fréquent chez les enfants les plus jeunes : 98,7 % à 5-9 ans à 97,6 % à 10-14 ans et 94,8 % à 15-17 ans. En outre, quel que soit l'âge, les garçons sont plus nombreux à travailler à l'extérieur de leur domicile.

D'une manière générale, on constate que le travail est très intense chez les enfants économiquement actifs du moment²⁰ puisque qu'ils ont travaillé en moyenne près de 30 heures durant la semaine ayant précédé l'enquête. Le sexe semble être discriminant. En effet, les garçons ont travaillé plus d'heures que les filles dans cette période : respectivement 32 et 26,1 heures.

On observe que c'est dans les services domestiques (50,6 heures), les transports et la communication (47,9 heures) et dans une moindre mesure les branches manufacturées (42,3 heures) que les enfants effectuent en moyenne le plus d'heures de travail par semaine. C'est dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche que les enfants consacrent moins d'heures de travail par semaine (26,8 heures). La région de Ziguinchor se caractérise par le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire le moins élevé (15 heures). Ces résultats montrent également que les enfants du milieu urbain travaillent en moyenne plus d'heures que ceux du milieu rural : respectivement 40 et 28 heures au cours de la semaine de référence.

²⁰ Enfants ayant travaillé au cours de la semaine de référence.

Chapitre 6 - Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir

Au Sénégal, un enfant est généralement considéré comme toute personne âgée de moins de 18 ans (Arrêté n°003750 du 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS) par la législation. Cette même législation fixe l'âge minimum légal de travail à 15 ans révolus (cf. arrêté n°003748 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS) avec, cependant, une dérogation pouvant être accordée, par l'autorité compétente, pour les enfants de 12 ans révolus à condition que « *les travaux exercés dans le cadre familial* » soient de type léger et « *ne portent pas atteinte à la santé, à la moralité et au déroulement normal de la scolarité de l'enfant* ».

De même l'exercice de travaux dangereux y est réglementé, la législation n'acceptant pas que des enfants de moins de 18 ans soient astreints à un travail dangereux sauf par dérogation accordée par l'autorité compétente (le Ministre chargé du Travail, en l'occurrence).

En dépit de cette réglementation, les enfants, de tout âge, exercent des activités au Sénégal dont une bonne partie peut être considérée comme dommageable, en ce sens qu'il peut affecter d'une manière ou d'une autre leur épanouissement physique ou intellectuel.

Le présent chapitre analyse les principales caractéristiques des enfants dont la scolarité, la santé ou le développement est compromis par le travail et dont la participation à une activité professionnelle est prohibée par la législation nationale.

6.1 Incidence du travail des enfants à abolir

En 2005, un nombre important d'enfants est impliqué dans des activités sans avoir atteint l'âge requis pour le faire. On dénombre environ 740.839 enfants en activité (soit près de 2 des enfants) dans des conditions d'âge et d'environnement qui ne sont pas toujours les meilleures et qui peuvent affecter leur développement et leur épanouissement.

Comme on peut le noter dans le tableau 36, les travaux dommageables affectent, au Sénégal, environ un demi million d'enfants âgés de 5 à 17 ans (soit exactement 475.532 enfants). Ces travaux touchent ainsi 12,6% de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge (soit au moins 1 enfant sur 8).

A première vue, on pourrait penser que le phénomène est de faible intensité dans la société sénégalaise. Cependant, lorsqu'on rapporte les cas signalés aux enfants actuellement en activité, il apparaît que 64,1% des enfants actuellement en activité en seraient victimes soit, globalement près de 2 enfants travailleurs sur 3.

Tableau 36. Nombre et pourcentage de tous les enfants et des enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par sexe et groupe d'âge (7 derniers jours)

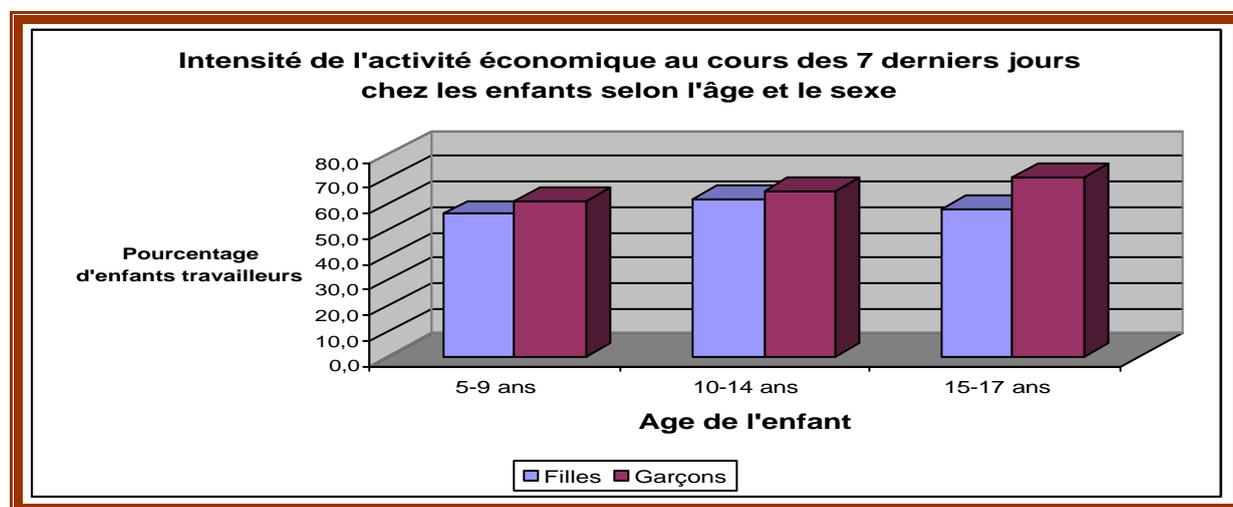
Caractéristiques	Total Enfants	Total Enfants actifs actuellement	Astreints à une activité dommageable		
			Nombre	% du Total des enfants	% des Enfants actifs
Les deux sexes					
Total	3.759.074	740.839	474.531	12,6	64,1
5-9 ans	1.553.062	150.250	89.695	5,8	59,7
10-14 ans	1.382.039	307.534	197.214	14,3	64,1
15-17 ans	823.973	283.055	187.622	22,8	66,3
Garçons					
Total	1.893.628	484.198	321.454	17,0	66,4
5-9 ans	816.034	106.811	65.300	8,0	61,1
10-14 ans	691.249	200.009	130.515	18,9	65,3
15-17 ans	386.345	177.378	125.639	32,5	70,8
Filles					
Total	1.865.447	256.641	153.076	8,2	59,6
5-9 ans	737.028	43.438	24.394	3,3	56,2
10-14 ans	690.790	107.525	66.699	9,7	62,0
15-17 ans	437.629	105.678	61.983	14,2	58,7

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Dans l'ensemble, l'incidence du phénomène augmente avec l'élévation de l'âge de l'enfant. Entre 5 et 14 ans, au moins 3 enfants sur 5 sont affectés par ce phénomène. Chez les adolescents, son ampleur est plus grande, touchant environ 2 travailleurs sur 3 (soit 66,3% exactement).

Le phénomène évolue différemment selon le sexe de l'enfant. Chez les garçons, il gagne en intensité à mesure que l'on considère les âges avancés de sorte qu'il atteint des proportions de l'ordre 70,8% (soit 7 enfants travailleurs affectés sur 10) parmi les adolescents travailleurs et environ près de 1 enfant travailleur sur 3 (soit 32,3%) à l'échelle nationale du pays.

Graphique 6.1 : Intensité de l'activité économique selon l'âge et le sexe chez les enfants travailleurs



Source : Tableau n°36.

Les filles sont, dans l'ensemble, légèrement moins astreintes aux travaux dommageables que les garçons (6 contre 66,4 respectivement). Chez ces dernières, l'incidence du phénomène augmente dans un premier temps, entre 5-9 ans et 10-14 ans, passant de 56% à 62% mais son intensité se réduit parmi les adolescentes au niveau desquelles la proportion affectée semble stagner et même chuter à 59% (cf. graphique 6.1).

L'exercice de travaux dommageables tend ainsi à être un phénomène bien répandu parmi des enfants travailleurs au Sénégal. Cependant son incidence varie considérablement d'une région à l'autre et selon les milieux de résidence (urbaine ou rurale) comme on peut le voir dans le tableau 37 qui suit.

Tableau 37. Nombre et pourcentage de tous les enfants et des enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par région et zone de résidence (urbaine/rurale) (7 derniers jours)

Caractéristiques	Total Enfants	Total Enfants actifs actuellement	Enfants astreints à une activité dommageable		
			Nombre	% du Total des enfants	% des Enfants actifs
TOTAL	3.759.076	740.840	474.532	12,6	64,1
Région					
Dakar	694.241	69.816	57.446	8,3	82,3
Diourbel	370.870	93.267	59.310	16,0	63,6
Fatick	266.629	59.666	40.303	15,1	67,5
Kaolack	403.933	57.702	47.225	11,7	81,8
Kolda	345.572	58.554	40.961	11,9	70,0
Louga	256.477	99.270	65.750	25,6	66,2
Matam	182.658	36.939	14.243	7,8	38,6
St Louis	304.049	68.438	42.520	14,0	62,1
Tamba	274.190	32.625	18.595	6,8	57,0
Thiès	463.589	136.959	71.315	15,4	52,1
Ziguinchor	196.868	27.604	16.864	8,6	61,1
Milieu de résidence					
Urbain	1.363.376	142.386	109.520	8,0	76,9
Rural	2.395.698	598.453	365.011	15,2	61,0

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Il ressort que les activités dommageables frappent en moyenne 8% des enfants résidant dans les zones urbaines et environ 2 fois plus d'enfants en milieu rural. Ces indicateurs cachent, toutefois, une réalité plus préoccupante.

En effet, si on rapporte cette situation à la population d'enfants travailleurs, au moins 3 enfants sur 4 seraient astreints à un travail dommageable dans les zones urbaines (76,9 % exactement) et, dans les zones rurales, 6 enfants économiquement actifs sur 10 (soit 61,) serait soumis à ces mêmes conditions.

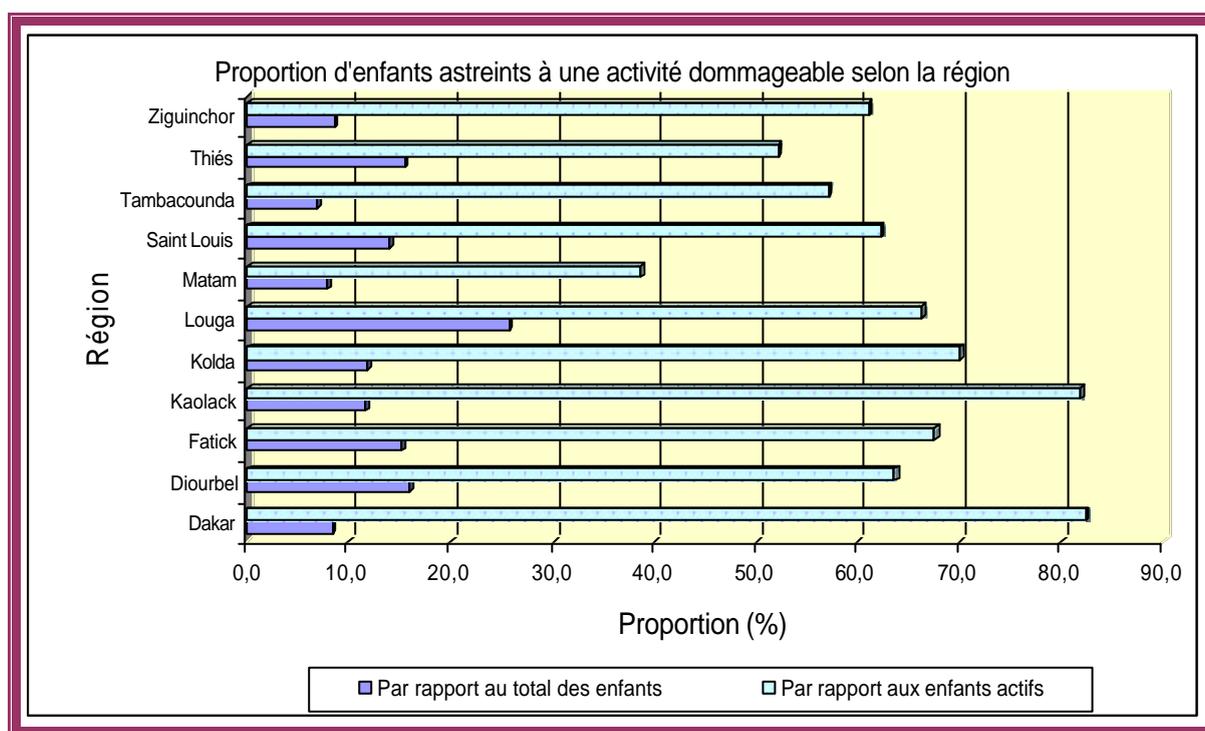
Le phénomène touche toutes les régions du pays mais à des degrés divers. Selon le niveau d'intensité du phénomène, on pourrait classer les régions en 3 groupes : (1) celles au niveau desquelles le travail dommageable toucherait plus de 7 des enfants économiquement actifs, (2) celles où la proportion d'enfants astreints varie entre 6 et 7 et enfin (3) les régions qui comptent moins de 6 dans cette situation.

Le 1^{er} groupe comprend les régions de Dakar et de Kaolack qui comptabilisent, toutes, des proportions de plus de 8 d'enfants travailleurs impliqués dans une activité à abolir. Les contextes économiques propres à ces 2 régions restent contrastés mais on peut noter, ici et là, le développement d'un important secteur d'activités informelles mais aussi une forte proportion d'enfants dans le secteur agricole que ce soit pour les cultures hivernales que pour les activités maraîchères, horticoles ou floricoles.

Dans le second groupe, on retrouve, par ordre décroissant, les régions de Kolda (7), Fatick (67,8%), Louga (66,2%), Diourbel (63,8%), Saint-Louis (62,1%) et de Ziguinchor (61,1%) qui connaissent, toutes, un développement appréciable d'activités dans le secteur primaire.

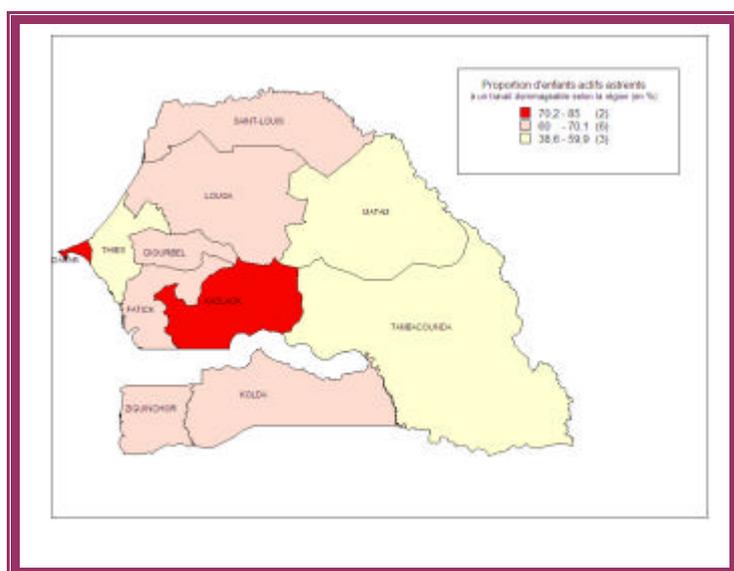
Enfin, le 3^{ème} groupe se compose des régions de Tambacounda (57%), Thiès (52,1%) et de Matam (38,8%). Le phénomène y prend une ampleur, tout de même, importante puisque, en dehors de la région de Matam, plus de la moitié des enfants économiquement actifs y sont astreints à un travail dommageable.

Graphique 6. 2 : Proportions d'enfants astreints à une activité dommageable selon la région de résidence



Source : Tableau n° 37.

Carte n° 6.1 : Importance des activités dommageables selon la région (activité des 7 derniers jours)



Source : Tableau 37.

particulièrement, des zones rurales. C'est aussi un important bassin d'activités maraîchères et horticoles.

Cette distribution du phénomène dans l'espace permet de saisir d'autres aspects de cette réalité comme on peut le voir à travers la carte ci-dessus. On constate en effet que les activités dommageables sont réparties dans le pays selon un axe nord-sud avec comme niveaux de pointe le centre du pays représenté par Kaolack qui demeure le cœur du bassin arachidier et, d'autre part, l'extrémité ouest représentée par Dakar qui connaît un niveau de diversification le plus achevé du pays. La région de Dakar reste aussi depuis quelques décennies le pôle de convergence des flux dominants en matière de migrations, notamment ceux en provenance de l'intérieur du pays et, plus

Ce développement des activités dommageables apparaît donc comme une caractéristique forte du travail des enfants au Sénégal du fait qu'elle reste bien implantée en milieu urbain et en zone rurale tout comme dans presque toutes les régions du pays. C'est un phénomène d'une grande ampleur qui reste aussi préoccupante par les implications qu'il pourrait avoir sur le développement et l'épanouissement de l'enfant. En tant que tel, il mérite donc d'être mieux analysé dans ses déterminants pour mieux comprendre les facteurs différentiels de son redéploiement dans l'espace national et ces implications éventuelles.

La section suivante présente la distribution du phénomène selon la branche d'activité et tente de mieux éclairer les niveaux d'interrelation existant entre ce phénomène et les types d'activités propres à chaque secteur.

6. 2 Branches d'activités

L'analyse des branches d'activités permet de mettre en relation l'incidence de ce phénomène avec les secteurs d'activités dans lesquelles évoluent les enfants travailleurs et de mieux comprendre, ainsi, les secteurs de localisation ainsi que ses déterminants à travers la typologie des activités à proscrire ainsi que le différentiel observé dans son incidence.

D'après le tableau 38, il apparaît que les travaux dommageables sont particulièrement importants dans la branche d'activités primaires qui inclue les activités de type agricole, la pêche, la sylviculture et l'élevage et où on retrouve plus de 6 cas sur 10 d'enfants astreints à des travaux dommageables²¹.

²¹ Les données ci-après doivent être interprétées avec beaucoup de précautions car reposant sur des cas limités et, par conséquent, dont la fiabilité n'est pas garantie.

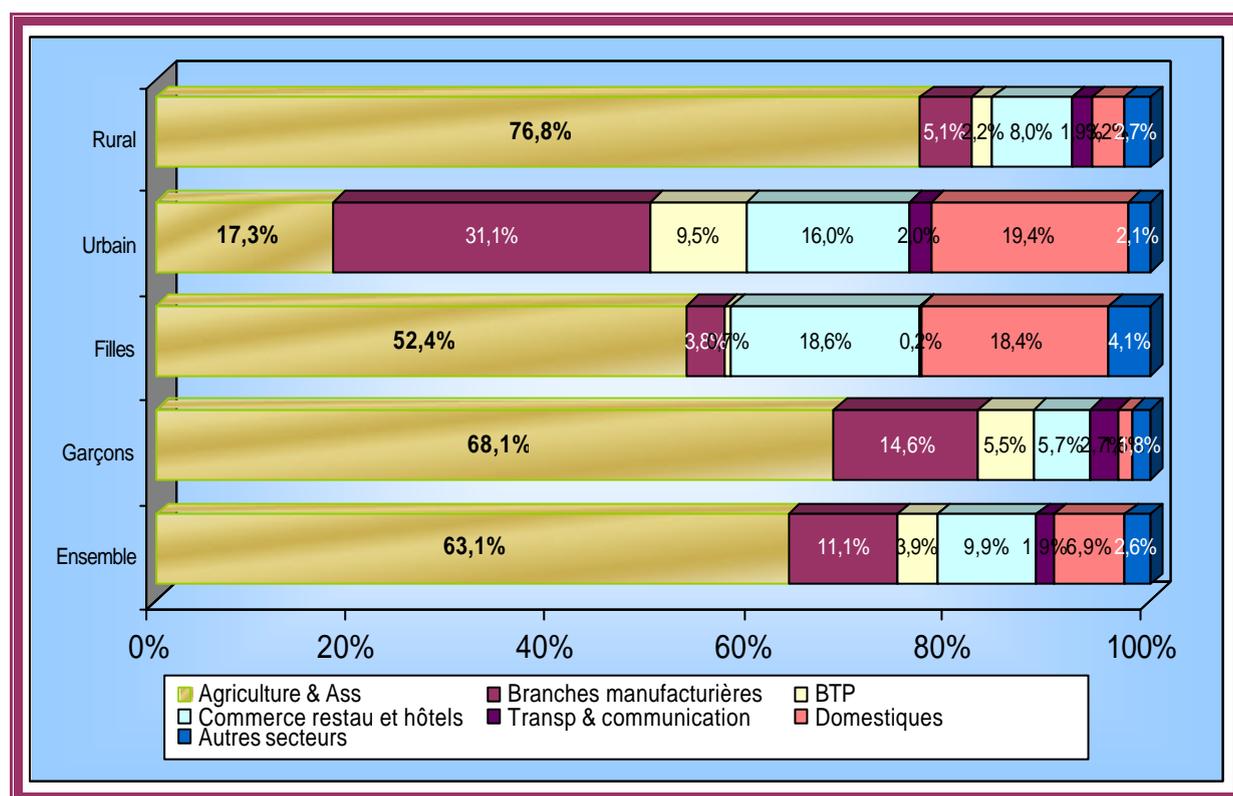
Tableau 38. Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par branches d'activités, par sexe, groupe d'âge, région et zone de résidence (urbaine/rurale) (période de référence= les 7 derniers jours)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable																
	Total	Agriculture, pêche, sylviculture, élevage, forêt		Branches manufacturières		Bâtiment et Travaux Publics		Commerce, restauration et hôtels		Transport et communication		Services domestiques		Autres secteurs		Nd	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Les deux sexes																	
Total	474.531	299.192	63,1	52.761	11,1	18.559	3,9	46.756	9,9	8.982	1,9	32.922	6,9	12.152	2,6	3.206	0,7
5-9 ans	89.695	77.413	86,3	1.164	1,3	1.190	1,3	4.794	5,3	287	0,3	3.053	3,4	1.532	1,7	263	0,3
10-14 ans	197.214	136.450	69,2	17.013	8,6	4.135	2,1	18.584	9,4	1.569	0,8	14.439	7,3	3.533	1,8	1.492	0,8
15-17 ans	187.622	85.329	45,5	34.585	18,4	13.235	7,1	23.378	12,5	7.126	3,8	15.430	8,2	7.087	3,8	1.452	0,8
Garçons																	
Total	321.455	219032	68,1	46.881	14,6	17.555	5,5	18.228	5,7	8.616	2,7	4.724	1,5	5.886	1,8	534	0,2
5-9 ans	65.300	60.441	92,6	901	1,4	720	1,1	1.201	1,8	287	0,4	700	1,1	788	1,2	263	0,4
10-14 ans	130.515	99.365	76,1	15.651	12,	4.135	3,2	6.541	5,	1.569	1,2	1.621	1,2	1.362	1,	271	0,2
15-17 ans	125.639	59.225	47,1	30.329	24,1	12.700	10,1	10.487	8,3	6.760	5,4	2.403	1,9	3.735	3,		
Filles																	
Total	153.076	80.160	52,4	5.881	3,8	1.005	0,7	28.528	18,6	366	0,2	28.197	18,4	6267	4,1	2.673	1,7
5-9 ans	24.394	16.971	69,6	263	1,1	470	1,9	3.594	14,7			2.353	9,6	744	3,		
10-14 ans	66.699	37.084	55,6	1.362	2,			12.043	18,1			12.818	19,2	2.171	3,3	1.221	1,8
15-17 ans	61.983	26.104	42,1	4.256	6,9	535	0,9	12.891	20,8	366	0,6	13.027	21,	3.352	5,4	1.452	2,3
Milieu de résidence																	
Urbain	109.520	18.948	17,3	34.025	31,1	10.400	9,5	17.469	16,	2.183	2,	21.230	19,4	2.321	2,1	2.944	2,7
Rural	365.011	280.243	76,8	18.736	5,1	8.159	2,2	29.287	8,	6.799	1,9	11.692	3,2	9.831	2,7	263	0,1
Régions																	
Dakar	57.446	7.161	12,5	20.082	35,	4.406	7,7	9.364	16,3	253	0,4	12.623	22,	1.354	2,4	2.203	3,8
Diourbel	59.310	29.294	49,4	3.995	6,7	2.164	3,6	7.941	13,4	3.263	5,5	10.089	17,	2.563	4,3		
Fatick	40.303	31.974	79,3	2.102	5,2	263	0,7	1.839	4,6	788	2,	263	0,7	2.811	7,	263	0,7
Kaolack	47.225	35.406	75,	2.823	6,	1.312	2,8	2.545	5,4	1.133	2,4	1.362	2,9	2.644	5,6		
Kolda	40.961	27.593	67,4	5.228	12,8	1.784	4,4	4.993	12,2	532	1,3	532	1,3	297	0,7		
Louga	65.750	57.902	88,1	245	0,4	1.689	2,6	3.247	4,9	889	1,4	1.579	2,4	200	0,3		
Matam	14.243	11.652	81,8	598	4,2	319	2,2	479	3,4			916	6,4	160	1,1	119	0,8
Saint Louis	42.520	30.837	72,5	3.352	7,9	1.533	3,6	4.192	9,9	785	1,8	1.245	2,9	574	1,4		
Tambacounda	18.595	9.260	49,8	2.406	12,9	2.612	14,	1.921	10,3	237	1,3	1.446	7,8	712	3,8		
Thiès	71.315	45.784	64,2	10.296	14,4	2.341	3,3	8.562	12,	820	1,2	2.461	3,5	701	1,	350	0,5
Ziguinchor	16.864	12.327	73,1	1.635	9,7	135	0,8	1.674	9,9	281	1,7	406	2,4	135	0,8	271	1,6

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les autres branches où son incidence reste élevée sont par ordre d'importance les branches manufacturières (11,1%), le secteur du commerce, restauration et hôtels (9,9%) et celui des services domestiques (6,9%) comme on peut le voir sur le graphique ci-après.

Graphique 6.4 : Répartition des enfants astreints à une activité dommageable par branche d'activités selon différentes caractéristiques de l'enfant



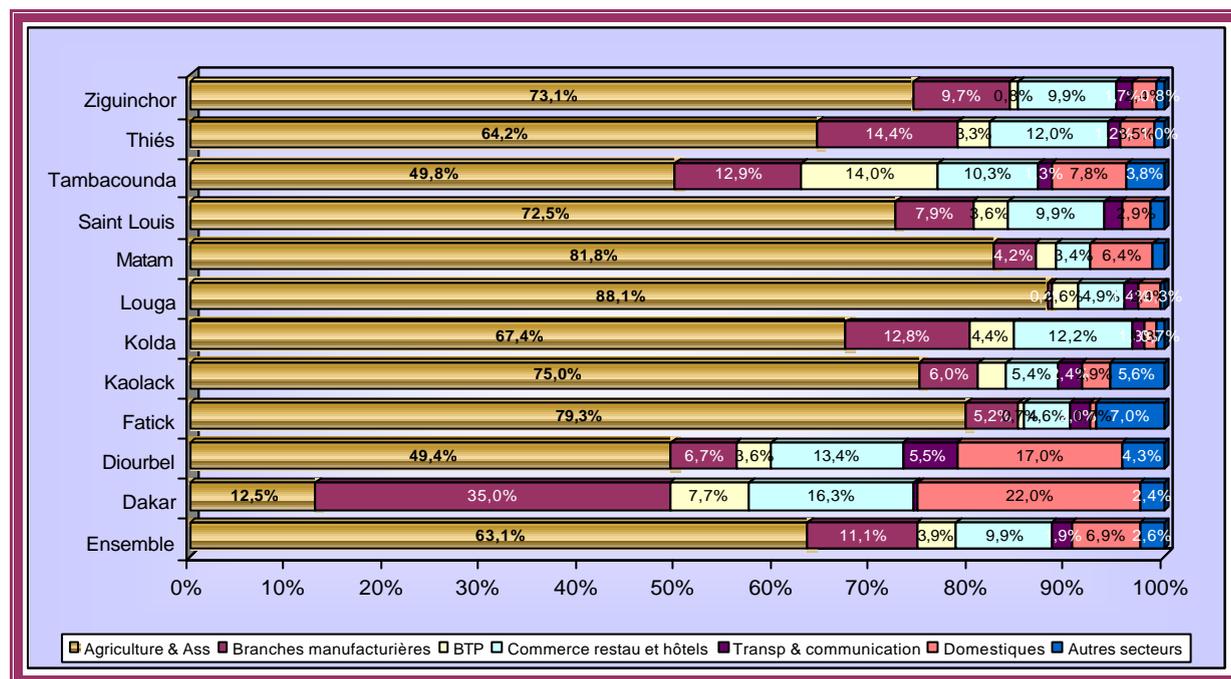
Source : Tableau 38

Dans le secteur d'activités primaires, on retrouve aussi près de 77% des enfants ruraux astreints à des travaux dommageables de même que 17,3% des cas d'enfants urbains exposés à cette pratique. Le niveau d'incidence ici est de l'ordre de 7 garçons sur 10 alors que chez les filles un peu plus de la moitié est affectée par type d'activités.

Les enfants plus jeunes y sont particulièrement exposés: environ 86% des enfants de moins de 10 ans (5-9 ans) y sont astreints à des activités dommageable, 69% des enfants âgés de 10 à 14 ans et un peu moins de la moitié des adolescents actifs âgés de 15 à 17 ans (soit 45,5%) y sont recensés.

C'est également dans cette branche que l'on rencontre l'essentiel des enfants astreints à une activité dommageable des régions, à l'exception de ceux de Dakar (12,5%), Diourbel (49,4%) et de Tambacounda (49,9%) dont plus de la moitié des enfants victimes de cette pratique se retrouvent ailleurs dans d'autres branches.

Graphique 6.4 : Répartition des enfants astreints à une activité dommageable par branche d'activités selon la région



Source : Tableau 38

La branche d'activités manufacturières constitue le 2^{ème} secteur d'activités en terme d'incidence : les travaux dommageables y occupent une place importante avec un niveau d'incidence de l'ordre de 11,1%. La population d'enfants travailleurs affectée est composée majoritairement d'adolescents de 15-17 ans et le secteur lui-même abrite 18,4% des adolescents actifs parmi lesquels on relève une prédominance nette des garçons. C'est dans ce secteur manufacturier que les enfants travailleurs des zones urbaines sont le plus astreints à un travail dommageable (31,1%) et, cela se confirme plus particulièrement pour la région Dakar dont on connaît le fort taux d'urbanisation et dont 35% des enfants travailleurs y sont répertoriés.

Dans les autres régions où existe un tissu industriel moins dense qu'à Dakar, les activités manufacturières enregistrent des proportions plus modestes d'enfants travailleurs avec un niveau d'incidence inférieur à 15% (soit moins de 1 enfant travailleur sur 6). C'est le cas notamment pour les régions de Thiès (14,4%), Tambacounda (12,9%), Kolda (12,8%) et de Ziguinchor (9,7%).

Le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie reste, pour sa part, une branche d'activités spécialisées dans laquelle les travaux dommageables ont tendance à affecter beaucoup plus les filles que les garçons (3 cas sur 5 au moins). Leur importance numérique est plus grande et, de plus, les filles y sont 3 fois plus astreintes à des activités dommageables que les garçons (18,6% contre 5,7%). Dans cette branche où se passent 9,9% des activités à abolir, on constate aussi une vulnérabilité 2 fois plus grande des enfants des zones urbaines comparés aux enfants vivant en milieu rural où on compte à peine 8% d'enfants travailleurs qui y sont confrontés à des travaux dommageables contre 16% pour les villes.

Au niveau des régions, des taux d'incidence relativement importants d'enfants travailleurs sont observées par rapport à ce secteur. Les plus fortes concentrations sont notées effectivement dans

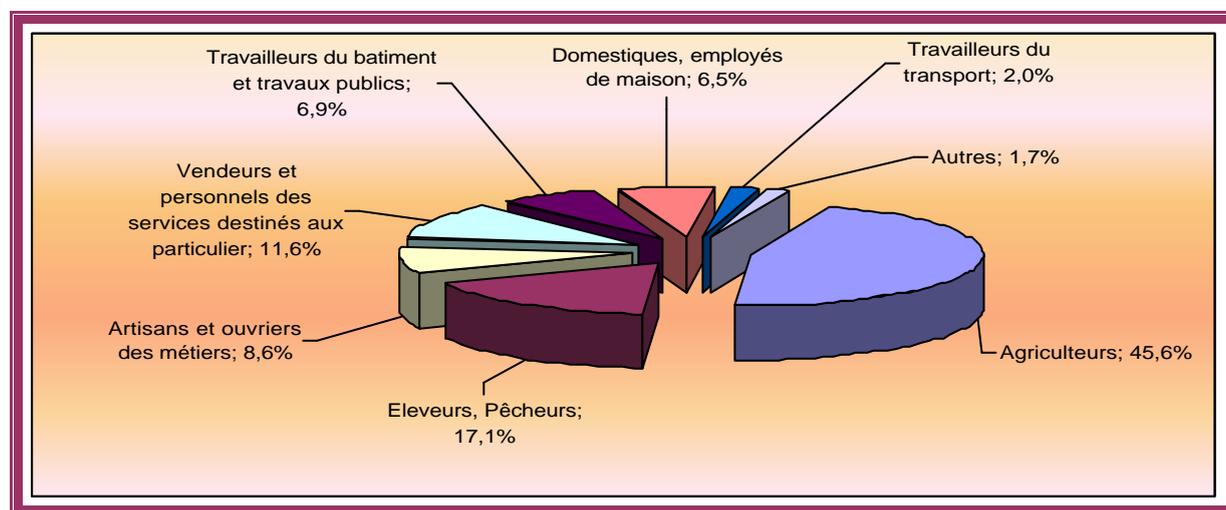
les régions Dakar (16,3%), Diourbel (13,4%), Kolda (12,2%), Thiès (12,2%), Tambacounda (10,3%), Saint-Louis et celle de Ziguinchor (9,9%). Dans ces régions, au moins 1 enfant travailleur sur 10 est astreint à une activité dommageable dans des activités propres à ce secteur.

Les services domestiques arrivent en 4ème position du point de vue de l'incidence du phénomène. Cette branche d'activité génère en moyenne 6,9% des activités dommageables répertoriées et affecte particulièrement les filles qui s'illustrent par leur vulnérabilité au regard de l'ampleur des travaux dommageables. Les filles y apparaissent en effet 9 fois sur 10 plus exposées à des activités à risque que les garçons (soit 18,4% contre 1,8%). Dans cette branche d'activités, le phénomène est bien implanté dans les zones urbaines au niveau desquelles près de 1 enfant sur 5 (soit 19,4%) s'y trouve confronté à un travail dommageable. Son incidence reste aussi assez marquée dans les régions de Dakar (22%), Diourbel (17%) et, dans une moindre mesure à Tambacounda (7,8%) et à Matam (6,8%). Ailleurs, la branche affecte peu d'enfants.

6.3 Professions

Les occupations présentées dans le tableau n°39 font référence aux domaines de spécialisation dans lesquels les enfants travailleurs sont astreints à des activités dommageables. Il apparaît que plus de la moitié des enfants dont le travail est à abolir se trouve dans le secteur primaire, à savoir les professions d'agriculteurs (45,6%) et d'éleveurs/pêcheurs (17,1%).

Graphique 6.2. : Répartition des enfants travailleurs astreints à un travail dommageable, par profession (activité des 7 derniers jours)



Source : Tableau 39

A côté de cela, environ 12% des enfants astreints à un travail dommageable évoluent dans la vente et dans les services aux particuliers, et 8,6% sont des artisans et ouvriers de métiers. Les domestiques ou les employés de maison tout comme les travailleurs du BTP constituent des domaines de spécialisation pour une proportion appréciable d'enfants (soit respectivement 6,9% et 6,5%) pendant que les enfants travailleurs établis comme travailleurs du transport et autres professions représentent une proportion très faible (2% environ).

Tableau 39. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par profession, sexe et âge (période de référence= les 7 derniers jours)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable (7 derniers jours)																
	Total	Grands groupes de professions															
		Agriculteurs		Eleveurs, Pêcheurs		Artisans et ouvriers des métiers		Vendeurs et personnels des services destinés aux particuliers		Travailleurs du bâtiment et travaux publics		Domestiques, employés de maison		Travailleurs du transport		Autres	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes																	
Total	474.531	216.469	45,6	81.376	17,1	40.597	8,6	54.832	11,6	32.967	6,9	30.741	6,5	9.702	2,	7.847	1,7
5-9 ans	89.695	52.957	59,	23.866	26,6	2.226	2,5	5.300	5,9	1.104	1,2	3.053	3,4	297	0,3	892	1,
10-14 ans	197.214	101.066	51,2	33.517	17,	13.311	6,7	20.886	10,6	9.304	4,7	13.360	6,8	2.485	1,3	3.284	1,7
15-17 ans	187.622	62.446	33,3	23.993	12,8	25.059	13,4	28.646	15,3	22.559	12,	14.328	7,6	6.919	3,7	3.671	2,
Garçons																	
Total	321.454	151.108	47,	67.420	21,	32.257	10,	21.047	6,5	32.169	10,	2.910	0,9	9.542	3,	5.003	1,6
5-9 ans	65.300	41.034	62,8	18.837	28,8	1.848	2,8	1.743	2,7	841	1,3	700	1,1	297	0,5		
10-14 ans	130.515	71.397	54,7	27.303	20,9	9.815	7,5	7.192	5,5	9.304	7,1	909	0,7	2.326	1,8	2.271	1,7
15-17 ans	125.639	38.677	30,8	21.280	16,9	20.593	16,4	12.112	9,6	22.024	17,5	1.302	1,	6.919	5,5	2.732	2,2
.Filles																	
Total	153.076	65.362	42,7	13.956	9,1	8.340	5,4	33.785	22,1	798	0,5	27.831	18,2	160	0,1	2.844	1,9
5-9 ans	24.394	11.923	48,9	5.029	20,6	378	1,5	3.557	14,6	263	1,1	2.353	9,6			892	3,7
10-14 ans	66.699	29.670	44,5	6.214	9,3	3.497	5,2	13.694	20,5			12.452	18,7	160	0,2	1.013	1,5
15-17 ans	61.983	23.769	38,3	2.713	4,4	4.466	7,2	16.534	26,7	535	0,9	13.027	21,			939	1,5

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La distribution des emplois montre de légères variations dans l'incidence du phénomène selon le sexe. Chez les garçons, on note que ceux qui en sont le plus affectés restent ceux qui s'investissent dans les professions liées à l'agriculture, à l'élevage et aux métiers d'artisans ou de travailleurs du BTP. Les filles, bien que confrontées à ce phénomène dans les métiers d'agriculture (43%), demeurent fortement astreintes à ces types d'activités dans des proportions sérieuses que ce soit dans le secteur de la vente et les services aux particuliers (22,1%) que dans les emplois domestiques (18,2%) où elles sont de loin plus concernées que les garçons.

En définitive, au Sénégal, il existe, dans toute profession, une part importante d'enfants économiquement actifs qui effectuent des travaux à abolir. Comme le montre le tableau 39bis suivant, ces catégories de travaux sont particulièrement développées chez les travailleurs du transport où la totalité des tâches confiées aux enfants entrent dans cette catégorie.

Tableau 39 bis : Proportion d'enfants actuellement actifs dont le travail est à abolir par profession

Profession	Enfants économiquement actifs		
	Total effectifs (1)	Astreints à un travail à abolir (2)	% astreints à un travail à abolir / Total (2) / (1)
Total	740.839	474.531	64,1
Agriculteurs	393.604	216.469	55,0
Éleveurs, Pêcheurs	109.156	81.376	74,6
Artisans et ouvriers des métiers	57.755	40.597	70,3
Vendeurs et personnels des services	84.685	54.832	64,7
Travailleurs du bâtiment et travaux	36.436	32.967	90,5
Domestiques, employés de maison	38.825	30.741	79,2
Travailleurs du transport	9.702	9.702	100,0
Autres	10.676	7.847	73,5

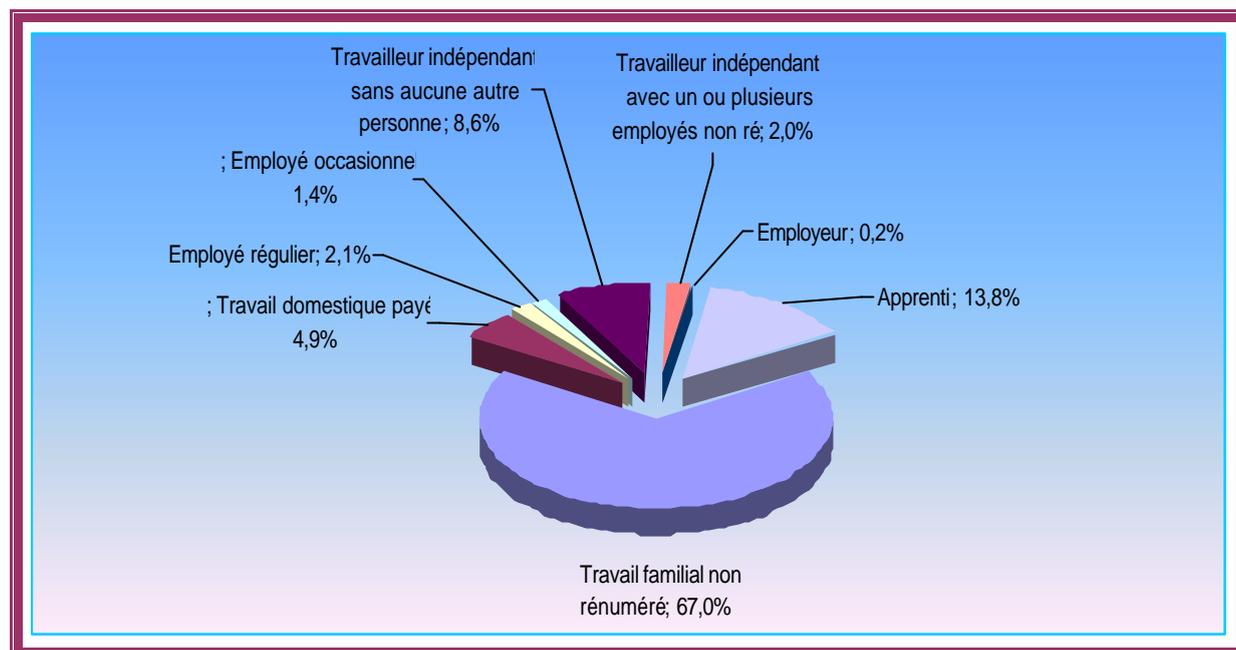
Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

En dehors des travailleurs du transport, les enfants travaillant dans le secteur des BTP exercent également une part relativement importante de travaux à abolir : environ 9 enfants sur 10 soit 90,5% des enfants y sont engagés. Le phénomène concerne aussi les domestiques et employés de maison, les éleveurs et pêcheurs, les artisans et ouvriers de métier, secteurs parmi lesquels on dénombre plus de 7 enfants actifs sur 10 dans des activités à abolir. Même chez les enfants agriculteurs, profession au niveau de laquelle on observe les niveaux de prévalence les plus bas, plus d'un enfant économiquement actif sur 2 (soit 55%) y est astreint.

6.4 Situation dans l'emploi

Le tableau 40 présente la situation dans l'emploi des enfants travailleurs astreints à un travail dommageable. Il en ressort que 67% des enfants astreints à un travail dommageable (soit environ 2 enfants sur 3) effectuent un travail familial non rémunéré et près de 14% travaillent comme apprentis. On dénombre aussi 9% d'enfants travailleurs occupés comme travailleurs indépendants non soutenus par un autre actif tandis que 5% des enfants astreints à des travaux dommageables occupent une position de travailleur domestique rémunéré. Dans les autres situations restantes, on enregistre de faibles proportions d'enfants astreints à une activité dommageable ; c'est le cas notamment des employés réguliers, des travailleurs indépendants avec employés non rémunérés, les employés occasionnels (avec 2,1%, 2% et 1,4%).

Graphique 6.3 : Répartition des enfants astreints à une activité dommageable selon la situation dans la profession



Source : Tableau 40.

Si le travail dommageable apparaît, dans l'ensemble, comme une pratique très liée à l'environnement ou aux besoins familiaux, il reste que le phénomène tend à diminuer d'intensité à mesure que l'enfant grandit comme on peut le noter dans ce même tableau 40. Si au départ environ 9 des enfants travailleurs astreints à un travail dommageable sont âgés de moins de 10 ans, l'incidence se résorbe légèrement chez les enfants de 10 à 14 (où 7 enfants travailleurs en sont affectés sur 10, soit 72%) et davantage chez les adolescents dont seulement la moitié (50,9%) y sont confrontés. Ici, les garçons sont plus exposés que les filles quel que soit l'âge.

Par contre, dans les emplois réguliers tout comme dans les emplois occasionnels, on ne trouve pas d'enfants à bas âges. En dehors du travail familial où ils sont particulièrement astreints à des travaux dommageables, les garçons établis comme apprentis subissent aussi ce phénomène dans une proportion importante (18,3%). Ce métier expose particulièrement les travailleurs adolescents (32,9%) à des activités dommageables. Les garçons se confrontent également à ce phénomène, dans des proportions moindres, lorsqu'ils se retrouvent dans des positions de travailleurs indépendants sans soutien (8,3%), d'indépendant (1,8%), d'employé régulier (1,5%) ou comme employé occasionnel (1,4%).

En revanche, les filles qui sont établies comme travailleuses indépendantes sans soutien en sont bien affectées (14,1%) de même que celles qui effectuent un travail domestique payé (13,7%). Dans d'autres situations, le phénomène ne les touche que de façon marginale, notamment chez les employées régulières (3,3%) et les filles recensées comme apprenties (3,3%).

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

Tableau 40. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par situation dans l'emploi, par sexe, âge et zone de résidence (urbaine/rurale)

Caractéristiques		Situation dans l'emploi															
		Travail familial non rémunéré		Travail domestique payé		Employé régulier		Employé occasionnel		Travailleur indépendant sans aucune autre personne		Travailleur indépendant avec un ou plusieurs employés non rémunéré		Employeur		Apprenti	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes																	
Total	474.531	317.820	67,0	23.051	4,9	9.929	2,1	6.714	1,4	40.905	8,6	9.585	2,0	1.104	0,2	65.423	13,8
5-9 ans	89.695	80.226	89,4	2.703	3,					5.262	5,9	684	0,8	350	0,4	470	0,5
10-14 ans	197.214	142.002	72,	9.126	4,6	5.449	2,8	2.086	1,1	13.180	6,7	3.887	2,	297	0,2	21.188	10,7
15-17 ans	187.622	95.593	50,9	11.222	6,	4.479	2,4	4.628	2,5	22.464	12,	5.014	2,7	457	0,2	43.765	23,3
Garçons																	
Total	321.454	223.375	69,5	2.121	0,7	4.850	1,5	4.357	1,4	19.370	6,	5.785	1,8	754	0,2	60.842	18,9
5-9 ans	65.300	61.857	94,7	700	1,1					2.059	3,2	684	1,				
10-14 ans	130.515	99.361	76,1	670	0,5	1.612	1,2	1.169	0,9	5.217	4,	2.649	2,	297	0,2	19.540	15,
15-17 ans	125.639	62.156	49,5	751	0,6	3.239	2,6	3.188	2,5	12.094	9,6	2.452	2,	457	0,4	41.302	32,9
Filles																	
Total	153.076	94.446	61,7	20.930	13,7	5.079	3,3	2.357	1,5	21.535	14,1	3.800	2,5	350	0,2	4.580	3,
5-9 ans	24.394	18.369	75,3	2.003	8,2					3.203	13,1			350	1,4	470	1,9
10-14 ans	66.699	42.641	63,9	8.456	12,7	3.838	5,8	917	1,4	7.963	11,9	1.237	1,9			1.647	2,5
15-17 ans	61.983	33.436	53,9	10.471	16,9	1.241	2,	1.440	2,3	10.369	16,7	2.562	4,1			2.463	4,
Milieu de résidence.																	
Urbain	109.520	26.035	23,8	15.191	13,9	5.153	4,7	2.754	2,5	12.090	11,	2.681	2,4	350	0,3	45.266	41,3
Rurale	365.011	291.785	79,9	7.860	2,2	4.776	1,3	3.960	1,1	28.815	7,9	6.904	1,9	754	0,2	20.156	5,5

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Tableau 40.bis : Proportion d'enfants actuellement actifs dont le travail est à abolir selon la situation dans l'emploi

Situation dans l'emploi	Enfants économiquement actifs		
	Total effectifs (1)	Astreints à un travail à abolir (2)	% Astreints à un travail à abolir / Total (2) / (1)
Total	740.839	474.531	64,1
Travail familial non rémunéré	549.294	317.820	57,9
Travail domestique payé	26.737	23.051	86,2
Employé régulier	11.949	9.929	83,1
Employé occasionnel	7.733	6.714	86,8
Travailleur indépendant sans aucune autre	55.958	40.905	73,1
Travailleur indépendant avec un ou	12.626	9.585	75,9
Employeur	1.104	1.104	100,0
Apprenti	75.438	65.423	86,7

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

En résumé, les activités exercées par les enfants économiquement actifs au Sénégal entrent, pour l'essentiel, dans la catégorie de travaux à abolir. Près de 2/3 des enfants (soit 64,1%) sont dans cette situation. De façon plus spécifique, tous les enfants actifs établis comme employeurs sont confrontés à ce phénomène qui prend aussi des dimensions assez importantes auprès des enfants employés comme domestiques, chez les apprentis ou encore chez les employés occasionnels payés dont près de 9 enfants sur 10 y sont soumis (soit 86,2%, 86,7% et 86,8% respectivement).

Chez les employés réguliers et les travailleurs indépendants (avec ou sans employés), les travaux à abolir affectent 7 à 8 enfants actifs sur 10. La main d'œuvre familiale non rémunérée, non plus, n'est pas épargnée par ces catégories de travaux dont l'importance, bien que moins grande que dans les autres situations, fait que plus de la moitié des enfants économiquement actifs recensés (soit 57,9%) en est affectée.

6.5 Lieu de travail

Le tableau 41 renseigne sur le cadre de travail dans lequel s'organise le travail dommageable et prend en considération deux (2) formes de travail que sont le travail à domicile et le travail réalisé à l'extérieur des maisons.

Dans l'ensemble, la presque totalité des activités dommageables est réalisée à l'extérieur des maisons. Plus de 9 enfants sur 10, parmi ceux qui sont astreints à un travail dommageable, exercent en dehors des foyers. Cette proportion touche environ 96% des enfants de sexe masculin et près de 92% des filles astreintes à un travail dommageable.

En milieu urbain comme en zone rurale, le travail dommageable est réalisé essentiellement à l'extérieur, ceci jusqu'à hauteur de plus de 93%. Cependant, le phénomène garde une plus grande acuité en zone rurale où, du reste, on retrouve plus de 3 enfants sur 4 enfants parmi ceux qui exercent des activités à l'extérieur de la maison.

Tableau 41. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable à leur domicile ou à l'extérieur par sexe, âge et zone de résidence (urbaine/rurale) (période de référence= 7 derniers jours)

Caractéristiques	Lieu de travail								
	A domicile			A l'extérieur			Total		
	Nombre	% (en ligne)	% (en colonne)	Nombre	% (en ligne)	% (en colonne)	Nombre	% (en ligne)	% (en colonne)
Les deux sexes									
Total	25.454	5,4	100	449.077	94,6	100	474.531	100	100
5-9 ans	3.822	4,3	15,	85.872	95,7	19,1	89.695	100,	18,9
10-14 ans	9.088	4,6	35,7	188.126	95,4	41,9	197.214	100,	41,6
15-17 ans	12.543	6,7	49,3	175.078	93,3	39,	187.622	100,	39,5
Garçons									
Total	12.480	3,9	49,	308.975	96,1	68,8	321.455	100,	67,7
5-9 ans	1.499	2,3	5,9	63.801	97,7	14,2	65.300	100,	13,8
10-14 ans	5.586	4,3	21,9	124.929	95,7	27,8	130.515	100,	27,5
15-17 ans	5.394	4,3	21,2	120.244	95,7	26,8	125.639	100,	26,5
Filles									
Total	12.974	8,5	51,	140.102	91,5	31,2	153.076	100,	32,3
5-9 ans	2.323	9,5	9,1	22.071	90,5	4,9	24.394	100,	5,1
10-14 ans	3.502	5,3	13,8	63.197	94,7	14,1	66.699	100,	14,1
15-17 ans	7.149	11,5	28,1	54.834	88,5	12,2	61.983	100,	13,1
Milieu de Résidence									
Urbain	7.606	6,9	29,9	101.914	93,1	22,7	109.520	100,	23,1
Rural	17.848	4,9	70,1	347.163	95,1	77,3	365.011	100,	76,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

En revanche, le travail à domicile est effectué par moins de 6% des enfants astreints à un travail dommageable. Cependant, son intensité est 2 fois plus grande chez filles que chez les garçons : environ 9% des filles astreintes à un travail dommageable exercent à domicile contre 4% des garçons soumis à ces conditions. Dans l'ensemble, les filles représentent un peu plus de la moitié (soit 51,) des enfants astreints à une activité dommageable et travaillant à la maison. On note aussi que plus de la moitié de ces filles (28,1% exactement) sont constituées d'adolescentes âgées de 15 à 17 ans. A l'opposé, chez les garçons, le travail à domicile se répartit de manière sensiblement égale entre les tranches d'âge 10-14 ans et 15-14 ans : les garçons de ces groupes d'âge représentant entre 21% et 22% des enfants qui travaillent à domicile.

Par rapport au milieu de résidence, les zones rurales enregistrent au moins 2 fois plus d'activités dommageables réalisées à domicile (70,1%) que les zones urbaines (29,9%).

6. 6 Moment de la journée et heures de travail

La question des horaires de travail des enfants a été appréhendée, d'une part, par rapport au moment de la journée où l'enfant devait exercer une activité et, d'autre part, la durée effective de travail effectué compris comme le nombre d'heures consacrées à cette activité. Au Sénégal, le Code du Travail stipule que les enfants ne peuvent être astreints à aucun travail de nuit (article L40). En plus de cette interdiction formelle, leur temps de travail est limité par la loi qui le plafonne à 8h par jour. En clair, les enfants travailleurs ne peuvent exercer un travail excédant leurs forces et supérieurs à 8 heures. Le tableau 42 ci-après présente le moment de travail des enfants dans la journée.

a. Moment de travail dans la journée

La quasi-totalité du travail des enfants astreints à un travail dommageable s'effectue durant la journée aussi bien pour les garçons que pour les filles. On estime ainsi à 99% les activités dommageables réalisées par les enfants dans la journée. On note très peu de variation selon l'âge et le sexe de l'enfant. Toutefois, chez les adolescents (15-17 ans) apparaît un léger infléchissement qui voit l'intensité se réduire plus particulièrement au niveau des garçons (97,9% contre 98,5% pour les filles).

Tableau 42. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par moment de la journée consacré au travail, par sexe, groupe d'âge et zone de résidence (urbaine/rurale)

Caractéristiques	Moment de la journée consacré au travail (période de référence= 7 derniers jours)								
	Jour			Nuit			Total		
	Nombre	% en ligne	% en colonne	Nombre	% en ligne	% en colonne	Nombre	% en ligne	% en colonne
Les deux sexes									
Total	469.599	99,0	100,0	4.931	1,0	100,0	474.531	100,0	100,0
5-9 ans	88.943	99,2	18,9	752	0,8	15,3	89.695	100,	18,9
10-14 ans	196.544	99,7	41,9	670	0,3	13,6	197.214	100,	41,6
15-17 ans	184.113	98,1	39,2	3.509	1,9	71,2	187.622	100,	39,5
Garçons									
Total	317.789	98,9	67,7	3.666	1,1	74,3	321.455	100,	67,7
5-9 ans	64.793	99,2	13,8	507	0,8	10,3	65.300	100,	13,8
10-14 ans	129.965	99,6	27,7	551	0,4	11,2	130.515	100,	27,5
15-17 ans	123.031	97,9	26,2	2.608	2,1	52,9	125.639	100,	26,5
Filles									
Total	151.811	99,2	32,3	1.265	0,8	25,7	153.076	100,	32,3
5-9 ans	24.150	99,	5,1	245	1,	5,	24.394	100,	5,1
10-14 ans	66.580	99,8	14,2	119	0,2	2,4	66.699	100,	14,1
15-17 ans	61.082	98,5	13,	901	1,5	18,3	61.983	100,	13,1
Milieu de résidence									
Total	469.599	99,	100,	4.931	1,	100,	474.531	100,	100,
Urbain	106.096	96,9	22,6	3.424	3,1	69,4	109.520	100,	23,1
Rural	363.503	99,6	77,4	1.508	0,4	30,6	365.011	100,	76,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le travail de nuit est pratiqué de façon marginale et touche, en moyenne, 1 des enfants travailleurs. Dans l'ensemble, il est beaucoup plus l'œuvre des adolescents et plus particulièrement des garçons (74,3 contre 25,6 de filles). En outre, 71,2 du travail de nuit sont réalisés par des enfants de 15 à 17 ans et près de 3 enfants sur 4 astreints à un travail de nuit sont des garçons (voir les pourcentages en colonne).

Par ailleurs, parmi les enfants qui travaillent de nuit, environ 7 résident en zone urbaine. Ces derniers représentent 3,1 des enfants de ces zones urbaines astreints à un travail dommageable tandis que le travail de nuit reste très marginal en zone rurale, ne touchant environ que 0,4 des enfants astreints à un travail dommageable.

b. Travail des enfants et durée effective de travail

Le volume hebdomadaire de travail effectué par les enfants travailleurs astreints aux travaux dommageables tourne autour de 36 heures par semaine au Sénégal, soit une moyenne journalière d'environ 7 heures de travail²². Ce volume de travail reste compris dans les normes acceptables du Sénégal où la législation fixe à 8 heures par jour le temps de travail d'un enfant (soit 40 h/semaine). Toutefois, en zone urbaine, les enfants sont astreints à un volume de travail supérieur à cette norme (d'environ 4 heures) et, de façon spécifique, travaillent 11 heures de plus que les enfants actifs des milieux ruraux.

Tableau 43. Nombre moyen d'heures effectuées par semaine par les enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par branche d'activités, sexe, groupe d'âge et par zone de résidence (urbaine/rurale).

Caractéristiques	Total	Secteur économique						
		Agriculture, pêche, sylviculture, élevage, forêt	Industries manufacturières	BTP	Commerce, restauration	Transport et communication	Services domestiques	Autres secteurs
		Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire
Deux sexes								
Total	36	33	45	32	28	48	55	30
5 à 9 ans	33	32	41	16	26	27	55	28
10 à 14 ans	34	32	44	27	22	57	52	15
15 à 17ans	40	36	46	36	33	48	57	35
Garçons								
Total	37	36	46	33	32	49	38	37
5 à 9 ans	35	35	42	15	10	27	53	38
10 à 14 ans	34	34	45	27	24	57	12	14
15 à 17ans	42	39	48	37	40	50	33	40
Filles								
Total	32	25	36	14	26	21	57	23
5 à 9 ans	28	24	34	20	30	,	55	14
10 à 14 ans	33	26	41	,	22	,	54	15
15 à 17ans	36	27	35	9	27	21	61	30
Résidence								
Total	36	33	45	32	28	48	55	30
Urbaine	44	36	47	42	33	57	54	35
Rurale	33	33	42	21	26	46	55	28

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Dans l'ensemble, plus l'enfant est âgé, plus le temps consacré au travail est élevé, ceci quel que soit le sexe de l'enfant travailleur. Cependant, l'intensité du travail est légèrement plus faible au niveau des jeunes filles astreintes à un travail dommageable.

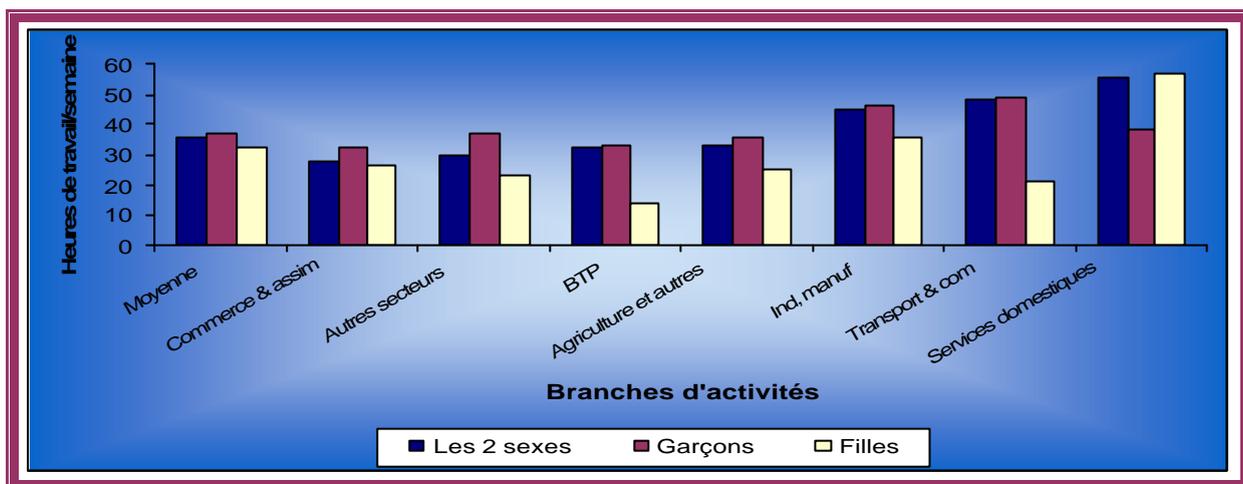
Le volume hebdomadaire de travail varie selon les secteurs d'activités. On peut classer les secteurs en 2 catégories : (1) les secteurs dans lesquels les enfants ont une charge de travail raisonnable, c'est-à-dire dont les volumes horaires sont inférieurs ou égaux à la norme établie et (2) les secteurs d'activités où les enfants sont astreints à des horaires de travail dépassant les normes et qui, de ce fait, peuvent être jugées pénibles.

²² A raison de 5 jours ouvrés par semaine.

Dans la 1^{ère} catégorie, on peut citer le secteur du commerce et de la restauration, les BTP et le secteur d'activités primaires (agriculture, pêche, sylviculture, etc.) et d'autres types d'activités divers. Le volume de travail reste, ici, en deçà de la moyenne nationale, variant ainsi entre 28 h/semaine à 33 h/semaine.

Dans ces secteurs, les filles sont en général soumises à un volume de travail moins important que les garçons (cf. graphiques 6.5 et 6.5bis). Ceci est particulièrement visible dans les BTP (14h contre 33h), ou dans le secteur agricole (25h contre 33h) et, encore, dans d'autres types de secteurs (23h contre 37h).

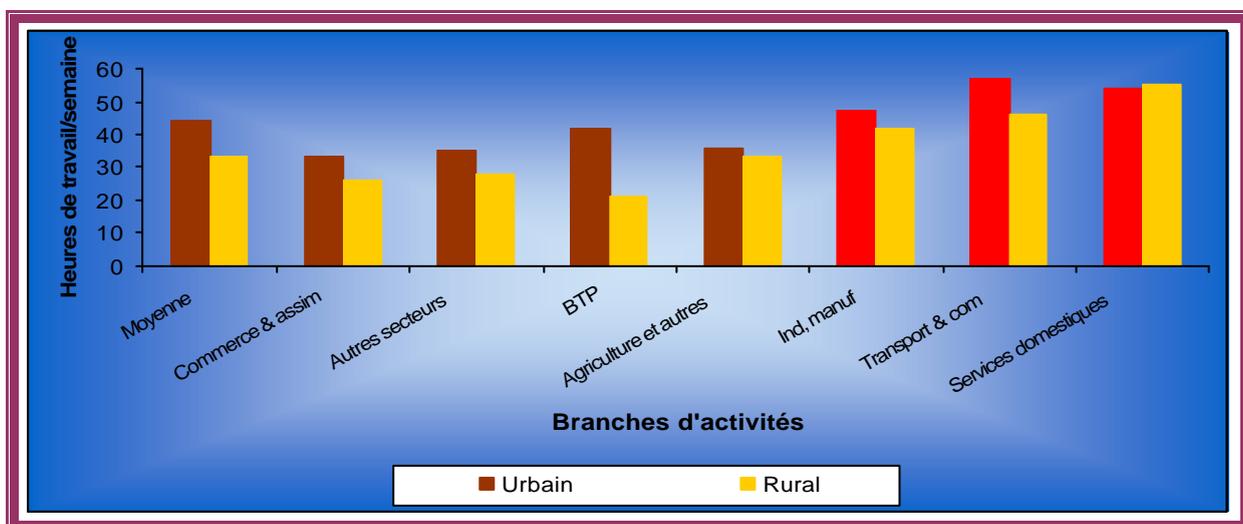
Graphique 6.5 : Volume de travail (en h/semaine) de enfants selon la branche d'activités par sexe



Source : Tableau 43

Enfin, on peut mettre en évidence une caractéristique supplémentaire liée à ce groupe de secteurs: partout, on observe que les enfants résidant dans les zones urbaines effectuent un volume de travail plus important même si, du reste, la charge de travail demeure acceptable, c'est-à-dire contenue en deçà de la norme (cf. graphique bis ci-dessous).

Graphique 6.5bis : Volume de travail (en h/semaine) des enfants selon la branche d'activités par zone de résidence



Source : Tableau 43

La 2^{ème} catégorie est composée des secteurs manufacturiers, du transport et communication, et également des services domestiques. Il s'agit, pour l'essentiel, de secteurs où la charge de travail dépasse largement la norme établie et, de ce fait, avoisine un niveau de pénibilité. Comme le montre le tableau 43, dans ces secteurs précis, les enfants sont soumis à des volumes de travail supérieurs à la norme, soit +15 h/semaine dans les services domestiques, +8 h/semaine dans le secteur du transport et communication et +5 h/semaine dans les industries manufacturières.

Un garçon réalise, en moyenne, un temps de travail plus important dans des activités liés aux transport et communication ou aux activités manufacturières, alors que pour la fille, le secteur des travaux domestiques reste celui où les travaux occupent le plus de temps et par conséquent restent les plus pénibles du point de vue de leur durée (en moyenne 17 h/semaine de plus que la norme).

De plus, dans ce dernier secteur, on note un différentiel important entre les filles et garçons, cet écart pouvant même aller jusqu'à plus de 19h comme c'est le cas entre adolescents filles et garçons (notamment 57 h/semaine pour les filles contre 38 h/semaine pour les domestiques de sexe masculin).

6.7. Travail dommageable versus travail dangereux

Les travaux dommageables, au-delà de leur niveau d'incidence, sont d'autant plus préoccupants que dans près de 9 cas sur 10, ils portent sur des travaux dangereux. Les travaux dangereux concernent l'exercice d'activités qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant (cf. chapitre 4 infra, pp : 53-60).

Comme le montre le tableau 43 bis, les travaux dommageables auxquels sont astreints les enfants travailleurs comportent un haut niveau de risque en ce sens que 84,5 des activités dommageables au Sénégal sont classées parmi les travaux dangereux.

Ils le sont d'autant plus que le niveau d'incidence au niveau des enfants à bas âges (moins de 5 ans) est particulièrement élevé (notamment chez les garçons dont 89,7 sont astreints à des travaux dangereux).

Les zones rurales aussi restent confrontées à des niveaux d'incidence plus élevés que les zones urbaines, même si partout les travaux dangereux affectent plus de 7 enfants sur 10.

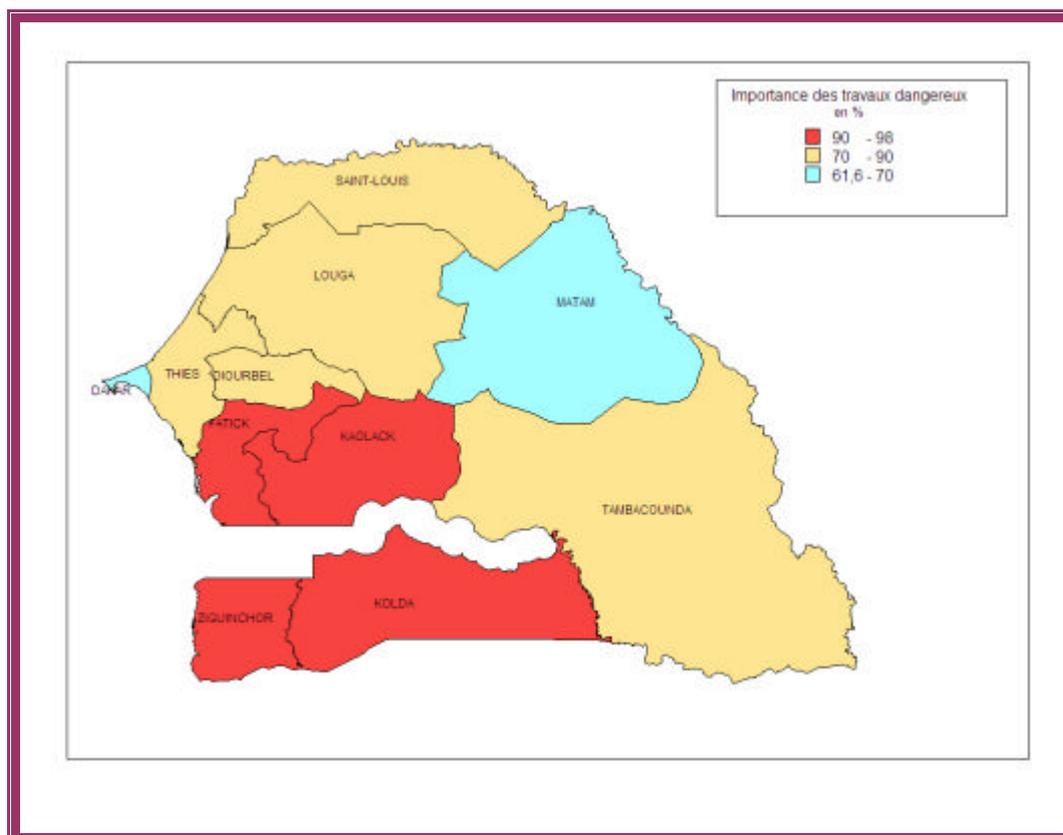
Tableau 43 bis: Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable et à un travail dangereux par sexe, âge, région et zone de résidence (urbaine/rurale) (période de référence= les 7 derniers jours)

Caractéristiques	Total Enfants astreints à une activité dommageable	Total Enfants astreints à une activité dangereuse	% des activités dangereuses sur celles dommageables
Les deux sexes			
Total	474.531	400.983	84,5
5 à 9 ans	89.695	78.123	87,1
10 à 14 ans	197.214	159.852	81,1
15 à 17ans	187.622	163.008	86,9
Garçons			
Total	321.455	273.044	84,9
5 à 9 ans	65.300	58.575	89,7
10 à 14 ans	130.515	104.556	80,1
15 à 17ans	125.639	109.912	87,5
Filles			
Total	153.076	127.939	83,6
5 à 9 ans	24.394	19.547	80,1
10 à 14 ans	66.699	55.296	82,9
15 à 17ans	61.983	53.096	85,7
Régions			
Dakar	57.446	39.911	69,5
Diourbel	59.310	47.308	79,8
Fatick	40.303	39.252	97,4
Kaolack	47.225	45.386	96,1
Kolda	40.961	37.642	91,9
Louga	65.750	56.631	86,1
Matam	14.243	8.776	61,6
Saint Louis	42.520	34.633	81,5
Tambacounda	18.595	15.239	82,0
Thiès	71.315	60.173	84,4
Ziguinchor	16.864	16.032	95,1
Milieu de résidence			
Urbain	109.520	83.657	76,4
Rural	365.011	317.325	86,9

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les travaux dangereux sont très développés en régions avec des niveaux d'incidence qui varient entre 61,6 à Matam et 97,4 à Fatick. Plusieurs régions, en fait, sont confrontées à ce phénomène avec une intensité, sommes toutes, assez préoccupante (presque 10 des travaux dommageables). Ceci est nettement perceptible sur la carte tirée du tableau 43.bis.

Carte : Niveau d'incidence des travaux dangereux parmi les enfants travailleurs selon la région de résidence



Source : Tableau 43 bis

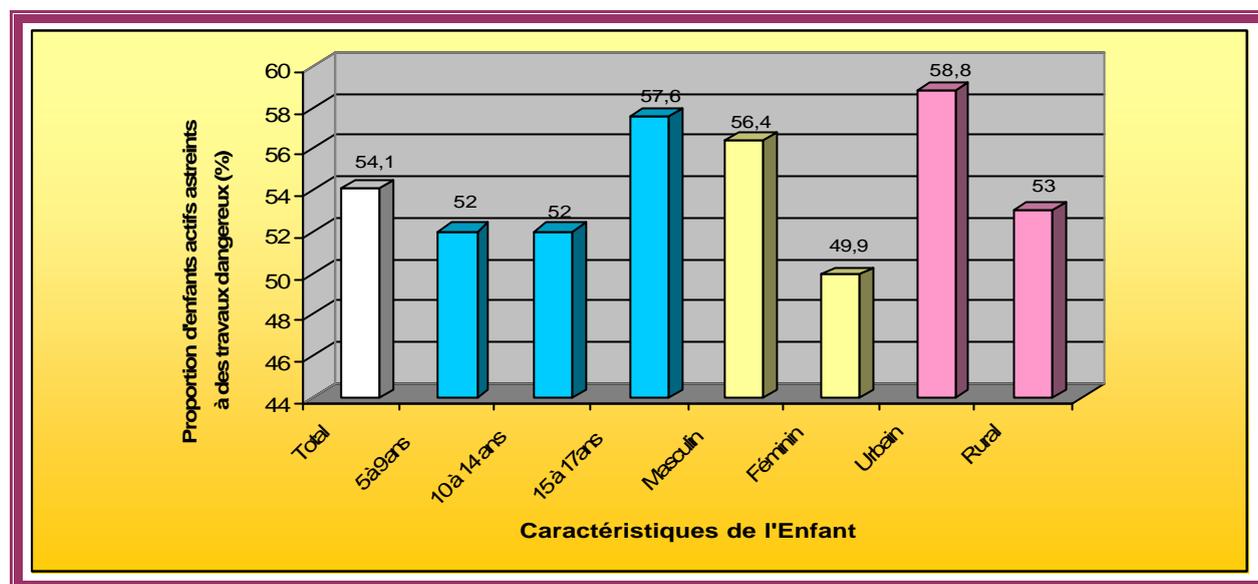
Dans l'ensemble, plus de moitié des enfants économiquement actifs (54,1) sont exposés à des travaux dangereux. Ce risque est légèrement plus grand selon que l'on est un enfant adolescent âgé de 15 à 17 ans (57,6), un enfant de sexe masculin (56,4) ou selon que l'on réside en zone urbaine (58,8). Le tableau 43ter en donne une idée plus précise.

Tableau 43 ter: Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à un travail dangereux par, âge, sexe et zone de résidence (urbaine/rurale)(période de référence= les 7 derniers jours)

Caractéristiques	Total Enfants actuellement actifs (1)	Total Enfants astreints à une activité dangereuse (2)	Proportion d'enfants actuellement actifs astreints à des activités dangereuses (en %) (2) / (1)
Groupes d'âges			
Total	740.839	400.983	54,1
5 à 9 ans	150.250	78.123	52,0
10 à 14 ans	307.534	159.852	52,0
15 à 17ans	283.055	163.008	57,6
Sexe			
Masculin	484.198	273.044	56,4
Féminin	256.641	127.939	49,9
Milieu de résidence			
Urbain	142.386	83.657	58,8
Rural	598.453	317.325	53,0

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 6.6: Proportion des enfants actifs astreints à des travaux dangereux selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence



Source : Tableau 43.ter, ci-dessus

Il ressort ainsi que l'importance des enfants astreints à des travaux dangereux reste stable chez les enfants actifs dont l'âge est compris entre 5 et 14 ans mais s'amplifie auprès des enfants plus âgés, passant ainsi de 52 à 57,6. D'un autre côté, on note des écarts importants entre garçons et filles, écarts qui font état de risque plus élevé pour les garçons (56,4) en comparaison des filles (49,6).

On note également un différentiel tout aussi important selon les milieux de résidence, les enfants économiquement actifs des zones urbaines présentant une plus grande exposition aux travaux dangereux (58,8) que ceux des zones rurales dont la moitié est astreinte à ces formes de travaux.

6.8. Conclusion

Le travail des enfants au Sénégal est une réalité d'une grande acuité et qui peut se révéler une source importante de préoccupations. Une grande part des activités auxquelles sont livrés actuellement les enfants est constituée de travaux dommageables voire de travaux dangereux. En outre, les enfants sont soumis à des travaux qui peuvent porter atteinte à leur intégrité physique et à leur épanouissement et, ainsi, à les affecter, parfois, de manière durable.

Certes, ce phénomène a fait l'objet d'une réglementation formulée depuis plusieurs décennies et qui limite expressément et de manière explicite le travail des enfants. Cependant, face à la persistance de ce phénomène et aux niveaux d'incidence qu'il prend dans la société actuelle, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur les motivations familiales qui font que les ménages acceptent, tolèrent ou encouragent les enfants à travailler au risque de s'exposer à des dangers. Nul doute qu'il faudra aussi prendre en considération la situation économique que traversent les familles sénégalaises pour comprendre les déterminants de ce phénomène qui prend des dimensions sérieuses. Mais, il apparaît aussi pertinent de réfléchir aux contraintes qui limitent l'applicabilité de cette réglementation en vigueur, surtout lorsque le phénomène peut déboucher

sur d'autres implications de nature à entraîner un manque à gagner, aussi faible soit-il, dans le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Dès lors les pouvoirs publics, la famille comme les acteurs du développement doivent être sensibilisés aux implications de ce phénomène pour que des mesures y soient apportées dans le but de mieux sécuriser l'activité des enfants.

Le chapitre y suivant apporte des éléments supplémentaires pour une prise de conscience plus large des risques encourus par les enfants dans l'exercice d'un travail en mettant en évidence les liens existant entre, d'une part, le travail des enfants et l'éducation et la santé même de cet enfant et, d'autre part, le bien-être familial.

Chapitre 7 - Liens entre le travail des enfants et l'éducation et la santé des enfants et le bien-être familial

Le travail des enfants est un fait social complexe, et qui ne peut être pleinement saisi que replacé dans son contexte. La majorité des personnes qui étudient le travail des enfants le font dans un souci d'amélioration des conditions des enfants. Ce chapitre permettra de déterminer les variables qui permettent d'appréhender l'impact du travail des enfants sur leur éducation et leur santé ; en somme leur bien être.

7.1 Education

7.1.1 Fréquentation scolaire

Toute activité exercée, pour quelle atteigne son optimum, requiert une disponibilité et ceci est d'autant plus valable pour la fréquentation scolaire. En effet, le travail influence très souvent l'instruction des enfants de manière négative. Le caractère néfaste du travail des enfants varie selon que l'on considère le sexe, le milieu, la région de résidence et le secteur d'activité et selon qu'ils sont scolarisés ou non.

Les enfants astreints à une activité dommageable sont moins scolarisés que les enfants non astreints à une activité dommageable. Entre les enfants astreints à une activité dommageable et ceux qui ne le sont pas, il existe en matière de scolarisation un grand écart (27,5 points). En effet, chez les enfants astreints à une activité dommageable 62,4% sont scolarisés et chez les enfants non astreints à une activité dommageable, 90,9% sont scolarisés (voir Tableau 44 et Graphique 1).

Les filles astreintes à une activité dommageable scolarisées avec 65,7% dépassent les garçons astreints à une activité dommageable scolarisés qui en sont à 61,1%. L'écart entre scolarisés garçons et filles chez les non astreints à une activité dommageable est plus important avec respectivement 93,6% et 88,3% pour les garçons et les filles.

La scolarisation décroît avec l'âge chez les enfants astreints ou non à un travail quel que soit le sexe. Tous sexes compris la proportion d'enfants astreints à une activité dommageable scolarisés passe de 95,5% pour ceux âgés de 5 à 9 ans à 37,0% pour ceux âgés de 15 à 17 ans (voir graphique 1).

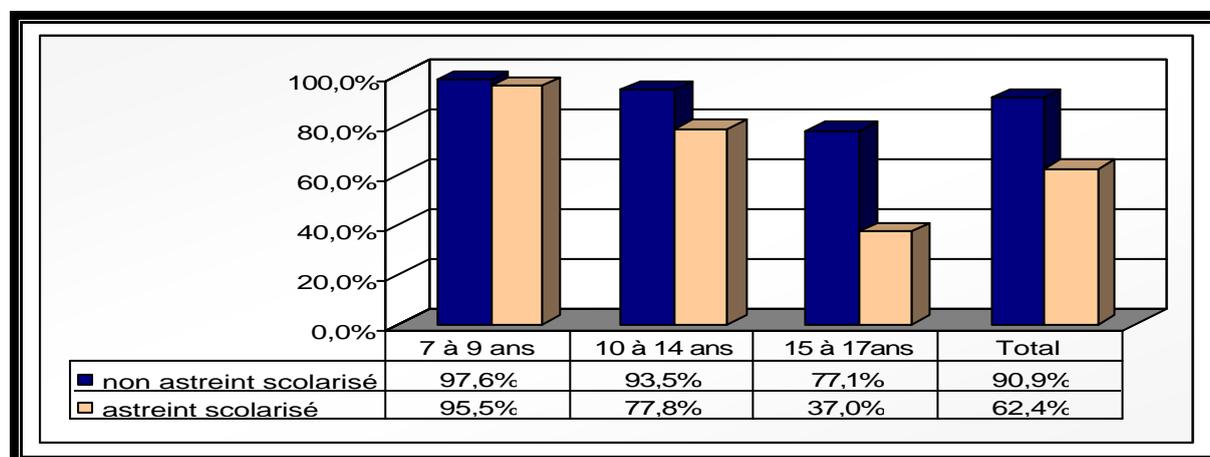
La proportion d'enfants scolarisés chez les enfants astreints à une activité dommageable est élevée en milieu rural (82,1%) et faible en milieu urbain (23,2%). Par contre chez les enfants non astreints à une activité dommageable la proportion d'enfants scolarisés est élevée aussi bien en milieu urbain (91,8%) qu'en milieu rural (89,9%) (voir Tableau 44). Ainsi, la proportion d'enfants scolarisés est plus importante chez les enfants non astreints à une activité dommageable quelque soit le milieu de résidence.

Tableau 44. Nombre et pourcentage d'enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable et non astreints à une activité dommageable actuellement scolarisés, par sexe, âge, zone de résidence (urbaine/rurale) et région

Caractéristiques		Astreint à une activité dommageable					
		Non			oui		
		scolarisation actuelle		Total	scolarisation actuelle		Total
		scolarisés	non scolarisés		scolarisés	non scolarisés	
Age		%	%		%	%	
Masculin	7 à 9 ans	98,0	2,0	239389	98,2	1,8	19066
	10 à 14 ans	94,7	5,3	402223	77,7	22,3	55881
	15 à 17ans	85,5	14,5	180893	35,2	64,8	63015
	Total	93,6	6,4	822504	61,1	38,9	137962
Féminin	7 à 9 ans	97,3	2,7	243811	89,3	10,7	8010
	10 à 14 ans	92,3	7,7	419540	77,9	22,1	23681
	15 à 17ans	70,0	30,0	215000	42,6	57,4	20599
	Total	88,3	11,7	878351	65,7	34,3	52290
Total	7 à 9 ans		2,4	483200	95,5	4,5	27076
	10 à 14 ans	93,5	6,5	821763	77,8	22,2	79562
	15 à 17ans	77,1	22,9	395892	37,0	63,0	83614
	Total	90,9	9,1	1700855	62,4	37,6	190252
Milieu de résidence							
	Urbain	89,9	10,1	872608	23,2	76,8	63744
	Rural	91,8	8,2	828247	82,1	17,9	126508
	Total	90,9	9,1	1700855	62,4	37,6	190252
Région							
	Dakar	87,0	13,0	433243	15,4	84,6	33806
	Diourbel	85,3	14,7	88506	54,8	45,2	16014
	Fatick	93,0	7,0	122322	87,9	12,1	18838
	Kaolack	93,6	6,4	137838	75,5	24,5	14005
	Kolda	93,8	6,2	173556	90,7	9,3	19267
	Louga	91,9	8,1	64770	79,1	20,9	13745
	Matam	86,9	13,1	71665	71,4	28,6	3070
	Saint Louis	89,8	10,2	149778	65,0	35,0	18746
	Tambacounda	89,2	10,8	110642	58,0	42,0	5751
	Thiès	93,4	6,6	199965	56,9	43,1	31530
	Ziguinchor	97,9	2,1	148571	87,7	12,3	15481
	Total	90,9	9,1	1700855	62,4	37,6	190252

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 7.1: Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable et non astreints à une activité dommageable actuellement scolarisés par groupe d'âges



Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Lorsqu'on se focalise sur la région de résidence, les enfants astreints à une activité dommageable des régions de Thiès, Diourbel et Dakar, sont les moins scolarisés avec respectivement 56,9%, 54,8% et 15,4%. Chez les enfants non astreints à une activité dommageable, les régions de Dakar, Matam et Diourbel sont les moins scolarisées avec respectivement 87,0%, 86,9% et 85,3%.

Les enfants astreints à une activité dommageable et de sexe masculin ou résidant en milieu urbain ou résidant dans les régions de Thies, Diourbel et Dakar sont les moins scolarisés.

Les enfants non astreints à une activité dommageable quel que soit le sexe, l'âge, le milieu ou la région de résidence comptent le plus de scolarisés que ceux astreints à un travail dommageable.

Si l'on s'intéresse aux secteurs d'activité des enfants astreints à une activité dommageable, l'on note que, les branches manufacturières et le groupe Transport et communication comptent les plus faibles proportions de scolarisés avec respectivement 6,0% et 8,9% (voir tableau 45).

Tableau 45. Nombre et pourcentage d'enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable scolarisés et non scolarisés par secteur économique²³

branche d'activité actuelle	Astreint à une activité dommageable					
	Non			oui		
	Scolarisation		Total	scolarisation		Total
	scolarisés	Non scolarisés		scolarisés	non scolarisés	
	%	%	%	%		
Agriculture, pêche, sylviculture, élevage, forêt	36,9	63,1%	201055	33,9	66,1	280454
Branches manufacturières	9,6	90,4	13789	6,0	94,0	52761
BTP				11,9	88,1	18085
Commerce, restauration et hôtels	43,0	57,0	24799	26,1	73,9	46459
Transport et communication	43,9	56,1	653	8,9	91,1	8982
Services domestiques	23,6	76,4	9013	8,7	91,3	32371
Autres secteurs	14,6	85,4	5824	20,6	79,4	11523
Non déclaré	17,6	82,4	1986	9,2	90,8	2944
Total	34,9	65,1	257119	26,2	73,8	453578

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Le nombre moyen d'heures consacrées par semaine par les enfants astreints à une activité dommageable est de 36 heures. Ce nombre varie selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence et selon que l'enfant est scolarisé ou non (voir tableau 46).

Les enfants scolarisés avec 19 heures par semaine sont de loin moins sollicités que ceux d'entre eux non scolarisés qui sont à 42 heures par semaine.

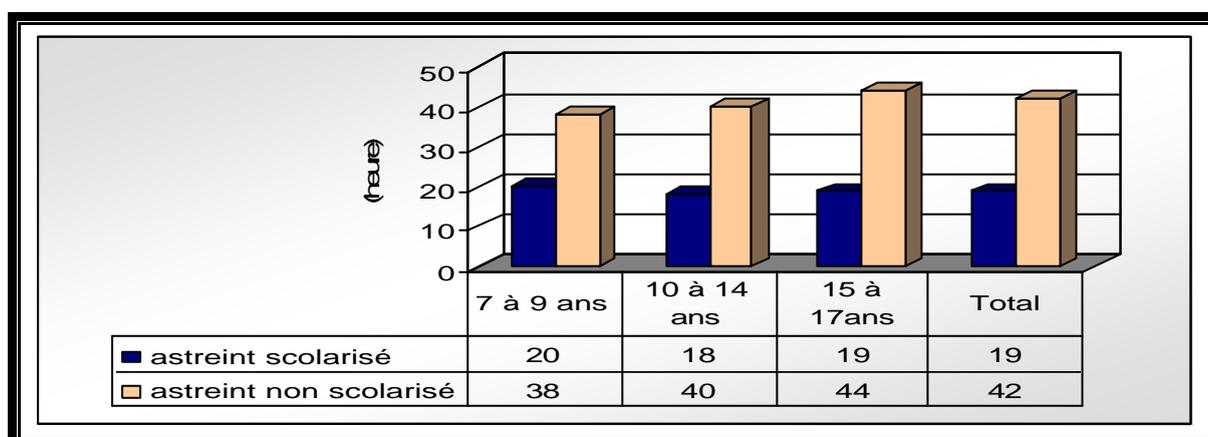
23 : Pour le tableau 45 on note une baisse du total des enfants qui sont dans les travaux dommageables (453578). Ceci est due au fait que dans ce tableau ne sont concernés que ceux d'entre eux qui sont de la tranche d'âges 7-17 ans contrairement aux tableaux du chapitre 6 pour les quels sont concernés ceux de la tranche d'âges 5-17 ans (574531).

Tableau 46. Nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine par les enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable scolarisés et non scolarisés, par sexe, âge et zone de résidence (urbaine/rurale)

Caractéristiques		scolarisation		Group Total (heure)
		Scolarisés (heure)	non scolarisés (heure)	
Age				
Masculin	7 à 9 ans	22	40	33
	10 à 14 ans	19	42	34
	15 à 17ans	19	46	42
	Total	20	44	37
Féminin	7 à 9 ans	16	33	26
	10 à 14 ans	15	38	31
	15 à 17ans	17	39	36
	Total	16	38	33
Ensemble	7 à 9 ans	20	38	31
	10 à 14 ans	18	40	33
	15 à 17ans	19	44	40
	Total	19	42	36
Milieu de résidence				
	Urbain	13	49	44
	Rural	19	39	33
	Total	19	42	36

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 7.2: Nombre moyen d'heures consacrées chaque semaine par les enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable scolarisés et non scolarisés par groupe d'âges



Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les garçons avec 37 heures par rapport aux filles consacrent 4 heures de plus aux travaux dommageables. En milieu urbain, les enfants consacrent plus de temps au travail dommageable (44 heures) qu'en milieu rural (33 heures). Les enfants non scolarisés consacrent plus de temps aux travaux dommageables ceci, quels que soient le sexe, l'âge ou le milieu de résidence. En effet, les enfants de sexe masculin non scolarisés concentrent plus de temps aux travaux dommageables (42 heures) que ceux scolarisés (19 heures) (voir Graphique 2).

Le nombre d'heures consacrées aux travaux dommageables chez les enfants non scolarisés croît avec l'âge quel que soit le sexe. En effet, pour les garçons non scolarisés, le nombre d'heures consacrées aux travaux dommageables passe de 40 heures pour ceux âgés de 7 à 9 ans à 46 heures pour ceux âgés de 15 à 17 ans (voir Tableau 46).

Par rapport aux études et à l'assiduité scolaire, seul 1,1% des enfants astreints à une activité dommageable actuellement scolarisés ont déclaré que le travail influence la fréquentation scolaire. Ceci montre contrairement à nos attentes que le travail des enfants astreints à une activité dommageable est sans influence significative sur leur assiduité à l'école (voir tableau 47). Chez les filles, cette influence est même nulle.

Tableau 47. Nombre et pourcentage de tous les enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable actuellement scolarisés ayant déclaré que le travail compromet leur assiduité scolaire ou leurs études, par sexe et âge

Caractéristiques		Incidence du travail sur la fréquentation scolaire					
		pas d'influence		influencé		Non déclaré	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
		Age					
Masculin	7 à 9 ans	18087	21,4			629	0,7
	10 à 14 ans	41705	49,5	297	0,4	1418	1,7
	15 à 17ans	20967	24,9	984	1,2	248	0,3
	Total	80758	95,8	1281	1,5	2295	2,7
Féminin	7 à 9 ans	7150	20,8				
	10 à 14 ans	18154	52,8			287	0,8
	15 à 17ans	8147	23,7			629	1,8
	Total	33451	97,3			916	2,7
Ensemble	7 à 9 ans	25237	97,6			629	2,4
	10 à 14 ans	59859	96,8	297	0,5	1705	2,8
	15 à 17ans	29113	94,0	984	3,2	877	2,8
	Total	114210	96,2	1281	1,1	3211	2,7

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

7.1.2 Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire

Les principales raisons évoquées par les enfants astreints à un travail dommageable pour le manque de fréquentation scolaire sont la non autorisation de la famille pour 32,1% des cas et les mauvais résultats à l'école et le manque d'intérêt pour l'école pour 15,2% des cas (voir tableau 48).

Cette tendance est la même quel que soit le sexe ; chez les garçons comme chez les filles la principale raison de non fréquentation évoquée est la non autorisation de la famille pour respectivement 30,7% et 34,6% (voir tableau 48). Quel que soit le groupe d'âge chez les enfants de 7 à 17 ans, la non autorisation de la famille est la principale raison de non fréquentation évoquée.

En milieu rural, c'est la non autorisation de la famille qui est la principale raison de non fréquentation avec 36,4% des cas, par contre en milieu urbain, ce sont les mauvais résultats scolaires ou désintéressement vis-à-vis de l'école qui est évoqué avec 35,1% des cas (voir tableau 48).

Le fait de travailler ou d'être occupé par des affaires familiales ne compte que pour 7,6% et 7,7% des raisons de non fréquentation chez les garçons et les filles respectivement. De même, le fait d'aider à la maison dans les corvées ménagères ne compte que pour 1,9% et 6,4% des raisons de non fréquentation chez les garçons et les filles respectivement (voir tableau 48).

Le fait de travailler ou d'être occupé par des affaires familiales en milieu rural et en milieu urbain ne compte que pour 6,5% et 10,6% respectivement des raisons de non fréquentation. De même, le fait d'aider à la maison dans les corvées ménagères en milieu rural et en milieu urbain ne compte que pour 3,1% et 4,2% respectivement des raisons de non fréquentation (voir tableau 48).

Tableau 48. Pourcentage d'enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable par motif évoqué pour expliquer le manque de fréquentation scolaire, par sexe, âge et zone de résidence (urbaine/rurale)

Caractéristiques	raisons non scolarisation											Total
	Est/était trop jeune	Ecole trop éloignée	Pas de moyen pour payer l'école	La famille n'a pas autorisé de fréquenter	Mauvais résultats scolaire/ne s'intéresse pas à l'école	L'école est considérée sans valeur	L'école ne sauve pas	Travailler pour l'argent ou affaire familiale ou fermes/cha	Aider à la maison avec les corvées ménagères	Handicap/infirmité	Autre	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Groupes d'âges												
7 à 9 ans	21,1	15,3	7,3	30,1	4,3	4,9	3,3	6,7	2,9	1,2	2,9	78,6
10 à 14 ans	2,3	9,9	7,4	34,2	11	12,1	4,9	7,3	3,8	0,9	6,1	72,9
15 à 17ans	2	6,4	5,8	30,8	23,4	11,9	3,1	8,2	3,2	0,7	4,7	78,5
Total	5,4	9,3	6,7	32,1	15,2	10,8	3,8	7,6	3,4	0,8	5	76,2
Sexe												
Masculin	6,1	9,7	6,7	30,7	18,2	9,8	3,6	7,6	1,9	0,7	5,1	76,5
Feminin	3,9	8,7	6,7	34,6	9,1	12,7	4,4	7,7	6,4	1,2	4,7	75,8
Total	5,4	9,3	6,7	32,1	15,2	10,8	3,8	7,6	3,4	0,8	5	76,2
Milieu de résidence												
Urbain	1,1	1,6	8,1	20	35,1	10,9	2,4	10,6	4,2	1,1	4,7	77
Rural	6,9	12,1	6,2	36,4	8	10,7	4,3	6,5	3,1	0,7	5	76
Total	5,4	9,3	6,7	32,1	15,2	10,8	3,8	7,6	3,4	0,8	5	76,2

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Si en milieu rural la non fréquentation est surtout liée à un refus des parents, en milieu urbain par contre, elle est davantage plus liée à une déception, à un désintéressement des suites des résultats escomptés aussi bien par les élèves que par les parents.

7.1.3 Les redoublements

Les résultats scolaires chez les enfants économiquement actifs sont généralement médiocres surtout chez ceux qui sont astreints à un travail dommageable. En effet, on a enregistré plus de redoublant (45,6%) chez enfants astreints à un travail dommageable que chez les enfants non astreints à un travail dommageable (36,9%) (voir tableau 49).

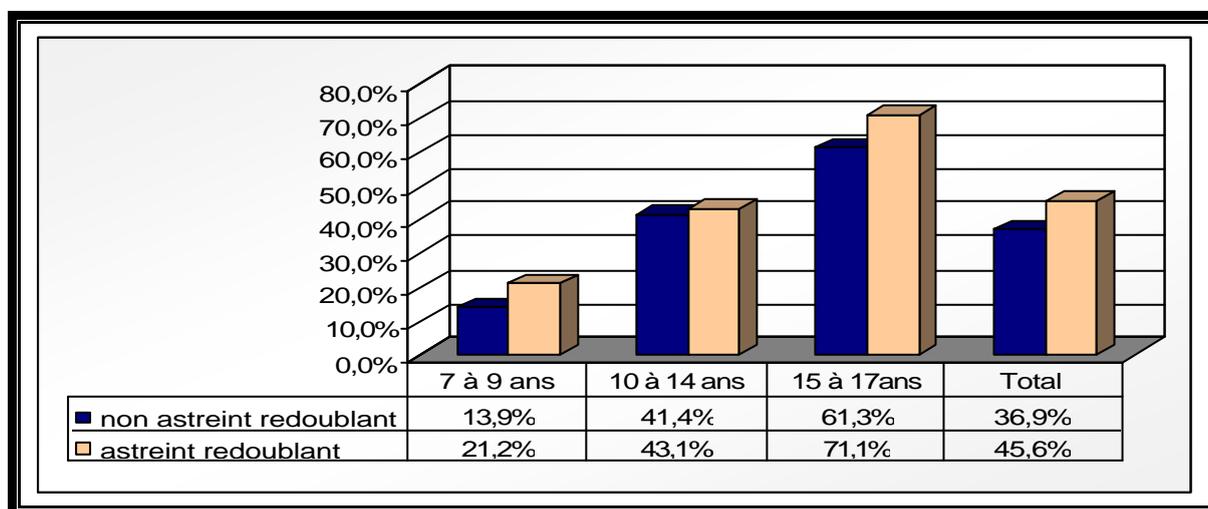
La proportion de redoublants est plus importante chez les enfants astreints à un travail dommageable quelle que soit la tranche d'âges considérée. Elle est plus élevée au niveau de la tranche d'âges 15-17 ans avec 71,1% et 61,3% chez respectivement les astreints à un travail dommageable et les non astreints à un travail dommageable.

Tableau 49. Nombre et pourcentage de tous les enfants de 7 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable qui sont redoublants, par sexe et groupe d'âges

Caractéristiques	Enfants non astreints à une activité dommageable qui sont redoublants		Enfants astreints à une activité dommageable qui sont redoublants	
	%	Effectif	%	Effectif
Masculin				
7 à 9 ans	13,7	234501	22,8	18716
10 à 14 ans	39,8	381063	41,3	43420
15 à 17ans	58,3	154599	71,8	22198
Total	35,6	770163	45,2	84334
Féminin				
7 à 9 ans	14,2	237315	17,0	7150
10 à 14 ans	42,9	387400	47,4	18441
15 à 17ans	64,4	150549	69,2	8776
Total	38,3	775264	46,7	34367
Ensemble				
7 à 9 ans	13,9	471816	21,2	25866
10 à 14 ans	41,4	768463	43,1	61862
15 à 17ans	61,3	305148	71,1	30974
Total	36,9	1545427	45,6	118701

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 7.3: Répartition des enfants de 7 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable qui sont redoublants selon le groupe d'âges



Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

On note une augmentation des redoublements avec l'âge notamment chez les enfants astreints à une activité dommageable; de 22,8% au groupe d'âges 7-9 ans, on passe à 71,8% au groupe d'âges 15-17 ans (voir Graphique 3). Cette tendance est la même quel que soit le sexe. Par rapport au travail, la variation différentielle du redoublement est plus significative chez les garçons ; en effet, la différence est de 9,6 points en faveur des enfants astreints à un travail dommageable, par contre chez les filles, la différence est de 8,4 points en faveur des enfants astreints à un travail dommageable (voir tableau 49).

Les redoublements chez les enfants astreints à un travail dommageable sont légèrement plus fréquents chez les filles (46,7%) que chez les garçons (45,2%) (voir tableau 49). La socialisation de la fille pourrait être à l'origine de cette situation ; celle-ci étant considérée comme la future gardienne du foyer.

7. 1. 4 Les abandons scolaires

L'abandon de l'école des enfants est comme le redoublement, une conséquence des conditions d'existence de ces derniers. Les enfants sont souvent contraints d'abandonner l'école pour aller travailler et contribuer au revenu familial ou plus simplement subvenir à leurs besoins.

Les enfants astreints aux travaux dommageables abandonnent plus souvent l'école. En effet, par rapport aux enfants non astreints à un travail dommageable, on enregistre en terme de valeur relative plus d'abandons chez les enfants astreints à une activité dommageable ; 15,8% contre 5,8% (voir graphique 4).

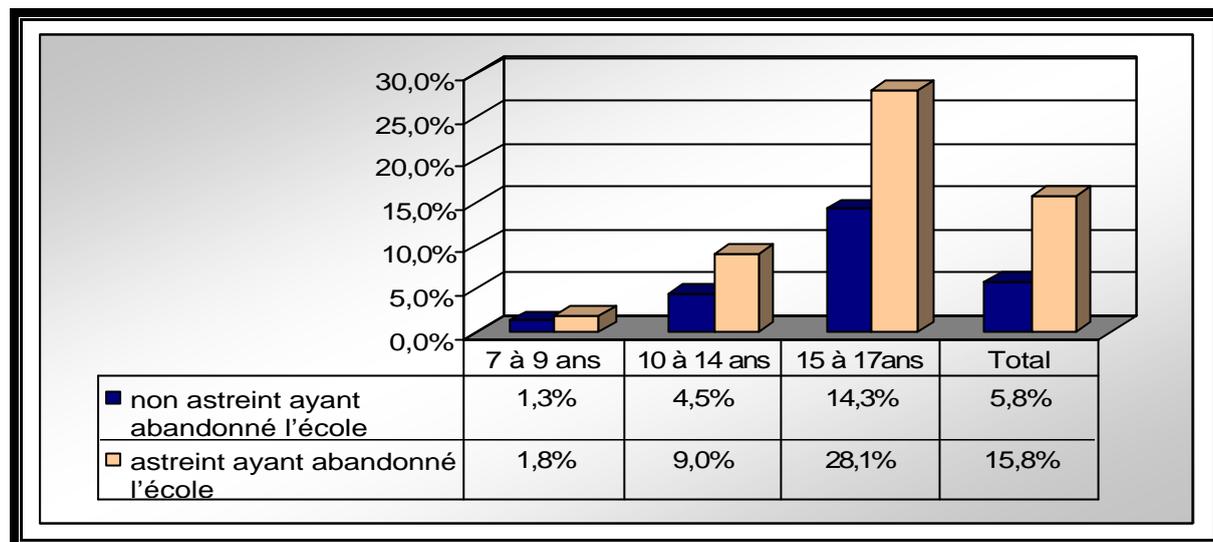
Tableau 50. Nombre et pourcentage de tous les enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable ayant abandonnés l'école, par sexe et groupe d'âges

Caractéristiques	Enfants non astreints à une activité dommageable ayant abandonné l'école		Enfants astreints à une activité dommageable ayant abandonné l'école	
	%	Effectif	%	Effectif
Les deux sexes				
Total	5,8	2678137	15,8	453578
7-9	1,3	856961	1,8	68742
10-14	4,5	1184824	9,0	197214
15-17	14,3	636351	28,1	187622
Garçons				
Total	4,2	1243357	17,5	305719
7-9	1,2	421917	0,7	49565
10-14	3,8	560734	9,5	130515
15-17	10,1	260705	32,5	125639
Filles				
Total	7,2	1434780	12,1	147859
7-9	1,5	435044	4,5	19177
10-14	5,1	624090	7,9	66699
15-17	17,2	375646	19,1	61983

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La proportion des abandons augmente avec l'âge notamment chez les enfants astreints à un travail dommageable ; en effet, de 1,8% pour les 7-9 ans, on est passé à 28,1% pour les 15-17 ans (voir Graphique 4). La tendance est la même chez les enfants non astreints à une activité dommageable. Selon que l'enfant soit astreint à un travail dommageable ou non, la variation de la proportion des abandons est énorme ; elle est de 15,8% et 5,8% respectivement chez les enfants astreints à une activité dommageable et chez les enfants non astreints à une activité dommageable (voir Graphique 4).

Graphique 7.4: Pourcentage de tous les enfants de 7 à 17 ans astreints à une activité dommageable ayant abandonné l'école par groupe d'âges



Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La proportion des abandons est plus grande chez les garçons astreints à une activité dommageable (17,5%) que chez les filles astreints à une activité dommageable (12,1%) (voir tableau 50). Les garçons sont des acteurs à part entière de la vie économique de la société sénégalaise notamment en milieu rural, surtout à partir de l'adolescence. Quand on considère les enfants non astreints à un travail dommageable, les filles (7,2%) sont plus touchées par les abandons que les garçons (4,2%) (voir tableau 50).

Quelle que soit la nature de l'activité (dommageable ou non) et le sexe, la proportion d'abandons scolaires chez les enfants croît avec l'âge.

Les activités dites dommageables des enfants ont une incidence aussi bien sur leur instruction que sur leur santé et sécurité.

7.2 Santé et sécurité

7.2.1 Conditions dangereuses

Les conditions de travail des enfants sont très souvent dangereuses aussi bien pour leur santé que pour leur sécurité. La perception que les enfants ont du danger ou du manque de sécurité de l'activité qu'ils exercent varie selon leur secteur d'activité économique et selon qu'ils sont des garçons ou des filles.

Tableau 51. Nombre et pourcentage de tous les enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable ayant déclaré travailler dans des conditions dangereuses, par sexe, groupe d'âges et secteur économique

Caractéristiques	conditions dangereuses		Total
	oui		
	Effectif	%	
Âges			
Masculin			
5 à 9 ans	56154	86,0	65300
10 à 14 ans	94816	72,6	130515
15 à 17ans	91915	73,	125639
Total	242885	75,6	321455
Féminin			
5 à 9 ans	17721	72,6	24394
10 à 14 ans	45555	68,3	66699
15 à 17ans	44382	71,6	61983
Total	107658	70,3	153076
Ensemble			
5 à 9 ans	73875	82,4	89695
10 à 14 ans	140371	71,2	197214
15 à 17ans	136296	72,6	187622
Total	350542	73,9	474531
Secteur économique			
branche d'activité actuelle			
Agriculture, pêche, sylviculture, élevage, forêt	248132	82,9	299192
Branches manufacturières	36402	69,0	52761
BTP	11655	62,8	18559
Commerce, restauration et hôtels	30967	66,2	46756
Transport et communication	4832	53,8	8982
Services domestiques	11764	35,7	32922
Autres secteurs	5035	41,4	12152
ND	1754	54,7	3206
Total	350542	73,9	474531

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Pris globalement, 73,9% des enfants ont déclaré avoir travaillé dans des conditions dangereuses. La proportion d'enfants ayant déclaré avoir travaillé dans des conditions dangereuses est plus élevée dans le groupe d'âges 5-9 ans (voir tableau 51). Par rapport aux filles (70,3%), cette proportion est plus élevée chez les garçons (75,6%) (voir tableau 51). Les garçons économiquement actifs sont en général plus exposés que leurs camarades filles aux travaux dangereux.

7.2.2 Lésions/ maladies

Les enfants travailleurs en général et ceux parmi eux astreints à des activités dommageables en particulier sont très exposés aux risques des maladies et lésions. Cette vulnérabilité par rapport aux lésions et maladies chez les enfants varie selon leur âge, la région et le milieu de résidence mais aussi selon qu'ils sont des garçons ou des filles.

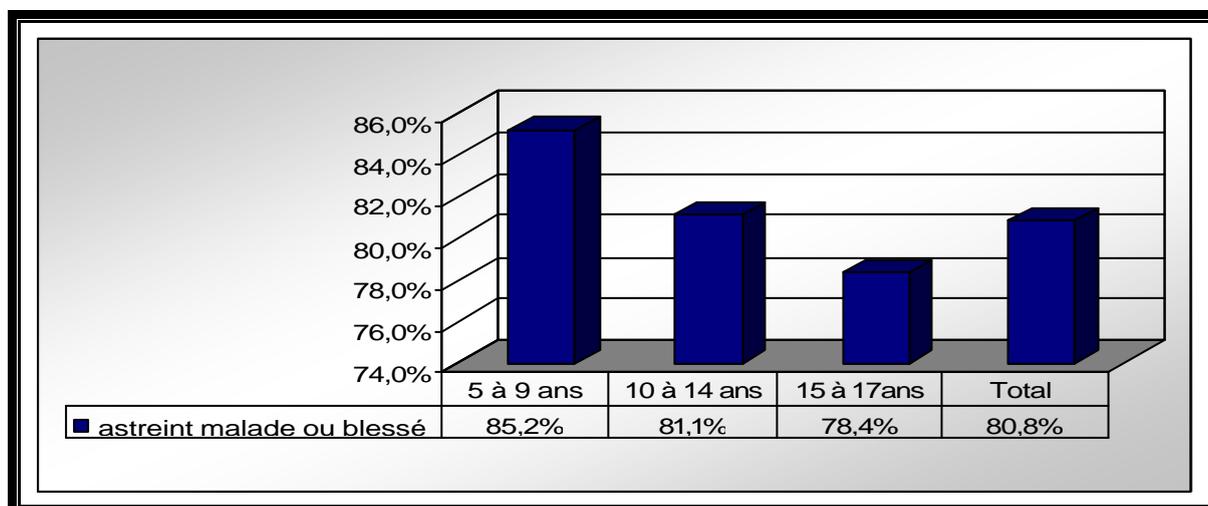
Les enfants astreints à un travail dommageable ont pour 80,8% d’entre eux déclaré avoir été malades ou blessés. Les enfants les plus jeunes (5-9 ans) sont les plus vulnérables (85,2%) ; les enfants plus âgés (15-17 ans) présentent les plus faibles proportions (78,4%) de malades ou blessés (voir Graphique 5). Si on se réfère au sexe de l’enfant, les garçons (81,3%) sont plus vulnérables que les filles (79,8%). Aussi bien pour les filles comme pour les garçons astreints à un travail dommageable, les plus âgés (15-17 ans) sont les moins vulnérables par rapport aux maladies et blessures avec respectivement 79,0% et 77,2% pour les garçons et les filles (voir Tableau 52a1).

Tableau 52a1 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades par âge et sexe

Caractéristiques	Malade ou blessé				Total
	Non		oui		
	Effectif	%	Effectif	%	
Masculin					
5 à 9 ans	9207	14,1	56094	85,9	65300
10 à 14 ans	24578	18,8	105937	81,2	130515
15 à 17ans	26334	21,0	99305	79,0	125639
Total	60119	18,7	261336	81,3	321455
Féminin					
5 à 9 ans	4073	16,7	20321	83,3	24394
10 à 14 ans	12739	19,1	53960	80,9	66699
15 à 17ans	14162	22,8	47821	77,2	61983
Total	30974	20,2	122102	79,8	153076
Ensemble					
5 à 9 ans	13280	14,8	76415	85,2	89695
10 à 14 ans	37317	18,9	159898	81,1	197214
15 à 17ans	40496	21,6	147125	78,4	187622
Total	91093	19,2	383438	80,8	474531

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 7.5: Pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades par groupe d’âges



Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

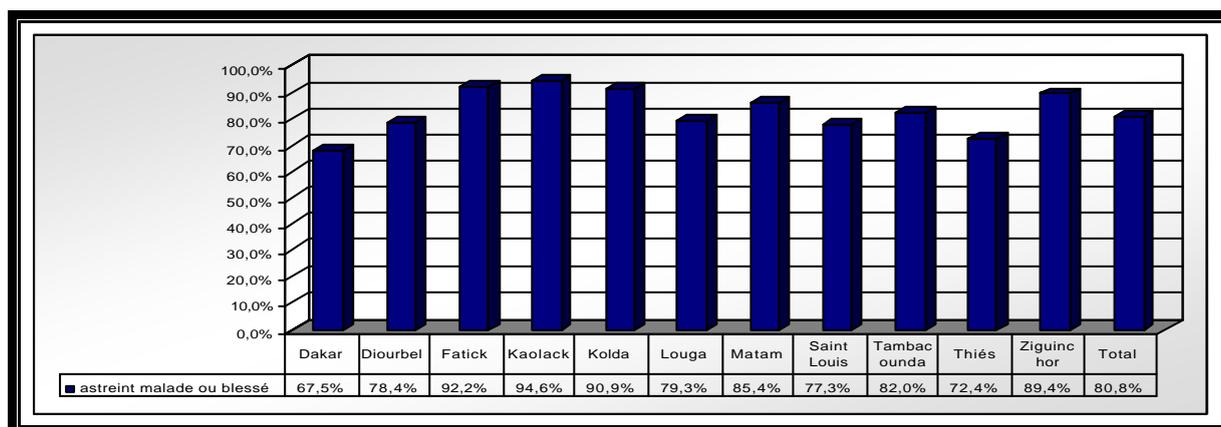
Les garçons et les plus jeunes (5-9 ans), chez les enfants astreints à une activité dommageable sont les plus vulnérables aux maladies et aux lésions. Cette situation pourrait résulter du fait que les garçons par rapport aux filles sont plus exposés aux activités dangereuses et/ou qui s'exercent dans de mauvaises conditions ; idem pour les enfants les plus jeunes (5-9 ans) par rapport à leurs aînés (plus âgés : 15-17 ans) qui sont physiquement plus aptes à supporter les travaux dangereux.

Tableau 53a2: Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades par région et milieu de résidence

Caractéristiques	malade ou blessé				Total
	non		oui		
	Effectif	%	Effectif	%	
Milieu de résidence					
Urbain	32918	30,1%	76602	69,9%	109520
Rural	58175	15,9%	306836	84,1%	365011
Total	91093	19,2%	383438	80,8%	474531
Région					
Dakar	18682	32,5%	38764	67,5%	57446
Diourbel	12800	21,6%	46510	78,4%	59310
Fatick	3153	7,8%	37150	92,2%	40303
Kaolack	2545	5,4%	44680	94,6%	47225
Kolda	3741	9,1%	37220	90,9%	40961
Louga	13590	20,7%	52161	79,3%	65750
Matam	2073	14,6%	12169	85,4%	14243
Saint Louis	9668	22,7%	32851	77,3%	42520
Tambacounda	3356	18,0%	15239	82,0%	18595
Thiès	19696	27,6%	51620	72,4%	71315
Ziguinchor	1790	10,6%	15074	89,4%	16864
Total	91093	19,2%	383438	80,8%	474531

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Graphique 7.6: Pourcentages des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades par région et milieu de résidence



Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La vulnérabilité des enfants astreints à un travail dommageable varie également selon la région et le milieu de résidence. En effet, les enfants astreints à un travail dommageable résidant dans les régions de Fatick (92,2%), Kaolack (94,6%), Kolda (90,9%) et Ziguinchor (89,4%) sont les plus vulnérables aux maladies ou blessures (voir tableau 52a2 et graphique 6).

Les enfants qui résident en milieu rural astreints aux activités dommageables par rapport à leurs camarades qui résident en milieu urbain sont plus vulnérables aux maladies ou blessures. En effet, 84,1 % des enfants astreints aux activités dommageables en milieu rural contre 69,9% en milieu urbain ont déclaré avoir été malades ou blessés (voir tableau 52a2). La santé des enfants astreints à un travail dommageable en milieu rural est plus précaire que celle des enfants astreints à un travail dommageable en milieu urbain.

Le caractère vulnérable des activités des enfants peut être saisie à travers la récurrence des maladies ou des lésions chez ces derniers. Chez les enfants astreints à une activité dommageable 59,8% ont été malades ou blessés au plus deux fois, 31,7% trois à cinq fois et 8,1% plus de cinq fois (voir Tableau 52b1). Pour les enfants astreints à un travail dommageable âgés de 5 à 9 ans, 63,0%, 28,2% et 8,8% ont été malades ou blessés respectivement au plus deux fois, trois à cinq fois et plus de cinq fois. Le fait que l'enfant astreint à une activité dommageable soit tombé malade ou blessé au plus deux fois peut être indépendante de la nocivité de l'activité exercée mais être naturel ; liés au climat par exemple. De même, le fait que l'enfant astreint à une activité dommageable soit tombé malade ou blessé plus de cinq fois peut être indépendante de l'activité exercée ; c'est le cas par exemple des enfants maladifs.

La récurrence 3 à 5 fois de la maladie ou des blessures reflète le mieux les conséquences qu'aurait l'activité dommageable sur l'enfant. Si on considère que les enfants astreints à une activité dommageable qui sont tombés malades ou blessés trois à cinq fois, les 15-17 ans sont les moins touchés (32,4%) par contre les 10-14 ans (32,8%) sont les plus touchés (voir tableau 52b1).

Tableau 52b1: Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades selon le nombre de fois(enfant) par âge et sexe

Caractéristiques	blessé(e) ou tombé(e) malade								Total
	1 ou 2 fois		3 à 5 fois		Plus de 5 fois		Ne sait pas		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
AGE									
Masculin									
5 à 9 ans	35800	63,8	14956	26,7	5338	9,5			56094
10 à 14 ans	62319	58,8	35863	33,9	7756	7,3			105937
15 à 17ans	57013	57,4	33513	33,7	7990	8,0	788	0,8	99305
Total	155132	59,4	84331	32,3	21085	8,1	788	0,3	261336
Féminin									
5 à 9 ans	12343	60,7	6590	32,4	1387	6,8			20321
10 à 14 ans	31956	59,2	16571	30,7	4901	9,1	532	1,0	53960
15 à 17ans	29832	62,4	14217	29,7	3527	7,4	245	0,5	47821
Total	74131	60,7	37379	30,6	9816	8,0	776	0,6	122102
Ensemble									
5 à 9 ans	48143	63,0	21546	28,2	6726	8,8			76415
10 à 14 ans	94275	59,0	52434	32,8	12657	7,9	532	0,3	159898
15 à 17ans	86845	59,0	47730	32,4	11518	7,8	1033	0,7	147125
Total	229263	59,8	121710	31,7	30901	8,1	1565	0,4	383438

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

La variation de la proportion d'enfants malades ou de blessés selon la récurrence de la maladie ou de la blessure et le sexe est plus significative au niveau de la récurrence 3 à 5 fois. En effet, si on ne considère que les enfants astreints à une activité dommageable qui sont tombés malades ou blessés trois à cinq fois, on note une différence (1,7 points) entre les garçons et filles en faveur de ces dernières (voir tableau 52b1). Chez les garçons ceux qui sont du groupe d'âges 10-14 ans (33,9%) sont les plus touchés en ce qui concerne la récurrence 3 à 5 fois de la maladie ou de la blessure. Par contre chez les filles celles qui sont du groupe d'âges 5-9 ans (32,4%) sont les plus touchées (voir tableau 52b1).

La variation de la proportion de malades ou de blessés selon la récurrence de maladie ou de la blessure et le milieu de résidence n'est pas très significative. C'est en milieu rural (31,9%) donc que l'on a le plus de malades ou de blessés (trois à cinq fois) chez les enfants astreints à une activité dommageable (voir tableau 52b2).

Au niveau région par contre, la variation de la proportion de malades ou de blessés selon la récurrence de la maladie ou de la blessure et la région de résidence est significative. L'écart entre régions (entre le maximum et le minimum) de ces proportions est de (33,3 points) au niveau de la récurrence trois à cinq fois (voir tableau 52b2). Il est plus important (37,1 points) au niveau de la récurrence une à deux fois (voir tableau 52b2).

Tableau 52b2: Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable blessés ou malades selon le nombre de fois (enfant) par milieu de résidence et région

Caractéristiques	blessé(e) ou tombé(e) malade								Total
	1 ou 2 fois		3 à 5 fois		Plus de 5 fois		Ne sait pas		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Milieu de résidence									
Urbain	46322	60,5%	23940	31,3%	5789	7,6%	551	0,7%	76602
Rural	182941	59,6%	97770	31,9%	25112	8,2%	1014	0,3%	306836
Total	229263	59,8%	121710	31,7%	30901	8,1%	1565	0,4%	383438
Régions									
Dakar	23639	61,0%	11269	29,1%	3305	8,5%	551	1,4%	38764
Diourbel	20326	43,7%	22157	47,6%	4028	8,7%			46510
Fatick	26982	72,6%	7015	18,9%	3153	8,5%			37150
Kaolack	36092	80,8%	6372	14,3%	2217	5,0%			44680
Kolda	26999	72,5%	9094	24,4%	1127	3,0%			37220
Louga	26203	50,2%	21554	41,3%	3915	7,5%	489	0,9%	52161
Matam	6863	56,4%	4828	39,7%	479	3,9%			12169
Saint Louis	15068	45,9%	12653	38,5%	4843	14,7%	287	0,9%	32851
Tambacounda	11429	75,0%	2860	18,8%	712	4,7%	237	1,6%	15239
Thiès	23925	46,3%	21123	40,9%	6571	12,7%			51620
Ziguinchor	11736	77,9%	2786	18,5%	551	3,7%			15074
Total	229263	59,8%	121710	31,7%	30901	8,1%	1565	0,4%	383438

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

Les régions de Diourbel, Louga et Thies ont les plus fortes proportions de malades ou blessés trois à cinq fois avec respectivement 47,6%, 41,3% et 40,9% (voir tableau 52b2). Si on se réfère à la récurrence malades ou blessés une ou deux fois, les enfants astreints aux activités dommageables des régions de Kaolack, Ziguinchor et Tambacounda sont les plus touchés par les maladies ou blessures avec respectivement 80,8%, 77,9% et 75,0% (voir tableau 52b2).

Conclusion

Les activités dommageables ont une influence négative sur les résultats scolaires des enfants, leur santé et leur bien être. En fait, les enfants astreints à un travail dommageable par rapport aux non astreints à un travail dommageable sont les plus touchés par les redoublements (45,6% contre 36,9%) et les abandons scolaires (15,8% contre 5,8%). Par rapport à la santé et la sécurité ; chez les enfants astreints à une activité dommageable, 73,9% ont jugé cette dernière dangereuse. Toujours chez les enfants astreints à un travail dommageable, 80,8% ont déclaré avoir été malade ou blessés, 59,8% une ou deux fois, 31,7% 3 à 5 fois et 8,1% plus de 5 fois. Cette situation des enfants astreints à une activité dommageable par rapport à l’instruction, la santé et le bien être varie selon leur groupe d’âges, leur région et milieu de résidence et selon qu’ils sont des garçons ou des filles. Des analyses explicatives permettraient de mieux appréhender la relation qui existe entre l’activité dommageable et l’éducation, la santé des enfants et leur bien-être familial.

Chapitre 8 - Contexte du travail des enfants

INTRODUCTION

L'insertion professionnelle précoce des enfants est la résultante d'un certain nombre de facteurs explicatifs dont :

- Les conditions socio-économiques des ménages
- Les problèmes de systèmes scolaires formels.
- Les chocs économiques

a. Conditions socio-économiques des ménages

En 2002, selon le recensement général de la population et de l'habitat, le Sénégal compte 9.855.338 **d'habitants** dont 57 pour cent vivaient en deçà de la ligne de pauvreté.²⁴ La pauvreté est plus répandue dans les zones rurales qui comptent 5847748 habitants dont deux tiers sont pauvres Ceci pourrait expliquer entre autres, la forte de migration des populations vers les zones urbaines. Ainsi plus de deux millions de personnes (2167793 habitants) vivent dans la grande agglomération urbaine de Dakar. Le taux de croissance démographique dépasse les 4% en milieu urbain, contre 2% en milieu rural. Les villes comme Thiès, Diourbel et kaolack ne sont pas aussi épargnées. Cette forte migration s'est caractérisée par un transfert de la pauvreté au niveau des zones urbaines qui peinent à résoudre la grande équation liée à l'emploi en général et celui des jeunes en particulier. Il s'y ajoute qu'en milieu urbain, les entreprises et les commerces sont confrontés aux règles du marché et à la concurrence. Les travailleurs, suite aux programmes d'ajustement structurel ont subi dans les années 80 et début 90 les conséquences des faillites et fermetures d'entreprises, avec les pertes d'emploi et la précarité.

Par ailleurs, l'accroissement de cette population urbaine va ainsi se traduire par une accessibilité plus difficile aux services sociaux de base.

b. Problèmes de systèmes scolaires formels.

Malgré les efforts considérables investis dans le cadre de l'éducation, il n'en demeure pas moins que la fréquentation scolaire des enfants peine à suivre. En effet, selon l'ESAM 2 de 2002, près de la moitié des enfants âgés de 7 à 14 ans n'ont pas accès à l'instruction, et que dans l'ensemble, 32,5% des enfants âgés de 10 à 14 ans ont entamé leur vie professionnelle. Ceci témoigne de l'effectivité du travail précoce des enfants.

c. Les chocs économiques

²⁴ Les lignes de pauvreté se définissent selon le coût du « panier de la ménagère ». Trois différentes lignes de pauvreté ont été établies pour Dakar, les autres zones urbaines et les zones rurales (ESAM2).

Les ménages, aussi bien en milieu rural, qu'urbain sont exposés à une variété de chocs qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. Les chocs sont consécutifs à la sécheresse, aux inondations et au renchérissement des prix des produits de base. Ceux-ci accroissent considérablement la volatilité des revenus.

Si depuis la dévaluation du F CFA en 1994, l'économie sénégalaise a retrouvé un regain de dynamisme en enregistrant un taux de croissance annuelle de plus de 5%, il n'en demeure pas moins que certains problèmes sociaux cruciaux demeurent. Le renchérissement du prix du pétrole combiné aux catastrophes naturelles causées par les pluies hors saisons, a conduit un essoufflement des ménages. Ces pluies hors saisons et les inondations le long du Fleuve Sénégal ont, en grande partie, entraîné la chute de la production agricole. La population sénégalaise, étant rurale à près de 60%, et l'agriculture, principal gage d'une reprise économique, souffre encore de plusieurs maux (problèmes de sols, d'engrais, de subventions etc.).

Ainsi, donc, ce secteur qui devait être la rampe de lancement de l'économie sénégalaise, est confronté à des difficultés. Elle voit sa production stagner ou baisser et ses exportations chuter. Parmi les facteurs qui ont joué un rôle important dans ce déclin, figure entre autres la tarification encourageant l'industrie locale à importer et à transformer des catégories de produits comme l'huile comestible moins coûteuses pour le marché domestique et la tendance à la baisse des prix sur les marchés internationaux au cours des dix dernières années.

8.1. Taille des ménages

Dans l'ensemble, l'activité dommageable s'observe dans les ménages de grandes tailles. De même, on ne note pas de différences notables selon les groupes d'âge d'enfants et le milieu de résidence (urbaine/ rurale), la taille s'élevant dans la plupart des cas à 11 enfants par ménage.

Ces ménages comportent une grande part d'enfants dont l'âge est compris entre 5 et 9 ans. Que l'activité soit dommageable ou pas, la taille reste grande, donc elle n'est pas mise en cause.

Les enfants sont astreints à une activité dommageable (4,8 personnes) comme pour ceux dont les enfants ne le sont pas (4,7 personnes).

Le fait que l'enfant réside dans le milieu urbain réduit le niveau de dépendance. Le rapport de dépendance est plus important pour les ménages ayant des enfants non astreints à une activité dommageable aussi bien pour l'ensemble, par groupes d'âges d'enfants comme par zone de résidence (urbaine/ rurale).

Tableau 54 : Taille moyenne des ménages, nombre d'adultes et rapport de dépendance des enfants de 5 à 17 ans astreint et non à un travail dommageable, par âge et zone de résidence. (urbaine/rurale)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable	Enfants non astreints à une activité dommageable
1 - Taille moyenne du ménage		
Total	11	11
1-1. Taille moyenne par âge de l'enfant		
5-9 ans	12	12
10-14 ans	11	11
15-17 ans	11	12
1-2 Taille moyenne selon le niveau de résidence		
Urbain	11	11
Rurale	10	11
2. Nombre moyen d'enfants par ménage selon l'âge		
Total	5,87	6,08
2.1 Nombre moyen d'enfants par ménage		
5-9 ans	6,58	6,75
10-14 ans	6,36	6,59
15-17 ans	6,30	6,61
2-2 Nombre moyen d'enfants par ménage selon milieu de Résidence		
Urbain	5,43	5,36
Rurale	4,53	4,64
3 . Nombre moyen d'adultes par ménage		
Total	4,82	4,72
3 – 1 Nombre moyen d'adultes par ménage selon l'âge		
5-9 ans	4,97	4,88
10-14 ans	4,87	4,83
15-17 ans	5,1	5,10
3 – 2 Nombre moyen d'adultes par ménage selon le milieu de résidence		
Urbain	5,69	5,86
Rurale	5,93	6,10
4 - Rapport moyen de dépendance		
Total	1,34	1,47
4 – 1 Rapport moyen de dépendance selon l'âge		
5-9 ans	1,49	1,59
10-14 ans	1,45	1,57
15-17 ans	1,24	1,32
4 – 2 Rapport moyen de dépendance selon le milieu de résidence		
Urbain	0,99	1,06
Rurale	1,5	1,52

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005 ----- (ANSD)

8.2. Structure des ménages

Quelles que soient les caractéristiques des enfants, ceux non astreints à une activité dommageable sont plus nombreux. Leur supériorité est beaucoup plus marquée dans les ménages dirigés par les deux parents que dans ceux dirigés par des hommes (plus de 7).

Au niveau des enfants astreints à un travail dommageable, la prédominance se situe au niveau des ménages dirigés par une femme (plus de 44%), tandis que ce taux est à 28,6% dans ceux dirigés par un homme. Par contre, qu'ils aient perdu un ou les deux parents, les enfants non astreints à une activité dommageable sont plus nombreux. Ils représentent 66% pour les orphelins d'un parent contre 58% pour ceux qui ont perdu leurs deux parents.

Tableau 55. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à un travail dommageable par sexe, structure de la famille et survie des parents

Caractéristiques	Total	Enfants astreints à une activité				Enfants non astreint à une activité			
		Dommageable				dommageable			
		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)
Total	740839	321455	43,4	153076	20,7	162744	22,0	103565	14,0
Structure du Ménage									
Enfants vivant avec leurs deux parents	501151	222194	44,30	95395	19,00	116041	23,1	67522	13,5
Enfants vivant dans une famille monoparentale	131131	57761	44,00	26264	20	29369	22,4	17737	13,5
Enfants vivant sans aucun des deux parents	108557	41500	38,20	31417	29	17333	16	18306	17
Enfants vivant dans une famille dirigée par un homme	650486	282854	43,80	129561	20	147539	22,7	90532	14
Enfants vivant dans une famille dirigée par une femme	90353	38600	42,70	23515	26	15205	0	13033	16,8
Décès des Parents									
Enfants ayant perdu leurs deux parents	29975	3267	10,9	17312	57,7	4421	14,7	4974	16,6
Enfants ayant perdu un des parents	227361	32382	14,2	162744	71,6	18789	8,3	13447	6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

8.3. Revenus des ménages

Dans l'ensemble, le revenu annuel moyen des ménages des enfants de 5 à 17 ans non astreints à un travail dommageable est plus élevé que celui des ménages qui comportent des enfants du même groupe d'âge astreints à un travail dommageable (1 705 230 francs CFA contre 1.597 230 francs CFA). La situation est similaire quand on considère le milieu urbain (3 096 740 francs CFA pour 1 800 650 francs CFA). Par contre, on constate une tendance inverse pour le milieu rural (1 511 380 francs CFA pour 1 418 660 francs CFA)

S'agissant de la structure du ménage, la supériorité de revenu des ménages des enfants non astreints à un travail dommageable est effective pour les enfants vivant dans des ménages qui sont dirigés par une femme et dans ceux vivant dans une famille monoparentale.

Chez les enfants orphelins des deux parents, le revenu moyen est relativement faible pour les enfants non astreints à une activité dommageable (896 000 francs CFA contre 1 625 800 francs CFA pour les enfants astreints aux travaux dommageables et ayant perdu leurs deux parents). Lorsqu'on prend en considération la taille des ménages, excepté pour la catégorie des ménages dont la taille atteint huit à dix enfants et pour lequel on note une prédominance de revenu au niveau des ménages avec des enfants astreints aux travaux dommageables (1 978 480 francs CFA contre 1 210 860 francs CFA), la tendance est inverse pour toutes les autres tailles.

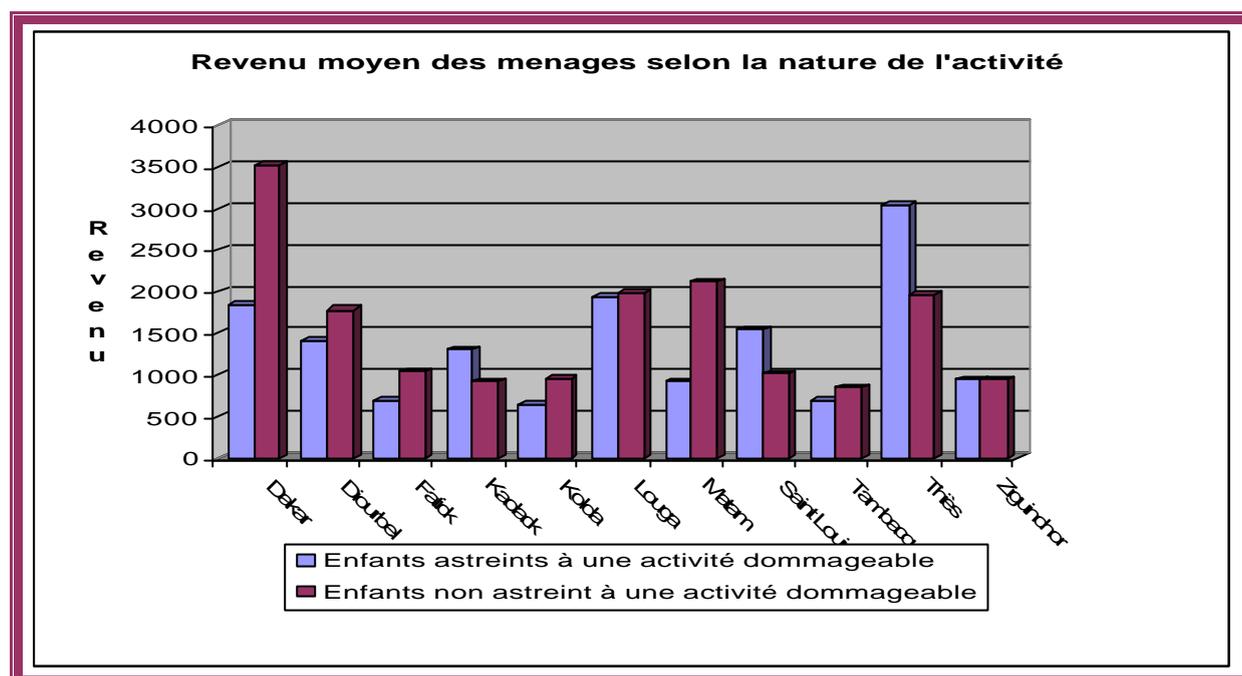
Au niveau des régions, la situation est contrastée avec une nette prédominance des revenus annuels moyens dans les régions de Dakar, Matam, et Thiès, pour les enfants non astreints aux travaux dommageables. Par contre pour les enfants astreints à une activité dommageable on note une prédominance des revenus au niveau des régions de Thies, Louga et Dakar. Le ratio revenu des ménages avec enfants non astreints aux travaux dommageables sur celui des ménages avec enfants astreints aux travaux dommageables est largement supérieur à 1 à Dakar et Matam(1,9 et 2,3). A l'exception des régions de Thies, Kaolack, Saint Louis et Ziguinchor, les revenus des ménages avec des enfants non astreints à une activité dommageable sont nettement supérieurs à celui des ménages avec enfants astreints aux travaux dommageables. Par contre, au niveau de toutes les catégories d'activité, la région de Tambacounda détient le plus faible niveau de revenu (688 68 francs pour les enfants astreints aux travaux dommageables contre 840 430 francs CFA pour les enfants non astreints aux travaux dommageables). La contribution au revenu des enfants astreints à une activité dommageable est ainsi moins marquée à ce niveau.

Tableau 56. Revenu moyen du ménage des enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à un travail dommageable par structure « familiale », survie parentale, taille du ménage, zone de résidence (urbaine/rurale) et région

Caractéristiques	Revenu Moyen du ménage	
	Enfants astreints à une activité dommageable	Enfants non astreint à une activité dommageable
Total	1597,23	1705,23
Structure du Ménage		
Enfants vivant avec leurs deux parents	1669,86	1540,69
Enfants vivant dans une famille monoparentale	1209,27	2630,57
Enfants vivant sans aucun des deux parents	1803,1	1440,05
Enfants vivant dans une famille dirigée par un homme	1643,24	1592,13
Enfants vivant dans une famille dirigée par une femme	1367,04	2408,69
Décès des Parents		
Enfants ayant perdu leurs deux parents	1625,8	896
Enfants ayant perdu un des parents	1160,04	2487,72
Taille des Ménages		
Deux à quatre membres	1017,93	1397,68
Cinq à sept membres	954,53	1723,04
Huit à dix membres	1978,48	1210,86
Onze membres ou plus	1800,9	2137,8
Résidence		
Urbain	1800,65	3096,74
Rural	1511,38	1418,66
Région		
Dakar	1845,15	3523,36
Diourbel	1420,28	1783,32
Fatick	700,79	1029,46
Kaolack	1305,04	927,28
Kolda	629,88	955,72
Louga	1941,97	1976,76
Matam	917,91	2111,34
Saint Louis	1552,3	1022,72
Tambacounda	688,68	840,43
Thiès	3037,5	1969,29
Ziguinchor	943,88	941,92

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005 ----- (ANSD)

Graphique 8.1 : Revenu moyen des ménages selon la nature de l'actualité



Les tranches par quintile sont des intervalles de même fréquence (même nombre d'individus) suivant les valeurs croissantes des revenus par tête. Ils contiennent chacun 2 de l'effectif total.

Au niveau des enfants astreints à une activité dommageable, on note que 17,9% des enfants appartiennent au quintile de revenus les plus faibles tandis que 41,5 % est comprise dans les ménages à forte création de richesse (4^e et 5^e quintile).

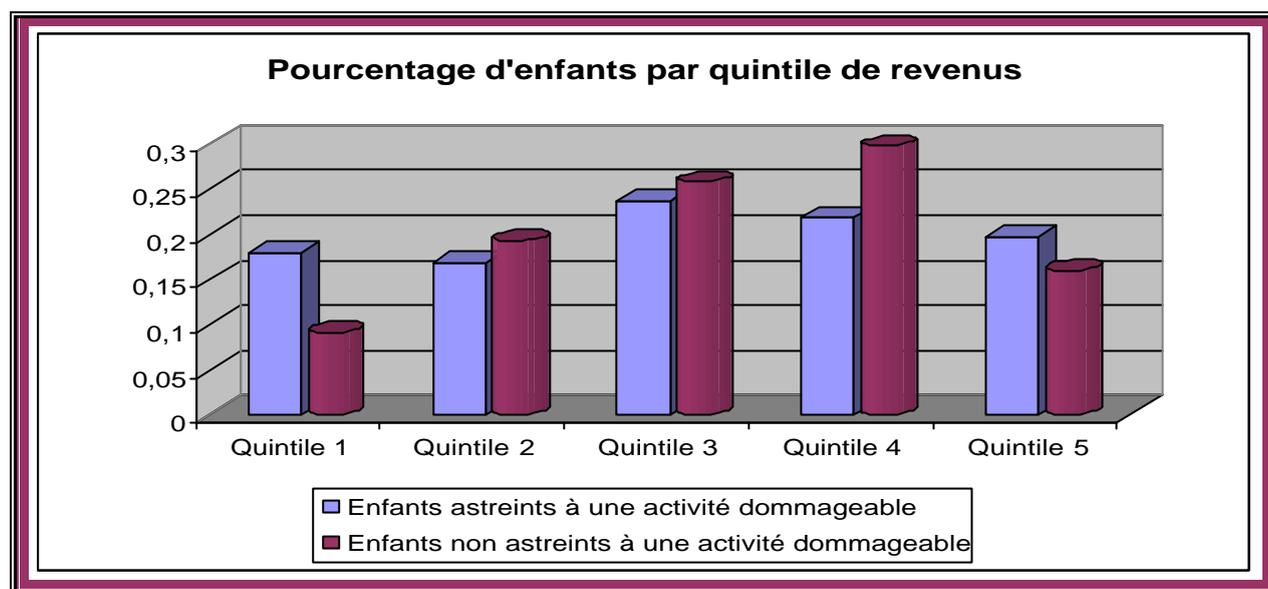
Par contre, au niveau des enfants non astreints à une activité dommageable 28,4% de ces enfants appartiennent aux deux premiers quintiles les plus démunis en création de richesse.

Tableau 57. Pourcentage d'enfants dans chaque quintile de revenus par situation dans l'emploi

Caractéristiques	Total	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Total des enfants						
Enfants astreints à une activité dommageable	474531	17,95%	16,79%	23,79%	21,82%	19,65%
Enfants non astreints à une activité dommageable	266309	9,17%	19,27%	25,79%	29,74%	16,03%

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005 ----- (ANSD)

Graphique 8.2.: Pourcentage d'enfants par quintile de revenus



8.4 Niveau d'instruction des parents

Le taux d'analphabétisme des parents des enfants de 5 à 17 ans reste très élevé (plus de 8). La majorité des enfants astreints à une activité dommageable et dont les parents n'ont aucun niveau d'éducation est très élevée, représentent 63,5% de l'effectif global. Par contre, les enfants non astreints à une activité dommageable et dont les parents n'ont aucune instruction ne font que 36,5%. Ces derniers, dont le niveau le plus élevé est le primaire ont 34,4% de leurs enfants non astreints à une activité dommageable contre 65,6% d'enfants astreint à une activité dommageable et dont les parents ont le même niveau. Pour ces derniers, le taux atteint son maximum pour ceux qui ont atteint le cycle secondaire (82,3% contre 17,7%). Au niveau de l'enseignement supérieur, cette tendance est 56,5% contre 43,5%.

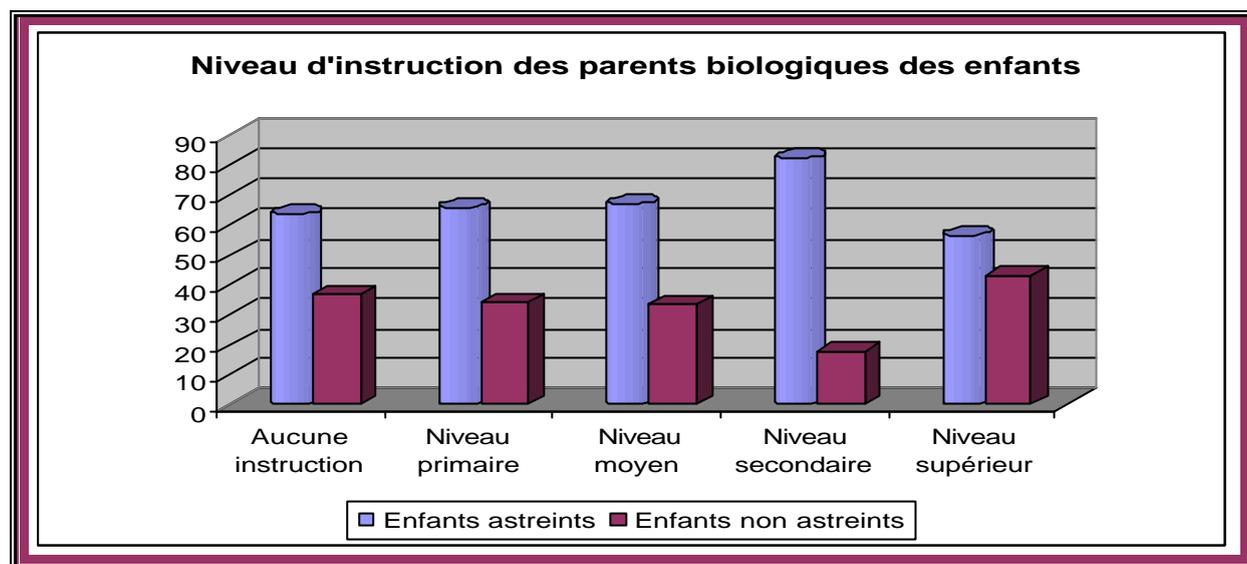
On constate que le niveau d'instruction des parents n'influe pas sur les conditions de travail des enfants.

Tableau 58a. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à un travail dommageable par niveau d'instruction des parents biologiques (vivant dans le ménage)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable			Enfants non astreints à une activité dommageable		
	Nombre	% ligne	%colonne	Nombre	% ligne	%colonne
Total	474531	64,05	100	266308	35,95	100
Niveau d'instruction le plus élevé atteint par les parents						
Aucune instruction	386519	63,5	81,3	222590	36,5	83,6
Niveau primaire	62673	65,6	13,7	32865	34,4	12,3
Niveau moyen	13806	66,7	2,9	6906	33,3	2,6
Niveau secondaire	8876	82,3	1,8	1903	17,7	0,7
Niveau supérieur	2658	56,5	0,5	2045	43,5	0,8

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

Graphique 8.9. : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à17 ans astreints et non astreints à un travail dommageable selon le lien de parenté avec le CM



Source : Tableau 58a.

La majorité des enfants astreints ou non à une activité dommageable est constituée par les fils/filles du chef de ménage (plus de 6 pour tous les sexes). Cette tendance est plus forte au niveau de la tranche d'âge de 10-14 ans (132860 enfants, soit plus de 67,4%), La même tendance est observée au niveau des enfants non astreints aux travaux dommageables sur la tranche d'âge de 5 – 9 ans. Le pourcentage d'enfants du chef de ménage, que l'on retrouve uniquement dans la tranche d'âge de 15-17 ans, demeure très faible : 0,2% pour les enfants astreints aux travaux dommageables contre 0,5 % pour ceux non astreints aux travaux dommageables. Pour la première catégorie, les enfants du chef de ménage sont constitués essentiellement des garçons.

Tableau 58b. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à17 ans astreints et non astreints à un travail dommageable selon le lien de parenté avec le CM

Caractéristiques	TOTAL	Enfants astreints à une activité dommageable																					
		Chef de ménage		Epouse/époux		Fils/Fille		Frère/Sœur		Fils/Fille adoptifs		Petit(e)/Fils/Fille		Belle fille/Gendre		Autres parents		Confié définitif		Confié temporairement		Autre lien	
		Nombre	% (en colonne)																				
Enfants astreints à une activité dommageable																							
Les deux sexes																							
Total	474530	366	0,08	2504	0,53	308209	64,95	23844	5,025	5667	1,19	48082	10,13	3964	0,84	64355	13,56	6104	1,29	6649	1,40	4786	1,01%
5-9 ans	89694					56088	62,53	2761	3,078	237	0,26	14938	16,65		0,00	13025	14,52	1202	1,34	892	0,99	551	0,61%
10-14 ans	197215					132860	67,37	9437	4,785	3220	1,63	19858	10,07	245	0,12	24430	12,39	2559	1,30	3784	1,92	822	0,42%
15-17 ans	187621	366	0,20	2504	1,33	119261	63,56	11646	6,207	2210	1,18	13286	7,08	3719	1,98	26900	14,34	2343	1,25	1973	1,05	3413	1,82%
Garçons																							
Total	321455	366	0,11	2504	0,78	216101	67,23	17219	5,36	4175	1,30	34442	10,71	0	0	39659	12,34	3929	1,22	5014	1,56	550	0,17
5-9 ans	65299					40503	62,03	2761	4,23	237	0,36	11909	18,24			7795	11,94	1202	1,84	892	1,37		0,00
10-14 ans	130516					89542	68,61	6964	5,34	2078	1,59	13356	10,23			13299	10,19	2062	1,58	2952	2,26	263	0,20
15-17 ans	125640	366	0,29	2504	1,99	86056	68,49	7494	5,96	1860	1,48	9177	7,30			18565	14,78	665	0,53	1170	0,93	287	0,23
Filles																							
Total	153077			2504	1,64	92108	60,17	6625	4,33	1493	0,98	13641	8,91	3964	2,59	24696	16,13	2175	1,42	1634	1,07	4237	2,77
5-9 ans	24395					15585	63,89		0,00			3029	12,42			5230	21,44		0,00		0,00	551	2,26
10-14 ans	66700					43318	64,94	2473	3,71	1143	1,71	6502	9,75	245	0,37	11131	16,69	497	0,75	831	1,25	560	0,84
15-17 ans	61982			2504	4,04	33205	53,57	4152	6,70	350	0,56	4110	6,63	3719	6,00	8335	13,45	1678	2,71	803	1,30	3126	5,04

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

Enfants non astreint à une activité dommageable																							
Caractéristiques	TOTAL	Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable		Enfants non astreint à une activité dommageable			
		Chef de ménage		Epouse/époux		Fils/Fille		Frère/Sœur		Fils/Fille adoptif		Petit(e)/Fils/Fille		Belle fille/Gendre		Autres parents		Confié définitif		Confié temporairement		Autre lien	
		Nombre	% (en colonne)	Nombre	% (en colonne)																		
Les deux sexes																							
Total	266309	535	0,20	1595	0,60	170079	63,87	10925	4,10	799	0,30	36112	13,56	1146	0,43	39556	14,85	1698	0,64	1252	0,47	2612	0,98
5-9 ans	60555		0,00		0,00	39707	65,57	1520	2,51		0,00	9861	16,28		0,00	9467	15,63		0,00		0,00		0,00
10-14 ans	110320		0,00		0,00	69876	63,34	3776	3,42	439	0,40	18173	16,47		0,00	16282	14,76	917	0,83	857	0,78		0,00
15-17 ans	95434	535	0,56	1595	1,67	60496	63,39	5629	5,90	360	0,38	8078	8,46	1146	1,20	13807	14,47	781	0,82	395	0,41	2612	2,74
Garçons																							
Total	162742	297	0,18			109601	67,35	5703	3,50	360	0,22	23543	14,47			21721	13,35	500	0,31	857	0,53	160	0,10
5-9 ans	41510		0,00			28489	68,63	237	0,57		0,00	6906	16,64			5878	14,16		0,00		0,00		0,00
10-14 ans	69494		0,00			44989	64,74	1806	2,60	160	0,23	12276	17,66			9406	13,53		0,00	857	1,23		0,00
15-17 ans	51738	297	0,57			36123	69,82	3660	7,07	200	0,39	4361	8,43			6437	12,44	500	0,97		0,00	160	0,31
Filles																							
Total	103567	237	0,23	1595	1,54	60478	58,40	5223	5,04	439	0,42	12569	12,14	1146	1,11	17835	17,22	1198	1,16	395	0,38	2452	2,37
5-9 ans	19045		0,00		0,00	11218	58,90	1283	6,74			2955	15,52		0,00	3589	18,84		0,00		0,00		0,00
10-14 ans	40826		0,00		0,00	24887	60,96	1970	4,83	279	0,68	5897	14,44		0,00	6876	16,84	917	2,25		0,00		0,00
15-17 ans	43696	237	0,54	1595	3,65	24373	55,78	1970	4,51	160	0,37	3717	8,51	1146	2,62	7370	16,87	281	0,64	395	0,90	2452	5,61

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

8.5 Raisons motivant le travail des enfants, la contribution des enfants au revenu du ménage et l'épargne des enfants

Le pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable percevant un salaire et contribuant en totalité ou en partie au revenu familial représente 13,5 % dans l'ensemble. Les enfants astreints à une activité dommageable percevant un salaire et ne contribuant pas au revenu familial ne représentent pour sa part que 3,5%. Il est plus important chez les filles (22,2%) que chez les garçons (9,4%) et les différences demeurent quant on considère le groupe d'âges.

Le pourcentage d'enfants astreints à une activité dommageable moyennant salaire ne sachant pas s'ils contribuent ou pas au revenu familial, reste élevé quels que soient les groupes d'âges d'enfants (plus de 82%).

La contribution au revenu familial est plus importante en milieu urbain que rural (31,9% contre 8,0%). Ceci traduit aisément la définition de Bequele selon laquelle le travail des enfants suppose une activité les occupant de façon plus ou moins régulière, et leur permettant de gagner leur vie et de subvenir aux besoins de leur famille.

Tableau 59. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable percevant un salaire selon la contribution au revenu du ménage, par sexe, âge, et zone de résidence (urbaine/rurale)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable moyennant salaire							
	Total	% d'Enfants astreints à une activité dommageable	Contribuant en totalité ou en partie au revenu familiale		Ne contribuant pas au revenu familial		Ne sait pas	
			Nombre	% d'Enfants astreints à une activité dommageable percevant un salaire	Nombre	% d'enfants astreints à une activité dommageable moyennant salaire	Nombre	% d'enfants astreints à une activité dommageable moyennant salaire
Les deux sexes								
Total	474531	100	64293	13,55	16553	3,49	393685	82,96
5-9 ans	89694	100	3872	0,82	892	0,99	84930	94,69
10-14 ans	197215	100	20047	4,22	6405	3,25	170763	86,59
15-17 ans	187622	100	40374	8,51	9256	4,93	137992	73,55
Garçons								
Total	321455	100	30278	9,42	11184	3,48	279993	87,10
5-9 ans	65301	100	1285	1,97	287	0,44	63729	97,59
10-14 ans	130515	100	7022	5,38	3629	2,78	119864	91,84
15-17 ans	125639	100	21971	17,49	7268	5,78	96400	76,73
Filles								
Total	153075	100	34014	22,22	5369	3,51	113692	74,27
5-9 ans	24394	100	2587	10,61	605	2,48	21202	86,91
10-14 ans	66698	100	13024	19,53	2776	4,16	50898	76,31
15-17 ans	61983	100	18403	29,69	1988	3,21	41592	67,10
Résidence								
Total	474531	100	64292	13,55	16554	3,49	393685	82,96
Urbain	109520	100	35032	31,99	7453	6,81	67035	61,21
Rurale	365011	100	29260	8,02	9101	2,49	326650	89,49

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

Tableau 60. Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable percevant un salaire et épargnant par raison d'épargne, par sexe, âge, et zone de résidence (urbaine/ rurale)

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable et épargnant																			
	Nombre	% d'enfants astreints à une activité dommageable moyennant salaire	Objectif de l'épargne																	
			ne fait aucune économie des revenus		monter une entreprise personnelle		payer ses études		faire du commerce		équipement personnel (habillement, voiture, moto, meubles, etc.)		achat logement		préparer le mariage		autre (préciser)		Ne Sait Pas	
			Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)	Nombre	% (en ligne)
Les deux sexes																				
Total	473595	100	61266	12,94	5306	1,12	1452	0,31	2159	0,46	6508	1,374	788	0,17	795	0,17	1636	0,35	393685	83,13
5-9 ans	89693	100	3684	4,11	135	0,15	350	0,39		0,00	297	0,331					297	0,33	84930	94,69
10-14 ans	197214	100	20151	10,22	2085	1,06	551	0,28	670	0,34	2284	1,158					710	0,36	170763	86,59
15-17 ans	186688	100	37431	20,05	3086	1,65	551	0,30	1489	0,80	3927	2,104	788	42,21%	795	42,58%	629	0,34	137992	73,92
Garçons																				
Total	321454	100	31716	9,87	2288	0,71	1452	0,45	1221	0,38	1564	0,49	788	0,25	795	0,247	1636	0,51	279993	87,10
5-9 ans	65300	100	924	1,42		0,00	350	0,54									297	0,45	63729	97,59
10-14 ans	130515	100	8314	6,37	287	0,22	551	0,42	670	51,34%	119	9,12%					710	0,54	119864	91,84
15-17 ans	125639		22478	17,89	2001	1,59	551	0,44	551	0,44%	1445	1,15%	788	62,72%	795	0,63%	629	0,50	96400	76,73
Filles																				
Total	153075	100	29549	19,30	3018	1,972			938	0,61	4944	3,23%					934	61,02%	72187	47,16
5-9 ans	24394	100	2760	11,31	135	0,553					297	1,22%							21202	86,91
10-14 ans	66698	100	11837	17,75	1798	2,696					2165	3,25%							50898	76,31
15-17 ans	61983	100	14952	24,12	1085	1,750			938	1,51	2482	4,0					934	150,69%	41592	67,10
Résidence																				
Total	474530	100	61266	12,91	5307	1,12	1451	0,31	2158	0,45	6508	1,371	125639	0,17	796	0,17	2571	0,54	393685	82,96
Urbain	109520	100	29829	27,24	2999	2,74	1451	1,32	1451	1,32	4168	3,806	125639	0,50	551	0,50	1485	1,36	67035	61,21
Rurale	365010	100	31437	8,61	2308	0,63		0,00	707	0,19	2340	0,641	125639	0,06	245	0,07	1086	0,30	326650	89,49

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005----- (ANSD)

Dans l'ensemble, les enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable percevant un salaire et qui ne font aucune économie des revenus, représentent 12,94%. Cette tendance est plus marquée chez les filles avec un taux de 19,3% et ceci quel que soit le groupe d'âge. En fait, leurs revenus généralement faibles serviraient en priorité aux besoins du ménage.

La première raison de l'épargne est relative en gros à l'épargne personnelle (habillement, voiture, motos, meubles, etc.) avec 1,3%. L'observation est plus marquée chez les filles avec une proportion de 3,2%. Cette raison est suivie de près par l'intention ou le souhait de monter une entreprise personnelle (1,1%) pour l'ensemble et pour chacun des sexes. Toutefois, il est surprenant de ne pas constater de déclaration d'intention de préparer le mariage chez les filles (trousseau, ustensiles de cuisine, etc.), en particulier, celles âgées de 15 – 17 ans. Un pourcentage relativement faible (0,2%) est toutefois relevé au niveau des garçons de ce groupe d'âge.

Au niveau du tableau 61, près de 26% des enfants astreints à une activité dommageable le font pour aider dans l'entreprise familiale, 21,7% pour un revenu supplémentaire pour la famille, 18,6% pour une socialisation. Dans les premiers cas, la contribution est plus élevée au niveau de la tranche d'âge de 5 – 9 ans (47%). Cette raison prédomine aussi bien au niveau des sexes que des groupes d'âge, avec une forte prédominance des garçons, sauf pour la tranche d'âge des 15 – 17 ans..

Dans les coutumes sénégalaises, la socialisation du travail est un phénomène observé dans beaucoup de ménages dont le chef exerce une activité artisanale. Ainsi, constate-t-on en général, durant les vacances, un nombre important d'enfants appartenant à ces catégories socioprofessionnelles (bijoutiers, sculpteurs, menuisiers, cordonniers, tisserands, etc.) sont impliqués dans des travaux d'ateliers pour aider leur parents. Ainsi, l'utilisation des enfants pour une socialisation, qui représente 18,6% dont respectivement 22,1% pour les garçons et 11,7% pour les filles, ne doit pas tourner à l'exploitation ou à l'asservissement.

De même, on constate que ni l'éloignement de l'école (0,3%), ni la pertinence d'y aller (0,3%), ne parviennent à justifier la pratique du travail des enfants. La raison fondamentale réside dans la pauvreté des ménages.

Conclusion :

L'environnement des ménages, fortement influencé par les conditions socio économiques, est soumis à des perturbations fréquentes touchant en premier les couches les plus vulnérables dont les enfants. Cette situation exposant les ménages à faible revenu dans une précarité sociale, obligeant dans la plus part des cas à l'exposition des enfants à un travail précoce.

Ainsi l'enquête a révélé que le revenu moyen des ménages des enfants non astreint à un travail dommageable est plus élevé que ceux qui sont astreint à un travail dommageable. Les enfants vivant avec leurs deux parents et ceux vivant dans des ménages dirigés par des hommes sont moins exposés à un travail dommageable.

Les enfants astreints à un travail dommageable moyennant un salaire un salaire contribuent en majorité dans le revenu familial. La majorité d'entre eux ne fait aucune épargne de leur revenu. Cependant, ceux qui le font l'orientent le plus vers les équipements personnels, cette option est plus fréquente chez les filles.

Chapitre 9 : Quelques essais d'explication des déterminants du travail des enfants

Le présent chapitre vise à expliquer chez les enfants les influences des différents facteurs retenus sur le travail habituel et le statut habituel²⁵. Pour y parvenir des modèles de régressions logistique et multinomial seront appliqués au travail habituel et au statut dans le travail des enfants.

Les modèles explicatifs (logistique et multinomial) cherchent à mettre en évidence les liens entre la variable dépendante (travail habituel : au cours des 12 derniers mois et statut habituel : au cours des 12 derniers mois) et les variables indépendantes (les caractéristiques de l'enfant, les caractéristiques du ménage et les caractéristiques du chef de ménage).

Pour l'essai d'explication du travail habituel, nous allons utiliser le modèle de régression logistique. Le choix de cette méthode est justifié par nos objectifs, la nature des variables explicatives (qui sont dichotomiques ou pouvant l'être) et notamment par les caractéristiques de la variable à expliquer (dichotomique).

Pour la tentative d'explication du statut habituel, le modèle de régression multinomiale est utilisé. Le choix de cette méthode est justifié par nos objectifs, la nature des variables explicatives (qui sont dichotomiques ou pouvant l'être) et notamment par les caractéristiques de la variable à expliquer (quatrechotomique : ayant 4 modalités).

Les régressions logistique et multinomiale fournissent entre autres statistiques d'interprétation des résultats :

- ✓ le "odd ratio" ou risque relatif de connaître l'événement étudié (rapport des cotes),
- ✓ la statistique de Khi2 pour le test de signification du modèle et des paramètres,
- ✓ le pseudo R^2 pour le test de l'adéquation du modèle.

1 - Travail habituel

Le modèle global est significatif au seuil de 1% (la probabilité du khi deux est de 0.000) ; il est adéquat aux données et son pouvoir explicatif est de 34,5% (cf. tableau 1). Toutes les variables du modèle sont significativement associées au seuil de 1% au travail habituel.

Seulement selon la variable explicative, on note une variation significative du risque relatif de l'enfant de travailler.

Par rapport aux caractéristiques de l'enfant :

L'âge est significativement associé au travail de l'enfant. De même le sexe de l'enfant et son lien de parenté avec le chef de ménage ; en effet, les garçons courent 3 fois plus le risque de travailler que les filles.

Par rapport aux fils et filles du chef de ménage, les autres enfants du ménage courent 1,1 fois plus le risque de travailler.

²⁵ Il est important de garder à l'esprit que certains déterminants du travail des enfants dans les pays en développement sont difficilement mesurables. Il s'agit des facteurs tels que les normes sociales, les traditions et les croyances.

Si l'on observe les caractéristiques du ménage de l'enfant, on constate que :

- par rapport au ménage de moins de 5 personnes, les ménages dont la taille est comprise entre 5 et 9 personnes et entre 10 et 14 personnes courent 1,2 fois plus le risque de travailler. Seulement, dans les ménages qui comptent au moins 15 personnes, le risque de travailler de l'enfant est de 32,3% inférieur au risque de celui qui appartient à un ménage de moins de 5 personnes ;
- le nombre d'enfants du ménage, plus il est grand, plus le risque de travailler de l'enfant par rapport à son camarade qui appartient au ménage de taille inférieur à 5 enfants est important. En effet, les enfants appartenant aux ménages dont le nombre d'enfants est compris entre 5 et 9 enfants, 10 et 14 enfants et 15 et plus courent respectivement 1,2 fois, 2,1 fois et 2,5 fois plus le risque de travailler que ceux des ménages ayant moins de 5 enfants.

En considérant les caractéristiques du chef du ménage de l'enfant, on constate que :

- les enfants qui appartiennent aux ménages dont le chef est une femme courent 12,5 % moins le risque de travailler que leurs camarades des ménages dont le chef de ménage est un homme ;
- l'âge du chef de ménage est significativement associé au travail des enfants ;
- par rapport aux enfants des ménages dont le chef est monogame, ceux des ménages dont le chef est polygame et autres, le risque de travailler est respectivement 1,9 fois et 1,2 fois plus important ;
- les enfants des ménages dont les chefs de ménage ont le niveau du primaire, du moyen-secondaire et du supérieur courent respectivement 33,9%, 48,4% et 28,3% moins le risque de travailler que ceux des ménages dont le chef de ménage est sans niveau d'instruction. Les enfants qui appartiennent aux ménages dont le chef ont un niveau d'instruction courent moins le risque de travailler que les autres ;
- les enfants des ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou pêcheur courent plus le risque de travailler que leurs camarades appartenant aux ménages dont les chefs ont d'autres occupations ;

Si on se focalise sur le milieu de résidence du ménage de l'enfant, on constate que :

- par rapport aux enfants qui résident en milieu rural, les enfants du milieu urbain courent 84,1% moins le risque de travailler ;

Enfin, par rapport au niveau de vie, il faut noter que du premier au cinquième quintile, le niveau de vie du ménage de l'enfant augmente. On constate que : si au deuxième et au cinquième quintile de bien être du ménage, le risque de travailler de l'enfant par rapport au premier quintile est de 16,9% et 32,2% inférieur ; au troisième et quatrième quintile de bien être, le risque de travailler de l'enfant est de 1,3 fois et 1,4 fois plus supérieur. Les enfants appartenant aux ménages riches (du cinquième quintile) courent moins le risque de travailler que ceux des ménages très pauvres (premier quintile).

En définitive, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de sexe masculin, appartenant à des ménages de taille comprise entre 10 et 14 personnes et ayant un nombre d'enfants supérieur à 14, dont les chefs de ménage sont des hommes polygames, non instruits, agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, et qui résident dans des ménages de niveau de vie moyen en milieu rural courent plus le risque de travailler.

Tableau 61 : Risques relatifs de travailler (habituel) des enfants (résultats issus du modèle global de régression logistique)

Variable dépendante : Travail habituel				
Variabes	Modalités	Codes	Odds Ratio	P> z
Caractéristiques de l'enfant				
Age	Age	agenf	2.674492	0.000
age2	age2	agenf2	0.9737226	0.000
Sexe	Garçon	sexenf1	3.018527	0.000
	Fille	Sexenf2	-	-
Lien de parenté avec le chef de ménage	Autres	Lien1	1.087396	0.000
	Fils-filles	Lien2	-	-
Caractéristiques du ménage				
Taille ménage	moins de 5 personnes	Tail1	-	-
	5-9 personnes	tail2	1.175361	0.000
	10-14 personnes	tail3	1.194686	0.000
	15 et plus	tail4	.6771615	0.000
Nombre enfants du ménage	moins de 5 enfants	Nenft1	-	-
	5-9 enfants	nenft2	1.208416	0.000
	10-14 enfants	nenft3	2.087636	0.000
	15 et plus	nenft4	2.472611	0.000
Caractéristiques du chef de ménage				
sexe CM	Homme	Sexcm1	-	-
	Femme	sexcm2	0.8701871	0.000
Age	Age cm	agcm	0.9674057	0.000
Etat matrimonial	Monogame	Etam1	-	-
	Polygame	etam2	1.930731	0.000
	Autres	etam3	1.237873	0.000
Niveau Instruction	Sans niveau	Ninscm1	-	-
	Primaire	ninscm2	0.6615251	0.000
	Moyen-secondaire	ninscm3	0.5162703	0.000
	Supérieur	ninscm4	0.7173953	0.000
Occupation habituelle	Agri – pêche	Ochab1	-	-
	Industrie	ochab2	0.2249355	0.000
	Btp	ochab3	0.3764699	0.000
	Transport	ochab4	0.5215935	0.000
	Restaurant	ochab5	0.3293447	0.000
	Autres	ochab6	0.3418656	0.000
	Administration	ochab7	0.3791755	0.000
Lieu de résidence du ménage				
Milieu de Résidence	Urbain	milre1	0.1595241	0.000
	Rural	Milre2	-	-
Niveau de vie du ménage				
Niveau de vie	1e quintile	Nreven1	-	-
	2e quintile	nreven2	0.8411255	0.000
	3e quintile	nreven3	1.262449	0.000
	4e quintile	nreven4	1.35303	0.000
	5e quintile	nreven5	0.6788302	0.000
Prob > chi2 = 0.0000				
Pseudo R2 = 0.3447				

NB: modalité de référence (-)

2. Le statut de l'enfant par rapport au travail habituel

Du fait que la variable à expliquer (le statut de l'enfant) est saisie à travers 4 modalités (**travaille et Étudie**, **Travaille et n'étudie pas**, **ne travaille pas et n'étudie pas** et **étudie et ne travaille pas**) la régression appliquée est la régression logistique multinomiale. C'est une méthode qui est fondée sur les mêmes principes que la régression logistique ; les analyses se font en référence aux enfants qui étudient seulement. Les résultats issus de cette analyse sont enregistrés dans le tableau 2. Plus spécifiquement, le statut à expliquer ici est celui de l'enfant par rapport au travail habituel.

Comme pour le modèle logistique global, le modèle logistique multinomial global sur le statut de l'enfant est significatif au seuil de 1%. Le modèle est alors adéquat aux données. Il a un pouvoir explicatif de 28,62%. Toutes les variables du modèle sont significativement associées au statut de l'enfant.

Les résultats du modèle montrent que le fait que l'enfant **travaille et étudie plutôt qu'étudie et ne travaille pas** est influencé significativement par toutes les variables du modèle. Seulement, selon la variable explicative, on note une variation significative du risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

Si on prend les caractéristiques de l'enfant, on constate que :

- les garçons par rapport aux filles courent 3,1 fois plus le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;
- les autres enfants du ménage par rapport aux fils et filles du chef de ménage courent 1,3 fois plus le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;

En considérant les caractéristiques du ménage de l'enfant, on observe que :

- par rapport aux enfants des ménages de petite taille (moins de 5 personnes) et de grande taille (plus de 14 personnes), les enfants des ménages de taille comprise entre 5 et 9 personnes et entre 10 et 14 personnes courent respectivement 1,1 fois et 1,2 fois plus de risques de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;
- par rapport aux enfants des ménages ayant un petit nombre d'enfants, les enfants des ménages dont le nombre d'enfants est compris entre 5 et 9 et supérieur à 14 courent respectivement 3,9% et 31,4% moins de risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**. Par contre les enfants des ménages dont le nombre d'enfants est compris entre 10 et 14 personnes courent 1,4 fois plus le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux appartenant aux ménages ayant un petit nombre d'enfants.

En examinant les caractéristiques du chef du ménage de l'enfant, on remarque que :

- les enfants qui appartiennent aux ménages dont le chef est une femme courent 37,4 % moins le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux des ménages dont le chef est un homme ;
- l'âge du chef de ménage est significativement associé au fait que l'enfant travaille et étudie plutôt qu'**étudie et ne travaille pas**;
- par rapport aux enfants des ménages dont le chef est monogame, pour ceux des ménages dont le chef est polygame, le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** est 2 fois plus important. Par contre les enfants des ménages dont le chef est d'un autre état matrimonial courent 18,2% moins le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;

- les enfants des ménages dont les chefs ont le niveau d'instruction du primaire, moyen-secondaire et du supérieur courent respectivement 32,1%, 19,2% et 48,1% moins le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux des ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction ;
- les enfants des ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou pêcheur courent plus le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que leurs camarades appartenant aux ménages dont les chefs ont d'autres occupations ;

Quand on se focalise sur le milieu de résidence du ménage de l'enfant, on constate que : par rapport aux enfants résidant en milieu rural, les enfants du milieu urbain courent 90,7% moins le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**,

Enfin, par rapport au niveau de vie on constate que : si au deuxième et au cinquième quintile de bien être du ménage le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** de l'enfant par rapport au premier quintile est de 6,0% et 39,0% inférieur ; au troisième et quatrième quintile de bien être le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** de l'enfant est de 1,6 fois et 1,8 fois plus grand. Les enfants appartenant aux ménages riches (du cinquième quintile) courent moins le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux des ménages très pauvres (premier quintile).

En définitive toutes choses égales par ailleurs, les enfants de sexe masculin, appartenant à des ménages de taille comprise entre 10 et 14 personnes et ayant un nombre d'enfants compris entre 10 et 14, dont les chefs de ménage sont des hommes polygames, sans niveau d'instruction, agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs qui résident dans des ménages de niveau de vie moyen en milieu rural courent plus le risque de travailler et étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

Les résultats du modèle montrent aussi que le fait que l'enfant **travaille et n'étudie pas plutôt qu'étudie et ne travail pas** est influencé significativement par toutes les variables du modèle. Seulement, selon la variable explicative, on note une variation significative du risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

A partir des caractéristiques de l'enfant, on constate que :

- les garçons par rapport aux filles courent 2,5 fois plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** ;
- les autres enfants du ménage par rapport aux fils et filles du chef de ménage courent 1,1 fois plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;

En observant les caractéristiques du ménage de l'enfant, on constate que :

- par rapport au ménage de moins de 5 personnes, les ménages dont la taille est comprise entre 5 et 9 personnes et entre 10 et 14 personnes courent respectivement 1,5 fois et 1,7 fois plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**. Par contre, dans les ménages qui comptent au moins 15 personnes, le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** de l'enfant est de 62,4% inférieur à celui de l'enfant qui appartient à un ménage de moins de 5 personnes ;
- par rapport aux enfants des ménages ayant un petit nombre d'enfants, les enfants des ménages dont le nombre d'enfants est compris entre 5 et 9, 10 et 14 et plus de 14, courent respectivement 1,2 fois, 7,9 fois et 12,3 fois plus le risque de **travailler et ne**

pas étudier plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**. Plus le nombre d'enfants du ménage est élevé, plus le risque pour ces derniers de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** est grand.

En s'appuyant sur les caractéristiques du chef du ménage de l'enfant, on remarque que :

- les enfants qui appartiennent aux ménages dont le chef est une femme courent 11,0 % moins le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux des ménages dont le chef est un homme ;
- l'âge du chef de ménage est significativement associé au fait que l'enfant **travaille et n'étudie pas** plutôt qu'**étudie et ne travaille pas**;
- par rapport aux enfants des ménages dont le chef est monogame, le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** des enfants des ménages dont le chef est polygame et autres est respectivement 2,2 fois et 1,5 fois plus important ;
- les enfants des ménages dont les chefs de ménage ont le niveau d'instruction du primaire, du moyen-secondaire, et du supérieur courent respectivement 52,2%, 83,6% et 26,9% moins le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que ceux des ménages dont le chef est sans niveau d'instruction;
- les enfants des ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou pêcheur courent plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que leurs camarades appartenant aux ménages dont les chefs ont d'autres occupations.

Quand on se focalise sur le milieu de résidence du ménage de l'enfant, on constate que : par rapport aux enfants résidant en milieu rural, les enfants du milieu urbain courent 69,0% moins le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

Enfin, par rapport au niveau de vie on observe que les enfants qui résident dans les ménages pauvres (premier quintile) courent plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que leurs homologues des ménages de niveau de vie plus élevé (deuxième, troisième, quatrième et cinquième quintile).

En définitive, les enfants de sexe masculin, appartenant à des ménages de taille comprise entre 10 et 14 personnes et ayant un nombre d'enfants supérieur à 14, dont les chefs de ménage sont des hommes polygames, sans niveau d'instruction, agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, résidant dans des ménages pauvres (premier quintile) en milieu rural courent plus le risque de **travailler et ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

Tableau 62 : Risques relatifs par rapport au statut (habituel) des enfants (résultats issus du modèle global de régression logistique multinomiale)

Statut habituel de l'enfant			Travaille et Étudie		Travaille et n'étudie pas		Ne travaille et n'étudie pas	
Variables	Modalités	Codes	RRR	P> z	RRR	P> z	RRR	P> z
Caractéristiques de l'enfant								
Age	age	agenf	2.284776	0.000	1.412019	0.000	0.1965193	0.000
Age2	age2	agenf2	0.9790326	0.000	1.003048	0.000	1.074977	0.000
Sexe	garçon	sexenf1	3.141227	0.000	2.481672	0.000	0.759663	0.000
	file	Sexenf2	-	-	-	-	-	-
Lien de parenté avec le chef de ménage	Autres	Lien1	1.32346	0.000	1.076596	0.000	1.832362	0.000
	Fils-filles	Lien2	-	-	-	-	-	-
Caractéristiques du ménage								
Taille ménage	moins de 5 personnes	Tail1	-	-	-	-	-	-
	5-9 personnes	tail2	1.064304	0.000	1.525437	0.000	1.470844	0.000
	10-14 personnes	tail3	1.221506	0.000	1.676072	0.000	2.124085	0.000
	15 et plus	tail4	0.9518958	0.000 0.513	.3769358	0.000	1.895702	0.000
Nombre enfants du ménage	moins de 5 enfants	Nenft1	-	-	-	-	-	-
	5-9 enfants	nenft2	0.9616818	0.000	1.163437	0.000	0.5013654	0.000
	10-14 enfants	nenft3	1.353563	0.000	7.87807	0.000	1.455936	0.000
	15 enfants et plus	nenft4	0.6862364	0.000	12.30863	0.000	0.3059535	0.000
Caractéristiques du chef de ménage								
sexe CM	homme	Sexcm1	-	-	-	-	-	-
	femme	sexcm2	0.6267439	0.000	0.8902778	0.000	0.3693881	0.000
Age	Age cm	agcm	0.9783015	0.000	0.9533547	0.000	1.002659	0.005
Etat matrimonial	Monogame	Etam1	-	-	-	-	-	-
	Polygame	etam2	1.975802	0.000	2.232246	0.000	1.943785	0.000
	Autres	etam3	0.8182003	0.000	1.464686	0.000	0.3225838	0.000
Niveau Instruction	Sans niveau	Ninscm1	-	-	-	-	-	-
	Primaire	ninscm2	0.6798045	0.000	0.4780751	0.000	0.5995363	0.000
	Moyen-secondaire	ninscm3	0.8083794	0.000	0.164974	0.000	0.7359866	0.000
	Supérieur	ninscm4	0.5193769	0.000	0.7310324	0.000	0.4395203	0.000
Occupation habituelle	Agri - pêche	ochab1	-	-	-	-	-	-
	Industrie	ochab2	0.2146541	0.000	0.2504645	0.000	0.8402948	0.000
	Btp	ochab3	0.2646486	0.000	0.8038612	0.000	1.398587	0.000
	Transport	ochab4	0.298271	0.000	0.805577	0.000	0.7679093	0.000
	Restaurant	ochab5	0.3194853	0.000	0.5047378	0.000	2.036752	0.000
	Autres	ochab6	0.2395345	0.000	0.7669331	0.000	2.499394	0.000
	Administration	ochab7	0.4555329	0.000	0.3269187	0.000	0.9940674	0.513
Lieu de résidence du ménage								
Milieu de Résidence	Urbain	milre1	0.0933271	0.000	0.3102272	0.000	0.4645897	0.000
	Rural	Milre2	-	-	-	-	-	-
Niveau de vie du ménage								
Niveau de vie	1 ^e quintile	Nreven1	-	-	-	-	-	-
	2 ^e quintile	nreven2	0.9408574	0.000	0.648778	0.000	0.7074901	0.000
	3 ^e quintile	nreven3	1.626597	0.000	0.8654185	0.000	1.240836	0.000
	4 ^e quintile	nreven4	1.753399	0.000	0.7746363	0.000	1.062456	0.000
	5 ^e quintile	nreven5	0.6106613	0.000	0.5722054	0.000	0.5675556	0.000
Prob > chi2 = 0.0000								
Pseudo R2 = 0.2862								

NB. (Référence: étudie et ne travaille pas)

Enfin les résultats du modèle montrent aussi que le fait que l'enfant **ne travaille pas et n'étudie pas** plutôt **qu'étudie et ne travaille pas** est influencé significativement par toutes les variables du modèle. Seulement, selon la variable explicative, on note une variation significative du risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**.

En considérant les caractéristiques de l'enfant, on note que :

- les garçons par rapport aux filles courent 24,1% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**;
- les autres enfants du ménage par rapport aux fils et filles du chef de ménage courent 1,8 fois plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**;

Si on prend les caractéristiques du ménage de l'enfant, on constate que :

- par rapport aux ménages de moins de 5 personnes, les ménages dont la taille est comprise entre 5 et 9, 10 et 14 personnes et dont la taille dépasse 14 personnes courent respectivement 1,5, 2,1 et 1,9 fois plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**. Les enfants des ménages de grande taille courent plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**;
- comparativement aux enfants des ménages ayant un petit nombre d'enfants, les enfants des ménages dont le nombre d'enfants est compris entre 5 et 9 et dont le nombre d'enfants dépasse 14 personnes, courent respectivement 49,9%, et 69,5% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**. Par contre les enfants des ménages qui comptent entre 10 et 14 enfants, par rapport aux enfants des ménages de petite taille courent 1,4 fois plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**. Plus le nombre des enfants dans le ménage est grand, le risque pour ces derniers de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler** augmente. Mais à partir de 15 enfants et plus, la tendance s'inverse ;

Suivant les caractéristiques du chef du ménage de l'enfant, on remarque que :

- les enfants qui appartiennent aux ménages dont le chef est une femme courent 63,1% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler** que leur camarades des ménages dont le chef est un homme ;
- l'âge du chef de ménage est significativement associé au fait que l'enfant **ne travaille pas et n'étudie pas** plutôt **qu'étudie et ne travaille pas**;
- par rapport aux enfants des ménages dont le chef est monogame, le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler** des enfants des ménages dont le chef est polygame est 1,9 fois plus important. Par contre, les enfants dont le chef est d'un autre statut matrimonial courent 67,8% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler**;
- les enfants des ménages dont les chefs ont le niveau du primaire, du moyen-secondaire et du supérieur courent respectivement 40,1%, 26,5% et 56,1% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et ne pas travailler** que leurs camarades des ménages dont le chef est sans niveau d'instruction ;
- par rapport aux enfants des ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou pêcheur, un agent de l'administration (publique ou privée) les enfants des ménages dont les chefs sont ouvriers des BTP, travaillent dans la restauration et autres courent 1,4, 2,0 et 2,5 fois plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt **qu'étudier et**

ne pas travailler. Par contre, les enfants qui appartiennent aux ménages dont les chefs travaillent dans le secteur industriel et du transport courent 16,0% et 23,3% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que leurs camarades des ménages dont le chef est agriculteur, éleveur ou pêcheur ou agent de l'administration.

Quand on se focalise sur le milieu de résidence du ménage de l'enfant, on observe que : comparativement aux enfants résidant en milieu rural, les enfants du milieu urbain courent 53,6% moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**;

Enfin, par rapport au niveau de vie, on constate que : pour les enfants des ménages appartenant au deuxième et au cinquième quintile de bien être le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** est de 29,3% et 43,3% inférieur par rapport aux enfants résidant dans les ménages pauvres (premier quintile). Par contre, pour les enfants des ménages appartenant au troisième et quatrième quintile de bien être le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** est 1,2 fois et 1,1 fois plus grand par rapport aux enfants résidant dans les ménages pauvres (premier quintile). Les enfants appartenant aux ménages riches (du cinquième quintile) courent moins le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler** que leurs camarades des ménages très pauvres (premier quintile).

En sommes, les enfants de sexe féminin, appartenant à des ménages de taille comprise entre 10 et 14 personnes et ayant entre 10 et 14 enfants, dont les chefs de ménage sont des hommes polygames, sans niveau d'instruction, travailleurs dans le BTP, la restauration et autres, résidant dans des ménages de niveau de vie moyen (troisième et quatrième quintile) en milieu rural courent plus le risque de **ne pas travailler et de ne pas étudier** plutôt qu'**étudier et ne pas travailler**.

Conclusion

Dans l'ensemble, les conclusions des estimations économétriques concordent avec celles des statistiques descriptives. Les résultats du modèle multinomial présentent peu de différences quel que soit le paramètre du statut de l'enfant par rapport au paramètre de référence (**étudie et ne travaille pas**). Comme pour le modèle logistique par rapport au travail, toutes les variables du modèle sont significativement associées au statut de l'enfant. La valeur du pouvoir explicatif (le pseudo $R^2 = 28,6\%$) du modèle montre que d'autres facteurs explicatifs du travail des enfants mériteraient d'être recherchés.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- ANSD
2006 : **Indicateurs démographiques et socio-économiques du Sénégal.** Résultats du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH-2002). Dépliant, Dakar, Ministère de l'Economie et des Finances, 1^{ère} édition, novembre 2006.
- BEQUELE,
BERTRAND,
R. 1986 : **Pratique de l'analyse statistique des données.** - Québec, Presses universitaires, 379 p.
- BIT
2006 : **La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée.** Genève, Rapport global en vertu du Suivi de la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et fondamentaux du Travail, mai 2006, 110 pages.
- BIT
2005 : **Programme d'informations statistiques et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) :** Manuel d'analyses des données et de rapports statistiques sur le Travail des enfants. Genève, BIT/Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), 170 pages..
- BIT
2004 : **Le travail des enfants :** Un manuel à l'usage des étudiants. Genève, BIT, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), 312 pages.
- BONNET, M.
1993 : « Le travail des enfants en Afrique » in **Revue Internationale du Travail**, BIT, vol 132, n°3, pp : 411-430.
- DIALLO, Y.
2006 : **Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants :** une approche statistique. Note méthodologique. BIT/IPEC-SIMPOC, version provisoire, 15 pages.
- DSRP
LEBART et al.
1995 : **Statistique exploratoire multidimensionnelle .** - Paris, Dunod, 438 p.
- MANIER B.
1999 : **Travail des enfants dans le monde .** Paris, La Découverte, Collection Repères.
- OIT
1998 : **Déclaration de l'OIT relative aux Principes et Droits fondamentaux au travail et son suivi.** Genève, 86^{ème} Conférence Internationale du Travail, 18 juin 1998, 13 pages.
- PLAN
Non daté : **Le travail des enfants en milieu rural :** images et mobiles au Sénégal. Plan-Sénégal, Projet de prévention du travail des enfants en milieu rural, non daté, xx pages.
- PLAN
2002 : **Déclaration de Politique de Population (révisée).** Dakar, Direction de la Planification des ressources humaines, Ministère du Plan.
- SENEGAL
2004 : **Rapport de synthèse de la Deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II),** Dakar, Direction de la Prévision et de la Statistique, juillet 2004, 222 pages.
- SENEGAL
2000 : **Rapport de l'Enquête sur les Objectifs de la Fin de Décennie sur l'Enfance (MICS-II – 2000),** Dakar, UNICEF, Décembre 2000. Annexes, 113 pages.

ANNEXES

- A1 : Plan d'échantillonnage et mise en œuvre
- A2 : Fiabilité des données (qualité des données)
- A3 : Analyses multi variées
- A4 : Questionnaire ENFANT
- A5 : Questionnaire MENAGE
- A6 : Personnel ayant participé à l'Enquête National sur le Travail des Enfants – SENEGAL

ANNEXE A1 :

Plan d'échantillonnage et mise en œuvre

a) Taille de l'échantillon

L'enquête est basée sur un échantillon aréolaire stratifié et tiré à deux degrés. Il y a 11 domaines d'études qui correspondent aux 11 régions du Sénégal. Chaque domaine est stratifié en urbain et rural.

La Direction de Prévision et de la Statistique dispose d'un fichier informatique de DR issus du troisième RGPH en 2002.

Les procédures techniques nous ont permis d'avoir une taille minimale (n) d'enfants de l'échantillon en utilisant la formule suivante :

$$n = \frac{1.96^2 * p*(1-p)}{e^2} * d$$

avec *p* représentant la proportion des individus ayant la caractéristique²⁶ recherchée, *d* étant l'effet de grappe²⁷ et *e* la marge d'erreur. Ainsi, un minimum de 738 enfants âgés de 5-17 ans est nécessaire pour un niveau d'analyse donné.

p=4
e= 2
d=2

Selon l'enquête sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM 2 , le nombre moyen d'enfants âgés de 5-17 ans par ménage est de 3. Partant de là, le nombre de ménages à tirer pour obtenir l'échantillon minimum d'enfants souhaité est obtenu par la formule suivante:

$$\text{Nombre de ménages}^{28} = \frac{\text{nombre enfants 5-17 ans}}{\text{Nombre enfants 5-17 ans par ménage} * \text{Taux de réponse}} = 273$$

Nous retenons un minimum de 300 ménages par région.

²⁶ Selon l'Enquête du BIT de février mars 1993, 4% des enfants âgés de 6 à 14 ans étaient occupés à des activités économiques au cours de la semaine de référence.

²⁷ *d* est égal à 2 ici

²⁸ Nombre d'enfants âgés de 5-17 ans par ménage est de 3 ; taux de réponse des ménages selon l'EDS est de 90%

b) Répartition de l'échantillon par strate

La répartition des DR tient compte de celle de la population en urbain et rural et par région. Les tableaux 1, 2, 3 donnent la répartition de la population et des DR selon la zone de résidence et par région.

Tableau n°1 : Population du Sénégal en 2002

REGION	TOTAL	RURAL	URBAIN
Dakar	2 267 356	74 986	2192370
Diourbel	1 049 954	881 596	168358
Fatick	613 000	535706	77294
Kaolack	1 066 375	815 990	250385
Kolda	847 243	736 628	110615
Louga	677 533	551280	126253
Matam	423 041	364027	59014
ST Louis	688 767	437045	251722
Tambacounda	605 695	503303	102392
Thies	1 290 265	728 820	561445
Ziguinchor	437 986	190813	247173
SENEGAL	9 967215	5 820194	4 147 021

Source: RGPH, 2002

Tableau n° 2 : Répartition en pourcentage de la population en 2002

REGION	RURAL	URBAIN	TOTAL
Dakar	3,3	96,7	22,7
Diourbel	84,	16,	10,5
Fatick	87,4	12,6	6,2
Kaolack	76,5	23,5	10,7
Kolda	86,9	13,1	8,5
Louga	81,4	18,6	6,8
Matam	86,1	13,9	4,2
ST Louis	63,5	36,5	6,9
Tambacounda	83,1	16,9	6,1
Thies	56,5	43,5	12,9
Ziguinchor	43,6	56,4	4,4
SENEGAL	58,4	41,6	100,

Source RGPH, 2002

Tableau n° 3 : Répartition des DR par zone et par région

REGION	RURAL	URBAIN	TOTAL
Dakar	2	28	30
Diourbel	17	3	20
Fatick	17	3	20
Kaolack	15	5	20
Kolda	17	3	20
Louga	16	4	20
Matam	17	3	20
ST Louis	13	7	20
Tambacounda	17	3	20
Thies	11	9	20
Ziguinchor	9	11	20
TOTAL	151	79	230

c) Tirage des DR

L'enquête a porté sur un échantillon qui a couvert 230 DR. Les DR sont les unités primaires de notre échantillon²⁹. Nous avons procédé à un tirage systématique des DR à l'intérieur de chaque strate avec des probabilités proportionnelles à la taille du DR, la taille étant ici le nombre de ménages par DR. La méthode de tirage ainsi adoptée permet de réduire l'erreur relative en augmentant la précision des estimations en ce sens que les tailles des DR sont variables. Elle donne des estimations beaucoup plus précises que le tirage avec des probabilités égales. Le tirage d'un échantillon avec des probabilités inégales est effectué par la méthode des totaux cumulés³⁰. Le tirage des DR s'est fait indépendamment dans chaque strate. Ainsi, le pas de tirage sera différent d'une Strate à une autre. La probabilité de tirage d'un DR est calculée indépendamment à l'intérieur de chaque Strate. Elle est calculée de la manière suivante :

$$P_{1hi} = \frac{N_h * M_{hi}}{\sum M_{hi}}$$

- $P_{(1hi)}$ est la probabilité de sélectionner au premier degré le DR i de la strate h ;
 - N_h = le nombre de DR à tirer dans la strate
 - M_{hi} = le nombre de ménages du DR i de la strate h;
- La liste des DR (insère la liste des DR tirés).

²⁹ La Direction de la Prévision et de la Statistique dispose d'un fichier d'environ 10000 DR. Cette liste de DR a servi de base de sondage.

³⁰ Il s'agit, avant chaque tirage?, de faire le cumul des effectifs de chaque DR. Les effectifs ici sont les nombres de ménages par DR. Ensuite on calcule le pas de sondage I comme suit : $I = \frac{M}{a}$,

M est le nombre total de ménages dans la strate et a est le nombre de DR à tirer. R est un nombre aléatoire compris entre 1 et I ensuite on calcule la série suivante R, R+2I, R+3I, etc. Le premier DR tiré est le premier DR sur la liste dont l'effectif cumulé est égal ou supérieur à ce numéro de sondage.

d) Tirage des ménages

Le tirage des ménages s'est fait après énumération de l'ensemble des ménages de chaque DR tiré. Nous avons procédé à un tirage systématique sans remise d'un nombre constant de ménages dans chaque DR tiré sachant que l'objectif est d'avoir au moins un échantillon de taille de 3500 ménages. Cela veut dire que toutes les unités secondaires (ménages) ont la même chance d'appartenir à l'échantillon. Cette probabilité est égale au taux de sondage final T :

$$T = N_h * \frac{M_{hi}}{\sum M_{hi}} * \frac{m_{hi}}{M'_{hi}}$$

N_h = le nombre de DR tirés ;

m_{hi} = le nombre constant de Ménages tirés dans chaque DR de l'échantillon.

M_{hi} = le nombre d'unités secondaires (Ménages) du DR i dans la strate h avant le tirage.

M'_{hi} = le nombre d'unités secondaires (Ménages) du DR i dans la strate h pendant la phase de concrétisation.

Avant de procéder au tirage des ménages, il fallait les numéroter de 1 à n à l'intérieur de chaque DR échantillon. Cette phase de concrétisation est très importante, car entre le RGPH en 2002 et l'enquête en 2005, beaucoup de changements peuvent avoir lieu. Par ailleurs, des facteurs de correction de l'échantillon ont été calculés après cette phase, car il peut arriver que le nombre de ménages par DR (M'_{hi}) recensés pendant le dénombrement des ménages des DR échantillons soit différent de celui des DR de la base de sondage (M_{hi}).

Pour déterminer le pas de sondage, il fallait diviser pour chaque DR le nombre de ménages identifiés par le nombre de ménages à tirer. Ensuite, nous avons choisi un nombre aléatoire compris entre 1 et le nombre trouvé dans ce DR. Ce nombre correspond au numéro du premier ménage tiré. Pour déterminer les autres ménages à tirer, il fallait ajouter au numéro du premier ménage de façon répétitive : 1, 2, 3,... fois le pas de sondage.

*Par exemple si dans un DR donné, on a un pas de sondage de k, on choisit un nombre compris entre 1 à k soit 5 ce nombre. Ainsi, le ménage dont le numéro est de 5 sera notre premier ménage, le deuxième ménage aura le numéro 5+k, le troisième ménage comme numéro 5+2*k.*

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les DR tirés dans le cadre de l'échantillonnage sont issus du RGPH/2002. Ainsi, pour la mise à jour de la liste des ménages vivant dans les DR tirés, un travail de dénombrement a été réalisé par trois équipes de deux agents chacune pendant deux mois (novembre- décembre 2004). Finalement, on a retenu d'enquêter seize (16) ménages par DR dans les zones rurales et vingt (20) ménages dans les zones urbaines, soit trois mille neuf cent quatre vingt seize (3996) ménages à enquêter (cf. tableau ci-après).

REGIONS	NOMBRE DE MENAGES		TOTAL
	URBAIN	RURAL	
DAKAR	560	32	592
DIOURBEL	60	272	332
FATICK	60	272	332
KAOLACK	100	240	340
KOLDA	60	272	332
LOUGA	80	256	336
MATAM	60	272	332
SAINT LOUIS	140	208	348
TAMBACOUA	180	176	356
THIES	60	272	332
ZIGUINCHOR	220	144	364
SENEGAL	1580	2416	3996

e) Coefficients d'extrapolation

Le coefficient d'extrapolation est l'inverse du taux de sondage. Avec la méthode utilisée, le taux est égal à : $T = N_h * \frac{M_{hi}}{\sum M_{hi}} * \frac{m_{hi}}{M'_{hi}}$ donc, le coefficient d'extrapolation est $Q = 1/T$. Il est constant à l'intérieur de chaque strate. Ici les strates sont le milieu urbain et rural pour chaque région.

Le tableau ci-dessous donne le résumé des coefficients d'extrapolation.

REGION	URBAIN	RURAL
DAKAR	550,8107	252,5625
DIOURBEL	349,7833	366,1801
FATICK	183,6667	262,7316
KAOLACK	328,02	377,7208
KOLDA	234,9833	297,375
LOUGA	199,9875	244,6875
MATAM	119,2667	159,6397
SAINT LOUIS	249,0929	287,0962
TAMBACOUNDA	247,9667	237,4485
THIES	350,2944	469,9886
ZIGUINCHOR	135,4091	280,6042

Annexe A2 : Qualité et fiabilité des données

Proportion d'enfants économiquement actifs et astreints aux travaux dommageables par sexe

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Masculin	66,4	66,3	66,5
Féminin	59,7	59,5	59,8
Total	64,1	63,9	64,2

Proportion d'enfants économiquement actifs et astreints aux travaux dommageables par région

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Dakar	82,3	82,	82,6
Diourbel	63,6	63,3	63,9
Fatick	67,5	67,2	67,9
Kaolack	81,8	81,5	82,2
Kolda	70,	69,6	70,3
Louga	66,2	65,9	66,5
Matam	38,6	38,1	39,1
Saint Louis	62,1	61,8	62,5
Tambacounda	57,	56,5	57,5
Thiès	52,1	51,8	52,3
Ziguinchor	61,1	60,5	61,7
Total	64,1	63,9	64,2

Proportion d'enfants économiquement actifs et astreints aux travaux dommageables par milieu de résidence

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Urbain	76,9	76,7	77,1
Rural	61,	60,9	61,1
Total	64,1	63,9	64,2

Proportion d'enfants économiquement actifs et astreints aux travaux dommageables par groupe d'âge

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
7 à 9 ans	57,2	57,	57,5
10 à 14 ans	64,1	64,	64,3
15 à 17ans	66,3	66,1	66,5
autres âges	69,5	69,	70,
Total	64,1	63,9	64,2

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

Proportion d'enfants économiquement actifs scolarisés et astreints aux travaux dommageables par groupe d'âge

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
7 à 9 ans	58,6	58,1	59,
10 à 14 ans	55,	54,8	55,3
15 à 17ans	59,7	59,3	60,2
autres âges	71,	69,3	72,7
Total	57,1	56,9	57,4

Proportion d'enfants économiquement actifs scolarisés et astreints aux travaux dommageables par milieu résidence

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Urbain	50,6	50,1	51,2
Rural	58,2	58,	58,4
Total	57,1	56,9	57,4

Proportion d'enfants économiquement actifs scolarisés et astreints aux travaux dommageables par région

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Dakar	54,2	53,2	55,2
Diourbel	54,7	53,9	55,5
Fatick	57,1	56,6	57,7
Kaolack	80,6	79,9	81,2
Kolda	72,7	72,2	73,3
Louga	57,9	57,3	58,6
Matam	24,7	23,8	25,6
Saint Louis	50,1	49,5	50,8
Tambacounda	46,7	45,5	47,8
Thiès	51,2	50,6	51,7
Ziguinchor	61,2	60,5	61,8
Total	57,1	56,9	57,4

Proportion d'enfants économiquement actifs scolarisés et astreints aux travaux dommageables par sexe

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Masculin	58,1	57,8	58,3
Féminin	55,	54,6	55,4
Total	57,1	56,9	57,4

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

Proportion d'enfants économiquement actifs ayant abandonné l'école et astreints aux travaux dommageables par sexe

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Masculin	85,4	85,1	85,7
Féminin	52,2	51,6	52,7
Total	73,7	73,4	73,9

Proportion d'enfants économiquement actifs ayant abandonné l'école et astreints aux travaux dommageables par région

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Dakar	88,1	87,8	88,5
Diourbel	68,8	67,9	69,7
Fatick	59,2	57,6	60,7
Kaolack	70,1	68,8	71,4
Kolda	44,2	42,6	45,7
Louga	60,5	59,2	61,9
Matam	32,4	30,6	34,1
Saint Louis	67,1	66,2	68,1
Tambacounda	55,9	54,4	57,3
Thiès	79,4	78,8	80,
Ziguinchor	69,8	68,1	71,6
Total	73,7	73,4	73,9

Proportion d'enfants économiquement actifs ayant abandonné l'école et astreints aux travaux dommageables

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Urbain	84,3	84,	84,6
Rural	57,8	57,3	58,3
Total	73,7	73,4	73,9

Proportion d'enfants économiquement actifs ayant abandonné l'école et astreints aux travaux dommageables par milieu

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
7 à 9 ans	76,8	74,7	78,9
10 à 14 ans	74,7	74,1	75,2
15 à 17ans	73,2	72,9	73,6
Total	73,7	73,4	73,9

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

Proportion d'enfants astreints à une activité dommageable et déclarant travailler dans des conditions dangereuses par groupe d'âge

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
7 à 9 ans	80,6	80,3	80,9
10 à 14 ans	71,2	71,	71,4
15 à 17ans	72,6	72,4	72,8
autres âges	88,3	87,8	88,7
Total	73,9	73,7	74,

Proportion d'enfants as treints à une activité dommageable et déclarant travailler dans des conditions dangereuses par milieu de résidence

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Urbain	63,5	63,2	63,8
Rural	77,	76,9	77,1
Total	73,9	73,7	74,

Proportion d'enfants astreints à une activité dommageable et déclarant travailler dans des conditions dangereuses par région

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Dakar	58,	57,6	58,4
Diourbel	65,1	64,7	65,5
Fatick	90,9	90,6	91,2
Kaolack	89,1	88,8	89,4
Kolda	86,8	86,5	87,1
Louga	78,5	78,1	78,8
Matam	44,8	44,	45,6
Saint Louis	70,	69,6	70,4
Tambacounda	67,9	67,2	68,6
Thiés	68,2	67,9	68,6
Ziguinchor	90,9	90,5	91,4
Total	73,9	73,7	74,

Proportion d'enfants astreints à une activité dommageable et déclarant travailler dans des conditions dangereuses par sexe

Groupe		Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Masculin	75,6	75,4	75,7
Féminin	70,3	70,1	70,6
Total	73,9	73,7	74,

Annexe A3 : Analyses multi-variées

```
. logit actha agenf agenf2 sexenf1 lien1 nenft2 nenft3 nenft4 tail2 tail3 ta
> il4 sexcm2 agcm etam2 etam3 ninscm2 ninscm3 ninscm4 ochab2 ochab3 ochab4 och
> ab5 ochab6 ochab7 milre1 nreven2 nreven3 nreven4 nreven5 [iw= poids], or
```

```
Iteration 0: log likelihood = -983502.36
Iteration 1: log likelihood = -700269.98
Iteration 2: log likelihood = -650550.13
Iteration 3: log likelihood = -644634.76
Iteration 4: log likelihood = -644444.63
Iteration 5: log likelihood = -644444.33
```

```
Logit estimates                                Number of obs = 1976064
                                                LR chi2(28) = 678116.07
                                                Prob > chi2 = 0.0000
Log likelihood = -644444.33                    Pseudo R2 = 0.3447
```

actha	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95 Conf. Interval]	
agenf	2.674492	.0139086	189.168	0.000	2.64737	2.701891
agenf2	.9737226	.0002101	-123.395	0.000	.9733108	.9741345
sexenf1	3.018527	.0144039	231.520	0.000	2.990428	3.046891
lien1	1.087396	.005522	16.499	0.000	1.076627	1.098273
nenft2	1.208416	.0073655	31.059	0.000	1.194066	1.222939
nenft3	2.087636	.0233364	65.844	0.000	2.042395	2.133879
nenft4	2.472611	.0380707	58.796	0.000	2.399109	2.548366
tail2	1.175361	.01506	12.610	0.000	1.146211	1.205251
tail3	1.194686	.016428	12.936	0.000	1.162918	1.227323
tail4	.6771615	.0103964	-25.392	0.000	.6570885	.6978476
sexcm2	.8701871	.0067988	-17.797	0.000	.8569632	.883615
agcm	.9674057	.0002329	-137.644	0.000	.9669493	.9678623
etam2	1.930731	.010708	118.624	0.000	1.909857	1.951833
etam3	1.237873	.0103286	25.575	0.000	1.217794	1.258283
ninscm2	.6615251	.0036718	-74.446	0.000	.6543676	.6687609
ninscm3	.5162703	.0042351	-80.592	0.000	.5080359	.5246381
ninscm4	.7173953	.0077939	-30.571	0.000	.7022811	.7328349
ochab2	.2249355	.0019235	-174.468	0.000	.2211969	.2287372
ochab3	.3764699	.0037699	-97.558	0.000	.3691531	.3839317
ochab4	.5215935	.0062215	-54.566	0.000	.5095409	.5339311
ochab5	.3293447	.0023025	-158.865	0.000	.3248626	.3338885
ochab6	.3418656	.006604	-55.563	0.000	.329164	.3550573
ochab7	.3791755	.0031422	-117.022	0.000	.3730666	.3853844
milre1	.1595241	.0009514	-307.760	0.000	.1576701	.1613998
nreven2	.8411255	.0062743	-23.194	0.000	.8289176	.8535132
nreven3	1.262449	.0095334	30.862	0.000	1.243901	1.281273
nreven4	1.35303	.0098062	41.717	0.000	1.333946	1.372387
nreven5	.6788302	.0051386	-51.175	0.000	.6688331	.6889767

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

```
. mlogit parti2 agenf agenf2 sexenf1 lien1 nenft2 nenft3 nenft4 tail2 tail3
> tail4 sexcm2 agcm etam2 etam3 ninscm2 ninscm3 ninscm4 ochab2 ochab3 ochab4
> ochab5 ochab6 ochab7 milrel nreven2 nreven3 nreven4 nreven5 [iw= poids], rrr
```

```
Iteration 0: log likelihood = -1987604.4
Iteration 1: log likelihood = -1508400.7
Iteration 2: log likelihood = -1424940.3
Iteration 3: log likelihood = -1418886.7
Iteration 4: log likelihood = -1418739.2
Iteration 5: log likelihood = -1418739.1
```

```
Multinomial regression                                Number of obs   =   1976064
LR chi2(84)                                          =  1137730.59
Prob > chi2                                         =   0.0000
Pseudo R2                                           =   0.2862
Log likelihood = -1418739.1
```

part	RRR	Std. Err.	z	P> z	[95 Conf. Interval]	
etdtrav						
agenf	2.284776	.014604	129.269	0.000	2.256332	2.31358
agenf2	.9790326	.0002618	-79.253	0.000	.9785197	.9795458
sexenf1	3.141227	.0177871	202.140	0.000	3.106557	3.176283
lien1	1.32346	.0079302	46.770	0.000	1.308008	1.339094
nenft2	.9616818	.0069253	-5.426	0.000	.9482039	.9753514
nenft3	1.353563	.0177801	23.047	0.000	1.31916	1.388864
nenft4	.6862364	.0133953	-19.290	0.000	.6604779	.7129995
tail2	1.064304	.0161036	4.119	0.000	1.033205	1.096339
tail3	1.221506	.0197855	12.353	0.000	1.183336	1.260907
tail4	.9518958	.0173025	-2.712	0.007	.9185804	.9864195
sexcm2	.6267439	.0062899	-46.555	0.000	.6145365	.6391938
agcm	.9783015	.0002793	-46.827	0.000	.9777541	.9788492
etam2	1.975802	.012757	105.470	0.000	1.950957	2.000964
etam3	.8182003	.0085603	-19.178	0.000	.8015933	.8351513
ninscm2	.6798045	.0044461	-59.012	0.000	.671146	.6885747
ninscm3	.8083794	.0075392	-22.809	0.000	.7937371	.8232918
ninscm4	.5193769	.0074558	-45.637	0.000	.5049675	.5341975
ochab2	.2146541	.0021558	-153.211	0.000	.2104701	.2189213
ochab3	.2646486	.0032535	-108.132	0.000	.258348	.2711029
ochab4	.298271	.0048602	-74.243	0.000	.2888958	.3079505
ochab5	.3194853	.0026377	-138.206	0.000	.3143571	.3246972
ochab6	.2395345	.0068016	-50.328	0.000	.2265677	.2532433
ochab7	.4555329	.0043704	-81.955	0.000	.4470471	.4641799
milrel	.0933271	.0006558	-337.497	0.000	.0920505	.0946214
nreven2	.9408574	.0080715	-7.106	0.000	.9251698	.956811
nreven3	1.626597	.0143049	55.318	0.000	1.5988	1.654877
nreven4	1.753399	.0150131	65.585	0.000	1.724219	1.783073
nreven5	.6106613	.0058008	-51.922	0.000	.5993972	.6221371
travseul						
agenf	1.412019	.0121762	40.010	0.000	1.388354	1.436086
agenf2	1.003048	.0003491	8.744	0.000	1.002364	1.003732
sexenf1	2.481672	.0171591	131.456	0.000	2.448268	2.515532
lien1	1.076596	.0080643	9.853	0.000	1.060906	1.092518
nenft2	1.163437	.0106394	16.554	0.000	1.14277	1.184478
nenft3	7.87807	.1428526	113.831	0.000	7.603	8.16309
nenft4	12.30863	.271378	113.857	0.000	11.78807	12.85218
tail2	1.525437	.0286965	22.447	0.000	1.470218	1.582731
tail3	1.676072	.034282	25.250	0.000	1.610209	1.744628
tail4	.3769358	.0090893	-40.462	0.000	.3595356	.3951781
sexcm2	.8902778	.0091751	-11.277	0.000	.8724753	.9084435
agcm	.9533547	.0003326	-136.940	0.000	.9527032	.9540068
etam2	2.232246	.0187064	95.823	0.000	2.195881	2.269212
etam3	1.464686	.0158365	35.297	0.000	1.433973	1.496056
ninscm2	.4780751	.003992	-88.380	0.000	.4703146	.4859637
ninscm3	.164974	.002663	-111.631	0.000	.1598362	.1702768
ninscm4	.7310324	.0111296	-20.578	0.000	.709541	.7531748
ochab2	.2504645	.0033748	-102.747	0.000	.2439365	.2571672
ochab3	.8038612	.0112832	-15.555	0.000	.7820479	.826283
ochab4	.805577	.0126269	-13.793	0.000	.7812051	.8307092
ochab5	.5047378	.0053007	-65.105	0.000	.4944548	.5152345
ochab6	.7669331	.0182802	-11.133	0.000	.7319287	.8036117
ochab7	.3269187	.0044599	-81.954	0.000	.3182932	.3357779
milrel	.3102272	.0028194	-128.790	0.000	.3047503	.3158026
nreven2	.648778	.0071571	-39.220	0.000	.6349009	.6629584

Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – ENTES – SENEGAL - 2005

nreven3	.8654185	.0095162	-13.145	0.000	.8469666	.8842723
nreven4	.7746363	.0085342	-23.179	0.000	.7580888	.7915449
nreven5	.5722054	.0060751	-52.581	0.000	.5604214	.5842372

inact						
agenf	.1965193	.0008469	-377.552	0.000	.1948665	.1981862
agenf2	1.074977	.0002108	368.665	0.000	1.074564	1.07539
sexenf1	.759663	.0037015	-56.414	0.000	.7524427	.7669526
lien1	1.832362	.0093603	118.553	0.000	1.814108	1.8508
nenft2	.5013654	.0033129	-104.485	0.000	.494914	.5079008
nenft3	1.455936	.0163824	33.385	0.000	1.424178	1.488401
nenft4	.3059535	.0052999	-68.369	0.000	.2957403	.3165195
tail2	1.470844	.0186495	30.430	0.000	1.434742	1.507854
tail3	2.124085	.0293458	54.528	0.000	2.06734	2.182388
tail4	1.895702	.0299578	40.473	0.000	1.837885	1.955337
sexcm2	.3693881	.0032456	-113.346	0.000	.3630813	.3758045
agcm	1.002659	.0002568	10.365	0.000	1.002155	1.003162
etam2	1.943785	.0113863	113.462	0.000	1.921596	1.96623
etam3	.3225838	.0037414	-97.548	0.000	.3153335	.3300009
ninscm2	.5995363	.0036266	-84.575	0.000	.5924702	.6066866
ninscm3	.7359866	.0055356	-40.756	0.000	.7252165	.7469166
ninscm4	.4395203	.0044181	-81.781	0.000	.4309457	.4482654
ochab2	.8402948	.0074304	-19.678	0.000	.8258569	.8549851
ochab3	1.398587	.014919	31.448	0.000	1.36965	1.428136
ochab4	.7679093	.009099	-22.287	0.000	.7502811	.7859517
ochab5	2.036752	.0160614	90.208	0.000	2.005514	2.068476
ochab6	2.499394	.0454172	50.412	0.000	2.411944	2.590014
ochab7	.9940674	.0090336	-0.655	0.513	.9765187	1.011932
milrel	.4645897	.0029457	-120.909	0.000	.458852	.4703991
nreven2	.7074901	.0060019	-40.790	0.000	.6958239	.7193519
nreven3	1.240836	.0100906	26.535	0.000	1.221215	1.260771
nreven4	1.062456	.0083022	7.753	0.000	1.046308	1.078853
nreven5	.5675556	.0043781	-73.427	0.000	.5590392	.5762017

(Outcome parti2==etseul is the comparison group)

Annexe A4.
Questionnaire ENFANT

Annexe A5 :
Questionnaire MENAGE

Annexe A6 :
Personnel ayant participé à l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants - ENTES

PERSONNELS DE L'ENTES, 2005

COORDINATION TECHNIQUE

Vénus Sar Thiaw

ENCADREMENT TECHNIQUE

Mamadou Ndiaye
Bakary Djiba
Cheikh Gueye
Ousseynou Khairedine (MFPTOP)
Mama Gueye (MFDS)

ENCADREMENT REGIONAL

Ibrahima Sakho (Kolda)
Alioune Cissé(Diourbel)
Sette Touré (Kaolack)
Mbaye Ndiaye(Saint Louis)
Issa Diop(Fatick)
Samba Gallo Bâ (Tambacounda)
Bédhiou Mané(Ziguinchor)
Bouyé Traoré (Matam)
Yagaye Gaye (Thiès)
Thierno Diouf (Louga)

GESTION

Moumar Mbengue , gestionnaire Principal du projet
Madoune Seck
Jean Manssaly

LOGISTIQUE

Cheikh Diouf,
Famara Bodian

REPROGRAPHIE

Sophie Senghor
Salimata Diallo
Serigne Saliou Faye
El hadji Diop
Aziz Wade
Edmond Rodriguez Jr
Ousmane Diouf
Birima Guèye

CARTOGRAPHIE ET DENOMBREMENT DES MENAGES

Sellé Bâ, chef d'équipe
Mor Ndiaye Fall, chef d'équipe
Alioune Ndoumbé Gueye, chef d'équipe
Alioune Niang
Paulin Alpha Kabou
Vieux Aliou Cissé

PERSONNELS DE TERRAIN

Superviseurs

El Hadji Ibrahima Ndao : Equipes Nord

Tair Diop : Equipes Sud

Contrôleurs

Equipes SUD

Mamadou Guèye
Oumar Hélène Fall
Alassane Guèye

Equipes NORD

Assane Thioune
Niang
Gorgui Ndiogou Fall

Alioune

Enquêteurs

Faby Ndong
Dieynaba Diedhiou
Sadia Coly
Paulin Alpha Kabou
Mariane Ndaw
Bécaye Sané
Aminata Fall
Mamadou Mbaba Sarr
Amadou Niang
Vieux Aliou Cissé
Massamba Diouf
Ismaila Kama

Mansour Fall
Pape Malick Sow
Omar Mbaye
Babacar Diop
Ndèye Léna Kane
Aissatou Diama Mbaye
Mass Dieng
Yacine Ndoye
Abdoulaye Cissé
Ibrahima Sy
Birame Nguere
Alassane Ass Seck

CHAUFFEURS

Cheikh Ndiaye
Soutyo Mane
Cheikh Amala Cissokho
François Demba Séne

Omar Amady Dia
Yamar fall
El Hadji Samba Fall
Momath Touré

Alassane Gaye
Massogui Ndiaye
Abdoulaye Ndiaye
Mamadou Abou Ly
Mamadou Ngom

TRAITEMENT INFORMATIQUE

Informaticien

Thiécouta ndiaye

Superviseurs saisie

Mouhamed Mouslim sakho

Vérificateurs

Mamadou Guèye
Mass Dieng

Opératrices de saisie

Hélène Diouf
Oumy Diatta
Khady Gaye
Fatou Binetou Touré
Clotilde F. M. T Bâ
Sarata Coly

Codification

Ibrahima Diouf
Seynabou Ka
Mayoro Sylla
Moctar Aly Sow
Penda Koné

Apurement

Waly Ndiaye
Absa Dieng
Ibrahima Sèye
Faty Gaye Diop
Malick Mar
Mame penda Sar
Aly Bâ
Khady Fall

ASSISTANCE TECHNIQUE DU BIT

Tite Habiyakaré, conception, exécution
Véra Perdigao, Conception
Honoré Djerma, conception
Christina de Agostini, conception
Yacouba Diallo, conception et analyse